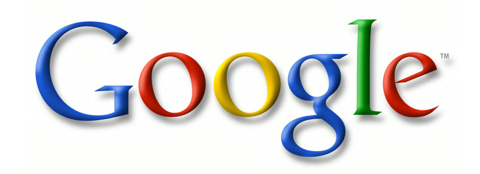


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

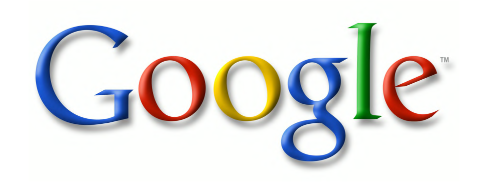
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

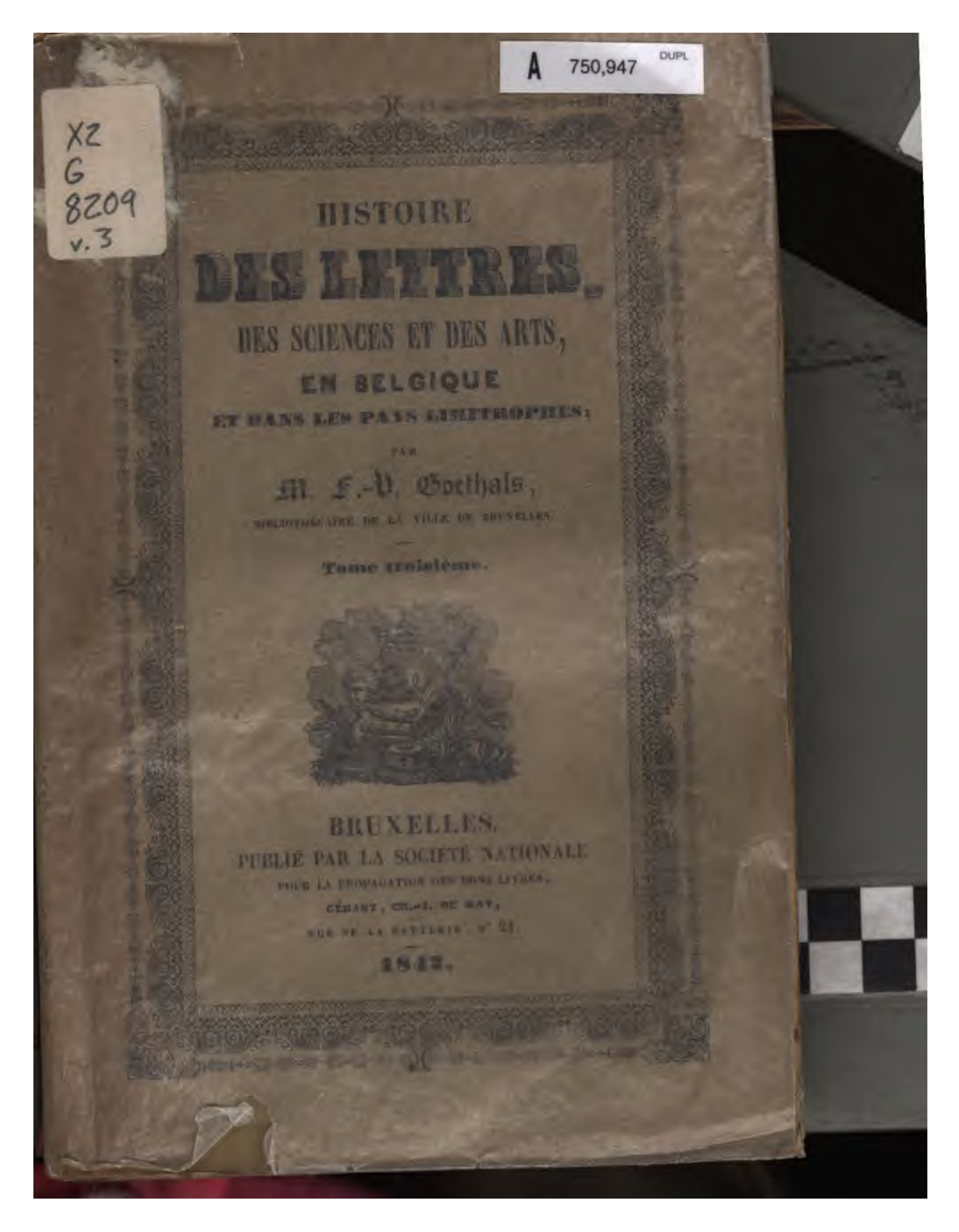
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



A 750,947 DUPL

XZ
G
8209
v. 3

HISTOIRE
DES LETTRES,
DES SCIENCES ET DES ARTS,
EN BELGIQUE
ET DANS LES PAYS LIMITROPHES;

PAR

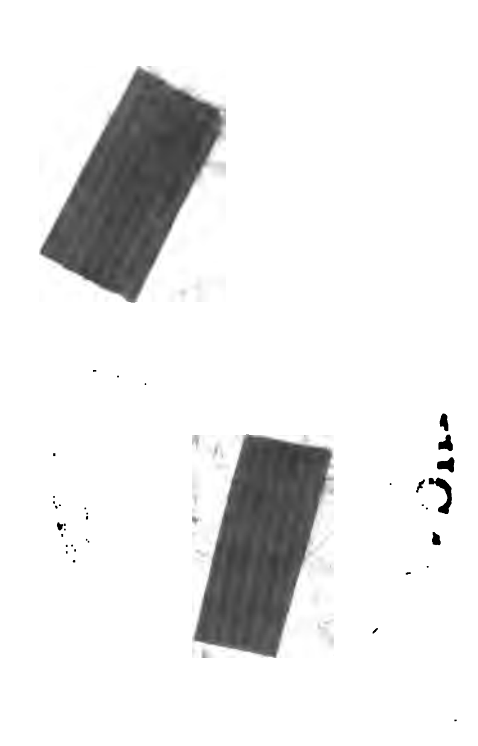
M. F.-V. Goethals,

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES.

Tome troisième.

BRUXELLES.
PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE
POUR LA PROPAGATION DES BONS LIVRES,
GÉRANT, CH.-J. DE MAT,
RUE DE LA BATTERIE, N° 21.

1842.





1299727 .20

PRÉFACE.

J'ai tâché dans la vie du bienheureux Odon de montrer une des faces du mouvement social vers l'émancipation des communes. Cet aperçu, tout neuf, m'a valu des suffrages précieux.

Dans celle de Modedt, on reconnaîtra les embarras de la cour de Bruxelles et des partisans de la réforme, lors du débordement populaire sous le règne du roi Philippe II.

La biographie d'Havré révèle une des causes principales du mécontentement de la noblesse, qui provoqua, au 17e siècle, une autre révolution dont les détails sont consignés dans l'article d'Edelheer; la Commission d'Histoire y trouvera, je l'espère, les renseignements qu'elle demande; et ce ne sont pourtant que des lignes détachées d'un travail plus étendu que je prépare sur le règne d'Albert et d'Isabelle.

Je consacre encore dans ce volume quelques notices au 18e siècle pour achever le tableau d'une époque pas

mieux appréciée : plus d'une particularité de la vie de Des Roches, inédite dans son ensemble comme tout le reste, exposent avec précision l'état moral de la Cour ; et esquissent le portrait fidèle de la plupart des hommes qui y étaient admis ou qu'elle accueillait. Dès lors, on comprendra plus clairement le mouvement flamand, à cette époque, d'où partait aussi le cri de l'opposition. La notice sur Des Roches est purement littéraire, tandis que l'article de Lens est entièrement artistique. Je me suis permis d'étendre celui-ci dès que l'ouvrage de M. Bogaerts (*Esquisse d'une Histoire des Arts*), est venu me convaincre que les faits les plus curieux et les plus instructifs de la vie de cet homme, savant utile et artiste bienfaisant, étaient ou inconnus ou mal appréciés; j'y offre quelques réflexions de nature à attirer l'attention des hommes politiques.

Mon intention, en mettant la main à cette œuvre, n'a pas été de faire de la polémique; c'est pourquoi je me suis abstenu de citer mes autorités : en le faisant je contractais l'obligation de les défendre contre les écrivains qui ont puisé leur science dans des livres mensongers ou de misérables compilations dans lesquelles l'histoire se trouve dénaturée.[1] Quelques-uns ont eu la bonté de douter de l'exactitude de mes assertions, au lieu d'examiner avec critique les leurs.

Un grand malheur pour notre époque est le désir im-

[1] On doute encore de l'existence de la chronique de Jacques Despars! je m'expliquerai sur cet article, en temps opportun, ainsi que sur le précieux *Pomerium spirituale* dont j'ai parlé dans le deuxième volume de mes *Lectures*, et qui, pour notre honneur, ne devrait point rester enfoui.

verio. Jérémie Triverius fut donc chargé de remplir les devoirs de ces deux chaires : *Celui-ci étant mort en* 1554, continue le docteur, *Guillaume Bernaerts, de Thielt, lui succéda. En* 1557, *la régence revenue de sa décision antérieure résolut de rétablir les deux chaires de médecine rétribuées par elle; ce fut alors qu'elle jeta les yeux sur Dodoens, pour l'adjoindre au professeur Bernaerts. A cet effet, elle lui députa au mois de mai* 1557 *son secrétaire.* On aurait tort de croire qu'alors l'université en était encore à son unique professeur de médecine; depuis l'an 1556, une seconde chaire avait été fondée, et elle avait été confiée à Nicolas Biesius. Le roi Philippe y avait affecté une rente de 140 florins. L'existence de cette seconde chaire est encore prouvée par une requête que des élèves en médecine ont présentée au magistrat de Louvain lorsqu'il pensait à rétablir l'ancien état de la Faculté : *Postquam intelleximus,* disent les élèves, *prudentiam vestram facultati Medecinæ quæ jam propè labefacta est, velle consulere, adjiciendo* TERTIAM LECTIONEM. M. Van Meerbeeck ne peut se défendre en soutenant qu'il a parlé des chaires rétribuées par la ville, puisque le magistrat voyant la pénurie des finances du roi, à cause de la guerre avec la France, consentit[1], le 29 mars 1557, à se charger du traitement de Biesius. Les élèves de Bernaerts considéraient

[1] Alzoo den borgemeester, scepen ende raede der stadt van Loeven is verthoont ende te kynnen gegeven geweest, hoe dat de Co. Ma[t] overmits de goede recommandatien der selver gedaen van den persoon van heeren en meesteren Nicolao Biesio, doctor in medecynen, ende van zynder scientien, geleertheyt ende experientien bezonder in de consten van medecynen, hadde den selven genomineert ende geaccepteert om te wesen legent ende profes-

M. Van Meerbeeck aurait dû consulter l'acte mêmc s'en tenir là [1].

Cet auteur s'est donné beaucoup de peines pour pro ver que bien certainement, à l'instar de ce qui se pra quait, son héros a fait des voyages dans l'intérêt de ı études, fait que M. le professeur Morren, de Liége, cr devoir révoquer en doute. Ni l'un ni l'autre n'ont consul Vernulæus qui dit : *Ut Nihil ignoraret, Europæ acad mias fere omnes frequentavit.*

Suivre ligne par ligne mon adversaire, et réfuter daı ces pages toutes ses erreurs et ses fausses idées, comm je viens de le faire, est chose tout à fait impossible ; j remets ce travail à une autre époque ; seulement il im porte, dans l'intérêt de la vérité, de démontrer que bie certainement Dodonæus n'était pas ami du roi d'Es pagne, ni enfant dévoué de l'Église, aveu que m'arra cha une intime conviction et que, à mon grand regret je vois signaler comme une insinuation perfide résultan de mes propres penchants.

[1] L'acte portait entre autres : Item dat de voorseyde legenten hun niet e sullen moghen uyt de stadt absenteren om eenighe patienten oft practycque behalve en uytghenome den prince en gouverneur van 't land, treffelyck heeren van den Orden en van finantien hier omtrent wesende, en de presi denten van den secreten en grooten Rade Mechelen, cancellier van Bra bant, en gelycken personagien, tot den welcke ontboden synde, sulle moghen reysen by weto en consente van beyde de borgemeesters om di selven een of twee, drie daghen te assisteren en hulpen raden en adviseren ende dan weder te keeren, en anders niet. Behalve de bove genoemde ge- noemde gepermitteerde vacantien, dan sullen sy moghen reysen daert hei belieft.

Voici comme la question est posée par le docteur Van Meerbeeck : *Cette indépendance scientifique de notre auteur a été considérée par quelques-uns de ses biographes, comme équivalente à l'indépendance politique et religieuse que de nos jours on appelle libéralisme. C'est par ce mot, qui ne date que d'hier, qu'ils ont voulu expliquer les actions d'un savant du 16e siècle; mais alors, pour lui donner une teinte locale, ils y ont joint un autre mot, qui devient une injure pour notre compatriote, ils ont écrit qu'il penchait pour un gouvernement libéral et pour des idées de réforme.*

D'abord je dois faire observer qu'avant moi, aucun biographe n'avait porté cette double accusation contre l'illustration principale de la ville de Malines. Je défie le docteur de citer les noms de ceux dont il semble affecter de connaître les écrits. Il faut pardonner à sa jeunesse de supposer, d'une manière si dogmatique et tout à fait doctorale, que les sentiments libéraux ne datent que d'hier; ces sentiments sont aussi vieux que la liberté. Les libéraux du temps de Dodonæus étaient désignés sous le nom de libertins, et les libertins étaient considérés par des théologiens comme athées ou panthéistes, à cause de leur scepticisme et de leur indifférence en matière de religion. La vie de Goltzius, qui se trouve dans le troisième volume de *l'Hist. des Lett.*, dépeint un libéral du seizième siècle; elle sert de corollaire à celle de Léoninus; et les deux expliquent très-bien la conduite du botaniste malinois. Mais afin de ne laisser aucun doute sur un article aussi délicat, je donnerai dans le prochain volume la vie d'un autre libéral, Gaspard Schetz, seigneur de

Grobbendonck, que son libéralisme tint quelque temps dans les rangs des réformateurs.

Puis le docteur en médecine a l'air de s'étonner qu'un ami de Dodonæus fût attaché à *l'ancienne doctrine de l'église romaine*, et il me demande ce que je puis entendre par cette ancienne doctrine. Cette demande est une imprudence; et tout catholique sincère la considérera au moins comme indiscrète. Attaché à l'Église, et à toutes les doctrines de l'Église, j'épargnerai au docteur une leçon de droit canonique à laquelle du reste il ne comprendrait rien.

Oui, Dodonæus penchait vers des idées de réforme! oui, Dodonæus était libertin, c'est-à-dire libéral.

Le fait d'une dédicace à Philippe II, en 1574, est un misérable argument. Jamais on n'avait poussé la bonhomie jusqu'à prétendre trouver dans un écrit semblable l'expression de la pensée intime de l'auteur. A cette époque, après le départ du duc d'Albe, les bons patriotes ne désespéraient pas encore du roi.

Pourquoi Dodonæus suivit-il, à l'exemple de Goltzius, le chemin de la cour de Maximilien? parce que l'empereur était l'homme du juste milieu. Pourquoi Dodonæus ne resta-t-il point auprès de son successeur? parce que Rodolphe suivait une autre politique plus conforme à celle de la cour d'Espagne : la mort de Maximilien fut le signal d'une réaction.

Arrivé à Cologne, il n'osa aller plus loin, dit le docteur, *à cause des dissensions civiles qui continuaient à régner dans les Pays-Bas, et dont, vers cette époque, le Brabant surtout était le théâtre.* Je ne puis concevoir pourquoi les troubles du Brabant auraient empêché Dodo-

næus, *arrivé à Cologne,* d'aller plus loin ; je doute que le docteur se soit compris ou qu'il ait compris l'auteur qui lui sert de guide. Ces dissensions n'étaient-elles pas occasionnées par la présence du prince de Parme dont le crédit gagnait de jour en jour? Dodonæus s'arrêta à Cologne; mais dès que le flux de la réforme remonta, il vint à Anvers où il publia, en 1582, son histoire des plantes qu'il dédia à la régence révolutionnaire de la ville, comme il avait dédié d'autres ouvrages à Philippe II et à des prélats.

Prêtons un instant toute notre attention au passage que nous venons de citer. Que fait, dans ce moment d'incertitude, cette gloire de Malines? Catholiques et libéraux sont en présence. Quitte-t-il Cologne pour se joindre au prince de Parme et au parti des Mécontents? non, certes non : il va au-devant des Calvinistes, leur fait la cour et accepte une chaire dans leur université.

Oui, et M. Van Meerbeeck n'eût pas dû l'ignorer, l'université de Leyde fut[1] érigée en haine du catholicisme :

[1] Voyez le tome 2e, p. 3, des Placcards de Flandre, où se trouve le décret du roi au sujet de l'université : il est daté de Tournay, 26 mars 1582. En voici quelques passages : Alzoo onder andere lysten ende pratycken, met de welcke die Rebelle, wederspannighe ende andere, houdende onse teghenpartye poogen te stabeleren ende vereeuwighen hun factien ende wederspannicheyt, wy bevonden hebben dat sy hun principalycken behelpen met de veranderinghe van onse oude catholycksche, Roomsche religie, zouckende by alle middelen daer van die jonckheyt te vervremden ende keeren, ende volgentlycken te bederven 't seminarie van de ghemeente, instituerende en oprechtende tot dien eynde scholen van hun verdomde secten ende ketteryen, met interdictie ende verbodt van alle andere daer men goede leeringhe ende institutie

les professeurs étaient largement rétribués sur le revenu des biens dont les bons catholiques avaient préféré faire l'abandon plutôt que de laisser violenter leur conscience. Dans tous les temps les hommes délicats, vertueux et ayant l'honneur à cœur, se sont fait un scrupule invincible de jouir des biens que les événements politiques arrachent à leurs propriétaires. Ce respect pour le malheur, cet hommage au dévouement ne datent point d'aujourd'hui, ni d'hier. Non-seulement la fuite de Dodonæus démasqua ses penchants politiques et religieux, mais son amour pour les principes nouveaux n'avait plus de bornes, puisque pour eux il sacrifia sa fortune et peut-être l'avenir de sa famille. Sa participation à une école hostile au catholicisme et réprouvée par le roi, attira sur sa tête, sur ses enfants et sur ses proches les peines les plus sévères. Telle est la conduite de Dodonæus que le docteur s'évertue à représenter comme bon catholique et comme ami de son prince légitime.

Si je pouvais ajouter foi au docteur Van Meerbeeck, Dodonæus aurait été un calviniste renforcé, puisque, selon cet écrivain, *au plaisir que Dodoens dut ressentir en voyant achevée l'œuvre qui lui avait coûté vingt années de travail, vint se joindre une satisfaction non moins grande, celle d'obtenir enfin ce qui avait toujours été l'objet de ses vœux. Cette même année,* 1582, *les curateurs de l'univer-*

doet, ja dat meer is hebben ten selven eynde opgericht een vorme van universiteyt in onse stadt van Leyden in Hollandt van de welcke overmits die openbare professie van de calvinische secte ende die gecorrumpeerde instituti anders niet te verwachten en staet dan een schadelyke infectie, enz, en Vermits deze hebben wy, enz.

ODON.

Odon, évêque de Cambrai, dit le Bienheureux, philosophe scolastique, naquit à Orléans vers le milieu du onzième siècle.

Destiné à la profession cléricale, il s'appliqua à l'étude avec une ardeur incroyable : le succès fut égal à son zèle; il n'était pas encore parvenu au terme des cours que déjà la renommée proclamait sa supériorité et l'égalait aux maîtres.

Sous Pibon, évêque de Toul, en Lorraine, Odon enseigna avec éclat dans l'école épiscopale. Si dans ce siècle les évêques s'efforçaient de propager l'instruction, l'honneur en revient cependant aux clercs qui se livraient, par état, aux arts libéraux, et parmi lesquels le clergé recrutait. On ne peut perdre de vue que la cléricature n'était point le clergé, comme quelques Bénédictins le croient; loin de là, elle comprenait dans son sein, outre la majeure partie des prêtres indépendants, toute la classe des gens qui profes-

saient quelques-uns des arts libéraux, passablement hostile au clergé, c'est-à-dire à l'évêque, à ses chanoines et à leurs desservants. Quant à Odon, c'était un véritable clerc, poussant l'amour de la philosophie jusqu'à dédaigner de la chercher parmi les écrits des auteurs ecclésiastiques.

Ayant composé, pendant son séjour à Toul, un poëme sur la guerre de Troye, Odon le communiqua à Godefroid, écolâtre de Rheims, qui partageait ses goûts poétiques et lui vouait une profonde estime. Sa réputation franchissant les limites de la Lorraine l'appela bientôt à Tournay, où les chanoines lui conférent la direction de leur école, qui dépendait de l'église Notre-Dame et joignait leur cloître au lieu qu'on a longtemps appelé l'*École*.

Odon réunissait en sa personne tout ce qu'on peut désirer dans un professeur : science, vivacité d'esprit, étendue et fidélité de mémoire, mœurs, zèle et modération.

Les étudiants affluèrent à Tournay ; il en venait de la Belgique et des provinces contiguës ; il en venait de la Bourgogne ; il en venait même de la Saxe et de l'Italie. Comme dans Athènes autrefois, on voyait des troupes d'étudiants disputer dans les places publiques ; on aurait cru que les habitants avaient renoncé à leurs occupations ordinaires pour se donner entièrement aux spéculations de la philosophie. Dans les environs de Notre-Dame, on voyait les élèves tantôt

se promener avec Odon comme des Péripatéticiens, et d'autres fois, assis autour de lui comme des Stoïciens, écouter avec avidité les solutions du maître.

Quoiqu'Odon possédât tous les arts libéraux, il excellait toutefois dans la dialectique; c'est à son habileté dans cette partie qu'était due une si grande affluence de clercs. Partisan de Boëce et des autres philosophes ses devanciers, il avait adopté de bonne heure la méthode et les nouvelles idées d'Anselme, archevêque de Cantorbéri et le restaurateur de la métaphysique. A Lille, non loin de Tournay, enseignait alors un certain Rembert, qui suivait ou plutôt se vantait de suivre la doctrine d'Aristote et de Porphyre, et dont l'enseignement acquit une telle influence qu'il conduisit à un schisme. Ce Rembert peut, à juste titre, être considéré comme le chef des *Nominaux*. Odon, pénétré des principes de son maître Anselme, considéra comme un devoir des plus sacrés d'employer tous ses efforts contre cette secte dont, mieux que personne, il sentait toute la vanité. Il soutint que les *Universaux*, cette pierre d'achoppement, n'existaient ni avant, ni dans les choses; qu'ils n'avaient aucune existence réelle et que ce n'étaient que de simples noms. La dialectique des *Nominaux* était assez ancienne et par conséquent très-répandue. La Belgique doit à l'écolâtre de Tournay d'avoir connu une doctrine plus rationnelle, celle des *Réalistes*.

On croit que trois ouvrages d'Odon composés à

cette époque regardaient cette controverse. L'un, intitulé *le Sophiste,* tendait à apprendre à discerner les sophismes. Un autre portait pour titre *Complexionum,* des conclusions ou des conséquences; on conjecture qu'Odon y établissait les règles du syllogisme, pour mettre ce qu'on appelle *un argument en forme,* et apprendre par là à raisonner juste. Le troisième était intitulé *de l'Être et de la Chose,* parce que l'auteur y discutait si l'être est la chose même, et la chose le même que l'être.

Odon comprenait dans son enseignement l'astronomie. Ordinairement le soir, sous le porche de l'église, au milieu de ses disciples, il montrait les constellations et faisait observer le mouvement des astres, ce qui les tenait quelquefois bien avant dans la nuit. Autant le maître était appliqué à bien instruire, autant les disciples avaient d'attention à lui en marquer leur reconnaissance. Entre les présents qu'ils firent à Odon, se trouvait un anneau d'or, dans lequel était gravé le vers suivant :

Annulus Odonem decet aureus Aureliensem.

Si Odon se rendait recommandable par une excellente méthode, il ne l'était pas moins par les soins particuliers qu'il portait au bon ordre de son école et aux mœurs de ses élèves. Il avait le secret de faire régner une si grande tranquillité, une si parfaite et

une si sage conduite parmi eux, qu'on l'aurait pris plutôt pour un évêque qui dirigeait les âmes confiées à ses soins que pour un professeur. Lorsqu'il les conduisait à l'église, au nombre de deux cents, il marchait le dernier, pour mieux les observer. Aucun n'eût osé rire, ni parler, quelque bas qu'il l'eût pu faire, ni regarder à droite ou à gauche; on les eût pris, à leur maintien modeste et réservé, pour des moines de Cluny. Odon les retenait éloignés de la société des femmes; inspirant le goût de la simplicité, il les empêchait, de tous ses moyens, de suivre inconsidérément les modes nouvelles pour les habillements et la coiffure. Plutôt que de voir l'esprit de frivolité envahir l'école, il l'aurait quittée. Lorsqu'il donnait ses leçons, aucun étranger ne pouvait entrer dans le cloître, où naguère les militaires et les bourgeois avaient l'habitude de se réunir pour terminer leurs affaires litigieuses; il comprenait même dans cette défense le châtelain Éverard, qui tranchait du souverain à Tournay et dans les environs.

Tournay était loin d'être mieux favorisée que les autres contrées dont se compose la Belgique. Sous les faibles gouvernements des successeurs de Charlemagne, chaque seigneur se fit un parti dans l'État.

Ces petits souverains féodaux se croyaient autorisés à disputer les droits de leur suzerain, et ils ne craignaient pas de mesurer leurs armes avec lui. La loi, méprisée par l'injustice et l'usurpation, cessa de ga-

rantir la liberté et la sûreté des hommes. Odon avait pour maxime de ne rien moins craindre que les injustes ressentiments des grands de la terre, et il disait à cette occasion qu'il était honteux à un homme sage de se détourner tant soit peu du droit chemin pour leur plaire ou par crainte de leur déplaire.

Bien que peut-être la religion eût dans ce temps sur lui moins d'empire que la philosophie; bien qu'en sa qualité de clerc, il ne professât point un respect profond pour les matières ecclésiastiques, la régularité de sa conduite le faisait aimer et honorer, non-seulement des laïques et des chanoines, mais surtout de l'évêque Radbod, oncle du châtelain Éverard, lequel gouvernait l'église de Noyon et de Tournay.

Il y avait près de cinq ans qu'il dirigeait l'école de Tournay, lorsqu'il fit l'acquisition du traité du *Libre Arbitre* par S. Augustin, uniquement pour compléter sa bibliothèque. Il le jeta avec d'autres livres dans un coffre; car, ainsi qu'il a été dit, il était adonné, de préférence, à la lecture des philosophes. Mais environ deux mois après, expliquant le quatrième livre du traité de la *Consolation de la Philosophie*, où il est parlé du libre arbitre, il se souvint du volume qu'il avait acheté, par complaisance, et se le fit apporter. A peine eut-il lu deux ou trois pages, qu'il goûta peu à peu la beauté du style : *Vraiment*, s'écria-t-il à ses disciples, *j'ignorais jusqu'à ce jour que S. Augustin fût si éloquent et si agréable*. Dès ce

Tournay, allait renoncer au monde. Quatre clercs de ses élèves lui promirent de ne le point quitter, et ils lui firent promettre de ne rien faire que de concert avec eux. Les abbés de la province, ou plutôt les supérieurs tant des monastères que des chapitres, accoururent à Tournay, chacun dans l'espoir d'attirer Odon et les siens dans sa maison.

Cet événement, rapporté avec beaucoup de naïveté par la plupart des historiens, mérite de fixer l'attention de celui qui veut approfondir l'histoire de la société. Déjà depuis longues années des associations industrielles et agricoles, sous la direction de prêtres et de moines, avaient répandu dans les campagnes les bienfaits les plus précieux; autour de leurs établissements hospitaliers venaient se grouper les nombreuses victimes de la féodalité. Ces prêtres indépendants formaient une classe pauvre et avilie aux yeux de la noblesse et de ses partisans. Détachée de la glèbe, elle consolait et adoucissait les calamités et les souffrances de la servitude, lors même qu'elle ne donnait point la liberté. Les villes épiscopales et celles où des chanoines, comme à Tournay, partageaient avec le châtelain la souveraineté, repoussaient ces sortes de réunions considérées par elles comme dangereuses: l'esprit d'une domination absolue sur toutes les classes fut très-longtemps favorisé par la grossièreté et les mœurs du siècle. L'excessive inégalité qui régnait dans les conditions des laïques se retrouvait aussi dans

complétant ce tableau par les détails que nous avons donnés sur l'église, on comprendra beaucoup plus nettement le mouvement populaire qui précéda l'émancipation des bourgeois, et on appréciera l'importance de l'événement qui venait de se déclarer chez les chanoines de Notre-Dame, ainsi que le motif qui portait les abbés à venir avec tant d'empressement auprès de l'écolâtre.

L'association des clercs, pouvant compromettre bien des intérêts, était mal vue; aussi Odon et ses frères ne savaient quel parti prendre, quoiqu'ils préférassent la vie canoniale à celle des moines. Ils visitèrent les religieux du mont Saint-Éloy et d'autres maisons qui jouissaient d'une bonne réputation.

Il y avait près de la ville de Tournay une église demi-ruinée, que l'on disait être le reste d'une ancienne abbaye détruite par les Normands. Elle servait à la sépulture des pauvres et venait d'être convertie en hôpital. Les bourgeois de Tournay, voyant l'irrésolution d'Odon et attendant d'autre part de sa communauté les résultats les plus heureux, supplièrent l'évêque Radbod de céder cette petite église dite de Saint-Martin, en promettant de favoriser Odon de leur concours. L'évêque accueillit leur demande qu'il communiqua secrètement aux clercs, en y joignant diverses considérations propres à les persuader. Une semblable communauté de personnes instruites et sages devait tourner, en définitive, au profit de l'é-

piscopat lui-même, dont les intentions bienveillantes n'étaient que trop souvent entravées.

Odon, à qui ses clercs s'en rapportaient, eut de la peine à accepter l'offre de l'évêque : l'église de Saint-Martin lui semblait trop mauvaise; après bien des instances, il ne consentit à s'y retirer avec ses disciples, que sous la condition qu'elle lui serait délivrée, au nom de l'évêque, libre de toute charge.

L'évêque s'empressa de convoquer le chapitre afin de se faire autoriser à cette remise; mais les chanoines qui appréciaient le mouvement qui s'opérait, et lisaient dans l'avenir, refusèrent leur consentement, sous prétexte que leurs concitoyens de la province du Tournaisis abandonneraient l'église principale pour fréquenter le monastère de Saint-Martin dont ils semblaient aimer la règle. L'évêque, qui veillait au bien-être de son double évêché, prit la chose au sérieux : *Au nom de N. S.,* s'écria-t-il dans la dernière séance capitulaire pour cet objet, *et en vertu de l'obéissance que vous me devez, j'exige que vous délaissiez cette église qui est mienne et qui n'appartient nullement à votre communauté. Ne m'est-il pas permis de la livrer à des hommes qui promettent d'y servir Dieu et de la relever à sa gloire?* A ces mots, ils firent semblant de reconnaître les droits épiscopaux; néanmoins ils ne donnèrent la concession demandée que sous la condition que les nouveaux religieux n'accorderaient la sépul-

ture à aucun laïque sans leur autorisation. Depuis longtemps les chanoines de Notre-Dame s'étaient arrogé le monopole de la sépulture; seulement les pauvres étaient déposés par les parents à Saint-Martin, où, en passant, des prêtres indépendants accomplissaient les cérémonies des obsèques. C'était le prêtre de Saint-Piat qui, à cette époque, se rendait le plus souvent à cette chapelle dans ce but.

Radbod installa Odon et ses quatre compagnons le 1er mai 1092, à la suite d'une grande solennité à laquelle les chanoines et le peuple prirent une part égale. La règle de cette nouvelle communauté fut celle de Saint-Augustin. Chaque frère, lors de son admission, renonça à son patrimoine. Bien différente des autres sociétés de clercs, cette communauté ne se donna aucune propriété, ni oratoire, ni dîmes, ni terres : elle ne prit que ce qui était indispensable à l'entretien de la vie. Les compagnons d'Odon, enfants de familles aisées et même opulentes, se livrèrent avec zèle aux travaux de l'agriculture; ils préparaient eux-mêmes le fromage avec le lait qu'ils avaient recueilli de leurs mains. Dans les premiers jours de leur installation, leur misère fut grande: des laïcs pris de compassion pour eux se donnèrent la peine de parcourir la ville, demandant l'aumône pour les pauvres de Saint-Martin; et ils réussirent si bien que ces jeunes religieux eurent non-seulement provision de vivres, mais même une somme d'argent avec laquelle

toute la biographie de l'abbé de Saint-Martin est inintelligible.

Haymeric, abbé d'Anchin, étant un jour venu visiter la naissante maison de Saint-Martin, le supérieur lui confia ses embarras et les peines qu'il éprouvait, surtout au sujet de deux enfants qui, à toute force, malgré leurs parents, voulaient entrer dans sa communauté. La liberté dont on y jouissait permettait à ses hôtes de la quitter sans la moindre opposition et sans difficulté. *Il ne vous reste qu'à vous faire moine,* dit Haymeric; *comme vous demeurez près de la ville, les clercs séculiers trompent vos frères plus jeunes qu'eux, et qui étaient leurs compagnons; et ils les ramènent dans le monde. Si vous étiez moines, ils ne pourraient réussir,* PARCE QUE LES CLERCS, DONT L'HABILLEMENT EST BLANC, ONT L'ACCOUTREMENT NOIR DES MOINES EN TELLE HORREUR QU'ILS ÉPROUVENT DE L'AVERSION POUR CELUI QU'ILS ONT UNE FOIS VU MOINE. *Considérez en outre que la vie des clercs, même de ceux qui vivent régulièrement, est plus facile et plus délicate, puisqu'ils usent de linge et mangent souvent de la chair, et que les jours de fêtes ils lisent au plus neuf leçons. Si vous vouliez me croire, donnez à votre communauté une autre règle plus rigoureuse.*

Odon assembla sur-le-champ ses frères pour leur faire part des sages conseils de l'abbé d'Anchin et pour demander leur assentiment. Ils l'accordèrent im-

médiatement; et de peur que la réforme n'éprouvât des entraves, ils joignirent leurs prières à celles d'Odon pour engager l'abbé à prolonger d'une nuit son séjour parmi eux.

Le lendemain, de bonne heure, ayant fini de chanter primes, douze clercs se présentent devant l'autel, quittent l'habit clérical et reçoivent d'Haymeric celui de moine et la bénédiction, à charge d'observer le silence durant les trois jours suivants. Ceci arriva à la fin de février 1092.

Au terme de cette courte épreuve, Haymeric, qui avait jugé sa présence nécessaire jusqu'alors, s'empressa de conseiller aux moines de choisir un abbé. Odon désigna pour cette dignité un d'eux; mais toute la communauté porta unanimement ses suffrages sur lui-même, et le présenta à l'évêque, qui était venu à Tournay, afin qu'il daignât confirmer leur choix. En effet, ce prélat consacra l'élu le dimanche suivant, 4 mars, dans l'église de Notre-Dame.

Dès lors les frères de Saint-Martin modifièrent leur genre de vie. Sans les arracher tout à fait à l'agriculture et à d'autres travaux, la nouvelle règle introduisit parmi eux le goût de la lecture et des lettres: ils lurent avec avidité les conférences et les vies des Pères, afin d'y découvrir des exemples de dévotion.

Se trouvant, dit-on, trop près des murs de la ville, les frères étaient troublés dans leurs exercices de piété par les clameurs et les chansons des jeunes gens,

et exposés à voir des scènes qui ne convenaient pas à des solitaires. La vue de l'habit séculier, ajoute-t-on, qu'ils avaient quitté, il y a seulement trois ans, faisait sur leur imagination une impression très-nuisible. Il m'est impossible d'attribuer à ces considérations l'importance qu'on ne cesse d'y donner; je suis porté à croire que ces motifs mis en avant, étaient des prétextes, et que la véritable cause qui faisait agir Odon, était plus sérieuse, même qu'elle était intimement liée à la situation du pays, comme nous aurons bientôt l'occasion de le voir. Mais toujours est-il que ce siècle, présenté comme grave et sérieux, était excessivement frivole. (Voy. *Hist. des Lett.,* t. 1, p. 8.)

Les frères de Saint-Martin ayant mis tous leurs effets sur un chariot, sortirent clandestinement la nuit pour chercher une autre résidence. Les Tournaisiens venant le lendemain, selon leur habitude, à Saint-Martin, furent consternés. La nouvelle de la fuite des religieux se répandit avec promptitude et toute la ville accourut sur les lieux; chacun se demandait où ils pouvaient s'être retirés.

Rodulphe, dont le fils Thierry, âgé seulement de sept ans, était élevé au monastère de Saint-Martin, se lève en sursaut au bruit de cette nouvelle, court à l'église de Notre-Dame et convoque une assemblée capitulaire. Il est plus que probable que l'amour paternel seul ne le faisait point agir; il soupçonnait que le départ des frères de Saint-Martin était provoqué

par un différend qui s'était élevé entre eux et le chapitre: il déclara formellement qu'il restituait à l'église de Notre-Dame le bénéfice dont il avait joui depuis plusieurs années, et que dégoûté du monde il était même d'intention de quitter la ville de Tournay et de se joindre aux moines de Saint-Martin. Sur ces entrefaites, on avait reçu des données certaines sur la marche de ces religieux que Rodulphe atteignit à Seclin. Voyant à ses pieds ce riche et puissant avoué, l'abbé Odon ne put s'empêcher de s'écrier à ses amis qui l'entouraient : *Tout moines que nous nous flattions d'être, nous ne pouvions cependant oublier le costume du monde !* Et Rodulphe continua avec eux la route.

Des religieuses, qui demeuraient près de l'église de Saint-Martin, ayant assuré aux Tournaisiens que les moines avaient pris le chemin de Noyon et que leur intention était de chercher un autre monastère, le châtelain Éverard, prince du pays, réunit, à la demande des habitants, les notables de la ville pour aviser au parti le plus sage. Au milieu du désordre de la population, les favoris de la féodalité durent s'abaisser jusqu'à consulter les masses! Les chanoines et le châtelain avaient un seul et même intérêt : il leur importait de maintenir leur domination. L'assemblée formée par le châtelain arrêta d'envoyer un message à Noyon avec autorisation de déclarer nettement à l'évêque que, s'il avait le malheur de per-

mettre aux moines d'abandonner leur couvent de Saint-Martin, il lui serait défendu de mettre désormais le pied à Tournay. L'envoyé mit tant de diligence dans sa mission qu'il arriva à Noyon avant les fugitifs. L'évêque fondit en larmes, en apprenant cette nouvelle. *La demande des Tournaisiens est inutile,* répondit le prélat, *lors même qu'ils me demanderaient de transférer leur communauté, je ne pourrais en aucune manière y consentir.* Puis il accompagna le Tournaisien, pour mieux lui indiquer le chemin par lequel les moines devaient arriver. Dès que l'évêque les aperçut, il ordonna à ses soldats et à ses clercs de descendre de cheval et de céder leur monture à ces étrangers; ceux-ci le remercièrent, et s'étant prosternés à ses pieds sous la porte de la ville, ils le supplièrent de leur accorder la demande qui les amenait à Noyon; mais Radbod, prenant aussitôt l'attitude d'un suppliant, leur déclara franchement, en laissant échapper quelques soupirs, que jamais il ne pourrait l'accorder. Il les conduisit ensuite chez lui et les hébergea généreusement. Le troisième jour, il leur ordonna, en vertu de la loi d'obéissance, de retourner à Tournay.

Si la démarche d'Odon avait été sérieuse et qu'il eût réellement eu l'intention de quitter pour toujours le couvent de Saint-Martin, que de reproches n'aurait-il pas mérité d'avoir abandonné les pauvres filles qui vivaient sous sa loi? Que seraient-elles devenues,

si l'abbé de Saint-Amand, le vénérable Hugo, ne s'était empressé d'envoyer à Saint-Martin cinq de ses religieux qui devaient y rester jusqu'au retour d'Odon? L'histoire en dit assez pour nous permettre quelques conjectures sur les vrais motifs qui dirigeaient l'abbé et les chanoines de Notre-Dame. N'est-ce pas peu de temps auparavant que le pape Urbain II avait proposé de rétablir l'évêché d'Arras qui avait été annexé à celui de Cambrai? et n'est-ce pas alors que le même pontife fit proposer aux clercs de Tournay de revendiquer leurs droits? Le peuple et les clercs pouvaient s'en trouver bien; mais la noblesse, qui gouvernait militairement le pays et qui était maîtresse du chapitre de Notre-Dame, n'y trouvait pas son compte non plus que l'évêque de Noyon, oncle du châtelain. Il est évident que l'abbé Odon tenait pour l'évêque; je présume qu'il aura quitté son abbaye non pour des chansons, mais bien à cause de la tendance du peuple vers son émancipation, et des efforts des chanoines pour se maintenir dans leur position, même au moyen de l'évêque réclamé par le parti démocratique. Selon toute apparence, son départ avait pour but de donner l'éveil du mouvement dont il avait peut-être le pressentiment.

Radbod, l'ami et le protecteur d'Odon, sans méconnaître précisément les droits et les plaintes du peuple, s'efforçait de maintenir l'intégrité de son double diocèse, malgré le souverain pontife. L'abbaye de Saint-

Martin, par l'influence de son directeur, offrait par conséquent un terme intermédiaire entre le peuple et la noblesse, entre la commune et la féodalité.

Odon, à la tête de sa communauté, rentra dans Tournay le jour de l'Exaltation de la Croix, le 14 septembre 1093, durant la procession établie par Radbod, il y avait quelques années, à l'occasion d'une maladie épidémique. On fut si charmé de voir revenir l'abbé avec ses frères, que toute la procession, qui était sortie de la ville, continua à marcher à leur rencontre; elle les introduisit avec pompe dans leur monastère.

Ce fut seulement alors, et non avant l'élection de l'abbé, que le monastère de Saint-Martin se soumit à la règle de Cluny, amenée par le progrès de la civilisation. Après avoir rendu à ce monastère les biens qu'il avait eus avant l'invasion des Normands, l'évêque de Noyon y vint assister à une assemblée capitulaire; dans son allocution aux religieux, qui naguères étaient clercs, il fit sentir les avantages de l'humilité, et il leur conseilla de ne plus s'efforcer à imiter les Pères selon les légendes qu'ils en avaient; mais plutôt de se soumettre à une règle à leur convenance. Le conseil de l'évêque fut agréé. Les usages de Cluny étant considérés comme approchant de la perfection chrétienne, les religieux de Saint-Martin laissèrent tomber leur choix sur le monastère d'Anchin, la seule maison de Belgique qui eût adopté cette règle si

justement vantée. L'abbé Odon approuva beaucoup ce choix, et se reconnaissant avec les frères comme les enfants d'Haymeric qui les avait fait moines et leur avait donné sa bénédiction, il le pria de vouloir leur prescrire sa manière de vivre. Haymeric s'empressa de répondre à leur désir; dans ce but, il envoya quelques-uns de ses moines pour leur servir de prieurs. Ce qui m'autorise à conjecturer que les clercs de Saint-Martin, qui venaient d'être élevés à la prêtrise, sans épreuve ni instruction préalable, n'étaient pas bien instruits des rites ecclésiastiques. Cet abbé appela, en revanche, quelques moines de Saint-Martin auprès de lui. Depuis lors, il régna une grande intimité entre ces deux maisons qui, quant à l'origine, n'en faisaient qu'une.

Il est nécessaire de faire observer ici que cette réforme concernait seulement les frères et les autres habitants du monastère, à l'exception de leur abbé qui pouvait les gouverner comme il le jugeait à propos. Les monastères étaient dans le principe de petits états dont le chef était tenu de pourvoir à l'entretien de ses sujets; selon toutes les apparences, c'étaient des associations industrielles et agricoles dont l'église, pour leur bonheur et celui de la société, s'empara. Alors encore chaque religieux ou chaque habitant du cloître gardait ses propriétés rurales et immobilières.

Clémence, qui gouvernait la Flandre au nom de

son époux Robert-de-Jérusalem, honora Odon de sa bienveillance. Bien que le Tournaisis relevât de l'empire, Odon noua des relations intimes avec le comte de Flandre. Le motif de sa conduite se trouve dans la lutte des partis durant les débats politiques entre les bourgeois et leurs dominateurs, et durant le schisme des investitures.

Odon trouvait dans la cour de Flandre de la protection et de la bienveillance; comme elle, il reconnaissait le pape Urbain qui maintenait les excommunications lancées par son prédécesseur contre l'empereur. La reconnaissance qu'Odon portait à la comtesse de Flandre s'étendait même sur ses sujets, comme il le fit voir dans la guerre entre le comte de Flandre et le châtelain Éverard qui agissait sous l'influence de l'empire : l'abbé employa tous les fonds qu'il put rassembler, au rachat des prisonniers flamands.

Pour mieux faire apprécier la conduite politique d'Odon, partisan d'une liberté sage qui vivifie tous les membres de la société indistinctement, nous croyons pouvoir emprunter encore quelques lignes à M. Tailliar. « La liberté civile, dont la naissance en » Flandre ne porte point de date précise, et à laquelle, » par une sage politique, les princes se gardèrent de » mettre obstacle, grandit et se développa au milieu » de ces progrès. Les comtes de Flandre avaient un » intérêt immense à ne pas tyranniser leurs villes et » à leur laisser des franchises étendues. Outre qu'il

» gouvernement particulier, leurs magistrats, leurs » juges, leurs milices, leurs moyens de défense. Elles » eurent aussi leurs coutumes et leurs lois, qui, pour » être non écrites, n'en avaient pas moins de force; » et lorsqu'une fois leurs habitants, organisés en » vastes corporations, et toujours animés de cet esprit » d'indépendance inné chez eux, se furent façonnés » à ces usages, à ces franchises que les princes ne » créent pas et qu'ils ne sauraient abroger, il eût été » aussi dangereux qu'impolitique de songer à res- » treindre ou à leur disputer ces droits, ces privi- » léges dont ils étaient en pleine possession et dont » la légitimité se trouvait déjà sanctionnée par le » temps. » En général, le sentiment de la liberté était inné chez le Flamand, comme chez la plupart des habitants de la Belgique; le mode d'en jouir a seulement varié selon les temps et les besoins. (Voyez *Lect.,* t. 2, p. 19.) Mais on ne peut conclure de là que toutes les villes et toutes les peuplades étaient également bien partagées et que nulle part la féodalité ne faisait peser son sceptre de fer. Loin de là, et l'auteur que nous venons de citer doit convenir qu'*En Flandre, comme en France, les barons et les seigneurs féodaux s'abandonnaient à toute espèce de vexations et d'outrages envers les malheureux habitants du pays. Les gens d'église, les marchands et artisans, les pauvres laboureurs étaient chaque jour victimes d'extorsions et de rapines*

aussi lâches qu'infâmes. En respectant les droits de tous les habitants ou du moins de la plupart, la Flandre était devenue un gouvernement modèle. Tournay avait aussi connu cette liberté qui faisait le bonheur de la Flandre; mais la noblesse et le clergé voyaient de mauvais œil des innovations dont les conséquences leur paraissaient incalculables. Odon souhaitait la liberté pour tous, autant du moins que la prudence le permettait; il avait son modèle dans le gouvernement de la Flandre et sa règle de conduite dans les anciens auteurs dont il avait fait dans sa jeunesse une étude particulière.

Quoique les temps fussent difficiles et peu propres aux études, les moines de Saint-Martin ne cessèrent de se livrer aux lettres. L'abbé comptait plusieurs copistes qui n'avaient pas d'autre travail que celui de transcrire les livres de l'Écriture-Sainte, les ouvrages des Pères et des écrivains ecclésiastiques. Les exemplaires qui sortaient de leurs mains, passaient pour si corrects que les autres monastères, qui se piquaient d'avoir des textes purs, se les disputaient.

La réputation du monastère de Saint-Martin, de jour en jour mieux établie et plus répandue, on y affluait de toutes parts. L'enthousiasme fut tel que grand nombre de Tournaisiens ne regardaient plus leur ville que comme une prison, et le cloître comme un paradis anticipé : les époux se séparaient, les enfants quittaient leurs parents, pour se mettre sous la

loi d'Odon. La crainte des chanoines de Notre-Dame était donc justifiée. Malheureusement l'abbé accueillait tout le monde, hommes et femmes, sans calculer ses ressources, de manière qu'en peu de temps. sous un administrateur aussi prodigue, le monastère régorgeait d'habitants. Le mal était d'autant plus sensible que l'usage d'abandonner les revenus du monastère à la discrétion des abbés s'était maintenu jusqu'alors. Ceux qui n'étaient dévoués qu'en apparence ou que les souvenirs du monde séduisaient, avaient le champ libre, et il s'en présenta plus d'un exemple. La gêne de Saint-Martin provenait de ce pouvoir illimité dont jouissaient les abbés et ne pouvait aucunement être attribuée à la malveillance; son abbé en était incapable.

Il importait à Odon de régulariser d'abord sa maison qui se trouvait encombrée de femmes. Un bâtiment en pierre, à quelque distance, il est vrai, du monastère, lequel avait appartenu à un Rodulphe, et avait été donné aux moines de Saint-Martin par sa femme Mainsende, lors de sa conversion, fut destiné à des personnes du sexe, au nombre de soixante environ; Éremburge, sœur de la donatrice, fut leur supérieure. Odon fut obligé, tant le nombre des femmes était grand, d'établir un autre couvent à Tournay même. Nonobstant ces deux affiliations, plusieurs continuèrent à habiter Saint-Martin.

La disette venant enfin affliger le monastère de

Saint-Martin, les frères ne purent d'abord comprendre comment une maison qui renfermait tant d'éléments de prospérité pouvait tomber dans un tel état de pénurie ; mais ils ne tardèrent point à en connaître la véritable cause. Ils s'adressèrent alors à leur abbé et exigèrent que désormais la règle de Cluny fût observée de part et d'autre ; on convint que l'abbé soignerait la doctrine et la morale, et qu'il serait soumis lui-même à la décision de l'assemblée capitulaire. L'administration intérieure lui fut dévolue, mais tout le reste fut confié à des personnes prudentes et entendues; à l'une on donna le titre de chambrier, et à l'autre celui de prévôt. L'abus du pouvoir absolu des supérieurs amena dans les couvents les formes administratives qui n'avaient pu germer au milieu du désordre de la féodalité; l'église donna encore cet exemple de civilisation aux peuples. C'est, en effet, peu de temps après, ou à la même époque, que les villes, fatiguées d'être le jouet de leurs dominateurs, hasardèrent de demander leur émancipation. L'administration des couvents, et ceci mérite d'être remarqué, prit naissance précisément dans les anciennes communautés de clercs qui formaient, ainsi que nous l'avons dit, la classe intelligente et lettrée de la nation, et tellement adonnée à l'étude des écrivains anciens et profanes, qu'elle poussait son aveugle amour pour cette littérature jusqu'à dédaigner toute autre.

L'influence du monachisme sur la formation des

communes a été remarquée par plus d'un écrivain, mais dans des termes si inexacts, qu'en voulant établir une vérité ils consacrent mille erreurs, et que pour apporter quelque lumière sur un point d'histoire assez obscur, ils jettent tout dans la confusion et dans les ténèbres. « L'esprit général du christianisme, dit M. Tailliar » d'après Châteaubriand, l'organisation toute républi- » caine de l'église, la condition populaire et le caractère » démocratique du clergé inférieur ajoutaient encore » à ces impulsions de liberté. *Quand les communes » s'établirent, le clergé inférieur, loin de leur être » hostile, se rangea presque toujours de leur parti; » elles ne trouvèrent d'antagonistes déclarés que » parmi les évêques et les abbés titrés, qui joignaient » la puissance féodale à leur dignité spirituelle.* »

Ainsi que nous l'avons déjà soutenu, le pape Urbain II engageait les villes d'Arras et de Tournay à revendiquer leurs droits à un évêque en propre; sa volonté était de maintenir, nonobstant les difficultés, la juridiction archiépiscopale de Rheims sur douze évêques, et son but de mettre des bornes à l'influence de l'empereur qui profitait, avec adresse, du schisme. Les sentiments qui divisaient les hauts dignitaires ecclésiastiques avaient des racines profondes; ils agitaient également les chanoines, les clercs et même le peuple. On parlait, de part et d'autre, de droits; et chacun articulait ses prétentions, comme il arriva à l'occasion de Gaucher, évêque de

Cambrai, élu par les chanoines malgré le peuple qui préférait un autre candidat nommé Manassès. Déjà Gaucher avait été déposé, en 1092, au concile de Clermont. Pascal continuant l'œuvre d'Urbain II, manda à l'archevêque de Rheims de faire tous ses efforts pour remplacer le prélat simoniaque de Cambrai. L'archevêque Manassès conseilla un autre mode d'élection épiscopale, au moyen duquel il se passait à la fois du peuple et des chanoines : il convoqua, en 1105, un concile qui choisit sur-le-champ Odon, dit le Bienheureux ; et il s'empressa de consacrer l'élu.

Les chanoines de Cambrai, depuis longtemps sous la bannière impériale, fermèrent à Odon l'entrée de sa cathédrale et même de la ville. Dans cet état de choses, il revint à Saint-Martin où il demeura encore un an, dirigeant tout à la fois cette maison et exerçant son autorité épiscopale dans les lieux de son diocèse qui voulaient bien le reconnaitre.

Cette élection agit d'abord sur l'esprit des chanoines de Notre-Dame. Ils avaient vu avec déplaisir l'érection du monastère de Saint-Martin ; et, le couvent étant sans abbé, ils renouvelèrent leurs prétentions : selon eux, l'église de Saint-Martin était un simple oratoire de leur dépendance. Odon prit son recours auprès du pape, qui lui donna gain de cause. Mais, la querelle devenant de jour en jour plus sérieuse, il en résulta un conflit opiniâtre entre les deux églises.

La mort de Henri IV (Voy. *Hist. des Lett.,* t. 1,

Par cette pacification, on porta atteinte à l'indépendance des moines de Saint-Martin. Odon y souscrivit; et peut être y fut-il porté par la conduite d'un des religieux de ce monastère résidant à l'hospice de Chantrud à Laon, dans le temps que les bourgeois de cette ville luttaient avec persévérance pour leur liberté : ce moine, d'accord avec l'évêque Gaudry, fit venir de Flandre beaucoup de lingots d'argent pour les convertir en mauvaise monnaie, dans le but de favoriser les féodaux. Cette conspiration émana probablement de Saint-Martin même. Dès lors Odon, qui pendant toute sa carrière avait cherché à interposer son autorité et sa sagesse entre le peuple et l'église, ne pouvait plus favoriser comme autrefois la maison qu'il avait fondée. Il ne cessa cependant pas de vouloir son bien-être et surtout celui des malheureux qui étaient sous sa dépendance : il lui donna, à la même époque, la terre de Maude, afin d'en distribuer les revenus aux pauvres.

Odon confirma, en 1108, la fondation du collége des chanoines à Termonde, auquel il donna les oratoires d'Opwyck et de Lebbeke; consacra l'église de Notre-Dame à Audenaerde (1110), et ratifia (1112) la donation faite par Wenemaer à l'église de Bornhem.

Il est en effet très-probable que c'est dans de telles circonstances qu'Odon modifia sa conduite. Jusqu'alors nous l'avons vu attaché au comte de Flandre et au pontife romain, et l'adversaire de l'Empire; main-

tenant il se pose l'ami de l'empereur et s'efforce même d'étendre sa puissance. Il envoya dans ce but ses archidiacres dans le territoire d'Arras qui reconnaissait Lambert de Guisne : celui-ci lui écrivit une lettre dont la fin est conçue en ces termes : *Rogamus ergò vos, per fraternitatis amorem quâ sanctitatem vestram sine simulatione diligimus, ut nobis rescribatis* SI PRÆDICTÆ QUÆRIMONIÆ APUD PRINCIPES PER VOS SUNT FACTÆ. *Nous vous prions, par cet amour fraternel que nous avons franchement voué à votre sainteté, de nous répondre s'il est bien vrai que vous ayiez adressé des plaintes aux princes.*

Il ne fut probablement pas difficile à Odon de se justifier, puisque Lambert et lui concoururent, vers la même époque, à la réconciliation des chanoines de Tournay avec les moines de Saint-Martin. Le défaut de renseignements précis m'oblige à exposer les faits avec une extrême brièveté et sans émettre d'opinion sur le caractère que ces événements semblent avoir.

L'oratoire de Phalempin, fondé en 1039 par le châtelain de Lille, se ressentant du désordre général, ne pouvait rester plus longtemps sous la domination des clercs qui s'y étaient installés. Roger, issu du fondateur Saswalon, et sa femme Ogyve sollicitèrent les évêques de Cambrai, de Térouane et d'Arras de procurer la réforme de cette communauté qui dépendait néanmoins de Balderic, évêque de Noyon et de

Tournay. On en attribue, il est vrai, le succès au prélat de Térouane intimement lié avec le pape Pascal.

Après ce qu'il avait fait pour favoriser l'entrée d'Odon dans sa ville épiscopale, on ne devait pas s'attendre que l'empereur Henri V l'y inquiétât. Il le fit néanmoins, exigeant qu'il prît de lui l'investiture, c'est-à-dire la crosse et l'anneau qui lui avaient été remis, à son ordination, par l'archevêque de Rheims. Le refus d'Odon fut puni de l'exil. Cet événement eut lieu probablement en 1110, lorsqu'Henri V s'étant brouillé avec Pascal renouvela la question des investitures.

Odon se retira au monastère d'Anchin où il composa, à la sollicitation d'Amand du Chastel, un traité sur le blasphème contre le St-Esprit; ce moine très-adonné aux lettres s'était permis, dans un grave entretien, de lui témoigner ses doutes à ce sujet. D'abord Odon le renvoya à ce qu'en avaient écrit les saints Pères, en expliquant l'Évangile. Mais n'ayant pas trouvé de quoi se satisfaire, Amand insista pour obtenir une explication complète et méthodique. Vaincu par ces instances, et sachant d'ailleurs que son traité du péché originel lui avait fait découvrir plusieurs choses qu'il ignorait auparavant, Odon se détermina à lui accorder sa demande. Il se souvenait avoir lu autrefois que S. Augustin avait traité le même sujet; mais il désespérait de découvrir le manuscrit. Il est très-probable que ses autres ouvrages adressés au

même religieux d'Anchin ont été composés à la même époque.

Il paraît qu'il eut depuis la liberté de retourner à son siége, puisque son principal historien, Hériman de Saint-Martin, assure qu'atteint d'une maladie mortelle, il abdiqua l'épiscopat, et se fit porter à Anchin.

Ségard, abbé de Saint-Martin, accourut avec quelques-uns de ses frères, à la première nouvelle, pour tâcher d'obtenir qu'il fût transporté dans la maison dont il était le fondateur. Mais l'abbé Alvise ne voulut point souffrir qu'on lui enlevât un dépôt que Dieu lui avait confié.

Odon employa les huit jours de sa maladie à recevoir les sacrements et à de bonnes œuvres. Il attendit sa dernière heure avec autant de sécurité que si ce n'était pas lui que la mort menaçait; il ne laissa pas de demander instamment les secours des prières de la communauté, parce que, disait-il, je ne pourrai soutenir le jugement de Dieu, s'il en sépare sa miséricorde. Ainsi mourut Odon, qualifié dès ce moment de Bienheureux, le 19 juin 1113.

Amand du Chastel, prieur d'Anchin, écrivit une lettre circulaire pour annoncer sa mort, suivant l'usage, et faire connaître ses mérites et ses vertus; elle est rapportée par les Bollandistes au 19 juin, page 911, et par Dom Martene au t. 5e de ses *Anecdotes*, page 855, avec cette différence que dans cette

collection la mort d'Odon est marquée au III avant les calendes de juillet, au lieu que dans les Bollandistes, c'est au treizième. Nous avons préféré cette dernière date, parce qu'elle est conforme à la version d'Hériman.

Il fut inhumé devant le crucifix de l'église du monastère d'Anchin sous une tombe de marbre blanc, où l'on fit graver sa figure avec cette inscription :

Hic tegitur præsul Odo,
Qui perspectus omni mundo,
Fuit exul, Deo fidus;
Fulget cœlo quasi sidus.

Il est honoré comme saint dans plusieurs églises des Pays-Bas. On ne peut douter qu'il n'ait été l'un des plus savants hommes de son siècle. Il était versé dans la poésie, dans la théologie, dans les mathématiques et surtout dans la philosophie. Dom Rivet dit qu'il y a même quelqu'apparence qu'il entendait le grec et l'hébreu; il fondait son opinion sur les tétraples du psautier conservé à Saint-Martin, qu'Odon fit faire en 1105, ainsi qu'on le lisait à la fin de ce manuscrit : on y voyait, sur quatre colonnes, quatre anciennes versions des psaumes, la romane, deux versions latines, l'une d'après les Septante, l'autre d'après l'hébraïque de S. Jérôme, et la grecque des Septante. Il paraît que cette dernière langue n'était plus cultivée en

Belgique; c'est du moins ce que nous avons avancé dans le tome 3e de nos *Lectures*, page 13 : le savant Paquot partage cette opinion, et il pense avec raison que pour un semblable travail il suffisait d'entendre le latin et de savoir lire le grec. Il importe aujourd'hui de signaler aux philologues ce manuscrit qui serait pour eux d'une haute importance, la langue française ayant peu de documents d'une telle antiquité. Voyez Lambert-le-Bègue dans le tome 4e de nos *Lectures*.

Odon laissa après lui des disciples célèbres par leur vertu et par leur science, entre autres Hériman, abbé de Saint-Martin, Galbert, d'abord chanoine de Notre-Dame de Tournay et puis évêque de Châlons-sur-Marne, les deux frères Herman et Siger, l'un prévôt et l'autre premier chantre de la même cathédrale, et enfin le fils de celui-ci, qui se distingua dans les lettres.

Des écrits d'Odon se trouvent dans la *Bibl. des Pères*, éd. de Lyon, t. 21, p. 221 et suiv. ; en voici l'indication : *Opuscula Sacra : Sacri canonis Missæ Expositio. De Peccato originali libri tres. De Adventu Christi filii Dei Dialogus. De Blasphemia in Spiritum Sanctum liber unus. Homelia de Villico iniquitatis.*

Le premier traité a été souvent réimprimé. Le deuxième est indiqué par Hériman sous le titre *De Anima*. La parabole du mauvais intendant a été

traitée plusieurs fois; on trouve sur ce sujet une homélie parmi les sermons attribués à S. Bernard; mais elle est d'un autre Bernard, moine de Cluny. Dom Martene et Dom Durand en ont publié une troisième, sous le nom d'Odon, évêque de Cambrai, dans le tome 5e de leur *Thesaurus*, page 853; et ils soutiennent que c'est celle qu'Henri Goethals lui attribue. Mais Dom Rivet observe qu'il y a une si grande et si sensible différence, principalement à l'égard du style, entre l'homélie imprimée dans la *Bibliothèque des Pères* et celle qu'a publiée Dom Martene, que quiconque aura lu attentivement l'une et l'autre, ne jugera jamais qu'elles soient du même auteur. La première, écrite en un style clair, coupé, fort concis, développe le sens du texte sacré d'une manière naturelle et sans user de grands raisonnements. L'autre, fort prolixe, est presque quatre fois aussi longue; le style en est diffus, quoique clair, et les raisonnements longs et multipliés. Ajoutons qu'elle paraît plus récente, et que la première semble n'avoir pas été inconnue à l'auteur. Au moins débute-t-il par dire que plusieurs avaient déjà expliqué à leur mode et suivant les besoins et les dispositions de leurs contemporains, la même parabole. Cela posé, qu'on rapproche des autres écrits d'Odon l'une et l'autre homélie, et l'on reconnaîtra à coup sûr dans la première toute sa manière d'écrire et son génie.

Outre l'homélie sur le mauvais intendant ou l'éco-

nome infidèle, Trithème en attribue encore d'autres à l'évêque Odon. Il s'en trouve effectivement quelques-unes décorées de son nom. Le manuscrit coté 1506, de la bibliothèque du Vatican, entre ceux de la reine de Suède, en offre deux : l'une sur la Cananéenne qui porte le nom de l'évêque de Cambrai, et l'autre sans nom d'auteur sur la passion du Sauveur, mais qu'on juge être son ouvrage.

Un autre manuscrit du collége de Louis-le-Grand à Paris, contient un long poëme sur les premiers versets du livre de la Génèse ou l'ouvrage des six jours. L'inscription le donne à un Odon, évêque d'Orléans, ainsi nommé du lieu de sa naissance, puisque cet évêché ne compte point d'évêque de ce nom.

Trithème lui attribue un recueil de lettres; on ignore ce qu'elles sont devenues. On connaît seulement *Epistola Lamberto, episcopo Atrebatensi,* dans Baluze *Miscellanea,* t. 2, p. 131; c'est un dimissoire en faveur d'un clerc. On voit dans le même volume une lettre de Lambert à Odon : mais on n'a pas la réponse. L'abbaye de Vauclerc, près de Laon, possédait une lettre d'Odon à Guillaume d'Affighem.

Valère André et Aubert Le Mire attribuent à Odon un recueil de paraboles, sans donner d'autre éclaircissement, sinon qu'il s'en trouvait autrefois un exemplaire manuscrit à Saint-Michel d'Anvers. Montfaucon en cite deux autres à la bibliothèque du Vatican, l'un sous l'indication du grand Odon, évêque

et docteur en théologie, faisant partie de la collection de la reine de Suède, et l'autre sous le nom d'Odon, évêque et docteur, parmi les manuscrits d'Alexandre Pétau.

Odonis Expositio Ternarii, continens XXVIII figurativas significationes, manuscrit de la bibliothèque Pauline à Leipzig, indiqué ainsi par Montfaucon, est un livre de mathématiques. Il pourrait bien être de l'évêque de Cambrai.

Au reste, l'évêque de Cambrai est souvent confondu avec d'autres de son nom qui était très-répandu à son époque.

GUILLAUME D'AFFLIGHEM.

Guillaume d'Afflighem, poëte flamand du XIII[e] siècle, tire son nom du monastère où il embrassa la vie religieuse selon la règle de S. Benoît. Il entra à Afflighem vers 1262 et y fut élu prieur en 1295; il passa de là, environ trois ans après (1298), au prieuré de Frasnes. Il termina sa carrière le onzième jour avant les calendes de septembre (22 août). Le document qui fournit ces renseignements ne contient rien de plus précis.

Guillaume d'Afflighem traduisit en vers flamands la Vie de S[te] Lutgarde, écrite en latin par Thomas de Cantimpré, et remit au contraire en latin les visions d'une religieuse de l'ordre de Cîteaux, de son temps, laquelle avait écrit divers ouvrages en flamand. Trithème cite encore de ce moine un livre de sermons.

Le professeur Bormans, de Liége, possède un manuscrit très-ancien de la Vie de S[te] Lutgarde par

Guillaume d'Afflighem, à qui il attribue une autre biographie, aussi en vers flamands, de Ste Christine-la-Merveilleuse, parce que ce dernier ouvrage, qu'il possède également, a fait partie du même volume. Il est vrai qu'un frère Mineur, nommé Gérard, qui en a fait don au cloître de Milen près de Saint-Trond, semble se déclarer auteur du poëme dans le prologue de Christine.

L'abbaye d'Afflighem comptait dans ce temps parmi ses religieux qui s'adonnaient aux lettres, trois Guillaume, savoir : Guillaume de Malines dont nous avons donné la biographie dans le tome premier de cette série, Guillaume d'Afflighem et Guillaume Loef dont nous nous ferons un devoir de nous occuper prochainement. Tant d'homonymes embarrassent aujourd'hui.

VAN ORLEY.

Orley (Bernard Van), peintre, plus connu sous le nom de Bernard de Bruxelles, parce qu'il avait reçu la naissance dans cette ville, était le troisième fils d'Éverard Van Orley et de Barbe Taye, qui s'étaient mariés le 27 avril 1462. Son frère puîné, nommé Jean, était admis dès 1482 dans le lignage de Sleeuws, du chef de sa grand'mère maternelle. Bernard Van Orley appartenait aux familles les plus honorables du pays et les mieux accueillies à la Cour, du temps de Marguerite d'Autriche et de Charles-Quint.

On ne connaît rien de sa première jeunesse; on ignore pareillement ce qui peut l'avoir porté à se livrer à la peinture et au dessin. Alors les artistes se contentaient d'étudier les maîtres de leur pays; s'ils allaient visiter les contrées étrangères, c'était moins pour y chercher des inspirations ou former leur manière que dans un but d'intérêt. L'enthousiasme pour

l'Italie prit naissance seulement vers la fin de la carrière de Raphaël.

La réputation de cet artiste extraordinaire s'étant répandue dans tous les pays depuis son séjour à Rome où il s'établit en 1508, sous le pontificat de Jules II, je présume que ce fut à cette époque, ou peu de temps après, que Van Orley fit le voyage d'Italie, uniquement pour voir par lui-même les merveilles dont on ne cessait de parler, et aucunement dans l'espoir de se faire admettre au nombre de ses élèves. Il fut tellement épris de la beauté de sa peinture et de son dessin, qu'il se mit à étudier avec l'assiduité la plus extraordinaire les innombrables productions de son pinceau et de son crayon : il ne voulait avoir d'autre maître, d'autre modèle que Raphaël. Des renseignements domestiques assurent que cet immortel artiste fut sensible à tant d'admiration et qu'il se forma entre le maître et l'élève des rapports d'une amitié très-intime, que la mort seule fut capable de dissoudre.

De retour aux Pays-Bas, Van Orley vit chaque année sa gloire croître et s'étendre. De toutes parts on lui commandait des tableaux.

Marié avec Marguerite Zeghers, il s'établit près de l'église de Saint-Géry, au milieu de ses riches parents.

La gouvernante Marguerite d'Autriche, qui s'entourait d'artistes et de poëtes, choisit Van Orley pour le peintre de la Cour. Cette charge lui valait environ dix-neuf livres par an.

Le désir de tenter fortune poussa le célèbre graveur Albert Durer à entreprendre un voyage aux Pays-Bas, où son talent était généralement estimé. Dans la plupart des villes qu'il visita, il fut bien accueilli. A son arrivée à Bruxelles, au commencement de septembre de l'année 1520, la Gouvernante, grande et magnanime, lui fit dire qu'il trouverait toujours en elle une protectrice auprès du roi Charles; et son peintre Bernard Van Orley se fit une fête de l'avoir à sa table: *Le repas fut si magnifique*, dit Durer dans la relation de son voyage, *que je doute que maître Bernard en ait été quitte pour dix florins. A ce repas assistèrent plusieurs personnages que Bernard avait invités pour me tenir compagnie, entre autres le trésorier de Madame Marguerite dont j'ai fait le portrait, le grand-maître du palais et le trésorier de la ville; j'ai envoyé une Passion sur cuivre à ce dernier* (Jean de Beerthem), *qui m'a donné en échange une gousse espagnole qui vaut bien trois florins*. Van Orley trouvait en lui non-seulement un excellent artiste, mais encore un ami, un admirateur de Raphaël. En reconnaissance des honnêtetés dont Van Orley l'avait accablé, il dessina son portrait. S'il n'eut pas à se plaindre de l'artiste bruxellois, il n'en fut pas de même des seigneurs ou des grands de la même ville. Il est vrai qu'Anvers l'avait un peu gâté; et d'ailleurs on ne s'aperçoit que trop que la cupidité le guida par tout le pays: *Six personnes dont j'ai fait*

coup d'occupation aux artistes dont l'imagination était féconde; et quel artiste fut, sous ce rapport, plus heureusement favorisé que Bernard de Bruxelles? Il composa pour la Gouvernante un grand nombre des cartons d'après lesquels furent tissus les riches tapis qui ornèrent son palais; il en dessina aussi pour beaucoup de seigneurs de la cour. La famille de Nassau conserva longtemps ceux qu'il avait composés pour les tapisseries de leur hôtel à Bruxelles. Le grand Maurice les trouvait si beaux qu'il les fit copier à l'huile par Jean Jordaens, peintre anversois, qui habitait la ville de Delft. Sur chacun de ces cartons, au nombre de seize, on voyait un prince ou une princesse de la famille de Nassau, à cheval, rendus avec soin et vérité.

Il travailla pareillement pour le roi Charles, connu sous le nom de Charles-Quint. Ces dernières compositions représentaient, pour la plupart, des chasses dans les forêts voisines de Bruxelles; elles rappelaient avec bonheur des scènes dont le roi avait été témoin et un plaisir auquel il se livrait avec passion. Dans les groupes des chasseurs, des dames et des seigneurs, le portrait du roi lui-même se faisait remarquer par une étonnante vérité.

Van Orley ne se bornait point à travailler pour l'ornement des palais; il peignit aussi, comme nous avons eu l'occasion de le dire, à l'huile; plusieurs églises et édifices publics furent ornés de son pin-

ceau. Une de ses plus belles productions décora l'autel de la chapelle des Aumôniers ou des administrateurs des pauvres à l'église de Notre-Dame à Anvers ; elle représentait le jugement dernier. Sur les deux volets étaient peintes six des œuvres de miséricorde ; l'enterrement des morts, la septième, faisait partie du sujet principal : par suite d'une bizarrerie assez ordinaire aux peintres, Van Orley se permit de représenter, au milieu de la résurrection générale, un curé très-occupé à enterrer un mort. L'artiste avait eu soin, selon un usage constamment suivi à son époque, de dorer d'abord le fond pour obtenir de ses couleurs plus d'éclat et de transparence.

Les registres des dépenses de la cour de Marguerite témoignent de l'extrême générosité de cette princesse pour les arts, et fournissent sur les travaux de Bernard Van Orley, des renseignements curieux dont M. Altmeyer s'est servi avec bonheur dans sa notice sur cette Gouvernante et sur son époque.

On y voit qu'*on paya à cet artiste la somme de quarante philippes d'or, chacun de 40 gros, monnaie de Flandre; laquelle lui avait été accordée pour différents tableaux; savoir, dix pièces pour la Mort de la Vierge Marie, que la Gouvernante donna au couvent des Sept-Douleurs de Notre-Dame, hors de la porte des Anes à Bruges.* Elle honorait d'une affection particulière cette maison, au point qu'elle y fit déposer son cœur. Ce couvent devint plus

tard celui des Annonciades. *Dix autres pièces pour un portrait dont elle fit présent à l'empereur, son neveu. Enfin Van Orley reçut encore une semblable somme pour un S. Suaire, de Véronique, qu'il peignit sur du satin blanc.* Les ducs de Savoye avaient tous l'habitude d'en avoir un devers eux, comme préservatif contre toutes sortes d'accidents. On sait que Philibert, époux de Marguerite d'Autriche, fit mettre le sien dans une châsse d'or, de la valeur de douze mille écus, avant de le déposer dans la chapelle du château de Chambéry. Trente philippes étaient dus, d'après convention; mais la princesse satisfaite de la beauté des ouvrages crut devoir témoigner à Van Orley son contentement et son plaisir, tant au sujet de ces tableaux que pour d'autres qu'il lui avait cédés : son trésorier lui *compta,* porte le registre, *dix autres philippes desquels madite dame a fait don audit maître Bernard, outre et pardessus lesdits achats d'icelles peintures et marché par elle fait avec lui, et ce en faveur d'aucuns services qu'il a faits à icelle dame, dont elle ne veut point qu'il soit fait ici mention.*

Cette magnanime princesse aima avec passion tous les arts. Faisant autant de musées de tous les appartements qu'elle habitait, elle commanda à Van Orley un grand sujet sur panneau, destiné à son cher Antoine de Lalaing, à condition de le placer sur la cheminée de la chambre qu'elle occupait à son châ-

teau d'Hoogstraeten, toutes les fois qu'elle s'y rendait. Ce tableau fut livré; mais les dépenses, dans lesquelles le luxe artistique entraînait cette princesse, absorbant chaque année son revenu, le prix en fut payé seulement après sa mort.

Sa fortune suffisait à peine à la construction de l'église de Notre-Dame à Brou, qu'elle avait ordonnée en 1511 pour exécuter un vœu de sa belle-mère, Marguerite de Bourbon, femme de Philippe II, prince de Savoye. Marguerite fit un appel à tous les artistes. Les plus célèbres se mirent à sa solde, et quatre cents ouvriers furent promptement réunis. Van Orley fut chargé de peindre le tableau du maître-autel; mais tant de paiements étaient arriérés qu'il ne se pressa guère, au point que lors de sa mort il n'était pas achevé. Ce qui n'empêcha point les héritiers de réclamer avec instance; ce différend fut réglé seulement le 28 août 1560, par l'influence de Josse De Damhoudere. (Voyez Marc Geeraerts.)

Van Orley charmé des succès que ne cessait d'obtenir Michel Van Coxie, depuis son retour aux Pays-Bas (1539), peignit pour la chapelle de la corporation des peintres, à Malines, la Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus; devant elle était St Luc occupé à peindre l'annonciation. Cette composition fut fort louée de son temps. Van Orley ne pouvait témoigner plus noblement à cette corporation toute la satisfaction qu'il éprouvait d'avoir formé un de ses membres, cet

élève à qui, pendant environ deux siècles, il a dû presque toute sa renommée. Ce qui ajoutait à ce tableau un prix inappréciable, pour cette corporation, c'est que Michel Van Coxie en peignit les volets. (Voyez *Lect.,* t. 3, p. 116.)

Après la mort de la gouvernante Marguerite, la sœur de Charles-Quint, Marie, reine de Hongrie, prit Van Orley à son service, au même titre.

Il décéda à Bruxelles le 6 janvier 1541, à l'âge de 70 ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Géry, à droite de la grande nef, près de la porte, sous une pierre qui portait une inscription historique, décorée de quartiers de noblesse.

Il laissa de sa femme, qu'il avait perdue le 13 septembre 1530, deux fils, souche féconde d'artistes, éteinte au 18e siècle, dans la mère du peintre De Haeze.

Les dessins de Bernard furent conservés, avec ceux de Raphaël, par la famille Van Orley. Il est probable que c'est de là que sortirent les fameux cartons du grand maître italien, qui passèrent en Angleterre sous le règne de Charles Ier. Quant à la collection des dessins de Bernard même, elle était, lors du bombardement de Bruxelles, en la possession de Pierre Van Orley qui, voyant sa maison environnée de flammes, sauva ses effets les plus précieux et tout son trésor artistique chez un ami dont l'habitation lui semblait moins exposée ; mais les événements le trompèrent

singulièrement : la maison où il se réfugia fut consumée par le feu, tandis que la sienne échappa, comme par miracle, au désastre. Par ce funeste accident, qui occasionna la ruine de la famille Van Orley, la collection fut perdue à jamais.

Les tableaux de Van Orley sont devenus assez rares. Le Musée de la ville de Bruxelles en possède deux dont l'un appartient à la première époque de ce maître. Il représente le Christ soutenu par la Vierge qui plie sous le poids de la douleur. Madelaine, saint Jean et deux autres disciples, qui se trouvent sur le second plan, expriment avec beaucoup de vérité le même sentiment. Sur les volets on voit les portraits des donateurs et de leur nombreuse famille; celui du père et de sept fils, sous le patronage de S[t] Jean-Baptiste; celui de la mère et de cinq filles, sous le patronage de S[te] Marguerite. Le tout est peint sur fond d'or. La beauté de l'expression, la vigueur du coloris, la finesse de l'exécution, le ton mâle et historique qui règne dans tout le tableau, la perfection des détails et le goût des ajustements, font regarder cet ouvrage comme la plus belle production que le Musée possède en ce genre. Les portraits du père et de la mère méritent tous les éloges, sous le rapport de la vérité et de l'expression. L'institut de Stadel, à Francfort-sur-Mein, possède un tableau sans volets, qui a beaucoup d'analogie avec celui du Musée de Bruxelles. L'autre tableau de cette col-

lection est une imitation de la sainte Famille de Raphaël.

L'hospice du Béguinage, à Bruxelles, possède de Bernard Van Orley la Mort de la Vierge, avec volets. La composition et le caractère des figures sont dignes des plus belles productions de cette époque. C'est un sujet qu'il avait déjà traité pour le couvent des Sept-Douleurs de Notre-Dame près de Bruges.

Dans l'ancienne collection de Boisserée on voit un autre ouvrage du même maître, St Norbert réfutant l'hérésie de Tanchelin : le saint debout dans une chaire au milieu d'une belle église, peuplée d'un nombreux auditoire, semble pénétrer l'effet de ses raisonnements dans les traits de son adversaire, également debout presque en face de lui, à droite; l'expression du visage et des gestes est rendue à un haut degré de vérité. A côté de Tanchelin, parmi les auditeurs, le peintre a placé son propre portrait. Ce portrait qui est d'une grande ressemblance, a d'abord fait reconnaître ce tableau pour un ouvrage de Van Orley, avant qu'on y eût reconnu, d'une façon irrécusable, le faire, la manière et le style de ce peintre. Sous la chaire on remarque une figure délicieusement rendue; c'est une jeune fille que les paroles du prédicateur semblent avoir profondément saisie : on voit sur ce visage juvenil et plein de grâce l'impression que la voix du saint vient de produire; à côté d'elle est sa mère que l'âge a rendue moins impres-

sionnable et qui écoute avec plus de calme. Ce tableau, quoique d'assez petite proportion, est assez remarquable pour la vérité, le mouvement et l'expression que le peintre a su donner à chacune des figures qu'il a jetées dans son cadre. L'ordonnance et la disposition de l'ensemble sont d'une grande beauté.

GOLTZIUS.

Goltzius (Hubert), peintre, graveur et antiquaire, naquit à Venloo le 30 octobre 1526, d'une famille d'artistes. Son père, peintre de son état, avait quitté, après son mariage, son propre nom de Van Weertzbourg pour celui de sa femme, qui était fille du peintre Hubert Goltz, sœur du sculpteur Sybregt Goltz, et enfin parente du célèbre graveur Henri Goltzius.

Roger Goltzius donna de l'instruction à son fils Hubert. Il semblait ne pas vouloir l'élever pour les arts; mais Hubert, qui les aimait comme par instinct, négligea un peu, à cette époque de sa vie, ses études littéraires. La réputation du peintre liégeois, Lambert Lombard, qui s'était créé une manière nouvelle et une grande renommée, l'attira vers lui; et sans abandonner les lettres, Hubert fit sous ce maître de rapides progrès.

Goltzius s'établit vers 1546, à l'âge de 20 ans, à

Anvers dont l'immense prospérité était extrêmement favorable aux arts et aux études. Il y épousa Élisabeth Verhulst, et devint ainsi beau-frère du peintre Pierre Coecke.

Depuis lors le goût de l'étude reprit chez lui, et sa passion pour les objets d'antiquités grecques et romaines ne fit que croître. A en juger par le nombre des cabinets de médailles que possédait Anvers, on peut assurer hardiment que le goût de la numismatique était général. La famille Schetz se distinguait par dessus toutes les autres; on citait Gaspar, seigneur de Grobbendonck, Melchior, seigneur de Rumpst, Balthasar, seigneur d'Hobocken, et Conrad, seigneur de Bornhem ; tous contribuèrent à créer et à entretenir l'émulation. C'est alors que se formèrent les collections d'Abraham Ortelius, le géographe, de Corneille Graphæus et d'Alexandre son fils, qui estimaient Goltzius. Celui-ci, en formant la sienne, et en copiant chez les amateurs les médailles qu'il ne pouvait se procurer autrement, s'était proposé de bonne heure un but d'utilité générale, qui était de fixer, d'une manière incontestable, la chronologie ancienne. Ce genre d'étude était dans son enfance. On doit savoir gré à Goltzius de s'y être livré avec tant de constance; car, nonobstant les erreurs et les méprises dont son ouvrage abonde, ses recherches ne furent point stériles; elles eurent surtout l'immense avantage de porter l'attention des personnes studieuses sur les

ressources qu'offrent les médailles et les monuments pour l'intelligence de l'histoire.

L'ouvrage auquel il travaillait était un recueil de portraits des empereurs romains : les dessins sont de lui ; il fit les uns entièrement sur le bois en camaïeu et le plus grand nombre à l'eau forte, avec la rentrée sur des planches de bois : quant à la gravure sur le bois qui reproduisit exactement le crayon spirituel de cet artiste, elle est due à un Courtraisien, Josse Grietleughen, dit Van Gulleghem. Papillon en parle avec assez de détail ; et comme son opinion fait autorité, je pense n'avoir rien de mieux à faire que de transcrire son observation. « Le trait des estampes de » Goltzius est gravé à l'eau forte, et les rentrées sont » des planches de bois ; cette manière de graver le » trait à l'eau forte a été suivie par plusieurs gra- » veurs en camaïeu, pour imiter les dessins des » peintres, croqués à la plume et lavés avec diffé- » rentes couleurs ; mais ce trait devient maigre et » égratigné : il n'a ni l'expression ni la beauté de » celui qui est gravé en bois. Mr Crozat a fait graver » plusieurs camaïeux de cette façon, et Mr le comte » de Caylus en a fait quelques-uns dont il a aussi » gravé les rentrées en bois. Le frontispice du vo- » lume forme un grand cartouche d'ornements gothi- » ques très-gracieux et joliment dessiné. Le portrait » d'Hubert Goltzius est à la tête dans un petit ovale : » il est si bien caractérisé qu'il ne peut être que très-

» ressemblant. Le trait est gravé à l'eau forte et les » deux rentrées du camaïeu en bois; les médailles » des empereurs, au nombre de cent cinquante-un, » sont tirées très-fidèlement d'après les médailles an- » tiques; le trait est aussi gravé à l'eau forte et la » planche de rentrée en bois. La médaille de l'empe- » reur Justin a trois rentrées, le trait à l'eau forte et » les autres planches en bois. Le trait des médailles » de Charles-Quint, d'Henri IV et de Ferdinand Ier » est gravé en bois, et toutes les légendes, et toutes » les lettres des légendes de chaque médaille sont » blanches. »

On prétend qu'il a beaucoup peint; cependant ses ouvrages sont fort rares. A Anvers il composa la conquête de la Toison d'or pour la maison d'Autriche, dont on loua l'exécution hardie. C'est le seul tableau composé à Anvers que l'on cite de lui. Aussi ne doit-il point sa renommée à la peinture, mais bien à ses connaissances numismatiques.

Avant de publier l'ouvrage qu'il avait sur le métier, il voulut visiter les principaux cabinets du pays et de la Hollande. Ses moyens ne lui permettaient pas, pour le moment, de faire davantage. Il partit le 2 avril 1556 : à Malines, la première ville qu'il visita, il fut accueilli chez Jacques Susius, seigneur de Grisenort, chez l'avocat Pierre Wasteels, chez Jean Casembroot, seigneur de Backerzeele, et chez les héritiers de Philippe d'Immerzeele et de Gilles Busleyden. Il se

veillance de Marc Laurin qui lui écrivit en 1558, pour l'inviter à se fixer à Bruges et à venir partager ses travaux littéraires. Voici comme parle de ce seigneur l'historien Guicciardini : « Mais reluit surtout » Marc Laurin, seigneur du noble et privilégié vil- » lage de Watervliet, gentilhomme docte et honora- » ble : lequel entre actions généreuses, a dressé et » recueilli une très-belle bibliothèque, comme encore » avec très-grande diligence et non moindres frais, il » a fait amas d'un nombre incroyable de très-belles » et fort antiques médailles d'or, d'argent et de » bronze. » Cette invitation de la part d'un amateur aussi distingué et d'une libéralité généralement reconnue fut d'autant plus agréable qu'elle était inespérée et que Goltzius n'était pas dans l'aisance.

Le 14 août 1558, il quitta Anvers et s'établit auprès du seigneur de Watervliet. Quatre mois suffirent à peine pour dessiner les médailles grecques et romaines. Ce premier travail, qui fut depuis d'une si grande utilité à Goltzius, se fit sous les yeux et la direction de Laurin.

Cet ouvrage étant terminé, ce seigneur engagea Goltzius à entreprendre un voyage à l'étranger, pour recueillir des antiquités, et lui remit de nombreuses lettres de recommandation auprès des amateurs de numismatique dont il était avantageusement connu. Goltzius crut devoir cacher le but de son voyage à sa femme qui pensait sincèrement que son mari n'irait

pas au-delà de Cologne. Il se mit en route le 19 novembre 1558.

La première ville de la Belgique qu'il visita, la seule qui semble lui avoir offert de l'intérêt, fut la ville de Gand, où l'on a toujours rendu un culte à l'antiquité; elle comptait alors parmi ses principaux amateurs, François Van Helfaut, abbé de Saint-Pierre, Jean Wouters, conseiller de Flandre, Marc Sterk, chanoine et trésorier, Corneille Wouters, le médecin Pierre Osterling, Jean Damas et Liévin Thesselius. A Cologne, il vit George Cassander, ce studieux investigateur de l'antiquité qui se vouait de toute son âme au bien de l'Église; à Mayence il trouva un autre Belge, Arnoud de Bucholtz, écolâtre de cette ville et archidiacre de Liége, qu'il s'empressa de voir après avoir fait sa visite à l'archevêque Daniel Brendel. Les endroits où il s'arrêta quelque temps, après son séjour à Mayence, sont Francfort, Wurtzbourg et Nuremberg. Quand il arriva à Vienne, au commencement de l'année 1559, cette cité était très-animée à cause de la diète impériale qui y était assemblée. L'empereur Ferdinand, à qui il se fit présenter, l'autorisa, dans une audience particulière, à parcourir toutes ses collections. Les principaux personnages et savants dont il obtint un favorable accueil sont, outre l'Empereur et son fils Ferdinand, archiduc d'Autriche, le cardinal Othon Truchses, les Fugger, Wolfgang Lazius et Charles Peutinger. Il

fit ensuite quelque séjour à Bâle et à Strasbourg; dans la première ville demeurait le savant cosmographe Sébastien Munster, et la seconde se flattait de posséder le jurisconsulte François Hotoman, très-versé en antiquités. Il fut reçu à Heidelberg par le duc de Bavière, Othon-Henri, et trouva dans la même ville deux savants d'une bonne renommée, Pierre Lotichius et François Baudouin, qui reçut le jour à Arras et dont toute la vie intéresse intimement notre histoire. Il visita ensuite Stuttgard, Tubingue, Ingolstadt, Ratisbonne, Munich et passa de là en Italie, cette terre à laquelle il aspirait, et qui devait en effet lui fournir tant de trésors. Mantoue et Vérone renfermaient diverses collections. Ferrare, Bologne, Florence, Pérouse, étaient également recommandables sous ce rapport; mais de toute l'Italie, si l'on excepte Rome, aucune ville ne le retint plus longtemps que Venise, qu'honoraient Charles Sigonius et le jeune Onuphre Panvinius, qui lui accordèrent leur estime; il y demeurait encore un Belge, Gautier Schott, dont le nom mérite d'être mentionné à cause de son amour pour l'antiquité. Enfin il arriva à Rome où il trouva l'accueil le plus flatteur, grâce aux lettres de recommandation que lui avait données son protecteur pour les principaux cardinaux, et pour les notabilités littéraires. Tous les cabinets s'ouvrirent devant lui; chacun s'empressa d'étaler ses richesses numismatiques. C'est alors qu'il sentit tout le prix

du travail qu'il avait fait à Bruges, sous les yeux et avec les bons conseils du seigneur de Watervliet; non-seulement il le corrigea d'après les pièces originales, mais il eut la satisfaction d'être à la fois utile et agréable à bien des personnes en complétant, au moyen de son manuscrit, des inscriptions dont les lettres étaient indéchiffrables. Goltzius poussa ensuite jusqu'à Naples, et rentrant dans l'intérieur de la Péninsule, il séjourna successivement à Sienne, Pise, Modène, Parme, Milan, Gênes, Nice, Avignon, Valence, et descendit par la France vers la Belgique. Les villes de ce royaume les plus intéressantes pour lui étaient Lyon, Bourges où il vit Cujas, son émule Hugues Doneau, et un jurisconsulte flamand André-Éloi De Backer, natif de Gand. Bordeaux, Amboise, Orléans et enfin Paris se distinguaient d'une manière honorable par le nombre des cabinets et le choix des objets; les amateurs de cette dernière ville, dont Goltzius vit le cabinet ou la bibliothèque, sont: Jean Grollier, Michel de l'Hospital, Adrien Turnèbe, Denis Lambin, Charles Du Moulin, Barnabé Brisson, et Louis Charondas. Arras s'honorait de Jérôme Ruffault, abbé de Saint-Vaast, oncle de Marc Laurin, de Charles Clusius; et Douai citait avec orgueil, parmi ses antiquaires les plus érudits, les professeurs de son université Jean Vendeville, Jean Ramus et Boèce Épo, Frison de naissance.

De retour à Bruges, le 14 novembre 1560, il se

mit de nouveau à la disposition de son protecteur, aux frais de qui il venait de faire ce long et beau voyage; et il se choisit, pour lui et sa famille, une demeure dans la rue Neuve, non loin du seigneur de Watervliet, qui habitait la rue du Vieux-Bourg. Grâces à la générosité de ce seigneur, il se donna un atelier complet tant pour la typographie que pour la taille douce. A défaut de Grietleugen, il grava désormais seul, à l'eau forte, sans avoir la connaissance du burin. Aussi ses ouvrages laissent beaucoup à désirer.

Jean Sambucus, savant hongrois, qui parcourait le monde dans l'espoir de découvrir des manuscrits inconnus des auteurs anciens, alla voir en 1563, Marc Laurin et son ami Hubert Goltzius. Comme il était très-bien à la cour de Vienne, il recommanda celui-ci, qui n'était pas trop heureux, à l'empereur Ferdinand à qui il comptait dédier son Jules-César, accompagné de médailles gravées par lui-même. Goltzius avait déjà fait en 1561 les mêmes démarches par l'entremise de Busbecq, lors de son voyage à Anvers, à la suite de la reine d'Espagne et des archiducs d'Autriche. L'Empereur lui accorda sa demande.

La réputation qu'il se fit par ces deux ouvrages ainsi que par ses *Fastes*, publiés en 1566, lui procura de la part du sénat de Rome des lettres de bourgeoisie. Elles portent la date du 9 mai 1567.

Dans le principe de l'opposition contre le gouver-

nement espagnol, il suivit le torrent général. Il prêta sa presse au curé de Saint-Jacques à Bruges, Jean De Casteele, pour l'impression des sermons apocryphes de frère Corneille Adriaensen, dont ce curé est l'auteur (voyez *Lect.*, t. 4, p. 72). Non content de cet indigne procédé, Goltzius voulut encore faire un portrait satirique de ce prédicateur qu'il représenta au moment où il vit pour la première fois ces sermons. Ce tableau, qui est loin d'être sans mérite, se trouve en Hollande. Tout en avouant que l'action de ces deux hommes n'est pas louable, je dois cependant dire que l'animosité qui les excitait contre frère Corneille, était moins l'effet d'un mépris pour l'église romaine que de l'indignation que produisait sur bien des personnes la conduite peu régulière de quelques-uns de ses membres. Nous avons déjà eu plus d'une occasion d'en faire l'observation et nous avons même invoqué le témoignage du jurisconsulte Damhoudere, qui appartenait au parti catholique; mais de toutes les autorités que nous pourrions citer, aucune n'est plus positive que le Discours du bénédictin Wallon-Cappelle, traduit par Nicolas de l'Ardeur, secrétaire de l'évêque de Namur, en 1585.

C'est là que nous trouvons l'explication de la conduite de tant d'hommes honorables; par là nous savons comment le curé de Saint-Jacques et Hubert Goltzius ont pu se permettre la publication de sermons apocryphes sans faire soupçonner leur catholicité, et

sans cesser d'être dévoués à la cause royale et à la légitimité. Les sermons de frère Corneille parurent en 1569, et en 1574 Hubert Goltzius publia son *César Auguste,* enrichi des vers apologétiques d'Adrien Junius, de Charles Wtenhove et d'Adolphe Meetkercke qu'une politique maladroite a précipités dans la réforme. L'ouvrage était dédié à l'empereur Maximilien, qui défendait avec sincérité la cause du pays.

Ayant fait hommage d'un de ses ouvrages au peintre de Philippe II, Antoine Moro, il reçut de lui, en reconnaissance, son propre portrait. Goltzius le trouva assez ressemblant pour le faire graver à la fin de son *Thesaurus,* publié en 1574 par Christophe Plantin, imprimeur royal.

Toutes ces indications sont de nature à faire préjuger sa conduite politique durant la révolution. Ayant perdu sa femme, Élisabeth Verhulst, dont il eut sept enfants qui lui survécurent, il épousa en secondes noces la veuve de Martin Smetius, studieux antiquaire, de Westwinckel, avec qui il avait été lié d'une étroite amitié. Malheureusement Marie Vyncx, dépensière et d'une humeur acariâtre, lui fit passer les dernières années de sa vie dans le chagrin et la misère.

Il mourut à Bruges le 24 mars 1583, à l'âge de 57 ans. Ses restes furent inhumés dans l'église de Saint-Donat.

Ceux qui ont prétendu, observe Niceron, que Goltzius ne savait pas le latin ont avancé une faus-

seté. Il savait non-seulement le latin, mais encore le grec, comme il paraît par ses ouvrages. Il est à présumer qu'on n'a parlé ainsi que par équivoque et en le confondant avec Gorlœus, autre antiquaire qui était à peu près du même pays, et si habile médailliste qu'il entendait tous les livres de médaille écrits en latin, sans avoir appris cette langue.

Quelques-uns, continue Nicéron, ont soupçonné Goltzius d'avoir voulu en imposer au public, en produisant plusieurs fausses médailles; mais plusieurs de celles qu'on l'accusait d'avoir fabriquées ont été reconnues dans la suite véritables, par la découverte qu'on a faite des originaux. S'il s'est trompé par rapport à quelques-unes, cela lui est commun avec plusieurs médaillistes de son siècle, qui ne savaient pas distinguer les contrefaçons.

Plusieurs de ceux qui ont fait une étude particulière de la numismatique, sont disposés à juger plus favorablement de la bonne foi de Goltzius. Jean Tristan eut plus d'une occasion de le justifier sous ce rapport, reconnaissant toutefois qu'il fut souvent trompé par ses correspondants. Mais de tous, Vaillant est celui qui se prononce le plus ouvertement en sa faveur : il dit même qu'après un examen très-exact, il n'en a pas trouvé une seule dont on puisse douter avec raison; et il ajoute que Goltzius a suffisammont établi sa bonne foi par le soin qu'il a pris de faire imprimer une liste de tous les cabinets dont les tré-

sors ont été ouverts à sa curiosité : mais ce qui décide, selon lui, en cette matière et ce qui met le sceau à la vérité, c'est la parfaite conformité des médailles de Goltzius avec les anciennes histoires. Goltzius eût prévenu bien des contestations, s'il eût marqué en particulier dans le quel de tous ces cabinets on conservait en original les médailles les plus rares.

M. Millin, dont l'opinion doit être d'un grand poids, porte le jugement suivant sur cet antiquaire : « Il fut longtemps regardé comme le prince de la » numismatique ; et plusieurs savants, pour appuyer » des faits singuliers, se sont autorisés des médailles » qu'il a publiées. Cependant le cardinal Noris, » Patin, Morel, Florès, Havercamp, reconnurent » que plusieurs médailles, que Goltzius disait avoir » vues, ne se trouvaient dans aucune collection ; et » on l'a hautement accusé de les avoir supposées. On » a, il est vrai, retrouvé depuis quelques médailles » qu'on avait regardées comme suspectes ; et on en a » conclu que toutes celles dont parle Goltzius, et qui » ne se trouvent plus, ont péri. Cependant il y avait » encore des doutes sur la confiance due à cet anti- » quaire, quand le plus grand connaisseur en numis- » matique, le célèbre Eckhel, est venu détruire tout à » fait cette indécision. Il a d'abord établi son opinion » dans la préface de sa belle dissertation sur les » médailles d'Antioche. Il a fait un travail considé- » rable pour soumettre à un nouvel examen les mé-

» dailles de Goltzius; et il en a publié le résultat » dans les préliminaires de sa *Doctrina Nummo-* » *rum* : il fait voir que si une grande partie des » médailles gravées par Goltzius est authentique et » souvent rare, le nombre des médailles suspectes » est pourtant plus considérable, principalement » dans la suite des familles romaines, surtout dans » le grand recueil qu'il a intitulé *Thesaurus huber-* » *rimus,* et qu'on appelle communément le trésor de » Goltzius; enfin, que plusieurs des médailles qu'il » cite existent, mais qu'il en a singulièrement altéré » la signification, en substituant des légendes faus- » ses, en donnant des inscriptions à celles qui n'en » avaient pas, et en fabriquant aussi des noms de » villes et de peuples qui n'ont existé que dans son » imagination. » Les accusations d'Eckhel sont appuyées de preuves si incontestables qu'il est impossible de ne pas s'y rendre. Il en résulte qu'il faut une grande érudition, une sage critique, pour être en état de faire un usage utile des médailles publiées par Goltzius.

Voici les titres de ses divers ouvrages : 1° *Vivæ omnium ferè Imperatorum Imagines, à C. Julio Cæs. usquè ad Carolum et Ferdinandum, ejus fratrem, ex antiquis veterum numismatis solertissimè, non ut olim ab aliis, sed verè ac fideliter adumbratæ, necnon eorumdem Vitæ, Acta, Mores, Virtutes, suis coloribus historico penicillo deli-*

neatæ. Potentiss. principi Philippo Hisp., Angl., Franc. et Neapol. regi, etc., dedic. per, etc. Anvers, 1557, in-fol.; trad. en italien : ibid., 1557, in-fol.; en espagnol : ibid., 1560, in-fol. Item, avec les explications en français : Anvers, 1661, in-fol. — 2° *C. Julius Cæsar, sive Historiæ Imperatorum Cæsarumque Romanorum, ex antiquis numismatibus restitutæ, liber primus. Accessit C. Julii Cæsaris Vita et Res gestæ*, Bruges, 1563, in-fol. — 3° *Fasti Magistratuum et Triumphorum romanorum ab urbe conditâ ad Augusti obitum ex antiquis tam numismatum quam marmorum monumentis*, Bruges, 1566, in-fol.; item : *Thesaurus rei antiquariæ huberrimus, Fastique S'culi denuò restituti à P. And. Schotto, S. J.*, Anvers, 1617, in-fol. — 4° *Cæsar Augustus, sive Historiæ Imperatorum Cæsarumque Romanorum, ex antiquis numismatibus restitutæ, liber secundus. Accedit Cæsaris Augusti Vita et Res gestæ*, Bruges, 1574, in-fol. Ce volume fait suite au n° 2. Louis Nonnius a réuni les deux tomes en un volume in-folio, en y ajoutant un commentaire et en substituant à l'histoire des empereurs par Goltzius, celle de Suétone; le volume parut sous ce titre : *C. Julii Cæsaris, Augusti et Tiberii Numismata*, etc., *cum Ludovici Nonnii Commentario*, Anvers, 1620, in-fol. — 5° *Græcia; sive Historiæ Urbium et Populorum Græciæ, ex numismatibus restitutæ, libri IV*, Bru-

ges, 1576, in-fol.; item : *Ludovici Nonnii Commentarius in Huberti Goltzii Græciam, Insulas et Asiam Minorem,* Anvers, 1620, in-fol. — 6° *Thesaurus rei antiquariæ huberrimus; ex antiquis tam numismatum quam marmorum inscriptionibus pari diligentiâ quâ fide conquisitus ac descriptus, et in locos communes distributus,* Anvers, 1579, in-4°. *Voyez* le n° 3.

Gaspar Gevaerts recueillit les œuvres de cet artiste : Anvers, *ex officinâ Plantinianâ Balthasaris Moreti,* 1645, 5 vol. in-fol., réimprimés par Verdussen : Anvers, 1708, 5 vol. in-fol. Il n'en existe que deux éditions complètes ; celle indiquée par Brunet, comme étant du 16me siècle, se compose seulement de pièces de rapport. Il faut donner la préférence aux éditions originales tant sous le rapport du texte que des gravures, surtout pour l'*Icones.* Je ne puis me ranger de l'opinion de Papillon qui dit : « Ces copies sont » aussi gravées en camaïeu, plus belles et plus nettes » que les originales. Les deux rentrées sont gravées en » bois et les légendes des médailles sont gravées toutes » mates, et elles viennent noires à l'impression, ainsi » que le trait des médailles. La seconde teinte est de » couleur de pain d'épice. Il y a cinq médailles de » plus que dans l'édition originale d'Hubert Goltz, » parce qu'on a ajouté la suite des empereurs jusques » et compris Ferdinand III. Toutes ces planches sont » excellemment gravées, je les crois du graveur qui

peu de temps, ce malheur par des études particulières : il posséda bientôt le latin et le grec. Il avait un goût tout particulier pour l'antiquité. Dès l'année 1562 il eut un cabinet de médailles assez considérable pour mériter d'être compris par Hubert Goltzius parmi ceux de la ville d'Anvers. Guicciardini confirme cette assertion, dans la description de la ville de Bruges. D'ailleurs le goût de l'antiquité était presque général.

Ortelius ayant obtenu la Vie de Lambert Lombard par Lampsonius, il s'empressa de l'envoyer à Hubert Goltzius, qui, par reconnaissance pour son maître et pour son ami, l'imprima sur-le-champ avec une épître dédicatoire, dans laquelle on voit que dès lors Ortelius publiait différentes cartes géographiques.

Son commerce l'avait peut-être fait géographe; quoi qu'il en soit, le marchand de cartes prit, à l'âge de trente ans, la résolution de se livrer à des études sérieuses et de faire servir ses lectures à l'éclaircissement de la géographie. Le repos dont jouissait son pays lui permettait de longues et de fréquentes absences. Il se rendit souvent à Francfort dont la foire devait lui offrir d'immenses ressources.

Les grands événements qui se déclarèrent tout à coup dans différentes contrées, firent sentir l'utilité de réunir en corps d'ouvrage, les diverses cartes qu'on ne cessait de publier. Gérard Mercator s'occupait lentement à cette œuvre, parce qu'il soumettait tous ses

travaux à des calculs mathématiques; si Abraham Ortelius l'a devancé, il n'a que le mérite de la date, car la vérité exige de nous d'avouer qu'il s'est borné à réunir des cartes qui se trouvaient dans le commerce, et dont quelques-unes avaient été publiées par lui-même : il se tenait par conséquent au rôle modeste, mais souvent lucratif et avantageux, de compilateur. Il n'eut pas d'autre prétention : toute son ambition semblait se borner à être utile. Michel Coignet, qui abrégea son Théâtre, lui prêta plus d'une fois ses connaissances en mathématiques. On sait que dans ces premiers temps des travaux d'Ortelius, la géographie n'était point encore proprement une science; elle s'essayait (voy. Plancius). Ses graveurs étaient François Hogenberg, de Malines, et Ferdinand et Ambroise Artsen. La première édition du *Théâtre,* auquel il doit sa réputation, parut en 1570 avec une épître dédicatoire au roi d'Espagne Philippe II.

Tout en reconnaissant qu'il n'était pour ainsi dire que l'éditeur de cet ouvrage, il se vantait cependant, à bon droit, d'avoir fait une œuvre utile. Sous ce rapport, il pouvait ambitionner le titre honorifique de géographe de Philippe II; ce roi écrivit de Madrid au duc d'Albe, le 20 mai 1573 : « Mon cousin, » comme de la part du docteur Arias Montanus relation m'a été faite de la personne et des bonnes qualités, en vertu et doctrine, d'Abraham Ortelius, » m'ayant dédié un livre intitulé *Theatrum Orbis*,

» et il soit que j'entends qu'il désirerait bien avoir le
» titre de mon géographe *ad honores*, cette sera pour
» vous avertir que, eu égard à ses dites bonnes qualités, et pour en aucune manière reconnaître qu'il
» m'a dédié le dit livre, comme dit est, j'ai été content de lui donner le dit titre, vous requerrant et
» ordonnant de lui en faire dépêcher mes lettres
» pertinentes, comme en semblable cas de titre *ad honores* s'est accoutumé de faire. A tant, mon cousin, Notre Seigneur vous ait en sa sainte garde. »
Le duc d'Albe pourvut à l'exécution de cet ordre royal, le 17 novembre 1573, peu de jours avant de résigner le gouvernement des Pays-Bas entre les mains de Requesens.

La publication de son ouvrage et son amour pour les médailles et les antiquités furent célébrés dans une médaille dont Van Loon nous a transmis l'empreinte dans le tome 1er, page 514 de son Histoire Métallique des Pays-Bas.

Sous l'administration réparatrice du nouveau gouverneur, en 1575, Ortelius entreprit avec Jean Vivien, de Valenciennes, et Jerôme Scoliers, d'Anvers, une course scientifique en Allemagne : tous trois aimaient l'étude et se livraient avec zèle à la recherche des antiquités. Après avoir parcouru Malines et s'y être entretenus quelque temps avec leur ami Jacques Susius, ils se dirigèrent sur Louvain fameuse par son université, mais plus intéressante encore à leurs yeux à cause de

Pierre Divæus, qui se livrait avec zèle et avec un rare succès aux études historiques. Aussi Ortelius fait-il de lui un éloge des plus flatteurs: « Sed prodi-
» bunt, dit-il, hæc aliquandò in lucem, Deo volente,
» locupletissimè tractata Petri Divæi, viri doctissimi
» studio et diligentiâ, qui quanto sit in veteri historiâ
» explicandâ acumine, editus jam de *Galliæ Bel-*
» *gicæ Antiquitatibus* liber satis declarat, et ipsi
» testes esse possumus, quàm sit ad reliqua exse-
» quenda copiosâ instructus supellectile, qui eum
» coram his de rebus disserentem audivimus, atque
» eo nomine plurimum nos Lovanio debere fatemur,
» quòd hic eum convenire, et familiaritatem contra-
» here licuerit. » Le même désir de s'instruire accompagnait partout les voyageurs : chaque ville, chaque couvent ou monastère leur offrit un attrait nouveau; mais de toutes les villes qu'ils visitèrent aucune ne leur fut plus agréable que Liége, où demeuraient Arnoud Van Wachtendonck, Dominique Lampsonius, Charles Langius, et surtout Livinus Torrentius dont ils admirèrent les belles constructions faites par les soins et sous la direction de Lambert Lombard. Voici comme Ortelius parle de sa bibliothèque et de sa complaisance envers les curieux : « Sed has (ædes)
» præcipuè honestat ipse, comitate ergà litterarum
» studiosos singulari, et insigni bibliothecâ librorum
» etiam manuscriptorum, æreis præsertim imagini-
» bus antiquis, ac vasis figuris hieroglyphicis cir-

» cumquaque insignitis, ejus capacitatis qualia num-
» quàm anteà videramus. Numismata verò antiqua
» eâ habet tum copiâ, tum raritate (vocabulum inter
» ejus rei studiosos notum agnoscis) quibus ipsa invi-
» dere possit Italia. » Voilà certes des rapports qui donnent du caractère d'Ortelius et de ses compagnons l'idée la plus honorable et dont il nous importait de prendre note, comme on le verra bientôt. S'ils ont eu à se louer de l'accueil qu'on leur fit dans l'évêché de Liége et le duché de Luxembourg, ils furent encore plus satisfaits de pouvoir examiner en détail plusieurs monuments d'une haute antiquité dont ils eurent soin de prendre le dessin. La partie de l'Allemagne proche de la Belgique fut surtout explorée par eux.

De retour aux Pays-Bas, Ortelius reprit ses travaux. Il semble avoir eu part à la lutte des partis qui déchiraient le pays, puisqu'il accompagna son cousin Emanuel Van Meteren à Londres : cet infatigable historien voulut bien servir de guide à son parent dans les voyages qu'ils firent ensemble en Angleterre et en Irlande (1575).

Cependant Ortelius revint à Anvers, et quelles que fussent les circonstances, il prépara son savant ouvrage *De Synonimiâ Geographicâ,* qui parut en 1578. Voici ce que rapporte Guicciardini de notre géographe, pour cette époque même. « Y (à Anvers) est
» Abraham Ortelius, homme savant et excellent ma-

» thématicien : celui, qui avec son grand honneur » et contentement de chacun, a mis en lumière le » *Théâtre* de tout le rond de la terre, œuvre et très- » beau et profitable à merveille, tant pour l'invention » que pour la doctrine et savoir ; ayant pu et su, en » un seul volume, embrasser et comprendre tout le » monde. Il met encore sous la presse un autre bel » œuvre, non moins docte que profitable, portant le » titre de *Synonymie Géographique*, qui servira de » grande commodité et support, en particulier aux » historiens et cosmographes, et autres qui les suivent » et imitent. » Cet ouvrage publié depuis sous le titre de *Trésor* a soutenu longtemps sa réputation. Tous les écrivains sont unanimes là dessus; mais nous pensons pouvoir nous en tenir au témoignage de Bruzen La Martinière : « Le *Trésor* d'Ortelius, dit ce géographe, mérite de grandes louanges pour l'exactitude » avec laquelle il a dépouillé presque tous les anciens » auteurs des noms géographiques, que l'on y trouve; » il ne lui manque que d'en avoir des éditions plus » exactes. Il pousse même ses recherches jusqu'à insérer les lieux dont on ne sait que le nom : plus » louable en cela que M. Baudrand, qui les omet » presque toujours dès qu'il n'a pas devant les yeux » quelque moderne qui ait nommé le peuple ou la » ville, qui occupe présentement à peu près le même » terrain. On voit qu'Ortelius a lu attentivement les » auteurs qu'il cite ; et ils fournissent, à coup sûr, ce

» qu'il leur attribue d'avoir dit, pourvu qu'on l'exa-
» mine dans les éditions qu'il a pu consulter. Mais il
» n'est pas assez plein pour la géographie du moyen
» âge. Il n'a absolument rien de la moderne; et, pour
» ce qui est de l'ancienne, son trésor n'est presque
» qu'une table géographique des auteurs grecs et la-
» tins. Il dispense rarement de chercher dans les au-
» teurs qu'il cite les éclaircissements qu'il ne fait
» qu'indiquer. Pour être d'une utilité bien réelle, il
» doit être accompagné d'une bibliothèque assez nom-
» breuse. Quoiqu'il ait publié beaucoup de cartes
» dans son *Théâtre Géographique* et dans son *Parer-
» gon*, on ne voit pas qu'il ait possédé la géographie
» mathématiquement. Son livre se borne à la géogra-
» phie historique et grammaticale des anciens. Pour
» cette partie son livre est préférable à ceux des
» auteurs qui ont travaillé après lui, et, ce que ne
» devineraient jamais ceux qui ne l'ont point exa-
» miné, il est bien plus ample à cet égard que les
» dictionnaires de Ferrari, de Baudrand et de
» Corneille, etc. »

En 1578, lorsque les droits des sujets catholiques étaient complétement foulés aux pieds de ceux qui arguaient de la tolérance et de la liberté religieuse, Abraham Ortelius se concerta avec le peintre Hoefnagel pour entreprendre un voyage en Italie. C'était un honorable prétexte de fuir la persécution. A en croire le biographe Van Mander, ce voyage aurait été entre-

pris à la suite du sac d'Anvers (4 nov. 1576); mais il est évident que cet auteur s'est trompé; d'ailleurs François Sweertius nous est garant de la chronologie suivie par nous. La famille Fugger accueillit Ortelius et son compagnon avec beaucoup de bienveillance dans leur splendide maison à Augsbourg, et elle les engagea à se rendre à Munich pour visiter le cabinet du duc de Bavière et solliciter sa protection. Ils partirent ensuite ensemble pour Rome, où ils trouvèrent un accueil plein de bonté, comme dans les autres villes, et de là pour Venise. Hoefnagel pensait à son art : il saisit quelques occasions de faire valoir son talent; de son côté Ortelius ne perdait point de vue ses recherches habituelles, recueillant médailles, bronzes et antiques. Son principal soin était, dans tous ses voyages, d'examiner les inscriptions pour reconnaître les anciens noms de chaque lieu et fixer le rapport de l'ancienne géographie à la moderne.

De retour de ce voyage, il s'empressa de coordonner les divers matériaux qu'il avait réunis et de revoir ses deux ouvrages, le Trésor et l'Atlas. Une nouvelle édition préférable à la précédente parut bientôt.

Exempt d'ambition, il ne sortait que rarement de son cabinet ouvert à tous les curieux. Il avait pris pour devise : *Contemno et orno, mente et manu*; ce qui peut donner une idée de son indifférence pour les choses d'ici-bas et de son genre de philosophie; l'homme se peint tout entier à la fin de son Théâtre

français : *Tu as icy, amy lecteur, tout ce que par nostre diligence et bonne affection, t'avons sçu présenter jusqu'à présent, touchant la description de ce monde spacieux et grand : auquel après y avoir étudié et par le moyen de ce livre-cy, apprins quelque cognoissance, nous ne te pourrions souhaiter chose meilleure, sinon qu'il te plaise semblablement mettre peine d'y ajouter aussi la très-nécessaire cognoissance du petit monde, qui est (selon le dire des anciens philosophes) de toy-mesme; et bien t'en prendra.*

Il avait beaucoup d'amis dans tous les partis, Lipsius, Torrentius, Rockox, Balthasar Robiano, Brant, Bochius, Plantin, Moretus, Philippe Galle, Otto Venius et enfin François Sweertius; ce qui prouve sa tolérance et la justesse de son jugement.

Son cabinet, formé avec autant de goût que de savoir, comprenait, outre une collection de livres bien choisis, des bustes, des statues, des médailles grecques et romaines en or, en argent, en cuivre, ainsi que des curiosités du nouveau monde. On citait entre autres des écailles dont quelques-unes étaient d'une grandeur si prodigieuse que dix hommes rangés en cercle pouvaient y boire sans se gêner, et d'autres si petites qu'elles égalaient à peine la pointe d'une aiguille. Le gouverneur Ernest et plus tard l'archiduc Albert, en 1595, vinrent, à leur passage par Anvers, visiter ce précieux cabinet. Après la mort de l'au-

teur, son ami intime François Sweertius ayant obtenu la permission de faire graver une partie de ses médailles, confia ce travail au burin de Galle.

Dès l'année 1597, sa santé faiblissait sensiblement. Quelques jours avant sa mort, il dit à ses amis qui entouraient son lit : je ne laisse rien en cette vie dont je ne puisse et ne veuille bien me passer. Il expira à Anvers le 28 janvier 1598. Ses restes furent déposés dans l'église des Prémontrés où sa sœur, Anne Ortels, lui fit élever un tombeau décoré d'une épitaphe rédigée par Juste Lipse. Ortelius avait vécu dans le célibat.

D'une haute taille, il avait cependant les manières faciles et gracieuses; ses yeux étaient bleus; sa blonde chevelure et sa barbe, de la même teinte, rélevaient la blancheur de sa peau et la beauté de son front. D'un abord agréable, il avait aussi une conversation variée et affable. Grave sans pédanterie, et gai sans bassesse, sa conduite se ressentit continuellement de son éducation éminemment chrétienne.

Voici la liste de ses ouvrages : 1° *Theatrum Orbis terrarum*, Anvers, 1570, in-fol., avec 53 cartes; ibid., 1571, in-fol., avec 53 cartes; ibid., 1573, in-fol., avec 70 cartes; ibid., 1595, in-fol., avec 115 cartes; cette édition est suivie du *Parergon* et du *Nomenclator Ptolemaicus*. Item, *Quod antè extremum vitæ suæ postremum recensuit, novis tabulis et commentariis auxit atque illustravit*, Anvers, 1601,

in-fol.; ibid., 1612, in-fol.: la première partie se compose de 128 cartes dont quelques-unes sont doubles; le *Parergon* a 40 planches dont quelques-unes sont consacrées à l'architecture et deux au costume des hauts dignitaires de l'Empire germanique; le *Nomenclator Ptolemaicus* porte la date de 1609. Le savant libraire d'Anvers, Verdussen, a laissé un exemplaire du *Théâtre* enrichi d'un grand nombre de notes manuscrites. La plupart de ces cartes avaient paru quelques années auparavant, soit séparément, soit par catégories.

L'auteur a donné d'abord une édition flamande de son Atlas, sous ce titre : *Theater oft Toonneel des Aertbodems; waer in te siene zyn die Landt-Tafelen der gekeelder Weerelt: met een corte Verclaringe derselver*, Anvers, 1571, in-fol.; et puis, en français : *Le tout reveu, amendé et augmenté de plusieurs Cartes et Déclarations par le mesme Autheur*, (Anvers) 1587, in-fol. avec 111 cartes. Item, en anglais : Londres, 1606, in-fol. Il en existe un abrégé en Italien : *Theatro d'Abrahomo Ortelio, ridotto in forma piccola*, Anvers, 1593, in-8°; ainsi qu'en français : *Le Miroir du Monde, ou Épitome du Théâtre d'Abraham Ortelius auquel se présente tant par figures que par charactères la vraye situation, nature propriété de la terre universelle. Aggrandi et enrichi, entre autres, de plusieurs belles Cartes du Pays-Bas*, Amsterdam, 1598, in-4°, obl. Michel Coignet

est l'auteur d'un abrégé latin : *Epitome Theatri Orteliani, præcipuarum orbis regionum delineationes, minoribus tabulis expressas, brevioribusque declarationibus illustratas, continens.* Anvers, 1601, in-8°, de 123 cartes. — 2° *Deorum, Dearum, Capita è veteribus numismatibus*, Anvers, 1573, in-8°; repris par François Sweertius : ibid., 1602, in-4°, et dans le *Thesaurus Antiq. Gr.* de Gronovius, t. 7, p. 253. — 3° *Synonymia Geographica*, Anvers, 1578, in-4°; publié plusieurs fois sous le titre de *Thesaurus Geographicus*, ibid., 1587, 1596, in-fol.; Hanau, 1611, in-4°. Le savant Holstein a composé des notes sur ce Trésor, qui ont été imprimées à Rome en 1666, dans l'ouvrage intitulé : *Annotationes in Geographiam Sacram.* Ce dictionnaire laisse sans doute beaucoup à désirer; « Mais, dit Macedo, nous n'en aurons pas probablement de longtemps un plus complet pour ce qui concerne la géographie ancienne. On le consulte encore journellement; et l'on peut dire que c'est surtout dans ce livre qu'Ortelius s'est montré grand géographe. » — 4° *Itinerarium per nonnullas Galliæ Belgicæ partes, Abrahami Ortelii et Joannis Viviani. Ad Gerardum Mercatorem cosmographum*, Anvers, 1584, in-8°, avec fig.; joint ordinairement à d'autres voyages et traités du même imprimeur, et repris par Van Langendonck dans les œuvres diverses de Pierre Divæus : Louvain, 1757, in-fol. — 5° *C.-J. Cæsaris omnia quæ exstant : jam pridem operâ et judicio viri*

docti emendata et edita : accessere Imperii Romani, Galliarumque et Hispaniarum veterum Tabulæ, è conatibus geographicis Ab. Ortelii, etc., *Leyde*, (Anvers), 1593, in-8°. — 6° *Parergon, sive veteris geographiæ aliquot Tabulæ*, Anvers, 1595, in-fol., et réimprimé à la suite du *Théâtre du Monde*. Plusieurs cartes sont entièrement faites d'imagination, d'après des descriptions poétiques. — 7° *Aurei seculi Imago, sive Germanorum veterum Vita, Mores, Ritus et Religio, Iconibus delin. et Commentariis ex utriusque linguæ auctoribus descripta*, Anvers, 1596, in-4°, orné de dix gravures de P. Van der Borcht.

---

tiern. L'Université, qui l'avait recommandé à ce roi, se l'adjoignit en qualité de professeur, et le roi lui permit de prêcher devant lui dans sa chapelle privée. Mais sous son successeur, Frédéric, les ministres étrangers étant congédiés (1559), Modedt se trouva enveloppé dans la proscription générale. L'Université en éprouva un vif regret : pour témoigner à Modedt son estime et sa sympathie, elle lui remit un certificat, dont il garda, toute sa vie, le glorieux souvenir.

Il se proposa alors de se retirer à Genève où affluaient autant de Belges qu'à Frankenthal et à Heidelberg. Durant un court séjour dans son pays natal, cette même année, il fut dénoncé à l'autorité par des femmes, arrêté, et tenu en prison à Utrecht. Sonnius vint exprès auprès de lui pour lui exposer l'énormité de ses erreurs et pour lui faire les remontrances les plus charitables. Le procureur général se joignit à lui et promit à Modedt sa mise en liberté : mais quelle que pût être la sincérité de leur parole, il préféra saisir la première occasion qui s'offrit à lui, pour s'échapper furtivement. Il se hâta de gagner la ville de Genève, où il était encore, lorsque cédant aux sollicitations de Godefroid Van Wingen, Guido de Bres se résolut à publier la confession qu'il avait projetée; mais Bres voulut auparavant consulter les ministres les plus instruits de l'Allemagne, de la Suisse, de la France et de l'Angleterre; Modedt fut consulté, à son tour en 1562.

Les belles promesses de la Gouvernante aux confédérés, l'engagèrent à revenir en Belgique. La province qu'il choisit pour y faire fructifier le calvinisme fut la Flandre, où les ministres étaient moins gênés que partout ailleurs, étant occultement protégés par le comte d'Egmont.

Herman Modedt était bien fait et d'une belle stature. Sa physionomie, pleine de grandeur, inspirait la considération et le respect. Son éloquence était remarquable; en véritable orateur, il savait proportionner son langage à son auditoire. Les réformés l'entendaient avec plaisir, et la foule, suivant ses prêches, fut souvent une cause de désordres.

Modedt débuta, le 14 juin 1566, aux environs d'Audenaerde, et choisit ensuite ceux de Gand et la ville même pour le théâtre de ses exercices et de ses prédications.

Son premier sermon aux environs de Gand, à Gentbrugge, fut accompagné de graves désordres dont les circonstances ont été mal exposées par les écrivains de tous les partis. Voyant Jacques Martins, président du Conseil de Flandre, arriver au milieu d'un tumulte effroyable, Modedt alla au devant de lui pour le conjurer de ne pas s'exposer inutilement; ses conseils furent pris en mauvaise part: le président voulut sauver le bailli de Gentbrugge. Les conseillers, instruits des dangers que courait leur président, supplièrent le ministre d'interposer son

influence en sa faveur pour le tirer de la multitude. Ce qu'il s'empressa de faire. Les prêches en public furent certes très-répréhensibles; mais il faut convenir que l'inaction du pouvoir provincial autorisa plus d'une fois les troubles qui les accompagnèrent ou qui les suivirent. Peut-être même étaient-ils l'effet d'occultes instigations.

En présence de démonstrations coupables, à chaque prêche, la Cour fut autorisée à revenir sur ses promesses aux confédérés; elle réordonna les mesures les plus rigoureuses contre les ministres : le 6 juillet 1566 le Conseil de Flandre et le magistrat de Gand publièrent cet édit; la tête de Modedt fut mise à prix.

Modedt ne quitta néanmoins que vers la mi-août 1566 la ville de Gand pour se retirer à Anvers où de grands événements se préparaient. La prochaine assemblée des nobles et des gouverneurs à la Cour de Bruxelles, et surtout le bruit des bonnes intentions du roi, dont la Gouvernante reçut la confirmation le 12 août 1566, au lieu de contenter les ministres, répandirent au contraire l'alarme parmi eux, du moins parmi ceux qui n'avaient confiance que dans une sincère révolution. Cette assemblée des nobles, demandée avec instance par la Gouvernante, était en effet de nature à répandre l'alarme, puisqu'elle devait annuler et remplacer le fameux compromis, jeter du discrédit sur les confédérés et de la méfiance dans le parti des exaltés; c'était un coup de

la politique la plus habile que les exaltés voulaient parer. Ces derniers, parmi lesquels il faut comprendre Modedt, tinrent, à ce sujet, des assemblées clandestines et convinrent enfin de présenter, le 21 août, à la Gouvernante une nouvelle requête : on devait partir de toutes les villes des Pays-Bas, afin d'entrer simultanément, au jour indiqué, dans la ville de Bruxelles; on espérait former un cortége de douze à quatorze cents personnes.

Tandis que cette manisfestation se préparait dans le plus grand secret, chacun des ministres vaquait, comme d'habitude, à ses occupations ordinaires. Le peuple d'Anvers désignait Modedt sous différents sobriquets : ceux qui avaient su apprécier ses talents oratoires le nommaient le premier prédicateur du Laer; d'autres, qui fermaient les yeux sur ses qualités personnelles, ne parlaient de lui qu'en termes méprisants : pour ceux-ci, il était le docteur *Calf*, du nom de *Calver* sous lequel on désignait les calvinistes; d'autres le nommaient *Valsche predikant*, le faux prédicateur Hermannus.

Le 20 août 1566 les ministres étaient assemblés à Anvers pour régler la députation de Bruxelles : deux furent choisis, un de la nation wallonne et un autre de la flamande; on convint que Modedt les accompagnerait. Tout étant arrangé, ce ministre retourna chez lui par le rempart des Pierres vers six heures de l'après-midi. A peine fut-il rentré qu'on vint lui an-

noncer que les plus graves désordres se commettaient dans l'église de Notre-Dame, où il s'empressa de se rendre à l'invitation du magistrat. Il monta en chaire pour haranguer le peuple, mais loin de se faire comprendre, il ne put même se faire écouter. Toutes les statues et images furent brisées ou mutilées. Quelques-uns imputent ce mouvement et ce désordre à Modedt, d'autres l'attribuent à une politique astucieuse. Le prince d'Orange cherchait à introduire dans la ville les troupes régulières à la solde du roi; mais le magistrat s'y était constamment opposé. Or les troubles de cette journée lui offraient un motif plausible; et pourquoi aurait-il reculé devant ce moyen, lui qui se servit plus tard, sous don Juan, des prédicateurs pour qu'ils contrevinssent publiquement à la Pacification de Gand. Toutefois, quoique les pillages des iconoclastes aient tourné au profit du gouvernement, il est peut-être plus juste de les considérer comme une conséquence nécessaire de la situation des esprits depuis la procession du 18 du même mois.

Si Modedt, comme on l'a prétendu, instigua le peuple dans la cathédrale, on ne comprend point les efforts qu'il fit dans la même journée pour empêcher les dévastations chez les frères Mineurs, à Saint-Jacques, et chez les Clarisses. Ce fut seulement dans la maison de ces pieuses filles, qu'il parvint à se faire écouter. Au reste, l'autorité demeura spectatrice du

désordre, et elle n'appela les bourgeois sous leurs bannières respectives que quand les pillards semblaient harassés de fatigue, pour empêcher que cette scène se renouvelât le lendemain.

Si j'ai la conviction qu'en ce jour néfaste Modedt ne s'est point rendu coupable du crime que certains écrivains lui imputent, je ne pense pas moins que la violence de ses prétentions, le lendemain de cette journée, a dû faire soupçonner la pureté de ses intentions. La victoire et plus encore l'impunité augmentèrent son audace : il prit à son usage l'église de Notre-Dame où il tint plusieurs prêches qui furent chaque fois accompagnés de désordres. Sa conduite, qui tenait trop de l'exaltation de son esprit, indisposa contre lui bien des bourgeois.

Il n'attendit pas le retour du prince d'Orange (26 août). Il semble s'être retiré avec empressement à Gand où il se mit en relation avec le ministre Carpentier. Ils louèrent ensemble une maison qu'ils convertirent en temple.

Modedt se rendit en octobre 1566 à Anvers, à l'occasion de la justification que les calvinistes avaient l'intention de soumettre au nouveau gouverneur, le comte d'Hoogstraeten, et au roi d'Espagne.

On ne sait au juste combien de temps il resta à Gand. Quelques-uns l'accusent de s'être tenu à Maestricht depuis son dernier séjour à Anvers, et d'y avoir encore instigué le peuple au tumulte et au pillage.

Mais l'étrange mouvement qui s'opérait dans cette dernière ville, à cette époque très-critique, doit l'avoir porté à y retourner. Des luthériens récemment arrivés et des docteurs catholiques venaient débattre de hautes questions théologiques. Les premiers étaient appelés pour formuler une confession de foi, à l'exemple des calvinistes, et les seconds défendirent avec une égale chaleur leur cause. Un premier effet de cette lutte théologique fut l'acceptation de la Confession d'Augsbourg, dont l'idée avait été suggérée par le comte Louis de Nassau. Ce prince, partisan du mouvement, aurait bien voulu concilier les dernières conquêtes de tolérance et l'indépendance du pays avec les principes monarchiques. Si le peuple et les conseillers de la Cour de Bruxelles étaient divisés, les seigneurs qui levaient l'étendard de la révolte, ne l'étaient pas moins.

Cette désunion occasionnait parmi les chefs du relâchement et puis leur réconciliation avec la Cour. La plupart modéraient l'ancienne liberté de leur langage dans la crainte de se compromettre. Tout annonçait quelque chose de grand et de remarquable : un danger était imminent. *Soyez sur vos gardes*, s'écriaient des prédicateurs; *si nous sommes vendus, nous ne sommes pas livrés.*

Modedt était à Anvers lors de la boucherie d'Ousterweel, dans laquelle trempa le prince d'Orange. Les extravagances de certains ministres n'allaient

point au prince, qui en voulait surtout à ceux d'Anvers d'avoir souscrit la Confession d'Augsbourg, dont l'intention religieuse pouvait être indifférente pour lui, mais dont le but politique ne l'était pas du tout. Au bruit du massacre, Modedt, à la tête de ses nombreux partisans, après avoir inutilement tenté de courir à la défense de ses co-réligionnaires, s'établit, avec tout son monde, sur la place de Meer. Leurs prétentions d'abord exorbitantes, se réduisirent bientôt à des outrages contre le prince d'Orange qu'ils accusèrent, non sans motif. Le besoin rapprocha un instant les luthériens et les calvinistes : mais le prince qui savait très-bien que ceux-ci pouvaient lui être un jour politiquement hostiles, après avoir consenti à leur massacre à Ousterweel, ne pouvait consentir à leur union avec leurs antagonistes les luthériens, laquelle lui était encore plus contraire que la Confession d'Augsbourg. Aussi était-il trop habile pour ne pas s'efforcer de faire entendre aux luthériens qu'ils n'avaient dans cette circonstance qu'un seul intérêt qui était de se réconcilier avec les catholiques pour agir de commun accord.

Modedt croyait plus en son influence qu'en celle du prince d'Orange, du comte d'Hoogstraeten et du bourgmestre Henri Van Berchem; il eut la témérité de parler en maître et avec insolence aux magistrats, le 15 mars 1567. Furieux de leur résistance, il retourna auprès des siens et courut par la ville pour

engager tout le monde à se défendre avec courage. Afin de répandre la confiance parmi ses partisans et de gagner ou tromper les luthériens, on publia un prétendu accord entre eux et les calvinistes, lequel fut immédiatement contredit de la part du magistrat.

Ce même jour, les calvinistes se voyant vaincus déposèrent les armes. Les luthériens ne gagnèrent rien à leur union avec les catholiques qui profitèrent seuls de la victoire. Modedt courut de grands dangers. La Gouvernante mit sa tête à prix, et les frères Mineurs n'épargnèrent rien pour découvrir sa retraite. On faisait circuler le bruit qu'il s'était sauvé à Gand, tandis qu'il était chez un ami à Anvers : c'est dans cette ville qu'il composa et publia son *Apologie,* document de la plus haute importance, dont aucun historien ne s'est servi avant moi.

Une lettre de Charles Wtenhove, de Gand, renferme une anecdote qui a le mérite de faire connaître l'époque : « Mais s'il vous plait ouïr, parmi des af-
» faires de conséquence, un récit non moins vrai
» que ridicule d'une chose advenue depuis trois se-
» maines aux Pays-Bas : il y avait à Gand, dans la
» maison d'un artisan, un chien prodigieusement
» grand, qu'on appellait Hermannus par tout le voi-
» sinage. Il advint donc qu'un jour le maître du logis
» pensant que son chien s'était égaré, demandait à
» ses serviteurs s'il était à la maison ; à quoi ils répon-

» dirent qu'oui. Ce qu'ayant entendu un des soldats » de la compagnie de ceux qui faisaient le guet sous » le capitaine Pascharis, et pensant que ce fut Hermannus, le ministre gueusien accourut tout soudain vers le dit capitaine et lui raconta ce qu'il » avait ouï, espérant, en récompense, enlever la » somme de cinquante livres de gros, que le magistrat avait promis à celui qui mettrait le dit ministre » entre les mains de la justice : bref on y procède à » bon escéant et en grand silence; et après avoir » convenu du partage de la proye entre eux, les soldats s'acheminent, vers minuit, en bonne compagnie, vers le dit artisan; et la maison étant bien » surveillée, de peur que la proye ne leur échappât, » ils heurtent à la porte; le maître s'avance et demande ce qu'ils voulaient : Ouvrez la porte, s'écrièrent-ils, ou nous la romperons de vive force. Là » dessus le pauvre homme commence à entrer en » crainte et à protester qu'il n'était ni gueux, ni abbateur d'images, mais homme de bien et bon catholique; et il ouvrit la porte à ces criards qui demandaient qu'on leur montre Hermannus; et comme cet » artisan affirmait qu'il n'y avait autre Hermannus » que son chien, il fut pressé et contraint, avec menaces, de leur montrer Hermannus. Après l'avoir » cherché dans toute la maison, ils le trouvent à la » fin dans l'écurie aboyant et semblant vouloir venger l'outrage fait à son maître. Ces oiseleurs se

» voyant frustrés de leur attente s'en vont, et furent
» constitués prisonniers, mais bientôt relâchés à cette
» condition que dorénavant ils ne donnassent occa-
» sion de se faire moquer aux ennemis de leur reli-
» gion à telles enseignes. Ce 20 juin 1567.

Le prince d'Orange ne tarda point à s'apercevoir qu'il avait été joué par la Cour de Bruxelles et qu'en travaillant trop pour lui, il avait perdu le parti de la réforme. Les prédicateurs évangéliques, tant luthériens que calvinistes, se retirèrent les premiers. Modedt partit pour l'Angleterre où se trouvaient depuis plusieurs années un grand nombre de réformés, principalement à Norwich.

Son séjour en Angleterre ne fut pas long, puisqu'il assista le 3 novembre 1568 au synode de Wesel, présidé par Dathenus, et dont il souscrivit le protocole tant en son nom personnel qu'en celui de Jean Michaël, d'Antoine Algoet et de Charles Ryckwaert, ces deux derniers ministres à Norwich.

Il paraît que Modedt se rapprocha, dans ce temps, du prince d'Orange qu'il accompagna en Zélande. Dathenus n'ayant pas accepté la mission qui lui fut confiée, il put prendre une large part dans les travaux de la réforme. En effet, il ne négligea aucune occasion de l'étendre, soit dans les villes soit dans les campagnes. On le compte parmi les ministres de Zierikzee et de Schouwen.

Si gravement compromis dans toute cette terrible

lutte, le roi l'exclut du pardon général qui fut publié par Requesens le 6 juin 1574.

Perdant, tous les jours, de son influence en Zélande, le prince d'Orange était trop prudent et trop habile pour ne pas prendre à son service particulier un ministre qui signalait son zèle d'une manière si remarquable. Modedt ne tint point compte de sa protection : il connaissait trop le prince pour être sa dupe. A l'occasion des changements nécessités par les derniers événements, il s'efforça d'augmenter les attributions des municipalités aux dépens du pouvoir du prince. Ce n'est donc pas sans motif que des écrivains contemporains l'accusent de s'initier dans les affaires civiles et militaires, et que l'épouse de Guillaume, Charlotte de Bourbon, le nommait *Immodeste*.

Il paraît qu'en 1576 il se disposa à s'établir ailleurs; du moins on trouve dans les registres de la ville de Zierikzee, que le 31 décembre 1576 on lui délivra un certificat attestant qu'il avait rempli honorablement les fonctions de son ministère.

Il vint à Gand dès qu'Hembyze eut levé l'étendard de la révolte. Un nouveau moyen de triomphe s'offrait à son parti. Sa conduite fut semblable à celle de Dathenus. Le 5 octobre 1578, Modedt prêcha dans l'église des Dominicains; et, le 9 du mois suivant, dans celle de Saint-Bavon; il s'éleva avec force contre la Paix de Religion et même contre le prince d'Orange

qui en était l'auteur. Cette paix, promulguée d'abord à Anvers le 29 août 1578, ménageait les catholiques, tout en accordant aux protestants la faveur de tenir des prêches en public sur la demande des habitants. C'était une de ces fausses mesures dont le prince se rendait quelquefois coupable et par lesquelles il multipliait ses ennemis : les provinces wallones étaient dévouées au catholicisme; le Brabant recevait une semblable influence même de la part des États-Généraux. Anvers consentait à bien des mesures imprudentes en faveur des étrangers. La Flandre, qui se jetait dans le parti germanique, était au contraire calviniste et ne voulait que le calvinisme. Dès lors il est facile de se faire une idée de la vivacité que Dathenus et Modedt, ces deux habiles agents de ce parti, ont dû mettre dans leurs turbulentes déclamations.

Modedt trouva convenable de ne pas attendre l'arrivée du prince, et se retira à Utrecht où il fut admis vers la fin de 1580 en qualité de ministre.

Tel il avait été en Zélande, tel il fut encore à Utrecht. Selon lui, il importait au gouvernement d'avoir la haute direction de l'église : les dissensions qui résultaient des opinions religieuses offrent un tel danger pour la société, qu'elles commandaient ce soin et cette autorité : point de tolérance, disait-il, le peuple en sera plus tranquille et plus heureux. C'est dans cet esprit que Modedt proposa, en 1583, au synode de la Hollande Septentrionale, de prier

les États-Généraux de revoir l'article 13 de l'Union d'Utrecht relatif aux cultes. En conséquence de cette proposition, les États déclarèrent à l'unanimité que dans toutes les provinces le calvinisme aurait seul un culte public.

Le peu de renseignements que nous avons donnés sur le caractère de Modedt suffisent pour faire pressentir sa ligne de conduite durant l'administration de Leycester (voy. *Hist. des Lettres,* t. 1, p. 140). Jean Van Olden Barnevelt avait eu soin de le comprendre parmi les personnes mal intentionnées dont il remit les noms à ce gouverneur avant son arrivée au pays. L'absence de Leycester, en 1586, donnant des inquiétudes, l'église d'Utrecht et quelques magistrats envoyèrent Modedt, le 22 janvier 1587, à Londres, avec le greffier Rataller, pour solliciter le prompt retour du gouverneur et l'appui efficace de la reine Élisabeth. Ces deux députés revinrent avec l'assurance que Leycester reprendrait incessamment le pouvoir et que son autorité serait mieux soutenue qu'elle ne l'avait été.

Peu de temps après son retour, Modedt se créa de sérieuses difficultés à l'occasion de la nomination du comte de Meurs comme gouverneur de la province d'Utrecht, nomination provoquée par ses antagonistes politiques. Ceux-ci ayant eu connaissance des propositions que devait faire Modedt au comte de Leycester au sujet de lord North, avaient pris

sagement les devants. Modedt en fut très contrarié; et comme le comte de Meurs était en Allemagne, où il recrutait des troupes, ce ministre fit courir le bruit de sa mort; il eut même l'effronterie de se présenter chez la comtesse pour avoir la confirmation de ce bruit. De retour à Utrecht, le gouverneur fit arrêter Modedt, le 5 juin 1587, mais il ne sut tempérer sa colère; il poussa l'oubli de ses devoirs et de sa dignité jusqu'à le menacer de son épée. Le peuple prit fait et cause pour le ministre, courut aux armes, planta sa bannière sur la place publique et ne voulut en descendre qu'après sa mise en liberté. Le vieil électeur de Cologne, qui se trouvait à Utrecht, interposa son influence. Pour ne pas déplaire au stadhouder, le magistrat interdit la prédication à Modedt qui prit son recours vers le consistoire; cette assemblée demanda avec instance de connaître les motifs qui avaient porté le magistrat à cette mesure extraordinaire. Après s'être abstenu quelques semaines de l'exercice de la prêtrise, Modedt le reprit avec un nouveau zèle et rentra même dans les bonnes grâces du comte.

Modedt changea cependant de bannière politique, se rangeant alors du côté d'Olden Barnevelt. On ne peut lui en faire un crime, à l'exemple de plusieurs historiens, puisque le parti de l'avocat de Hollande était national. Mais il consentit à fournir les moyens de tromper ses anciens amis, et de les expulser de la

régence. Cette expulsion eut lieu en octobre 1588 et provoqua la persécution des ministres qui, depuis quelques années, avaient fui la Belgique devant les armes triomphantes du prince de Parme.

Le gouverneur, qui voulait probablement perdre à jamais le ministre Modedt, montra le billet que celui-ci avait eu l'imprudence d'écrire au bourgmestre Canter. Dès lors, craignant le sort des traîtres, il partit clandestinement pour Amsterdam et de là pour Embden où il prit le nom d'Henri Van Benthem.

Les États de Hollande, sous prétexte de quelques missions en faveur de la réforme dans les États d'Allemagne, lui payèrent une modique pension.

Il revint depuis en Zélande où il avait exercé le ministère évangélique. Il trouva à West-Soubourg Pierre Pauwels qu'il avait connu à Norwich; peut-être alla-t-il voir Sainte-Aldegonde qui avait son château dans ce village.

On pense qu'il termina sa carrière à Embden, au commencement du 17e siècle.

Nous avons de lui : 1° *Apologie ofte Verantwoordinghe H. Modedt teghens de calumnien ende valsche beschuldinghen ghestrooyt tot lasteringhe des H. Evangeliums ende zyn persoon, door de vianden van de christelycker religie*, 1567, in-8°; excessivement rare. — 2° *Vriendelycke Bewyzinghe ghesonden aen de Herders der duytsche ghemeente binnen Antwerpen, die hun noemen van*

de Confessie van Augsbourg; tot eendrachtigheyd met de andere Dienaren des Evangeliums, 1567, in-8°; cet opuscule ne lui est pas attribué sans motif. — 3° Un livre sur la cène dont il se trouve des exemplaires en latin et d'autres en flamand. Ne connaissant cet ouvrage que par des catalogues trop souvent mal rédigés, je ne puis assurer positivement qu'il est d'Herman Modedt. N'appartiendrait-il pas plutôt à Herman Schenkele, de Delft? — 4° *Grondig Bericht tegen de Wederdoepers*, 1603.

D'HAVRÉ.

Havré (Charles-Alexandre de Croy d'), membre du conseil de guerre sous l'archiduc Albert, reçut le jour le 11 mars 1581. Son père Charles-Philippe, marquis d'Havré, était chef du Conseil des Finances sous le même prince, et sa mère, Diane de Dommartin, était enfant unique de Guillaume, baron de Fontenoy, et de Philipotte de la Marche.

Élevé pour le métier des armes dès sa plus tendre jeunesse, il était déjà assez exercé en 1597 pour qu'on osât lui permettre d'accompagner, cette année, l'archiduc Albert au secours de la ville d'Amiens. A peine âgé de seize ans, il fit, à son début, un pénible apprentissage de la guerre à la suite d'une armée mal pourvue de vivres.

La renonciation des Pays-Bas par Philippe II en faveur d'Isabelle ayant été acceptée par les États des provinces au mois d'août 1598, les États-Généraux choisirent trois de leurs membres, l'archevêque de

Cambrai, l'évêque d'Anvers et le comte de Solre qui furent spécialement chargés de remercier le roi de ce grand bienfait. De son côté, l'archiduc permit au jeune Charles de Croy, cousin du comte de Solre, d'être du voyage (13 septembre 1598). La suite était brillante : « En ce voyage le suivirent, dit un auteur » du temps, plusieurs princes et seigneurs très-no» bles, tant flamands qu'espagnols, allemands, » français et italiens : qui furent le duc d'Aumale et » le prince d'Orange, les comtes de Berlaymont, » d'Egmont, de Ligny et de la Fère, le sieur Mor» tault qui estoit du conseil, et un grand nombre » d'autres qui avaient offices en la Cour, cavaliers et » gentilhommes avec suite de soldats et gens de ser» vice, telle que l'on peut supposer. » Le 24 octobre 1598, étant à Mantoue, l'archiduc fit le jeune Croy gentilhomme de sa cour : cette distinction est rigoureuse, puisqu'on donnait alors aux officiers d'artillerie le titre de gentilhomme de l'artillerie. De Croy fut particulièrement chargé du service tant pour l'archiduc que pour Marguerite de Bavière, la future reine d'Espagne. Ces deux illustres voyageurs s'étaient rencontrés à Trente. Marguerite était accompagnée de sa mère, Marie de Bavière; leur suite était si peu considérable que les gentilshommes et les dames de la cour d'Albert se trouvèrent tous dans la nécessité de faire un double service.

Le double mariage d'Albert et de Marguerite de-

vait être bénit par le pape Clément VIII; ils profitèrent du séjour du pontife à Ferrare pour y recevoir sa bénédiction. Nous donnerons la description de cette cérémonie qui intéresse de si près l'histoire du pays sous plus d'un rapport, et à laquelle assista le jeune de Croy; notre autorité est Jacques De Gusman, patriarche des Indes: « La reine fut reçue à Ferrare par » le pape avec la plus grande pompe et accompagne» ment qu'on ait vu en Italie depuis que le pape Clé» ment VII fit Charles-Quint empereur à Boulogne. » Or le jour destiné pour les heureuses épousailles » étant venu, qui fut un dimanche 13 novembre, on » commença à voir par la ville et dans le palais de » riches et magnifiques livrées; celles des gardes de » pied et de cheval de Sa Majesté étaient de cramoisi » et de jaune agréables à la vue, encore que nous les » voyions tous les jours. Sa Majesté était vêtue d'une » toile d'argent brodée d'or, couverte de perles dont » elle était l'une (l'archiduc était aussi vêtu de blanc). » Elle alla, avec leurs altesses, accompagnée des car» dinaux diacres, Santiquatre et Farnèse, avec leur » suite, à pied depuis le palais jusqu'à la grande » église, traversant la place qui est entre deux, qui » était curieusement dressée.

» Il y avait sur l'autel sept chandelles blanches et » une riche croix de cristal de roche. Au pied était » la rose d'or que le pape avait bénite le quatrième » dimanche de carême. Sa Sainteté était dans un trône

» élevé de douze degrés, Sa Majesté à gauche avec
» sa courtine, son drap de pied et son siége de toile
» d'or incarnate et blanche, sa mère auprès d'elle;
» l'archiduc à la main droite de Sa Sainteté avec une
» courtine, son drap de pied et sa chaire de damas
» cramoisi, représentant le roi catholique dont il avait
» le pouvoir pour célébrer le mariage en son nom.

» En après étaient les cardinaux, seigneurs et
» dames et vingt-deux femmes de la reine selon les
» rangs de chacune. Il y eut au banc des grands cinq
» assis, le connétable de Castille, les ducs de Sesa et
» de Gandie, les princes d'Aumalle et d'Orange. Il y
» eut plusieurs autres princes et seigneurs déguisés,
» comme le duc de Mantoue, le marquis de Burgao
» et Philippe Colomne.

» Sa Sainteté commença une grande messe du
» Saint-Esprit, en laquelle on chanta dix épitres et
» deux évangiles en latin et en grec. Le pape après le
» credo s'assit en sa chaire. Les cardinaux Santiquatre
» et Farnèse s'approchèrent du lieu où étaient la
» reine et l'archiduc, et, après leurs révérences, les
» conduisirent à l'autel.

» On lut le pouvoir du roi catholique, dont l'archi-
» duc était porteur, d'épouser notre Marguerite en
» son nom. Sa Majesté s'agenouillant sur les oreillers
» de toile d'argent, l'archiduc sur d'autres de velours
» cramoisi, le pape ayant sa tiare dit à l'archiduc:
» Mon fils Albert, archiduc d'Autriche, vous plaît-il,

» comme procureur du roi catholique Philippe III
» notre fils, prendre Marguerite d'Autriche à femme
» et légitime épouse par paroles de présent, ainsi que la
» Sainte Église Apostolique et Romaine commande?

» Il fit la même demande à la reine en la même
» forme, et les deux époux royaux ayant dit oui, le
» pape ajouta : Et moi, de la part de Dieu tout puis-
» sant, des Apôtres S[t] Pierre et S[t] Paul, et de notre
» mère la Sainte Église, je vous joins par mariage et
» confirme ce sacrement entre vous, au nom du Père
» et du Fils et du Saint-Esprit, Amen.

» La reine retourna à sa place avec le même ac-
» compagnement, où on lui vint baiser la main et la
» congratuler de sa nouvelle monarchie. Le duc de
» Sesa s'agenouilla au côté de l'archiduc, avec lequel
» en qualité de la Ser. Infante Isabelle-Claire-Eu-
» génie d'Autriche, fille du roi catholique Philippe II,
» il célébra les épousailles avec les mêmes cérémo-
» nies et interrogatoires.

» Sa Sainteté continua la messe et communia les
» mariés et l'archiduchesse mère avec plusieurs lar-
» mes de dévotion des deux princes, voyant pleurer
» ce vénérable Melchisedech offrant le pain céleste
» non à Abraham, qui était pour lors le plus grand
» prince de l'Orient, ains communiant la plus grande
» princesse du monde avec le pain des anges. Les lar-
» mes roulaient aussi sur ses joues vermeilles, la pré-
» cieuse Marguerite se remplissant de menues perles

» et d'odeur. Il n'y avait cardinal, prélat, prince, ni » seigneurs des assistants qui pût retenir ses larmes.

» Le cardinal Baronius discourant de cette dévo- » tion avec un Père qui était présent, lui dit : Vous » menez en Espagne un plus grand trésor que vous » ne pensez. Sa Sainteté donna aussi la rose d'or à la » reine Marguerite, que le comte de Berlaymont porta » devant Sa Majesté avec la Toison jusqu'au palais où » Sa Majesté retourna à pied, et Sa Sainteté en litière, » tout de même qu'ils étaient venus. La reine le sup- » plia de donner la sainte communion à ses servi- » teurs et sa bénédiction, ce qu'il lui accorda très- » volontiers. »

Le secrétaire du roi de France, dont nous avons déjà invoqué le témoignage, ajoute quelques lignes à cette description dont il est bon de connaître les moindres détails : « La messe fut célébrée par le » Pape, dit-il, avec belle musique, et la reine ayant » laissé son habit de deuil, y comparut entre le car- » dinal Farnèse et Santiquatre, vêtue de blanc et » éclatante d'un grand nombre de pierreries : l'archi- » duc et tous les princes étaient ce jour-là pompeu- » sement vêtus : la garde de la reine était vêtue de » velours rouge et jaune : celle de l'archiduc, d'argent » et de soie rouge et noire, etc. »

La fête du double mariage qui se fit à Valence le 18 avril 1599 fut autrement belle : le dîner, sous un dais de pierreries, fut servi en toute magnificence

et avec grand appareil; les fêtes, les bals, les tournois se continuèrent plusieurs jours et plusieurs nuits au milieu d'illuminations resplendissantes et de feux de joie admirables.

Cependant l'archiduc, l'infante et l'archiduchesse Marie se préparaient au départ. Le roi et la reine, qui devaient se faire inaugurer à Barcelone, résolurent de les accompagner. La flotte, forte de quarante-deux galères, mit à la voile par un bon temps le 8 mai 1599 : bientôt se leva une tempête affreuse; néanmoins les voyageurs purent gagner le port de cette ville où se renouvelèrent les fêtes. Le 7 juin, l'archiduc Albert, Isabelle son épouse, l'archiduchesse Marie de Bavière et toute leur suite s'embarquèrent de nouveau, sous le commandement du capitaine Doria, chef des galères de Gênes. Arrivés dans cette ville, le 18 juin, Albert et Isabelle firent leurs adieux à leur illustre compagne, Marie de Bavière, qui retourna à sa résidence en Carinthie; et ils chargèrent le jeune Charles-Alexandre de Croy d'accompagner l'archiduchesse.

A son retour de ce voyage de plaisir, il se maria, le 23 octobre 1599, avec Jolente, fille aînée de Lamoral, prince de Ligne. Ce fut à cette occasion qu'il obtint du souverain sa première charge; il fut nommé capitaine.

Si Albert et Isabelle avaient acquis des sujets, ils n'en avaient point gagné les cœurs. La vieille rancune

contre toute espèce d'étranger et le provincialisme, cet amour étroit du sol natal, n'avaient pu être vaincus par le temps. Les États-Généraux élevaient une voix insultante pour la souveraineté naissante des archiducs, et les États de Flandre se montraient tout aussi arrogants qu'ils l'avaient été durant la terrible lutte du siècle qui s'écoulait. Ceux-ci reprochaient unanimement aux nouveaux souverains les soins qu'on n'avait cessé de porter à la conquête de Rhinberg, point stratégique de la plus haute importance, et ils poussèrent l'extravagance jusqu'à vouloir refuser tout subside, si le gouvernement n'entreprenait immédiatement le siége d'Ostende, d'où les Hollandais se permettaient des courses ruineuses dans la Flandre depuis la prise de la ville rhénane par les Espagnols. Il importait à la Cour de Bruxelles d'obtenir une modification dans l'esprit de la magistrature municipale qui était la principale cause de cet égoïsme provincial. Le sire de Croy fut envoyé dans les quatre villes pour présider à ce renouvellement. Néanmoins les archiducs, sans négliger Rhinberg, écoutèrent les réclamations des Flamands.

Vers le même temps la baronne de Barbanson, comtesse d'Aigremont, femme de Robert de Ligne, fit prier l'archiduc de lui faire l'honneur d'être parrain de l'enfant dont elle espérait être mère. Albert, qui cherchait à gagner l'affection de ses sujets et de la noblesse, ne voulut pas se refuser à cette demande à l'égard d'une

famille aussi honorable que puissante; il chargea son capitaine de Croy, frère utérin de la baronne, de tenir l'enfant sur les fonts baptismaux en son nom. La marraine fut Dorothée de Lorraine, duchesse douairière de Brunswyk. L'enfant reçut le prénom d'Albert.

La bataille de Nieuport (2 juillet 1600), contraire aux armes des archiducs, jeta l'épouvante dans la nation : il semblait que les Hollandais allaient pénétrer au cœur du pays; la Flandre se désolait de les voir se fortifier sur le littoral. Cette bataille n'eut pas les résultats qu'on redoutait, et notre perte eut du moins le précieux avantage de réunir autour du trône tous les vœux et tous les cœurs, d'éveiller, pour la première fois peut-être, un sentiment de nationalité. Les États-Généraux assemblés à Bruxelles décrétèrent, par acclamation, une levée d'hommes imposante, telle que le salut du pays et l'honneur national l'exigeaient.

Albert avait compté sur la bonne disposition des Belges : il savait qu'ils aiment leur pays et qu'ils se dévouent, corps et biens, à qui sait leur rendre justice. Immédiatement après la bataille, il avait écrit à ses capitaines de s'efforcer de mettre leurs compagnies au complet et sur pied. Croy s'occupa sur-le-champ de la sienne, qui depuis la mort de Floris de Montmorency, frère de l'infortuné De Hornes, se trouvait sans chef.

Depuis les réformes introduites dans l'art de la

guerre par le duc d'Albe, la cavalerie, naguères d'un difficile et rare emploi, devint peu à peu d'une première importance. Du temps de l'archiduc, elle se divisait en trois corps, des lances, des cuirasses et des arquebuses, lesquels pouvaient être composés de dix-huit compagnies au plus, dont trois seulement étaient réservées à des capitaines nationaux. A la suite de la décision des États-Généraux, dont nous avons fait mention, on réforma treize d'entre elles. Après cet exposé sur la cavalerie, pour laquelle Croy avait été élevé, on ne peut se défendre l'étonnement de voir la Cour de Bruxelles conférer une charge aussi grande que celle de capitaine de cette arme à un enfant de vingt ans. Le mal provenait d'une habitude invétérée dans la noblesse de se réserver les offices les plus honorables et les plus lucratifs, sans faire attention au pays ni au peuple.

Cet abus a fait naître chez George Basta une réflexion que je m'empresse de recueillir ici : « Bien » grande est aussi la légèreté et promptitude de » ceux qui n'ont autre prétention que la noblesse, » à laquelle ils se persuadent être dû tout honneur, » encore qu'ils ne le méritent. » Van der Noot fait les mêmes reproches au gouvernement des Pays-Bas ; « Un capitaine, dit-il, sorti de la mamelle de sa nour» rice, veut commander à un autre qui a commandé » avant qu'il soit né. Ce qui a dégoûté et dégoûte en» core plusieurs du service du roi. »

Le 6 juillet 1601, Croy reçut son brevet à Gand des mains de l'archiduchesse Isabelle. Il se rendit immédiatement au fort d'Audenbourg auprès d'Albert qui lui fit donner une tente dans son voisinage, comme s'il avait l'intention de le prendre à son service. Il l'accompagna en effet dans toutes ses courses aux environs d'Ostende.

Le siége de cette place étant poussé avec vigueur, le comte Maurice de Nassau essaya de faire une diversion dans l'armée des archiducs; il parvint à jeter l'alarme dans le Brabant et dans les provinces wallones. Pour prévenir les désastres d'une invasion, Albert, à la suite d'un conseil de guerre, chargea Croy de hâter les levées qu'on n'avait pu faire conformément au vœu des États-Généraux, et même, se sentant affaibli par la fièvre dont il était accablé depuis quelque temps, il lui confia, le 29 mai 1602, pour toute la campagne, le commandement général des quinze bandes d'ordonnance. Cependant il avait à peine vingt-deux ans!

Son premier soin fut de se donner pour lieutenant-général Jean d'Havrech, seigneur de Presles, qui avait eu ce commandement en France sous le prince de Chimay.

Sa troupe était forte de 2,500 chevaux. Elle montra, dès sa formation, peu d'amour pour l'ordre et la discipline. Le 15 juillet 1602, le général, trop jeune pour imposer aux officiers, dut se joindre à eux pour

réclamer du souverain le maintien de leurs privilèges, présage sinistre des malheurs qui le menaçaient ainsi que le pays. L'indiscipline de ses soldats ne lui permit pas d'être utile à la défense du Brabant Septentrional.

Au mois d'octobre de la même année, après trois mois de service, l'archiduc assembla auprès de lui tous les officiers, et en présence des principaux courtisans, il les licencia sans distinction. Croy, après avoir fait une visite de politesse à l'archiduchesse à Gand, se retira à Havré. Peu de temps après, l'archiduc introduisit dans l'administration militaire d'importants changements en enlevant aux officiers supérieurs la nomination aux grades inférieurs. Cette faculté ouvrant la porte au népotisme avait facilité le désordre. En la retirant la Cour se fit de nombreux et de puissants ennemis.

Lorsqu'en août 1603, l'archiduc se mit de nouveau à la tête de ses troupes, Croy marcha à sa suite, sans grade. C'était l'usage de la noblesse, et elle le considérait comme un droit.

Les mutins d'Hoogstraeten, qui avaient causé tant de mal aux troupes de la Belgique, en se mettant à la disposition du comte Maurice de Nassau, finirent par écouter les propositions de l'archiduc. Mais ils ne consentirent à se soumettre qu'à condition d'avoir parmi eux, pour ôtage, Charles de Croy, qu'ils connaissaient sous le nom de baron de Fontenoy.

Le 2 juillet 1604, l'archiduc lui écrivit une lettre flatteuse en le priant de se résoudre à lui faire ce service. Voici comme il rapporte lui-même son départ pour Hoogstraeten : « Devant que d'arriver à » Diest, y étant venu avec moi don Francisco de » Padilla et don Fernando de Menesses, pour aller » requerir le duc d'Osuna, qui ne voulait laisser re- » tourner l'escadron sans que premièrement je fusse » entre leurs mains; je dépêchai à l'escadron messa- » ger exprès afin qu'ils eussent à m'envoyer convoi, » ce qu'ils firent de toutes les douze troupes de leur » cavalerie conduites et menées par le gouverneur; » laquelle arriva le 13 juillet de bien bonne heure à » Beringhen, et dépêchant environ une cinquantaine » de soldats qui avaient aucunes affaires à Diest, dont » trois furent députés à me porter leurs courtoises » lettres, demandant au surplus quand je voudrais » partir et par où aller; ayant résolu d'aller par le » plus court, puisque j'avais si bon convoi, ils m'en- » voyèrent, le 14 au matin, ce qu'il m'était néces- » saire pour mon bagage et trois compagnies de cava- » lerie me faire escorte aux portes de la dite ville pour » me conduire à Beringhen, où les autres neuf m'at- » tendaient proche de Beringhen, au même lieu où » S. A. avait vu les ordonnances étant sous ma charge » l'an 1602, au retour de Grave, lesquelles étaient » sous la charge du capitaine Lellio Salomon. Étant » arrivé proche du dit Beringhen, le gouverneur me

» vint rencontrer et me mena droit aux troupes, lesquelles avaient, toutes celles des cuirasses, casque en tête et les armes au poingt; et pour être bien armées et encore mieux montées faisaient une très-belle vue. Ce soir nous passâmes jusqu'à Peer où nous arrivâmes de bien bonne heure, encore qu'il faisait une chaleur extrême. »

Son séjour ordinaire fut à Ruremonde au duché de Gueldre; et comme les soldats ne lui permettaient pas une trop grande liberté, il consacra les onze mois qu'il demeura auprès d'eux à composer les mémoires de son temps. Son premier essai consista en des notes dont il se servit plus tard, lorsqu'il fut de retour à Bruxelles.

Il demeura au milieu des mutins jusqu'au commencement de l'année suivante. Le gouvernement ayant réuni la somme promise, ils furent tenus par l'honneur de se laisser incorporer dans l'armée régulière de Belgique. Le récit qu'en fait Croy rapporte des usages qui peuvent intéresser, et à cause de cela, je me permets d'en donner communication : « Le 14 mai, » nous sommes venus loger au faubourg de Saint-Trond, m'ayant été donné logement au cloître du Vaux Sainte-Lucie, qui est un monastère de religieuses. Il faut (avant que j'entre à Diest, ville tant désirée d'être vue par moi, quand je savais que le remate et payement de cet escadron s'y devait faire; ce qui était, pour proprement dire, le nœud

» de ma sortie et recouvrement de ma pristine li-
» berté) que je note une coutume d'un escadron mu-
» tiné, lequel hors de la méfiance a choisi cette loi
» qui est, afin qu'on ne sache jamais où ils vont loger,
» ayant marché une lieue hors du quartier, ils touchent
» arme, et alors, en pleine campagne, ils résoudent
» le quartier où ils logeront à la pluralité des voix,
» n'y ayant rien joint à la défiance qui les maintienne,
» que la justice. Le 15, sommes arrivés à Diest, l'es-
» cadron m'ayant logé au château. Et le 16, toute la
» cavalerie est venue jusques aux portes de Louvain
» querir l'argent du remate, lequel a été amené sur
» 18 chariots tous chargés raisonnablement bien. Le
» 17, on a apprêté l'église et les tables pour commen-
» cer à compter l'argent et achever aussi la marasse :
» c'est une galerie qu'on est accoutumé à faire depuis
» la porte de l'église jusqu'au milieu de la place où
» sont attendant les créanciers, lesquels voyant sor-
» tir les soldats qui leur doivent, qui portent leur
» argent dans leurs chapeaux, ils les font payer, iceux
» étant menés d'un sergent de l'escadron. Et s'ils ont
» été mauvais menagers et qu'ils doivent plus que ne
» monte l'avance de leur payement, alors l'hostager
» les fait mettre en prison et ordinairement on en
» fournit un banc de galère comme véritablement
» ils le méritent. Le 18, on a ouvert les tonneaux, et
» on a commencé à payer ; et alors voyant le tout si
» bien encheminé, j'ai tant fait (me semblant une heure

» de ma détention un mois) que S. A. a écrit à l'esca-
» dron de me licencier. A quoi, au commencement,
» ils ne voulurent donner écoute, mais enfin j'ai en-
» core demeuré jusqu'au 21, faisant droit à chacun,
» et étant alors libre, allant par la ville sans plus
» de garde, comme auparavant. »

Le 21 mai 1605, tandis que l'escadron paraissait disposé à le laisser partir, il vint au balcon, botté et éperonné, pour savoir ce qu'il en était, et en effet les soldats lui répondirent qu'ils y consentaient volontiers. L'escadron forma une troupe d'élite pour lui servir d'escorte. Croy sortit avec tout son train par la porte qui mène à Louvain; là, il trouva force capitaines nouveaux qui faisaient cette année, avec l'autorisation des archiducs, des compagnies de cavalerie, car l'entrée de la ville ne leur était pas permise. Ces capitaines se joignant à la troupe d'élite, l'accompagnèrent jusqu'à Montaigu où ils joignirent leurs prières aux siennes pour rendre grâces à Dieu de sa délivrance. Quant à l'escorte même, il l'avait congédiée à mi-chemin de Louvain.

Le 22 mai, il arriva à Bruxelles dans un moment de fête et de plaisir tant parmi les bourgeois qu'à la Cour. Les premiers célébraient la dédicace de la ville, se réjouissant à la pompe majestueuse de la grande procession; et la Cour était dans l'ivresse de la joie à l'occasion des noces de la demoiselle de Selles, dame d'honneur de l'Infante, et du sire de Rongy. Bien ac-

cueilli des archiducs qui lui témoignèrent combien le service qu'il venait de leur faire leur était cher et agréable, Croy assista au banquet.

Les archiducs, pour lui donner un nouveau témoignage de leur satisfaction, le nommèrent, le 27 du même mois, au nom du roi d'Espagne, conseiller de guerre. Ce fait mérite d'être médité par les historiens: il fait douter de la souveraineté des archiducs. Comme les lettres, dit Croy, viennent au nom du roi, le secrétaire de guerre espagnol aussi les dépêcha.

Croy vécut alors comme avant son séjour à Ruremonde : suivant l'une fois l'armée espagnole et d'autres fois s'acquittant de ses devoirs à la Cour, en sa qualité de gentilhomme. Il assista, le 6 août 1605, au siége d'Oldenzeel dirigé par le marquis Ambroise Spinola, dont les manœuvres habiles étaient autant de leçons.

De retour à Bruxelles, après cette conquête, il prit auprès d'Albert le service que le comte d'Arenberg aurait dû faire, en sa qualité de plus ancien gentilhomme de la Cour et dont il était empêché par une forte maladie : Croy qui venait immédiatement après le comte, coucha dans la chambre de l'archiduc trois mois et demi, jusqu'au retour du grand chambellan don Rodrigo Nuno y Lasso.

« Au mois de juillet 1606, dit-il dans ses Mémoires, » je fus envoyé en ambassade de la part de l'archiduc » et de la Sér. Infante vers S. A. de Lorraine; je partis » de ma maison d'Havré. Outre mon train ordinaire de

» six gentilshommes mes voisins, à savoir des seigneurs
» de Rinsart, lieutenant de ma compagnie de gens d'ar-
» mes, de Sars, de Cuvillers, fils du baron de Fosseux,
» d'Ansermont, fils du seigneur de Molbaix, de Rou-
» veroy, fils du seigneur d'Escarmaing et Van der
» Beken, qui m'a suivi en plusieurs autres voyages.
» A Champagneulle, deux lieues de Nancy, je fus
» rencontré de dix ou douze gentilshommes de mes
» amis, et, au-dessous de la côte d'où l'on descend à
» Nancy, du seigneur de Lenoncourt, bailli de Saint-
» Michel, et du seigneur de Lutzbourg, colonel alle-
» mand, de Convonge, Walhé, Martau. Ainsi accom-
» pagné, je vins (comme parent de la dite Altesse)
» descendre et loger en son palais. Car, comme am-
» bassadeur, je n'avais droit d'y loger, y logeant seule-
» ment les nonces et les ambassadeurs de l'empereur
» et des rois. Le seigneur de Bourbonne, grand-maî-
» tre, le comte d'Ave son beau-fils, premier gentil-
» homme de la chambre, et les seigneurs d'Arconnas,
» d'Arnave, Marainville et autres me menèrent en
» mon quartier. J'allai ce soir, sans quitter la botte,
» baiser les mains à monseigneur le duc, madame la
» duchesse de Mantoue et monsieur le duc de Bar son
» beau-fils; lequel s'étant remarié avec la princesse
» Marguerite de Gonzague sa fille aînée, causa mon
» envoi en cette cour pour bien veigner ce mariage.
» J'achevai le reste de ma charge le lendemain 9.
» Selon mon instruction, ayant visité madame la du-

» chesse de Bar, monsieur le cardinal languissant » au lit malade, madame la duchesse de Brunswick, » sœur du dit seigneur duc, monsieur le comte de » Vaudemont son troisième fils, et madame sa femme, » et madame la princesse Catherine, depuis abbesse » de Remieremont, et, pour le dernier, monsieur le » prince don Ferdinando de Gonzague, frère de la » mariée, qui depuis a succédé à l'état de son père par » la mort de son frère aîné, étant lors grand'croix de » Malte et depuis fait cardinal.

» Je n'ai voulu longtemps tarder en cette Cour où » je fus extrêmement bien reçu; ains passai de là à » Paris et en Picardie, pour y donner ordre à aucunes » affaires pressées qui m'appelaient. »

A l'exemple de son père, et de toute la Cour des archidúcs, le baron de Fontenoy se montrait ami des moines et partisan des pratiques de dévotion telles que pèlerinages et neuvaines à Montaigu ou à Hal. Il ne rapporte pas seulement ses pèlerinages, mais il nous fait encore connaître ceux de la Cour; et il ajoute à son récit : *J'ai noté cette action pieuse en ces mémoires parce que le bon exemple du prince est l'institution des sujets, et que la piété est la vertu la plus nécessaire en l'état.*

Il recueillit de la succession de son père, décédé en 1613, un immense héritage. Son père était ce marquis d'Havré, chef des Finances, dont nous avons parlé à l'article de Gilbert Bauhusius.

Une rixe violente éclata peu de temps après, en 1616, entre lui et son parent Philippe-Charles, duc d'Aerschot, de la maison d'Arenberg, le même qui, après avoir servi la conspiration républicaine, finit malheureusement sa carrière à Madrid, en 1640. L'histoire de ce différend peut apporter quelque lumière sur un endroit obscur de nos annales politiques. Il est bien vrai que durant la première trève non-seulement les archiducs, mais encore des hommes de bien, tant en Belgique qu'en Hollande, travaillaient consciencieusement à la prospérité et à la gloire des deux pays. Les reproches faits à Van Olden Barnevelt n'étaient pas sans fondement. Si Maurice de Nassau, conseillé par François Aerssens, veillait attentivement à ses intérêts les plus chers, le roi d'Espagne, Philippe III, craignait, de son côté, de perdre les Pays-Bas catholiques qui, d'après l'acte de cession, devaient lui revenir après la mort des archiducs. Les rapports qui lui parvenaient sur la marche des événements et sur la disposition des esprits, lui donnèrent tant d'inquiétudes, qu'en 1616 Philippe fit proposer aux provinces de promettre, sur la foi du serment, qu'à la mort d'Albert elles ne reconnaîtraient d'autre souverain que le roi d'Espagne. C'était provoquer les partis. Il paraît que le duc de Savoye, dont la femme était sœur de l'archiduchesse Isabelle, faisait concevoir des craintes; c'est du moins ce qu'on disait au moment de cette

proposition intempestive, irritante et tout à fait illusoire. Après avoir consulté les archiducs, les États ne firent aucune difficulté de prêter le serment demandé. Le marquis de Spinola donna, à cette occasion, un dîner splendide au château de Marimont; et ce fut là, au sujet de la place d'honneur, qu'éclata la rixe entre le marquis d'Havré et le duc d'Aerschot dont l'arrogance était sans égale. Leur colère était si grande que peu à peu l'animosité gagna leurs partisans, soldats à leur solde et jeunes nobles toujours prêts à tirer l'épée. Il était à craindre que des gros mots on n'en vînt à une bataille en règle. Mais la Cour interposa son autorité et prévint par sa prudence une collision meurtrière. Le duc d'Aerschot, qui avait mérité bien des reproches, se réfugia à Liége et répondit à l'archiduc Albert, qui ne pouvait cacher son indignation, que, si après la mort de sa femme, Hippolyte-Anne de Melun, on lui avait permis d'entrer dans l'ordre des Carmes, comme il en avait témoigné le désir, tout cela ne serait pas arrivé.

Le roi d'Espagne ne doutant point de la fidélité du marquis d'Havré, le comprit, à l'occasion de son mariage avec Géneviève d'Urfé, fille aînée de son conseiller, parmi les grands de son royaume et le nomma, le 18 janvier 1617, chevalier de la Toison d'Or.

La guerre entreprise en Allemagne pour asseoir définitivement la balance politique de l'Europe, l'attira encore une fois sous les armes. Il assista, le 8 no-

vembre 1620, à la bataille de Prague où il courut de grands dangers : une bombarde emporta la partie supérieure de son casque. Il aimait à parler de cette bataille, et chaque fois il avouait qu'il avait dû la vie à S. Bruno, pour qui son père avait eu de la vénération et qu'il considérait lui-même comme son patron.

Si le duc d'Aerschot était excessivement hautain au point de ne souffrir une injure ou un fait qu'il considérait comme injurieux, le marquis d'Havré semble n'avoir pas été non plus inaccessible à la colère. C'est du moins à un de ses emportements qu'est due sa mort prématurée.

Un page ayant reçu de lui un soufflet, jura de s'en venger : le 9 novembre 1624, s'étant caché, à la faveur de la nuit, dans le jardin, il tira un coup de feu sur le marquis à l'instant où il passait devant la fenêtre de la salle à manger pour se rendre à sa chambre à coucher; dans ce moment il s'entretenait avec un domestique de confiance d'un chien qu'il élevait pour le roi d'Espagne. Bien que mortellement blessé, il eut, malgré son embonpoint, la force de marcher jusqu'à son lit. Il fit alors appeler son chapelain et ses amis, tant de la noblesse que de l'église, pour leur faire part de ses dernières volontés : en leur présence, il ordonna, sous les menaces les plus terribles, à sa fille Marie-Claire, qu'il avait de sa première femme, d'épouser son cousin le fils du comte de

Rœulx; mais, cédant à de sages avis, il revint à des idées plus raisonnables et se contenta de la promesse de sa fille, de se conduire dans le choix de son époux pour le mieux de l'honneur de sa famille. Ayant manifesté le désir de finir ses jours en costume de chartreux, on fit appeler, vers deux heures de la nuit, le procureur du couvent de Bruxelles, sans le prévenir de l'intention du marquis, de manière qu'arrivant à l'hôtel sans costume, il fut obligé de retourner au couvent. Cette fois, le procureur se laissa attendre si longtemps qu'on appela un frère Mineur pour recevoir la confession du mourant.

Il expira, le 10 novembre 1624, vers onze heures du matin; après avoir été exposé en habit de S. Bruno pendant trois jours, il fut inhumé dans l'église de la Chapelle.

Sa fille épousa en 1627 son cousin, le fils du comte de Renty. Elle céda la maison de son père aux Ursulines qui en firent leur couvent.

Le page qui avait commis cet assassinat se sauva en Italie, et trente-deux ans après, à l'article de la mort, avoua son crime, priant son confesseur d'attendre trois ans avant de publier son aveu, dans la crainte qu'on ne déterrât ses restes comme indignes de reposer au milieu des chrétiens. Le malheureux qu'on avait accusé et que les juges avaient soumis aux épreuves les plus rigoureuses de la torture, fut relâché; mais ayant le corps tout abîmé et se trouvant

dans l'impossibilité de gagner sa vie, il préféra rester à Vilvorde avec la petite pension qu'on voulut bien lui donner.

Nous devons à Charles-Alexandre de Croy un ouvrage peu connu, mais qui, malgré ses défauts, mérite de l'être. Il a été publié sous le titre : *Mémoires guerriers de ce qui s'est passé aux Pays-Bas depuis le commencement de l'an* 1600 *jusqu'à la fin de l'année* 1606 : Anvers, 1642, in-4°, avec le portrait de l'auteur et celui de Philippe IV, roi d'Espagne. Quoi que dise le titre, il résulte, tant du privilége et de l'approbation ecclésiastique que de l'épître dédicatoire à Philippe III, que l'ouvrage fut imprimé sous le règne de ce roi. L'auteur semble l'avoir entrepris pour sa justification, durant son séjour à Ruremonde.

EDELHEER.

Edelheer (Jacques), un des hommes de lettres du 17[e] siècle les plus estimables, vit le jour à Louvain, le 28 février 1599, de Gilles Edelheer et d'Elisabeth Wouters; sa famille était ancienne et considérée.

Il fit ses études dans sa ville natale et les couronna par le grade de licencié de la faculté de Droit.

Bien différent de la plupart des avocats qui croiraient se rendre ridicules s'ils désertaient quelquefois le temple de Thémis pour celui des Muses, Jacques Edelheer ne cessa d'aimer les lettres et les sciences et de les cultiver, même au milieu de circonstances critiques et des nombreuses affaires dont il était chargé. Ses concitoyens le portèrent de bonne heure dans la magistrature de la commune : il fut deux fois conseiller (en 1617 et 1619) et autant de fois échevin (en 1618 et 1620).

Ce fut surtout depuis son séjour à Anvers, dont il devint pensionnaire en 1624, que son amour pour

les arts et les lettres fut, pour ainsi dire, sans bornes: bibliothèque choisie, tableaux précieux, antiquités rares, curiosités remarquables, rien n'était négligé dans sa maison dont il était lui-même le principal ornement. Possédant plusieurs langues, il accueillait avec affabilité tous les étrangers; la variété de son instruction lui donnait une conversation des plus agréables. Sa femme Élisabeth Lemens, le modèle des épouses, le secondait parfaitement; mais l'éclat de ces réunions était surtout rehaussé par Thérèse Lemens, jeune et intéressante personne qui cultivait la musique, la peinture et la gravure, et qui joignait aux charmes de la vertu les qualités non moins éminentes de l'esprit et de la grâce.

Edelheer avait son habitation à Anvers, et dans les environs une belle maison de campagne, qu'il embellissait de beaux morceaux de sculpture et d'antiquités. Tout ce qui l'entourait respirait le siècle d'Auguste.

Les États de Brabant recouraient avec confiance à Jacques Edelheer dans toutes les affaires d'une solution difficile, et principalement dans celles qui concernaient le droit public du pays dont il avait fait une étude approfondie.

Edelheer partageait le sentiment de la nation à l'égard du parti espagnol qui était exécré depuis les derniers malheurs de l'armée. Le duc d'Aerschot et le prévôt Carondelet étaient l'âme des partis qui

avaient juré une haine éternelle à ces impudents dilapidateurs; le premier représentait la république fédérative, et le second, agissant seulement par ambition et par une vanité personnelle, se laissait aller aux insinuations de Richelieu. Quelques autres, qui se plaçaient aussi à la tête du mouvement, nourrissaient des vœux plus coupables encore. Le mécontentement et le dégoût avaient pris racine dans le cœur des Belges, lorsque Corneille Jansénius, plus tard évêque d'Ypres, conseilla au duc d'Aerschot et à Jacques Boonen, archevêque de Malines, de rompre définitivement avec les Espagnols et de se cantonner à la manière des Suisses. Des demi-mesures devaient tourner à l'avantage de la Cour. Jansenius travaillait depuis plusieurs années à préparer la voie à l'union fédérative, et d'Aerschot, à cause de la violence de ses passions et de son caractère irritable, était l'homme qui convenait au professeur de Louvain pour frapper un coup aussi hardi. Par leurs intrigues, ourdies à l'ombre et cachées sous le voile de la religion si chère à Isabelle, cette gouvernante céda aux observations de Philippe le Roy : elle se vit forcée, en juillet 1632, de convoquer les États-Généraux à Bruxelles, lesquels n'avaient pas été réunis depuis la bataille de Nieuport. L'idée en avait été instiguée par le prince d'Orange lui-même, qui avait déclaré sans détour qu'il ne traiterait qu'avec les États des deux pays. Son agent eut des relations avec Jacques Boonen.

Les États-Généraux des Provinces-Unies, sous l'influence des provinces de Zélande, de Frise et de Groningue, se montrèrent d'abord favorables au vœu des mécontents à qui on supposait l'intention sincère de se constituer en république fédérative; par manifeste du 22 mai 1632 ils invitèrent les provinces catholiques à secouer le joug de l'Espagne et à se réunir aux provinces néerlandaises, promettant à tous les habitants de la Belgique, tant ecclésiastiques que laïques, quel que fût leur état, de maintenir leurs priviléges et leurs droits ainsi que l'exercice public de la religion catholique. Ce manifeste, répandu dans le pays d'abord à la suite de la reddition de Maestricht (22 août), et puis une seconde fois lors de la prise du château de Limbourg (8 septembre), rassura le parti des mécontents et répandit une extrême consternation dans les rangs de leurs adversaires.

Telles furent les circonstances dans lesquelles se trouvait le pays, lorsque les États-Généraux se réunirent à Bruxelles le 9 septembre 1632. La cour de Madrid s'y était opposée; mais le parti espagnol de Bruxelles ne laissa pas d'y consentir, bien assuré que l'Infante, universellement aimée, serait maîtresse des délibérations; il se flattait de contenter le peuple et d'appaiser ses murmures par ce reste apparent de l'ancienne liberté. En effet, l'espérance d'obtenir la réforme des changements introduits dans le gouvernement depuis le règne de Philippe II, empêcha que

les villes et la campagne ne prêtassent trop l'oreille aux insinuations des seigneurs et des gentilshommes mécontents. Puisque les Provinces-Unies avaient témoigné une extrême répugnance à traiter avec les Espagnols, ce parti, c'est-à-dire la Cour, espérait, au moyen des députés, les amener plus aisément à une paix ou une trève, sollicitée en vain au nom de l'Infante par le marquis de Marquette et puis, dans ce temps de la conspiration, par Philippe le Roy. L'Infante était sincère dans sa demande comme dans ses vœux; mais en vérité, ce n'était là, pour le parti espagnol, qu'un détour afin de s'accommoder à la délicatesse de gens prévenus contre le roi et de les surprendre plus habilement à la première occasion. Si le but du parti espagnol venait à être atteint, la maison d'Autriche, délivrée d'une fâcheuse guerre, se mettait en état de poursuivre ses desseins; et dans tous les cas, les Espagnols se flattaient d'obtenir un autre grand avantage de la convocation des États: dans une assemblée où chacun a la liberté de parler, on pénètre facilement la disposition des villes, des gentilshommes et des seigneurs au regard de ceux qui gouvernent. Sur les divers mouvements dans les États et sur les discours des députés, les Espagnols espéraient prendre des mesures plus certaines pour la conservation des provinces après la mort d'Isabelle, et pour prévenir une révolution à laquelle les esprits ne semblaient que trop disposés.

L'assemblée résolut d'envoyer en son nom une ambassade en Hollande. Le 17 septembre 1632, en vertu d'une autorisation de l'Infante, mais sans l'avis ni le consentement du Conseil d'Espagne, le duc d'Aerschot écrivit au prince d'Orange pour avoir les passeports nécessaires, et dans le courant du même mois les députés se mirent en route. Ces députés étaient Gérard de Schwartsenburg, chevalier et juge supérieur des nobles du Luxembourg, Guillaume De Blasere, seigneur de Hellibus, premier échevin de la ville de Gand, et Jacques Edelheer, premier conseiller-pensionnaire d'Anvers. Ils se rendirent à Maestricht où se tenait le prince d'Orange et où étaient attendus les députés des Provinces-Unies. On semblait alors, de part et d'autre, assez disposé à un arrangement qui fut malheureusement entravé par la diplomatie française et suédoise. Les ennemis de la trève insinuèrent que pour une œuvre d'une aussi haute importance, dans laquelle toute l'Europe était intéressée, il fallait des pouvoirs plus étendus que ceux des députés belges et examiner toutes les difficultés avec solennité. Les députés belges auraient dû d'abord exiger une garantie; l'on a assuré depuis que dans le principe ils en auraient obtenu une.

De retour à Bruxelles, les envoyés firent leur rapport aux États-Généraux qui décidèrent, le 3 octobre 1632, que la paix se traiterait en leur nom sans le concours des Espagnols. Les États procédèrent, le

même jour, à la nomination de nouveaux députés qui se joignirent aux premiers. Les derniers élus étaient Jacques Boonen, archevêque de Malines; son ami Philippe d'Arenberg, duc d'Aerschot, chevalier de la Toison d'Or; Philippe Cavarel, abbé de Saint-Vaast d'Arras; Gabriel du Chasteler, seigneur d'Ansermont; Viglius Van Marcke, premier conseiller-pensionnaire et greffier du Franc de Bruges; Jean de Ronneth, conseiller au souverain bailliage du pays et comté de Namur, et échevin de la même ville, et Pierre Broide, premier conseiller-pensionnaire de Douai. Tous partirent ensemble le 9 octobre 1632, à l'exception de l'archevêque de Malines, retenu par une légère indisposition. Quelques-uns des États-Généraux de Hollande dévoués à la fortune des Nassau ou contraires, par système, aux Espagnols, soupçonnaient le conseil de Madrid d'un artifice diplomatique, et s'imaginaient qu'en négociant avec les députés belges, qui pouvaient recevoir des ordres secrets et des instructions de l'infante Isabelle, on traitait en effet avec les Espagnols. Ces députés anti-espagnols appartenaient aux provinces de Zélande, de Frise et de Groningue. Cependant les plus habiles croyaient qu'il n'était pas à propos de refuser d'entrer en négociation, démarche utile, ou pour obtenir de bonnes conditions des Espagnols pressés de finir la guerre, ou pour engager la France, qui en concevrait de l'ombrage et de la jalousie, à donner un plus puissant secours et peut-être à rompre

ouvertement avec la maison d'Autriche; ou enfin pour fomenter le mécontentement déjà fort répandu dans les Pays-Bas catholiques, et porter les Belges à se délivrer de la tyrannie des Espagnols, conformément au manifeste du 11 septembre.

A l'époque convenue les députés belges arrivèrent à Maestricht, où ils furent reçus avec les honneurs d'usage par le prince d'Orange. L'archevêque de Malines les rejoignit seulement dans l'après midi. L'Infante, qui aimait à le voir de la députation, lui avait prêté une litière qu'elle avait fait arranger convenablement. Tous descendirent chez le prévôt, qui avait mis sa maison à leur disposition. Ils se rendirent en cortége, avec l'archevêque, chez le prince qui les attendait dans sa tente aux environs de la ville. Cependant trois députés hollandais seulement étaient arrivés. Le prince, nonobstant les premières ouvertures des députés belges, fit mouvoir ses troupes comme s'il avait l'intention de faire une nouvelle invasion. On voyait à Maestricht, non sans étonnement, les comtes de Warfusée et Henri de Berg. Le prince d'Orange qui traitait sous main, dans son intérêt privé, avec le ministre de France, montrait plus de réserve que dans les premières entrevues; il se tenait à l'écart et affectait une humeur morose. Lorsque le 24 octobre deux députés hollandais vinrent dans sa tente excuser le retard de leurs collègues, il les congédia, en présence du duc d'Aerschot, sans daigner les saluer. On s'a-

dressait quelquefois des compliments, mais on ne touchait jamais les questions principales. Tous ces événements étaient de nature à faire naître chez les députés belges les réflexions les plus tristes. Les mieux avisés, et de ce nombre était Edelheer, prévoyaient une mystification; ils prétendaient que l'affaire était traitée secrètement à Cologne par la France, l'Angleterre et la Hollande.

Rien ne pouvait se faire sans les députés hollandais; comme ceux-ci se laissaient attendre, diverses rumeurs se répandirent. On dissipa un temps précieux dans d'inutiles pourparlers; il s'agissait, entre autres, à cause de la maladie qui régnait à Maestricht, de porter ailleurs le siége de la négociation, par exemple à Bois-le-Duc ou à La Haye même. Avant de se séparer, le prince d'Orange convia à un magnifique festin les députés des deux nations dans la maison de l'Ordre Teutonique, le 26 octobre, festin qui mérite d'être consigné dans nos annales.

Le lendemain, sans attendre d'autres fêtes, Edelheer partit pour Bruxelles, moins pour tranquilliser les États-Généraux que pour donner un sincère rapport de ce qui s'était passé à Maestricht.

Le 4 décembre 1632, les députés belges étaient attendus à La Haye; le prince d'Orange alla à leur rencontre jusqu'à Ryswyck, avec une suite de vingt carrosses, et s'étant arrêté à l'endroit dit *Hoorn-Brugghe*, il les invita amicalement à prendre place

dans les voitures. Tout le cortége arriva enfin à La Haye; les députés furent logés à la conciergerie des États, rue *Hout-Straete*, et complimentés, selon l'usage, par une députation; Pauw, seigneur d'Hemstede, porta la parole en français.

Les députés furent admis, le 7 du même mois, dans l'assemblée des États-Généraux. L'archevêque exposa en peu de mots le but de la mission; le président, Nicolas Van Bouchorst, seigneur de Noortwyck, répondit en ces termes : « Messieurs, votre arrivée cause » beaucoup de joie et de contentement aux États-» Généraux de notre république. Nous espérons » que les pouvoirs que vous apportez seront tels qu'il » y aura moyen de finir une guerre causée par l'ambi-» tion démesurée d'un prince que ni l'Orient ni l'Occi-» dent ne peuvent satisfaire, qui aspire à la monarchie » universelle et qui, par l'oppression de notre État, » cherche à ruiner ce qui reste encore de priviléges » et de liberté à vos provinces. Les nobles et puis-» sants seigneurs ne manqueront point d'écouter la » proposition de vos seigneuries et d'y prêter toute » l'attention que réclament l'équité, la raison et la » franchise. » On voit que, dès la première séance, les difficultés étaient prévues au sujet de la procuration des mandataires belges, de manière qu'un parti semblait avoir été pris.

Richelieu n'avait pas pensé que ses insinuations malicieuses à Carondelet auraient eu ce résultat ; il

en voyait les effets avec effroi. Charnacé fut envoyé par lui à La Haye avec ordre de traverser les propositions des députés belges ou du moins de faire en sorte que la couronne de France fût tellement comprise dans le traité, que le roi d'Espagne ne pût rompre avec elle sans rompre en même temps avec les Provinces-Unies. L'ambassadeur pouvait offrir jusqu'à 500,000 écus par an, avec 4000 hommes de pied et 600 chevaux entretenus aux dépens du roi, qui seraient sous les drapeaux de la république dans l'armée du prince d'Orange, à condition que les États-Généraux s'engageraient à ne faire ni trève ni paix avec l'Espagne sans le consentement de Louis. S'ils insistaient pour un plus grand nombre de troupes auxiliaires, Charnacé pouvait promettre jusqu'à 6000 hommes d'infanterie et 1000 de cavalerie qui marcheraient sous la bannière de France, pourvu que Frédéric-Henri tâchât de faire des conquêtes à la bienséance du roi. Au cas que les États-Généraux parussent dans la résolution d'accepter les offres des députés belges, à moins que Louis ne voulût rompre ouvertement avec la maison d'Autriche, on donnait à Charnacé le pouvoir de promettre 12,000 hommes de pied et 2000 chevaux commandés par un maréchal de France, qui obéirait au prince d'Orange, à condition qu'à l'ouverture de la campagne, on prendrait Namur ou Dunkerque ou quelqu'autre place en Flandre qui demeurerait à la couronne de France.

Après quoi les deux armées iraient conjointement faire une conquête pour les Provinces-Unies. L'ambassadeur ne devait proposer cet article qu'à la dernière extrémité. Il ne devait pas seulement négocier avec les États-Généraux, mais encore avec le prince d'Orange dont le crédit était immense. Sa protestation au sujet de la députation belge fut remise le 11 décembre 1632, quatre jours après l'admission de celle-ci.

Cependant les États-Généraux firent préparer une salle richement décorée de tapis contiguë à leur assemblée, au *Viverberch*. La première conférence eut lieu le 13 décembre. Nous avons fait connaître les députés belges, il convient de désigner ceux de Hollande; c'étaient, le comte Floris de Cuylenburg, baron de Pallant, Henri Van Essen, conseiller extraordinaire de la cour de Gueldre, Nicolas Van Bouchorst, seigneur de Noortwyck, Corneille Van Terensteyn, ancien bourgmestre de Dordrecht, Jacques Van Brouchoven, ancien bourgmestre de Leyde, Adrien Pauw, conseiller-pensionnaire de Hollande, Jean de Knuyt, seigneur de Vosmeer, Simon Van Beaumont, conseiller-pensionnaire de Middelbourg, Adrien Ploos, seigneur de Thienhoven, Jean Van Zuylen, Renick Van Burmania, Pierre Van Walta, Sweer Van Haersolte, receveur général de Sallandt, Henri Ter Cuylen, ancien bourgmestre de Zwolle, Georges Schaffer, conseiller de Groningue, Luc Clant,

et Corneille Musch, greffier des États-Généraux. Les conférences se suivirent régulièrement tous les jours; chaque fois, deux députés se rendirent au pied de l'escalier de la grande salle pour recevoir la députation belge et la conduire au salon de réunion. Le jour de l'ouverture cette commission incomba au comte de Cuylenburg et au seigneur de Noortwyck.

Le 14 décembre 1632 le comte Henri de Berg arriva à La Haye et descendit chez son beau-frère, le comte de Cuylenburg. Le comte de Warfusée ne se fit pas attendre non plus : il prit son logement à l'hôtel Le petit Nègre, dans la rue au Bois.

De tout ce que nous avons dit, il résulte qu'évidemment la lenteur avait perdu la cause de la fédération, et que, depuis les premières ouvertures à Maestricht, les parties n'étaient plus sincèrement disposées à une conciliation. Elles témoignèrent, de part et d'autre, de la raideur et de la défiance. Aucune ne voulait avoir le nom d'avoir fait les premières démarches. Instruits de ce qui se passait dans la haute diplomatie, les députés catholiques n'osaient traiter sur tous les points conformément à leur procuration, et quelle qu'ait été d'abord leur intention secrète, ils croyaient devoir faire intervenir le nom du roi, dont ils se reconnaissaient publiquement les vassaux; mais ils réservaient leurs moyens pour le cas où le roi voudrait méconnaître la transaction : ces moyens consistaient dans le refus de tout subside; la lutte

qui en serait le résultat, devait mener le pays à son indépendance.

Les Mémoires du sire de Vauciennes contiennent, au sujet de cette négociation, quelques lignes qu'il convient d'intercaler ici : « Il était difficile de parler » de cette trève et de juger du succès de la négocia» tion qui s'en faisait à La Haye; car cette affaire pre» nait tous les jours une nouvelle face.

» Les États-Généraux étaient partagés en diffé» rentes opinions; les uns étaient directement op» posés à la trève, et ceux-là étaient les Gomaristes » qui avaient le plus de part au gouvernement, gens » hardis et violents, ennemis mortels de la religion » catholique et des princes qui la soutiennent et prin» cipalement des Espagnols; puissants en biens et qui » désiraient la continuation de la guerre pour con» server, pendant le trouble, plus puissamment leur » autorité et pour l'intérêt qu'ils avaient en la com» pagnie des Indes Occidentales, d'où ils tiraient de » grands avantages et faisaient de grandes prises sur » les Espagnols.

» Les autres étaient ceux que l'on appelle Armi» niens desquels avait été chef autrefois Van Olden » Barnevelt, que le feu prince d'Orange fit mourir » pour crime d'état: ceux-ci suivent une opinion en » la religion plus approchante de la romaine : ils sont » modérés, prudents, et unis plus que les autres, et » plus accommodants avec les Espagnols, n'oubliant

» aucune chose qui pût promouvoir et avancer le
» désir qu'ils avaient de la paix ou de la trêve, pen-
» dant laquelle ils prétendaient relever leur autorité
» au-dessus des Gomaristes qui les avaient opprimés
» après la mort de leur chef et depuis encore par le
» bannissement de plusieurs d'entre eux, etc.

» Parmi cette diversité de sentiments, le prince
» d'Orange, qui était le chef des États et qui avait
» grand crédit et grande autorité auprès d'eux, se
» tenait fort retenu et fort couvert, ainsi qu'il l'était
» de son naturel en toutes choses : car c'était un
» prince fort sage, fort rusé et fort adroit, et qui ne
» faisait rien qu'en vue de parvenir à ses fins; tout ce
» que l'on pouvait pénétrer de son dessein était qu'il
» inclinait à la trêve, soit qu'il pensât que ce fût le
» bien des Provinces-Unies ou qu'il ne voulût pas
» hasarder dans de nouvelles entreprises, dont les
» événements sont toujours incertains, la grande
» réputation qu'il s'était acquise dans les heureux
» succès de Grol, de Bois-le-Duc et de Maestricht et
» de la prise de Wesel. » L'auteur aurait mieux fait de dire que le prince d'Orange accueillait et repoussait, tour à tour, les propositions, selon ses intérêts; et il a eu également tort d'accuser les députés de Bruxelles qui étaient indignement joués.

Une autre réflexion au sujet de cette négociation que le seigneur de Vauciennes n'a pas manqué de faire, est celle que nous avons déjà exposée dans plus

d'une biographie, par exemple dans celle de François Aerssens, relativement à l'importance des événements d'Allemagne que dirigeait la cour de Bruxelles ou plutôt le parti espagnol; il est déplorable de voir nos meilleurs historiens négliger cette connexité.

Non-seulement les États des Provinces-Unies soulevèrent des difficultés qui les concernaient directement, mais ils en firent surgir d'autres dont il était désagréable de devoir entretenir l'Infante, naturellement douce et bonne, et qui avait la déloyauté en horreur. Cette exigence qui donnait de l'humeur à la Gouvernante chaque fois qu'on lui en parlait, concernait le comte de Warfusée si peu digne de ces égards: les Provinces-Unies mettaient dans leurs conditions que les biens du comte ne seraient pas dévolus au fisc, sous menace de représailles sur les propriétés des ecclésiastiques belges en Hollande. Les députés catholiques demandèrent la restitution de Maestricht, de Venloo, de Ruremonde, de tout ce que le prince d'Orange avait pris dans la dernière campagne, et de Fernambouc dans les Indes; mais ils offrirent par compensation les villes de Breda et de Gueldre. Les commissaires de Zélande, de Frise et de Groningue ne voulurent point de trêve, mais une union fédérative: ils insistèrent pour que, conformément au manifeste du 22 mai et du 11 septembre, les Espagnols fussent exclus de toutes les charges dans les Pays-Bas catholiques: que ces provinces fussent désor-

mais gouvernées par les nationaux; que la navigation de l'Escaut demeurât libre de toutes sortes de péages et d'impôts. La Hollande était plus modérée, craignant que l'exclusion des Espagnols ne fût nuisible à son commerce en Espagne et en Italie. La compagnie des Indes refusa d'être comprise dans le traité et de rendre Fernambouc. Enfin les commissaires demandèrent avec de grandes instances que l'empereur et les princes de la ligue catholique d'Allemagne fussent compris dans le traité. Les députés belges n'ayant pas de pouvoirs assez amples par rapport à ces propositions, demandèrent un délai; ce qui fut accordé sous la condition de venir reprendre la discussion endéans les trois semaines au plus tard.

Edelheer n'attendit pas la fin de ces conférences; il retourna, le 22 décembre, à Bruxelles où il fut rejoint, le 28 suivant, par l'archevêque de Malines, le duc d'Aerschot, le premier échevin de Gand et le seigneur d'Ansermont. Le rapport de ces cinq députés occasionna de violents débats; il fut difficile au président d'obtenir une résolution. La Gouvernante et le parti espagnol voulurent profiter de l'exigence des Provinces-Unies au sujet des pouvoirs du roi d'Espagne pour remplacer la députation belge par un homme de son choix et de sa confiance. Le parti Carondelet, écarté jusqu'alors par la masse imposante des fédéralistes, s'était tourné de nouveau vers Richelieu : faible, comme il l'était, il ne pouvait que trahir.

ou se vendre. Les députés s'offensèrent au sérieux de la mesure prise à l'insu des États par la Gouvernante (voyez Pierre-Paul Rubens).

La plupart des députés repartirent, en janvier 1633, pour La Haye où ils arrivèrent le 31. Alors se renouvelèrent toutes les ruses diplomatiques de la seconde conférence. Le 18 mai, Jacques Edelheer remit aux États la réponse de la députation, en assurant positivement que pour tous les points sur lesquels il n'était pas possible de répondre d'une manière satisfaisante, ils espéraient recevoir sous peu de Madrid une autorisation spéciale. Dès lors la négociation était suspendue et, une décision étant rigoureuse, le ministre de France remua encore tous les ressorts de sa politique tortueuse. Le parti de la guerre leva la tête, et les jours de plusieurs députés belges furent en danger. Comme dans les derniers temps de la négociation ils n'étaient que quatre, on les nommait par dérision les quatre Évangélistes.

Le 13 août 1633, Edelheer et Ronneth annoncèrent officieusement au président, Adrien Pauw, que ne recevant point de réponse de Madrid, toute la députation avait résolu d'envoyer, à cette fin, auprès du roi, Corneille Jansenius, évêque d'Ypres, le duc d'Aerschot et le pensionnaire Schott. Ce moyen ne fut pas agréable à la cour de Bruxelles. Le parti espagnol voyant de mauvais œil la tendance de la Belgique, cherchait à perdre les députés; déjà il avait

tenté de se servir de Rubens; et malgré les exigences du duc d'Aerschot et des principaux membres des États, il renouvela peu de temps après la même tentative : cette fois, son agent fut le conseiller De Wouvere qui rencontra les mêmes difficultés que son prédécesseur. Ne pouvant rien obtenir de la Cour, les États laissèrent entendre que les choses étaient venues au point qu'il fallait ou rompre la négociation ou permettre aux députés de revenir. Cette séance, une des plus orageuses et des plus mémorables, eut lieu le 3 novembre.

Cependant la politique de la France triomphait à La Haye. Les États-Généraux offrirent à Charnacé de rompre la négociation et de renvoyer les députés des Pays-Bas, si Louis voulait déclarer la guerre à la maison d'Autriche; ils promettaient de joindre leurs forces aux siennes, afin d'attaquer puissamment la Flandre dont toutes les places prises demeureraient au roi : à l'ouverture de la campagne, on assiégerait Dunkerque, Gravelines et d'autres places de la côte, auxquelles les États-Généraux ne prétendraient rien. Les États rompirent en effet le 16 décembre avec la Belgique qui venait de perdre sa Gouvernante (23 novembre), et le 26 du même mois Edelheer leur annonça le départ de la députation. Les seigneurs de Cuylenburg, de Noortwyck, d'Heemstede, et cinq autres furent choisis pour souhaiter aux députés, en leur logis, un bon voyage.

Edelheer revint donc à son poste. Le 29 avril 1634, le marquis d'Aytona publia un pardon général, au sujet de la dernière conspiration. Cet acte blâmé par la noblesse ne produisit pas l'effet désiré; l'inquiétude se répandit dans les esprits, et de là des mécontentements et des murmures. L'emprisonnement du duc d'Aerschot, qui survint peu de temps après, n'était pas de nature à concilier au gouvernement la confiance et l'amour des peuples. Un contemporain, du parti espagnol, fait à cette occasion la réflexion suivante : « Quelques-uns ont voulu dire que conjointement avec la lettre du roi du 18 juin 1634 » vint un ordre d'arrêter la plupart des députés » des États, mais que les ministres d'ici ne le jugeant pas à propos, ne le mirent en exécution ; je » crois toutefois qu'il n'y a jamais eu cet ordre, vu » que, comme dit est, tout avait été avec la participation du roi, lequel au contraire pour ne faire voir » le mécontentement qu'il en avait, et n'irriter les » provinces, avança à des charges fort honorables » plusieurs de ces députés : toute la science des rois » consistant à dissimuler ces deux passions d'amour » et de haine. »

En 1653, trois ans après la mort de sa femme, Edelheer fut nommé juge de la chambre mi-partie, établie par l'article 21 du traité de Munster, du 30 janvier 1648 : il fut convenu que l'on nommerait de part et d'autre huit juges qui s'assembleraient

alternativement à Malines et à Dordrecht. Ces juges étaient chargés de décider des différends à l'occasion du commerce et des droits sur les marchandises, de même que des contraventions faites à ce traité, et enfin de toute autre dispute entre les sujets des deux puissances. La présidence était aussi alternative.

Il décéda à Anvers le 23 juin 1657, à l'âge de 60 ans, sans laisser d'enfants. Sa succession fut, en partie, recueillie par la famille Lemens qui fut soumise aux caprices de la fortune.

On cite de Jacques Edelheer quelques vers latins qui ne sont pas sans mérite. Bernard Heymbachius, professeur à Louvain, en a imprimés dans sa *Diatriba de urbe Aquensi.* Il fit aussi un poëme élégiaque sur sa maison de campagne et un autre sur une statue de marbre qu'il considérait comme le plus bel ornement de cette maison.

Quant à ses autres ouvrages, je puis en parler plus pertinemment; ce sont : 1° Des notes et des fragments qui peuvent avoir servi à la rédaction de mémoires; le manuscrit, tel qu'il est, méritait d'être conservé, et il l'a été par le respectable archiviste de la ville de Malines dont les services n'ont été, en aucun temps, suffisamment appréciés. J'ai pris de ce mémoire les réflexions les plus utiles à l'intelligence de cet épisode de nos annales, et je me les suis appropriées dans cet article. — 2° *Bemerkinge nopende den Tyd en de Wyse op de welcke die Abten ofte Prelaten*

van den lande van Brabant sitting genomen hebben in de Staten van het Land; mst in-fol. de 324 p. — 3° *Motifs de droit en faveur des Ecclésiastiques de la ville d'Anvers pour être exempts des gabelles*, mst in-fol. de 267 pages.

GERBIER.

Gerbier (Balthasar), peintre en miniature, né à Anvers, en 1592, eut dès sa tendre jeunesse un goût très-prononcé pour les arts d'imitation. Dans l'espoir de se perfectionner et de se rendre habile dans la peinture, il fit un long voyage en Italie.

De retour au pays, il n'y prolongea guère son séjour. En 1613, le duc de Buckingham qui avait apprécié son caractère et ses talents, le prit à son service, et l'employa dans ses intrigues secrètes.

Dans les premiers temps de sa carrière artistique, il prenait plaisir à la poésie flamande : nous avons de lui un poëme, en cette langue, en l'honneur d'Henri Goltzius, que l'auteur publia à La Haye en 1620.

Il servit, en 1623, son maître dans le projet romanesque du mariage du prince de Galles avec l'infante d'Espagne; mais l'histoire est si avare de détails à

l'égard de Gerbier qu'il est impossible d'en dire plus sans risquer des erreurs.

La première négociation dans laquelle on le trouve mêlé, est relative au père Berulle, fondateur de la congrégation de l'Oratoire. Ce père étant venu en Angleterre avec la qualité de confesseur d'Henriette, femme du roi Charles 1[er], douze prêtres de sa congrégation le suivirent pour être chapelains de la reine. Un d'eux, le père Sanci, autrefois ambassadeur de France à la Porte Ottomane, le plus considérable de ses confrères, eut le malheur de déplaire plus qu'aucun autre au roi ou plutôt au duc de Buckingham. On disait que les confesseurs d'Henriette abusaient de leur crédit dans l'intérêt de la cour de Rome (voy. *Hist. des Lett.*, t. 1, p. 222). Le duc envoya son agent à Paris pour disculper le gouvernement anglais. C'est ce que nous voyons dans une lettre de Rubens à son ami Valavès, datée de Bruxelles, 18 octobre 1625 : « J'ai eu de Paris, dit ce peintre, une lettre de M. Gerbier. Si je ne craignais pas qu'il ne fût » déjà parti, je lui répondrais ; mais sa lettre est déjà » ancienne. Il me fait part qu'il est appelé auprès de » cette Cour pour répondre aux calomnies du père » Berulle qui est revenu d'Angleterre peu satisfait de » la manière dont on traite les catholiques dans ce » royaume. Je ne crois point, quant à moi, que » M. Gerbier suffise pour gagner ce procès contre le » père Berulle. »

Dans l'esprit d'une politique tortueuse, généralement pratiquée, le duc de Buckingham, avant de rompre entièrement avec la France, proposa au roi Charles d'envoyer Gerbier à La Haye; sa mission était de se charger de toutes les intrigues auxquelles l'ambassadeur Carleton ne pouvait se mêler sans se compromettre. Gerbier convenait parfaitement : sous un air simple et taciturne, il cachait un esprit souple et intrigant. Comme une rupture entre l'Angleterre et la France devait amener une alliance entre cette couronne et l'Espagne, le favori de Charles fit proposer à l'infante Isabelle une trève pour plusieurs années avec les Provinces-Unies, se faisant fort du roi de Danemark et des États-Généraux. Cette proposition qui plaisait à la Gouvernante et au marquis de Spinola ne convenait aucunement à la cour de Madrid ni au parti espagnol. Les États-Généraux qui naguères auraient accepté des conditions honorables, se montraient difficiles depuis les dernières conquêtes; et abandonnant les conférences de Roosendael au sujet d'une trève avec l'Infante, ils écoutèrent les insinuations du cardinal de Richelieu. Dans cet état des choses, Gerbier eut ordre de traiter secrètement avec l'abbé Scaglia, ambassadeur de Charles-Emmanuel, duc de Savoye; à ce sujet, il entra en relation avec son compatriote Pierre-Paul Rubens, que la gouvernante de Belgique employait particulièrement pour les intérêts de ce pays, qu'elle avait soin de distinguer de ceux de la

couronne d'Espagne et des prétentions ambitieuses du parti espagnol. Tout en entretenant l'espoir d'Isabelle, Gerbier mena à bonne fin ses relations avec l'ambassadeur de Savoye; Charles-Emmanuel se trouva engagé dans la nouvelle ligue contre Richelieu.

L'espoir de la cour de Bruxelles fut singulièrement trompé : le cardinal entraîna les États-Généraux dans l'alliance de la France unie à l'Espagne. Louis s'engagea à leur donner tous les ans un million de livres, et les Provinces-Unies promirent de secourir la France contre qui que ce fût, excepté le roi d'Angleterre : elles devaient demeurer neutres entre Charles et Louis, et ne faire aucun traité avec l'Espagne sans en avertir le roi de France, trois mois auparavant. Nonobstant ce traité, Gerbier continua ses relations avec Rubens, c'est-à-dire avec la cour de Bruxelles.

Ce fut probablement à l'occasion des conquêtes du favori que son agent Balthasar Gerbier fut honoré du titre de baron, si toutefois nous pouvons ajouter foi au poëte Corneille De Bie; voici comme il s'exprime :

Alwaer hy meester wert der hofse ceremonien
Eelman des Coninckx huys, baron in Normandien.

Quoi qu'il soit de ce titre, il en reçut un autre non moins honorable, après la mort de son patron (23 août 1628). Le roi, en le prenant à son service, le fit chevalier et lui promit la charge d'intendant général des bâtiments après la mort d'Inigo Jones.

Il passa ensuite à Bruxelles où il fut bien accueilli par la Gouvernante. En 1631, ayant été informé des sourdes pratiques de Richelieu avec quelques mécontents du pays et des propositions faites tout récemment par le cardinal aux États de Hollande, il s'empressa d'en prévenir secrètement Isabelle. Il ne s'agissait, ni plus ni moins, que du partage de la Belgique. En faisant cette révélation Gerbier ne quittait point la voie de l'honneur; son devoir la lui commandait même, puisque son maître se prononçait alors en faveur de la cour d'Espagne contre cette république.

Mais il en fut tout autrement lorsqu'en 1633, au mois d'août, il offrit à la Gouvernante de faire une nouvelle révélation moyennant vingt mille ducats et la promesse d'une pension; le peu de satisfaction qu'il avait eu, pendant son séjour en Angleterre, du grand trésorier, Richard Weston, le portait à vouloir faire sa fortune comme il le pourrait. Cette seconde révélation, corollaire de la première, se rapportait à une conspiration tramée par Richelieu, par l'Anglegleterre et la Hollande, conjointement avec des mécontents de Belgique. Gerbier faisait entendre qu'il y avait deux partis au sein des États-Généraux des Provinces-Unies, et que l'un d'eux était d'accord avec les députés des États-Généraux de Belgique. Les Anglais et les Français intervenaient pour empêcher la trève ou du moins pour qu'elle fût faite de manière à occasionner une nouvelle guerre. Tout cela n'était ce-

pendant pas nouveau pour Isabelle; le diplomate anglais contrevint, il est vrai, à l'honneur, mais sans trahir les intérêts du roi Charles. Néanmoins la Gouvernante voulait user de délicatesse envers un agent qui pouvait lui être une autre fois plus utile.

En 1637, il prit part à une intrigue avec Gaston d'Orléans qui ne cessait de tracasser son frère Louis XIII.

Le roi Charles dont il avait captivé l'amitié, lui accorda, le 13 juillet 1641, des lettres de naturalisation et le fit, un peu plus tard, maître des cérémonies de son palais.

Depuis ce temps-là jusqu'à la mort du malheureux monarque, en 1649, il ne paraît pas que Gerbier ait été mêlé à aucune intrigue. Mais ce fut dans ces conjonctures que trois de ses filles se retirèrent, à son grand déplaisir, dans un couvent à Paris; ce qui lui causa des affaires désagréables dont le détail est conservé dans un manuscrit de Gerbier lui-même, lequel fait partie de la bibliothèque Harléienne.

Après la mort de Charles premier, il acheta des effets de ce prince pour la somme de 350 livres sterlings, précieuses reliques pour un sujet sincèrement dévoué.

Dès l'année 1648, il conçut le projet d'une académie dont le prospectus ne tarda point à être publié; il composa à l'usage de son école plusieurs livres élémentaires.

Les malheurs du temps l'obligèrent bientôt à fermer cette académie et à sortir de sa patrie adoptive. Il se tint successivement en France et en Hollande, et passa ensuite avec sa famille à l'île de Cayenne. Établi à Surinam, il inspira des inquiétudes aux négociants hollandais : le gouverneur reçut l'ordre de saisir tous ses papiers et de le renvoyer en Hollande par le premier vaisseau. Le gouverneur exécuta cet ordre d'une manière violente et brutale : il brisa tous les meubles de la maison de Gerbier, tua un de ses enfants, maltraita fort le reste de sa famille et l'aurait tué lui-même s'il avait fait la moindre résistance.

Après un court séjour à Rotterdam, en 1660, il regagna la ville de Londres où il avait vécu autrefois avec plus de gloire et d'honneur. Selon toute apparence il y termina sa carrière vers 1670, à un âge très-avancé.

Le *Bibliographer's Manuel* de William-Thomas Lowndes donne la liste suivante de ses écrits :

1° *A wicked and inhuman Plot against sir Balth. Gerbier*, Londres, 1642, in-4°. — 2° *Lettres to his three Daughters in a Nunnery at Paris*, 1646, in-4°. — 3° *To all Fathers of noble Families and Lovers of Vertue*, Londres, 1648 et 1649, in-fol. — 4° *The interpreter of the Academy for forrain Languages and all noble Sciences and Exercices*, Londres, 1648, in-4°, avec le portrait de l'auteur. — 5° *First publia*

Lecture on Fortification, ibid., 1649, in-4°. — 6° *First Lecture on military Architecture*, ibid., 1649, in-4°. — 7° *First and second Lectures on Cosmography*, ibid., 1649, in-4°. — 8° *First Lecture on Navigation*, ibid., 1649, in-4°. — 9° *First Lecture of Geographie*, ibid., 1649, in-4°. — 10° *A Lecture on the Languages, Arts, Sciences and noble Exercises taught in his Academy*, Londres, 1650, in-4°, avec le portrait de l'auteur. — 11° *The academical Lecture concerning Justice*, ibid., 1650, in-4°. — 12° *The Art of well Speaking*, ibid., 1650, in-4°. — 13° *Some Considerations on the two grand Staple-commodities of England*, ibid., 1651, in-4°. — 14° *A new Years Result in Favour of the Poore*, ibid., 1652, in-4°. — 15° *A Discovery of certain Stumbling-blocks which the Devill, the Pope and the Malignants have raised to put Nations at Variance*, ibid., 1652, in-4°. — 16° *A sommary Description, manifesting that greater Profits are to bee done in the hott than in the cold Parts off America: also Avertissement for Men inclined to Plantations in America.* (*With an Account of his ill Usage, and the Death of his Daughter by the Violence of the Dutch at Surinam*) Rotterdam, 1660, in-4°, — 17° *Brief Discourse concerning the three chief Principles of magnificent Buildings*, Londres, 1662, in-12, avec portrait. — 18° *Counsel and Advice to all Builders*, ibid., 1663—1664, 2 p. in-12. — 19° *Subsi-*

dium Peregrinantibus ; or, an Assistance to a Traveller in his Convers with Hollanders, Germans, Venetians, Italians, Spaniards and French, written to a princely Traveller for a Vademecum, Oxford, in-12. — 20° *To all Men that love Truth,* in-4°. — 21° *The Plan and Rules of his Academy at Bethnal Green,* Londres, in-4°. — 22° *Most humble Remonstrance to Parliament.* — 23° *Humble Expression of his integrity and zeale to England,* in-4°. — 24° *Robes, Manteaux, Couronnes, Armes, etc., d'Empereurs, Rois, Papes, Princes, etc., anciennes et modes, blasonnées et éluminées par Gerbier.*

Indépendamment de ces 24 ouvrages, nous lui devons encore : 1° *Eer-ende Claght-dicht; ter eeren van den lofweerdighen, constrycken ende gheleerden Henricus Goltius, constryken schilder, plaatsnyder ende meester van de penne, overleden tot Haerlem den* 29 *december* 1617, La Haye 1620, in-4° ; dédié au chevalier De Caron, ambassadeur des Provinces-Unies à Londres. — 2° *Les effets pernicieux de favoris et grands ministres d'estat en provinces belgiques, en Lorraine, Germanie, France, Italie, Espagne et Angleterre ; et des abus et des erreurs populaires au sujet de Jacques et de Charles Stuart,* La Haye, in-16°. La partie de cet ouvrage qui traite de la dernière révolution d'Angleterre est très-curieuse, mais l'auteur ne professant pas les principes de l'église romaine, il convient de la lire avec précaution.

VAN DEN HANE.

Van den Hane (Laurent), célèbre jurisconsulte, né à Gand le 10 janvier 1617, pratiqua le droit avec beaucoup de succès, devant le conseil de Flandre, et termina sa carrière dans la même ville le 6 août 1683.

Ses restes furent inhumés à Saint-Michel, non loin de la chaire de vérité, sous une pierre qui portait l'inscription suivante :

Rust plaetse van d'heer ende meester Laureyns Van den Hane F. d'h. Guillaume, in zyn leven schepen van der Keure deser stede ende advocaet in den Provinciaelen Raede van Vlaenderen, overleden den 6 augusti 1683, ende van Jo. Anna Van den Hane, syne suster, die overleet den 20 november 1691, alhier gefondeert hebbende twee eeuwighe jaergetyden, eene tot laevenisse van hare ziele en het ander van den voornoemden haeren broeder, elk met distributie van broodt aen den aermen.

Hier ligt den Hane sonder pluymen,
Die de werelt heeft moeten ruymen,
Niet door eten nogte drinken;
Den Heere wilt zyn ziele gedinken.

BIEDT VOOR DE ZIELEN.

Nous lui devons un ouvrage estimé sous le titre : *Vlaemsch Recht, dat is Costumen ende Wetten gedecreteert by de graven ende gravinnen van Vlaenderen, met d'Interpretatien, Concessien Caroline, Ordonnantien politique, Hanseryen,* etc. Gand, 1664, 2 vol. in-fol. Item, *Vierden druck vermeerdert door den selven advocaet Van den Hane met noch andere Costumen, Interpretatien, Ordonnantien,* etc., *mitsgaders Notulen van Recht ende Pratycke; soo van de selve vermeerderinghe te sien is by eene nieuwe aenwysinghe voor de Costume van Ghendt gedruckt staende,* Anvers, 1676, 2 vol. in-fol. Le supplément de cette édition a été tiré séparément pour être joint à la précédente. Cet ouvrage fut revu et augmenté, au milieu de la seconde moitié du 18e siècle, par plusieurs avocats de la Flandre, parmi lesquels se distingua De Wulf. Cette dernière édition in-8° a l'avantage d'avoir une excellente table rédigée par l'avocat J.-E. De Ronghe. L'ouvrage même a obtenu les honneurs d'une traduction française par Le Grand, avocat aux parlements de Paris et de Flandre : elle porte le titre de : *Les Coutumes*

et Loix des Villes et Chastellenies du comté de Flandre traduites en françois, auxquelles les Notes latines et flamandes de Laurens Van den Hane, cy-devant advocat au Conseil de Flandre, sont jointes; avec des Observations sur la traduction. Cambray, 1719, 3 vol. in-fol.

BECANUS.

Becanus (Guillaume Van der Beke ou), un des meilleurs poëtes latins que la Belgique, si riche sous ce rapport, ait produits, vit le jour à Ypres le 8 février 1608, et fut tenu sur les fonts baptismaux, deux jours après, en présence de Guillaume Van der Beke et de Jeanne de Viss.

Becanus commença fort jeune ses études latines : il avait à peine atteint la huitième année de son âge, lorsqu'il se mit à étudier les rudiments de cette langue. Sept années et demie y furent entièrement consacrées.

Dès sa plus tendre jeunesse, il témoigna de l'aversion pour les habitudes vicieuses, et l'on put entrevoir sa vocation pour l'état religieux, que son éducation contribua à nourrir.

Admis dans la société de Jésus en 1624, au terme de ses études, il commença son noviciat à Malines.

Après deux années de philosophie, il reçut l'auto-

risation de faire à Louvain son cours quadriennal de théologie.

L'ordre sacré de la prêtrise lui fut conféré le 19 septembre 1637.

Alors la littérature latine, qu'il enseignait et cultivait avec succès, avait beaucoup de charmes pour lui : il s'y livrait de toute son âme. Sincèrement pieux, il chantait avec conviction ses amours, sa bien aimée la Vierge Marie. Ses vers respirent sa profonde dévotion.

Mais ayant été arraché par ses supérieurs, à l'enseignement des humanités pour aller occuper une chaire de philosophie et puis d'Écriture Sainte à Louvain, il se mêla aux débats théologiques, qui s'élevaient tous les jours dans cette école, et crut malheureusement qu'il était de son devoir de s'initier à des arguties plus subtiles que raisonnables. La scolastique l'emporta dès lors chez lui sur les lettres : s'il raisonna et déclama beaucoup, il chanta moins et bientôt il ne chanta plus.

Professeur d'Écriture Sainte, il avait encore la direction de différentes congrégations pour les philosophes et pour les théologiens : il prêchait pour eux en latin, et pour d'autres en flamand dans l'église de sa maison.

Il avait occupé pendant neuf ans cette chaire, lorsqu'on lui confia le rectorat du collége d'Alost, où il s'acquit l'estime générale.

De retour à Louvain (1674), après une absence de

trois ans, il eut la charge de directeur spirituel de la maison. Ami de la sobriété, attaché à la règle qu'il avait juré d'observer, il la fit aimer par tous ses frères. Il étendait ses soins paternels jusque sur les étudiants qui, par esprit de contradiction, semblaient quelquefois vouloir prêter l'oreille aux sophismes des antagonistes de la société. Il s'efforça de la défendre surtout au sujet du fréquent usage des sacrements.

Vers la fin de ses jours, ses facultés faiblirent et toutes ses habitudes se ressentirent de l'exaltation de son imagination. La religion nous donna un excellent poëte, mais aussi la religion et les discussions religieuses nous enlevèrent ce digne émule d'Hosschius, chantre que toutes les nations estiment.

Becanus mourut à Louvain le 12 décembre 1683, à l'âge de 71 ans.

Bien que dans le tome 1er de nos *Lectures*, page 222, nous ayions déjà signalé les éminentes qualités de la poésie de Becanus, nous croyons devoir encore citer le témoignage d'un auteur qui s'est occupé de plusieurs de nos poëtes latins : « Bécan, » dit Coupé dans ses *Soirées Littéraires*, tome 17, a » encore composé des élégies pleines de poésie, de » sensibilité et de grâce. Celle qu'il intitule *Genethliacon Caroli V. imperatoris* est magnifique. Les » autres élégies qu'il adressa aux archiducs Léopold » et Ferdinand et à d'autres grands personnages, ont » le même mérite. »

Voici la liste de ses écrits : 1° *Serenissimi Principis Ferdinandi, Hispaniarum Infantis, S. R. E. Cardinalis Triumphalis Introïtus in Flandriæ metropolim Gandavum,* Anvers, 1636, in-fol. atlantique. Cette description est mêlée de vers et d'inscriptions en style lapidaire et ornée de 42 planches gravées par Corneille Galle d'après les dessins de Rubens. — 2° *Idyllia et Elegiæ,* Anvers, 1655, in-8°, plusieurs fois réimprimés à la suite des œuvres d'Hosschius; la première édition, qui est la plus belle, est aussi la meilleure et la plus recherchée. On y trouve une dédicace en prose à la reine Christine : *Elegia de regno à Ser. Christianâ Suecorum reginâ deposito, ejusque in pacem studio,* traduite en français par Coupé : *Idyllia Sacra,* parmi lesquelles on remarque la première intitulée *Joseph,* qui est adressée à Louis De Romer; elle a toute la naïveté qui fait le charme du poëme pastoral; *Moïse exposé,* ou la cinquième, qu'il dédia à Philippe Van der Beke, conseiller du Conseil de Flandre, et *Moïse sauvé,* la huitième, qui l'est à Gaspar Gevaerts, ont été imitées en flamand par M. Van Duyse. Il est fâcheux que ce laborieux et fécond poëte n'ait pas su reproduire l'ingénuité de l'auteur; ces deux pièces se trouvent dans le *Belgisch Museum,* t. 3, page 401 et suiv.; un livre d'élégies sur l'enfant Jésus et un second livre concernant la maison d'Autriche dédié à Justinien Triest, seigneur de Ruddershove, de Lovendeghem; les six

premières sont à la louange de l'infant Ferdinand, gouverneur des Pays-Bas; la neuvième est un remercîment à l'archiduc Léopold-Guillaume, au nom duquel le comte d'Isenbourg venait de poser la première pierre de la belle église des jésuites de Louvain. — 3° *Laudatio funebris Ser. Leopoldi-Guillelmi Austriæ Archiducis,* etc., *in solemnibus exequiis, quibus sodalitas Parthenia Lovaniensis nobilium, jurisperitorum, ac medicorum, tamquàm præfecto suo parentavit, à,* etc., Ratisbonne, 1664, in-4°. Cette harangue, qui est bien faite, est suivie de quelques emblèmes. — 4° *Constituendæ vitæ, statùsque deligendi Ratio,* Louvain, 1668, in-12.

CHRISTYN.

Christyn (Jean-Baptiste), baron de Meerbeeck, savant généalogiste, naquit à Bruxelles le 26 février 1630, de Pierre Christyn et de Marie Van den Hove, originaire de Louvain.

Après avoir fait ses humanités au collége des Augustins de sa ville natale, J.-B. Christyn fut envoyé à l'université de Douai pour y étudier le droit. Au commencement du mois d'octobre 1651, il obtint, dans cette école, le grade de licencié.

Il revint alors à Bruxelles où il se fit recevoir parmi les avocats du Conseil de Brabant.

En 1652, il fit un parti avantageux, en épousant Catherine De Pretere. Quoique sa clientelle s'étendît de jour en jour, il ambitionna, de bonne heure, de suivre ceux de ses parents qui avaient bien mérité dans la carrière des emplois.

La première charge qu'il ait obtenue, fut celle d'assesseur du prévôt-général et du drossard du

Brabant, en 1660 ou un peu plus tard. L'assesseur était un conseil indispensable pour l'instruction et la décision des causes qui ressortissaient à la juridiction exceptionnelle de ces deux magistrats.

Une place de conseiller étant vacante au Grand-Conseil, par la mort de Jean-Baptiste Stalins, il fut en droit de la solliciter, et il l'obtint en janvier 1667. Il y donna des preuves fréquentes et peu équivoques de sa prudence, de sa sagesse et de son amour pour le travail.

Tant d'éminentes qualités lui acquirent la bienveillance de son souverain qui, après l'avoir placé, en 1671, dans son Conseil d'État à Bruxelles, fit des instances pour l'attirer à Madrid même, en qualité de conseiller de longue robe du Conseil suprême d'État pour les affaires des Pays-Bas et de Bourgogne. Ce Conseil avait été organisé après la mort de l'archiduc Albert, conformément à la résolution des États, en 1616, sur la succession de la souveraineté du pays.

Ce fut l'époque la plus laborieuse de sa vie littéraire. Son genre était l'histoire des familles dont il examinait les prétentions plutôt en savant qu'en généalogiste; il ne reconnaissait que des droits et des habitudes, laissant à d'autres moins scrupuleux ou plus complaisants le soin de contenter la vanité. Il s'est beaucoup occupé des familles patriciennes, espèce de noblesse bourgeoise qui avait droit à la

magistrature communale des villes de Bruxelles, de Louvain et d'Anvers.

Un poëte assez obscur de Fleurus, nommé P. Schoriot, se trouva tout à coup inspiré à la nouvelle de la promotion du conseiller d'État Christyn, à qui il envoya, le 25 avril 1673, les vers suivants :

C'est là que vostre grand génie,
S'appliquant désormais aux matières d'estat,
Fera bientôt partout répandre avec esclat
L'odeur de vostre belle vie :
L'on parlera de vous avec estonnement
Comme du plus bel ornement
Que Flandres vit jamais dans son conseil suprême.
Elle refleurira par vos sages avis;
Et l'on verra qu'un jour nostre Charles deuxième
Trouvera bien son compte à les avoir suivis.

Quoique Charles II l'eût invité jusqu'à deux fois à se rendre à Madrid, son départ ne fut pas immédiat. Ce retard fut probablement occasionné par les événements militaires dont la Belgique était le théâtre. Il ne prit possession de son fauteuil au Conseil suprême qu'au mois de juin 1675.

La plupart des puissances cherchant alors à se rapprocher autant que possible, le séjour de Christyn à Madrid ne fut pas long. Le roi, qui avait déjà donné ses pouvoirs à des seigneurs espagnols, mit également sa confiance en son conseiller Christyn, qui revint en Belgique au mois de mai 1676.

Il reprit alors son fauteuil au Conseil d'État à Bruxelles, dont le personnel n'était déterminé par aucune loi. Ce qui eut lieu le 16 du mois de son départ d'Espagne, tellement son voyage fut heureux.

Christyn arriva avec son collègue don Pedro de Ronquillo le 18 mars de l'année suivante (1677), à Nimègue où se réunissaient les ambassadeurs de toutes les puissances européennes. Christyn et Ronquillo prétendirent aux honneurs réservés aux ambassadeurs, bien qu'ils n'eussent que le titre de plénipotentiaires. Les Français et les Suédois s'en montrèrent offensés, de manière que les plénipotentiaires espagnols se renfermèrent dans un strict incognito jusqu'à l'arrivée du marquis de Balbacès. L'historien du traité de Nimègue semble faire supposer que Christyn ménageait le gouverneur de la Belgique, le comte de Villa Hermosa, dans l'espoir d'obtenir, à la première occasion, la dignité de chancelier, objet de tous ses vœux.

La cause du roi d'Espagne n'était nullement celle des Pays-Bas catholiques; le gouverneur, tout en respectant la souveraineté de son maître, écoutait les plaintes et les doléances des Belges que l'Espagne avait toujours sacrifiés à ses intérêts. Si Charles avait trois ambassadeurs à Nimègue, Villa Hermosa comptait deux agents officiels, Ignace Simon, conseiller privé, et Jean-Libert Vaes, conseiller du Conseil de Brabant.

Les intérêts du pays furent mal appréciés et par conséquent mal défendus. Le chevalier Temple, ambassadeur d'Angleterre à Nimègue, en a fait l'observation : « *Les Espagnols croyaient,* dit-il, *que l'Angleterre et la Hollande ne souffriraient jamais la conquête de la Belgique par la France ; et il semblait qu'ils eussent abandonné le destin du pays au soin de ces deux états, avec une résignation qui convenait mieux à de bons chrétiens qu'à de bons politiques. J'ai toujours remarqué,* continue Temple, *par ce que j'ai vu moi-même et par ce que j'ai lu dans les histoires, qu'il n'y a point d'ordinaire de raisonnements si faux que ceux qu'on fait sur la conduite des princes et des états, par les choses qui nous paraissent évidemment être le véritable intérêt de leur pays. Il faut considérer que les intérêts de ceux qui gouvernent, sont toujours différents des intérêts de ceux qui sont gouvernés ; qu'il y a des gens qui sont naturellement paisibles et qui n'ont d'autre passion que de conserver ce qu'ils ont ; qu'il y en a d'autres au contraire qui sont inquiets et turbulents, qui veulent avoir ce qu'ils n'ont pas, et qui se servent pour cela de moyens injustes et violents, s'ils n'en ont pas de légitimes ; de sorte que je n'ai point trouvé de meilleure méthode pour juger des véritables résolutions d'un état que de s'appliquer à connaître le tempérament, l'esprit, et l'humeur des*

princes et des principaux ministres qui ménagent les affaires. Les Espagnols ne suivaient pas ce principe et raisonnaient suivant l'intérêt de chaque nation. Ils savaient que la Hollande sauverait la Belgique si elle pouvait, et que l'Angleterre le pouvait faire, si elle le voulait, et ils croyaient qu'à la fin elle y serait obligée par son intérêt et par l'humeur du peuple. » La paix fut convenue entre les ambassadeurs de France et ceux de Hollande. Il y avait dans ce pays un fort parti contre le prince d'Orange dont l'autorité donnait de l'ombrage. Le gouverneur de Belgique rechercha l'appui de ce prince qui dut reculer devant la volonté du peuple franchement exprimée, tandis que la Cour de France alla au-devant du chef du parti populaire, l'habile Beverning. On convint d'une cessation d'armes pendant six semaines, pour donner le temps de disposer les ambassadeurs espagnols. Pendant tout le cours de la négociation, la France ne témoigna des égards que pour la Hollande; Louis déclara aux États-Généraux que quand l'Espagne n'accepterait pas la paix, il prendrait soin qu'on laissât en Belgique la barrière qu'ils jugeraient nécessaire pour leur sûreté : il les assura aussi qu'après que la paix serait faite et que l'ancienne amitié serait rétablie entre les deux états, il serait toujours prêt à entrer avec eux dans les engagements qu'ils croiraient propres pour conserver à jamais leur repos et leur liberté. Tous les ambassa-

deurs prirent ces offres en mauvaise part, et l'on ne douta point qu'on ne les fît pour consoler les ennemis du prince d'Orange.

Après que la paix entre la Hollande et la France eut été conclue, les ministres des confédérés, particulièrement ceux de Danemark et de Brandebourg, firent tous les efforts imaginables pour empêcher les Espagnols d'accepter les conditions que Beverning avait négociées pour eux. Ils dirent qu'il y allait de leur honneur : que ce qui leur resterait en Belgique était sans défense, et que cela ne servirait qu'à épuiser leurs troupes et leur argent : que la France traitait particulièrement afin que les Espagnols, abandonnés de leurs alliés, ne fussent pas en état de s'opposer à la conquête de la Belgique : et que les Français avaient lieu d'attendre cela, si l'Espagne n'avait pas plus d'égard à son honneur. Les Espagnols étaient irrésolus. Il ne leur restait qu'à traîner la négociation sur des détails. Mais ils durent renoncer à cette tactique, par les murmures et les cris qui partaient du sein du peuple belge.

En signant le traité, le 17 septembre 1678, les ambassadeurs espagnols consentirent honteusement à payer pour toutes les autres puissances les frais de la guerre. La France rendit, à la vérité, quelques districts et quelques villes qu'elle avait obtenus par la paix d'Aix-la-Chapelle et qu'elle devait à ses victoires, savoir : Charleroi, Binche, Audenaerde,

Courtrai, le duché de Luxembourg, le pays d'Outre-Meuse, le fort de Rodenhus, Saint-Ghislain; mais les ambassadeurs abandonnèrent en échange Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai et le Cambrésis, Aire, Saint-Omer, Ypres, Wervick, Poperingue, Warneton, Bailleul, Cassel, Bavay, Maubeuge, places bien autrement importantes par leur situation, leur force et leurs richesses, et qui n'attendaient que le génie de Vauban pour servir de boulevards à l'ancienne France, et pour devenir autant de points d'attaque menaçants contre les Pays-Bas espagnols.

Après avoir consenti à signer le traité de Nimègue, les ambassadeurs espagnols devaient s'attendre à de nouveaux obstacles, d'autant plus que rien n'égalait alors l'orgueil du roi de France et de toute sa cour. Louis, pour qui l'action était un besoin, avait moins à cœur d'en finir avec la Belgique que de prolonger les difficultés qui surgissaient du traité. C'est dans ce but que furent fixées les conférences de Courtrai où Christyn et Maleingreau furent envoyés en 1681.

Ces négociations plutôt interrompues que finies, Christyn revint à son fauteuil au Conseil d'État. Le marquis d'Ennetières lui disputa le pas, prétendant, en raison de sa haute noblesse, suivre immédiatement l'archevêque de Malines. Christyn aurait pu opposer une tradition domestique qui rattache sa famille à l'ancienne maison de Gand dont elle porte les armes; mais il aurait fallu administrer les preuves

légales de cette extraction, ce qui est toujours difficile lorsqu'il s'agit de faits aussi reculés. Christyn aima mieux s'appuyer sur les usages du Conseil, et il obtint un plein succès le 29 mai 1683. Neny assure que telle était la jurisprudence : *Tous les conseillers*, dit-il, *prenaient leur rang sans autre préséance que celle que donne l'ancienneté.*

Telle fut sa confiance dans le traité qu'il avait signé, qu'il prit à cette occasion pour devise ce passage du psaume 147ᵉ : *Posuit fines tuos pacem, il a assis la paix sur tes frontières.* Mais il ne tarda point à se convaincre qu'en traitant à Nimègue, le roi de France avait eu des intentions dont les ambassadeurs espagnols n'avaient pas eu le bonheur d'apprécier toute la portée et la malveillance à l'égard de la Belgique.

Sous prétexte que l'Espagne tardait à satisfaire le roi de France sur quelques articles du dernier traité, le maréchal d'Humières entra dans les Pays-Bas. Le marquis de Grana, gouverneur de ces provinces, ordonna de repousser la force par la force; il ne pouvait agir autrement sans se déshonorer; l'Espagne déclara elle-même la guerre à la France qui renouvelait ses prétentions sur le principal héritage de la maison d'Autriche, et son roi écrivit de sa propre main à Jean-Baptiste Christyn, pour le charger de réfuter les ouvrages publiés autrefois par Pierre Dupuy. Christyn fit sa réfutation en 1684, et y donna le

titre de : *La Flandre défendue des fausses prétentions de la France, ou le conseiller Dupuy, historien français, pris dans ses propres filets.*

Le roi d'Espagne récompensa Christyn en le nommant, en 1685, premier intendant du Conseil suprême militaire aux Pays-Bas, place qu'il occupa jusqu'au 6 juin 1688.

Il attendait encore la charge de chancelier, et semblable à tous les hommes qui parviennent aux honneurs ou à la fortune, il supplia le roi d'Espagne d'ériger en baronnie la terre de Meerbeeck, qu'il avait achetée l'an 1686 du comte de La Tour. Charles II, à qui il n'était pas facile de récompenser pécuniairement les services qu'on lui rendait, s'empressa d'accueillir sa demande, le 11 janvier 1687.

La mort du chancelier Jean-Antoine Locquet, arrivée le 22 mars de cette année, vint combler ses vœux. Nommé son successeur le 22 du mois suivant, Christyn reçut les lettres patentes en mai, et fut installé le 6 juin 1687; son grand âge et ses infirmités ne lui permirent point de jouir longtemps de cette dignité.

Lorsque le père Desirant vint solliciter à la Cour la chaire d'histoire à Louvain, Christyn fut un de ses protecteurs, et il le soutint même au Conseil d'État. Son principal argument était, *Que puisque S. M. par lettres patentes a de temps en temps créé et établi un chroniste et un historiographe avec pension, il*

est raisonnable qu'à icelui soit donnée la faculté d'enseigner l'histoire et la chronique, au collége des Trois Langues. Son protégé triompha. (Voyez *Lect.* t. 1, p. 303.)

Le chancelier succomba à Bruxelles, le 28 octobre 1690, à l'âge de 68 ans. Ses restes furent déposés dans l'église des Augustins devant la sainte table, dans une tombe qui reçut aussi sa femme et ses enfants. Le fameux père Desirant prononça, le 20 novembre, son éloge funèbre, œuvre médiocre, incapable de justifier la réputation acquise par ce théologien.

Le biographe Foppens fait du chancelier, son parrain, l'éloge suivant : *Et sanè fuerat juris justitiæque publicæ in hâc provinciâ defensor æquissimus, legum justarum præsidium, iniquarum expunctor seu cancellator, litterarum litteratorumque fautor ac protector, Musarum Gratiarumque delicium, longâ experientiâ in negotiis politicis ac statûs consummatus : sed et in erudendis antiquitatibus Belgii, nobiliumque familiarum stemmatibus accuratissimus. Multa evulgavit sed pleraque anonyma.*

Catherine De Pretere ne put supporter la perte de son mari : elle succomba à sa douleur, le 11 octobre 1691, laissant deux enfants, une fille, Isabelle-Françoise, morte le 15 mars 1694, et un fils, nommé Jean-Baptiste comme son père, décédé le 1er juin 1709,

qui, par son mariage avec Marguerite-Thérèse d'Espinosa, acquit à sa famille, déjà riche, d'immenses domaines. Elle était fille de don Diego Gomez, comte d'Espinosa, chevalier de Saint-Jacques et gouverneur militaire d'Anvers, et de Marguerite d'Aubremont, comtesse de Ribaucourt; l'évêque d'Anvers, Charles d'Espinosa, était son frère, et Marie-Joséphine d'Espinosa, abbesse de l'abbaye noble de Forest, sa sœur.

Nous devons au chancelier les ouvrages suivants : 1° *Jurisprudentia Heroica, sive de jure Belgarum circà Nobilitatem et Insignia Demonstratio in Commentariis ad Edictum Ser. Belgii principum Alberti et Isabellæ, emulgatum* 14 *decembris* 1616. *Liber Prodromus, in quo interpretationes seu declarationes Regiæ ejusdem Edicti, leges Romanæ, variæ supremorum senatuum decisiones, historiæ, antiquitates, fragmenta genealogica, origines præsertim et decora : Patriciarum familiarum Lov. et Brux. Belgiique et aliarum gentium mores, confirmantur, confutantur et illustrantur,* Bruxelles, 1663, in-4°. L'épître dédicatoire est signée des initiales de l'auteur. — 2° *Jurisprudentia Heroica,* etc., Bruxelles, 1668, ou 1689 en 2 part. in-fol. François Foppens ayant acheté le fonds de l'édition de 1668, faite par Balthasar Vivien, imprimeur de Bruxelles, réimprima le titre en y portant le nom de l'auteur. Son édition compte, outre les figures

comprises dans le texte, dix-huit tableaux généalogiques, tandis que l'autre n'en a que quatorze. — 3° *Tabula Chronologica, sive Ducum Lotharingiæ, Brabantiæ, Limburgi,* etc., *et Gubernatorum ac Archistrategorum eorumdem ducatuum et ditionum continua Series, à Godefrido (qui à Barbâ nomen accepit), duce Lotharingiæ,* etc., *usquè ad Carolum II, Hisp. et Ind. regem, ducem Brabantiæ,* etc. *Complectens eorum Ortus, Adventus Auspicatos, Tempora Regiminis, Connubia, Fundationes pias, Obitus, Sepulturas, Epitaphia, Inscriptiones, Elogia, Insignia Gentilitia, Numismata, Symbola heroica, et Lemmata Epigraphica,* Malines, 1669, in-4°, avec une longue épître dédicatoire, très-flatteuse, et trop peut-être, à Ignace-Melchior Fernandez de Velasco, gouverneur des Pays-Bas; elle est signée des initiales J.-B. C. S. R. (Jean-Baptiste Christyn, sénateur royal.) L'exemplaire de la Bibliothèque publique de la ville de Bruxelles, en grand papier, est celui que l'auteur a donné au collége des Jésuites à Malines. Cet ouvrage a été réimprimé avec quelques changements et sans la préface : Cologne, 1675, in-4°. — 4° *Les Tombeaux des Hommes illustres qui ont paru au Conseil Privé du roi catholique aux Pays-Bas, depuis son institution de l'an* 1517 *jusqu'aujourd'hui,* Leyde, 1672, in-12; Amsterdam, 1674, in-12. — 5° *S. P. Q. L. sive Septem Tribus Patriciæ Lovanienses,* ibid.,

1672, in-12. Item, *editio emendatior et auctior usquè ad annum* 1754 (par Van Langendonck), Louvain, 1754, in-12. (Voyez notre article sur Guillaume-Antoine Van Dieve). — 6° *Senatûs populique Antverpiensis Notitia, sive Septem Tribus Patriciæ Antverpienses*, ibid., 1672, in-12. — 7° *Basilica Bruxellensis sive Monumenta antiqua, Inscriptiones, et Cenotaphia ædis DD. Michaeli archangelo et Gudilæ virgini sacræ*, Amsterdam, 1677, in-8°. Item, *editio altera auctior et emendatior* (par Jean-François Foppens), Malines, 1743, in-8°. L'éditeur a soin de nous apprendre, vers la fin de la notice biographique sur l'auteur, que les épitaphes de la *Basilica Bruxellensis* avaient été recueillies, dans le *Théâtre Sacré du Brabant*, d'une manière peu correcte et que, pour son édition, il a mis à contribution les *Monumenta sepulcralia Brabantiæ* de F. Sweertius, et les manuscrits du héraut d'armes Josse de Beckberghe. (Voy. *Hist.* t. 1, p. 363.) — 8° *Belgii et Burgundiæ Gubernatores ac Archistrategi, eorumque Ortus et Series, Adventus Auspicati, Tempora Regiminis*, etc., Cologne, 1675, in-4°. Item, *tertia editio auctior et emendatior*, ibid., 1677, in-4°. — 9° *Observationes eugenealogicæ et Heroicæ, sive materies Nobilitatis Gentilitiæ, jus insignium et Heraldicum complectentes, rerum in curiâ Brabantiæ judicatarum exemplis, edictis regiis et interpretationibus confirmatæ, Cologne,*

(Bruxelles), 1678, in-4°. — 10° *La Flandre défendue;* voyez page 179. — 11° *Miscellanea,* 6 vol. in-fol. Sous ce titre l'auteur recueillit plusieurs de ses ouvrages pour les commenter et les corriger; on y trouve ses Familles Patriciennes et sa Jurisprudence Héroïque chargées de notes et de corrections. Outre ces miscellanées, l'auteur forma encore un semblable recueil de pièces empruntées à différents ouvrages ou à diverses personnes; la plupart sont de mains étrangères.

On lui attribue la première édition des *Délices des Pays-Bas,* donnée par l'imprimeur De Dobbeleer, en 1697, sept ans après sa mort. Je n'ai rien trouvé qui puisse garantir l'exactitude de cette assertion. Peut-être confond-on le chancelier avec son cousin, conseiller du Conseil de Brabant, nommé comme lui Jean-Baptiste Christyn, auteur de différents ouvrages de jurisprudence. Quoi qu'il en soit, je donnerai ici, à tout hasard, la bibliographie de cet ouvrage qui a déjà été faite, il est vrai, par mon collègue de Bruxelles, mais d'une manière très-défectueuse : *Les Délices des Pays-Bas ou Nouvelle Description de toutes les Villes des dix-sept Provinces, leurs Situations, Fortifications, Rivières, Écluses et autres choses curieuses, avec les Armes blasonnées des familles qui y ressortent; de plus plusieurs marques d'honneur et de noblesse accordées par S. M. à ses fidèles sujets,* Bruxelles, chez

P. De Dobbeleer, 1697, in-12. Il est à remarquer que François Foppens fut l'imprimeur de Christyn le chancelier, et que P. De Dobbeleer, l'éditeur des Délices, qui passe quelquefois pour en être l'auteur, fut celui du conseiller. Item, *deuxième édition augmentée de Figures, de Remarques, et d'une Liste de ceux à qui des titres d'honneur et de noblesse ont été accordés de* 1655 *à* 1699, par François Foppens : Bruxelles, 1700, in-8°; item, *troisième édition augmentée de Figures, de Remarques, d'une Liste des titres de noblesse jusqu'en* 1710, *et d'un Dictionnaire Géographique,* par le même libraire : Bruxelles, 1711, 3 vol. in-8°. Item, *quatrième édition,* sous le titre : *Histoire générale des Pays-Bas, augmentée de Remarques, de nouvelles Figures et des Événements jusqu'à l'an* 1720, par le même libraire : Bruxelles, 1720, 4 vol. in-8°; cette édition est encore recherchée à cause des planches. Item, *cinquième édition continuée* par Pierre Foppens : Bruxelles, 1743, 4 v. in-8°. Item, *sixième édition revue et augmentée par le père Griffet* : Liége, 1769, 5 vol. in-8°. Item, *septième édition revue et considérablement augmentée* par Spanoghe : Anvers, 1785, 5 vol. in-8°, auxquels il faut joindre un sixième volume : *Dictionnaire historique ou Histoire abrégée de tous les hommes nés dans les XVII provinces Belgiques,* etc., *Paris* (Anvers), 1786, 2 t., 1 v. in-8°; le troisième volume n'a pas

paru. Item, *huitième édition* : Bruxelles, 1793, t. 1er, in-8°, finissant à la page 1078.

La septième édition a été traduite en flamand par Spanoghe lui-même : Anvers, 1785, 5 v. in-8°, et 7 t., 6 v. in-8°, avec le dictionnaire historique ou *Beschryving*.

DE SWAEN.

De Swaen (Martin-Henri), provicaire de Pierre Codde, archevêque de Sébaste, naquit à Amsterdam le 4 janvier 1651.

Agé seulement de 11 ans, il fut envoyé à Malines, au collége des Oratoriens, et y parcourut tout le cours des études latines. De là il passa à la pédagogie du Château à Louvain, pour y suivre les leçons de philosophie. Il paraît qu'il obtint quelque succès, puisqu'au concours général de 1671, il fut proclamé le neuvième dans la première ligne.

Destiné à l'état ecclésiastique, il commença dans la même université son cours de théologie; mais le désir de voir de près des professeurs renommés l'attira à Paris. Là, il ne se borna point à cette science; il y joignit celle du droit canonique, si nécessaire, pour ne pas dire indispensable, dans ces temps de polémique. Il reçut le grade de bachelier en droit le 6 mai 1673.

que là n'est pas ce qui rendait les sémipélagiens hérétiques. Leur erreur consistait en ce qu'ils attribuaient aux mérites du libre arbitre le commencement de la justification et de la foi; en ce qu'ils disaient que l'homme, par les seules forces de la nature, peut mériter la première grâce. Or le concile de Trente condamne formellement cette doctrine, puisqu'il dit anathême à quiconque croit que l'homme peut, sans le secours de la grâce, croire, espérer, aimer et se repentir, comme il faut pour le salut. Rien n'est donc plus injuste que le reproche de sémipélagianisme fait au concile de Trente; rien de plus aisé que de réfuter ces accusations.

Cette réponse cependant parut trop commune à De Swaen; il voulut suivre une route moins battue. Pour justifier le concile, il prétend qu'il a supposé que la grâce était efficace par elle-même. Le moins qu'on puisse dire de cette prétention, c'est que le fondement en est incertain et douteux. Si le concile n'était justifié qu'autant que ses décisions supposent la grâce efficace par elle-même, il demeurerait au moins incertain et douteux que les reproches des protestants ne fussent pas fondés. On voit par là que De Swaen, pour n'avoir pas suivi la route ordinaire, a trahi, sans le vouloir, la cause de l'église qu'il défendait.

Cette méprise du docteur de Louvain parut trop importante aux professeurs du collége des Jésuites de la même ville, pour ne pas la relever. Ils ne laissèrent

pas non plus passer inaperçue une autre thèse du même, dont le titre seul fera apprécier la tendance : *Thesis Theologica de Sponsâ Duorum, sive de muliere catholicâ à ministro acatholico duobus successivè, alteri acatholico, alteri catholico copulata. Quæ disciplina circà illam servanda in usu sacramentorum Pœnitentiæ et Eucharistiæ quam, præside V. D. ac M. N. M.-H. De Swaen, S. T. D., defendet Hermannus-Henricus Holst, Ootmarsiensis, in collegio Alticollensi, die* 11 *augusti* 1690 : Louvain, in-4° de 48 pages.

A peine l'archevêque de Sébaste eut-il en main le gouvernement de son église, qu'il appela auprès de lui tous ses anciens amis, les Arnauld, les Quesnel, les Gerberon, les Du Vaucel : il attira pareillement à Haarlem Martin De Swaen, qu'il avait honoré de sa protection sous l'épiscopat de son prédécesseur (1692). A cause de l'incertitude des temps, De Swaen put conserver la présidence du collége de Pulchérie, et on voulut bien, en sa faveur, faire administrer cette maison par un vice-président. Cette nouvelle place fut confiée au fameux Gommar Huygens, le coryphée du Jansénisme, qui enseignait la grammaire au collége de la Sainte-Trinité. L'archevêque de Sébaste donna à son ami les charges de Jean de Groot, vicaire de l'église cathédrale de Haarlem, archiprêtre de Kennemerland et directeur de la communauté des sœurs de la Vie Commune, dans

la même ville, espèce de béguinage connu sous le nom du *Hoek,* qui fut fondé par Corneille Arnoldi, natif d'Amsterdam et mort à Haarlem, en 1613.

Lorsque Pierre Codde, après de longues résistances, se détermina, en 1700, à se rendre à Bruxelles auprès de l'internonce, il se fit accompagner de Martin De Swaen et de Jérôme Catz. L'internonce les reçut de la manière la plus amicale, mais la conférence prenant un ton d'aigreur, il laissa là le prélat et s'entretint particulièrement avec De Swaen et son compagnon, qu'il engagea fortement à inspirer à leur chef plus de docilité et de soumission envers le Saint-Siége. Catz, peu disposé à remplir cette commission, chercha à dissuader De Swaen de s'en charger. La conférence fut sans effet à leur égard; mais l'archevêque finit par écouter l'internonce pour son voyage à Rome.

Avant de s'y rendre, comme il l'avait promis, l'archevêque choisit pour l'administration de l'église de Hollande, pendant son absence, quatre ecclésiastiques entièrement dévoués au parti, auxquels il donna le titre de provicaires; ces prêtres étaient Jérôme Catz, Hugues Van Heussen, Martin De Swaen et Théodore Groenhout, qui tous étaient fermement décidés à tenir tête à l'internonce, s'il voulait donner un successeur à l'archevêque. Martin De Swaen et Théodore Groenhout étaient chargés du diocèse de Haarlem.

En effet, la déposition de l'archevèque par le Souverain Pontife fut mal reçue par les provicaires. La plupart regardaient la nouvelle au moins comme prématurée. De Swaen se montra, dès le principe, moins rigoureux. Aussi le Souverain Pontife lui fit témoigner son étonnement de ce qu'au lieu de se soumettre, on s'était au contraire attaché à révoquer en doute le bref; le cardinal Paolucci assurait derechef que le Saint Père ne s'était pas porté à l'élection de Th. De Cock, sans les motifs les plus graves, et sans en avoir mûrement délibéré. Les espérances de la cour de Rome ne furent pas trompées, quant à De Swaen et aux autres membres du clergé de Haarlem, qui se soumirent presque tous. Cette conduite semblait devoir être favorable à De Swaen; il fut néanmoins enveloppé dans la destitution des provicaires. Leurs successeurs Jean Pelt, curé d'Alanderveen, Bouquet, curé de Leyde, Adrien Van Wyck et Gérard Montzick, prirent le titre d'archiprêtres. Dès ce moment, Martin De Swaen et le clergé de Haarlem ne conférèrent plus aucune cure et ne se mêlèrent en rien du gouvernement de la mission. Ils firent plus: en 1705 ils protestèrent solennellement de leur soumission aux décrets du Saint-Siége et rendirent cet acte public par la voie de l'impression. Tous les efforts des chanoines de l'église d'Utrecht, pour les détourner de cette démarche, furent inutiles. C'était cependant, en ce qui concerne De Swaen,

plutôt de la circonspection que de la conviction, plutôt de la crainte que de la prudence. Il s'établit alors une réaction terrible contre les prêtres romains. Gilles De Witte y poussait audacieusement les magistrats, qui ne répondaient que trop facilement à son zèle fougueux.

Le siége du vicariat de Hollande étant venu à vaquer derechef, par la mort de Potcamp, les deux chapitres de Haarlem et d'Utrecht confirmèrent l'élection des trois vicaires que ce dernier avait faite, avant de mourir, pour l'administration de l'église : c'étaient Jacques Catz, Hugues Van Heussen, qui avaient résisté aux sollicitations de la cour de Rome, et Martin de Swaen qui s'y était soumis. Les chapitres les créèrent vicaires-généraux et leur conférèrent toute l'autorité capitulaire qu'ils prétendaient avoir durant la vacance de ce siége. De ces trois dignitaires, Van Heussen fut celui qui entretint le plus vivement l'esprit d'opposition.

Le successeur de Potcamp étant nommé (8 janvier 1707), De Swaen, doyen du chapitre de Haarlem, se soumit de nouveau et entraîna encore une fois tous les ecclésiastiques. Ils en vinrent même jusqu'à supplier la commission protestante, pour les affaires des catholiques, d'intervenir auprès des États, afin que le nouveau vicaire, Adam Damen, obtînt promptement la permission d'exercer son ministère.

De Swaen décéda à Haarlem, le 30 mars 1713, à l'âge

de 62 ans. Lucas Ahuys prononça son oraison funèbre.

Quelques-unes de ses thèses ont été réunies sous le titre d'*Opuscula :* Louvain, 1705, 2 v. in-12. On y trouve, en outre, une dissertation et deux ou trois lettres qui sont à peu près du style des thèses, et presque toutes sur la même matière. Il y a une thèse sur l'honneur dû aux reliques des saints, sur l'adoration et le culte de l'Eucharistie, et une autre sur le mariage, dont nous avons donné le titre. Didacus de Oropegâ, à qui il adressa une lettre justificative de sa conduite, est le pseudonyme du jésuite Jacques de la Fontaine, qui l'avait accusé de janséniser en matière de grâce.

On doit à Martin De Swaen encore quelques opuscules qui concernent l'histoire ecclésiastique de Hollande, savoir : 1° *Motivum juris pro capitulo cathedrali Harlemensi,* Haarlem, 1703, in-4; condamné par la cour de Rome, le 4 octobre 1707. — 2° *Refutatio Responsi ad libellum cui titulus :* MOTIVUM JURIS PRO CAPITULO CATHEDRALI HARLEMENSI, *sive Elucidatio ulterior jurium ejusdem capituli.* (*Vindicamus hæreditatem patrum nostrorum : Macc. XV,* § 34), ibid., 1703, in-4°. — 3° *Libellus supplex S. S. D. Nostro Clementi XI oblatus per decanum et canonicos Harlemenses,* ibid., 1705, in-4° ; on y trouve à la fin : *Epistola decani Harlemensis ad Em. S. R. E. cardinalem Paulucciium, data Harlemi, 29 jan.* 1705.

OPSTRAET.

Opstraet (Jean), savant théologien, naquit le 3 octobre 1651, à Beringeu, commune de l'arrondissement de Hasselt, autrefois de la Campine liégeoise.

Il commença ses humanités à Liége et les acheva à Louvain. La pédagogie du Porc le compta au nombre de ses bons élèves; au concours général de 1671, il fut proclamé le 10e de la première ligne.

Il fut choisi depuis pour enseigner dans le collége de la Sainte-Trinité, d'abord la syntaxe et ensuite la poésie latine dans laquelle il montrait beaucoup de talent. Il demeura dans ce collége pendant environ dix ans.

Ses amis l'engagèrent à embrasser la carrière ecclésiastique et à se livrer exclusivement aux sciences théologiques. Lorsqu'il en commença l'étude, la doctrine relâchée dominait dans presque toutes les universités; mais Opstraet ne tarda point à adopter les opinions de ses adversaires. Il était déjà dans

leurs rangs, lorsqu'en 1676, il publia quelques vers latins à l'occasion de la licence de Joseph Navæus, qu'il regardait comme son maître. Il y fit une sortie fort vive contre les casuistes relâchés; et depuis lors il ne garda plus aucune mesure envers eux.

En 1680, à l'âge de 29 ans, il reçut les ordres sacrés; et l'année suivante, il obtint le grade de licencié de la faculté de Théologie.

Gommar Huygens, le coryphée des Rigoristes, l'appela en 1684 auprès de lui, au collége du Pape, pour enseigner la théologie. Ce fut de là que l'archevêque Alphonse de Berghes le tira, le 1er octobre 1686, pour le charger du même emploi dans son séminaire. Il venait de publier son *Bellum poeticum,* qui ne le cédait, sous aucun rapport, à ses premiers vers : il y continuait sa guerre aux casuistes, et attaquait particulièrement le père Alexandre, de l'ordre des Carmes. Les jansénistes avaient accueilli cet opuscule avec faveur. Le poste qu'il venait d'obtenir lui procura la facilité de propager sa doctrine, soit par ses leçons, soit par des thèses, qu'il fit soutenir et qu'il distribuait aux théologiens avec profusion.

La mort d'Alphonse de Berghes fut pour lui un fâcheux événement. Le nouvel archevêque, Humbert de Précipiano, lui envoya sa démission le 30 décembre 1690.

Repoussé de Malines, Opstraet retourna à Lou-

vain. Il fut un adversaire redoutable de Martin Steyaert; attentif à ses démarches, il les releva sans ménagement, et s'opposa, par ses actes et par ses écrits, à la conduite et aux sentiments de ce docteur, lorsque ces sentiments contredisaient la doctrine de la Faculté de Louvain, naguère en faveur.

Peu de temps après son retour, on lui confia la direction du collége de Viglius, qui était sans président depuis le départ de J.-L. Hennebel pour Rome. L'historien Racine assure que la plupart des mémoires envoyés à ce docteur par les théologiens de Louvain, sont d'Opstraet. Arnauld, avec qui il était assez intimement lié, l'engagea vivement à écrire contre le Formulaire.

Au milieu de cette polémique, il se mit sur les rangs pour le doctorat. Malgré l'opposition de Steyaert et d'Harney son ami, il commença en décembre 1698 les disputes nécessaires; les premières furent très-applaudies; mais étant empreintes du *rigorisme* le plus sévère, le Conseil Privé envoya au recteur l'ordre d'empêcher la troisième, et de refuser au candidat le bonnet doctoral. Ce qui eut lieu.

Cependant, grâce à l'anarchie qui régnait dans toute la Belgique, on donna à Opstraet une chaire de théologie au collége du Porc.

En 1704, il fut banni par Louis XIV de tous les domaines de Philippe V, roi d'Espagne. Le temps de son exil fut consacré à des études sérieuses; quoique

l'on ait prétendu que ses *Institutions Théologiques* aient été composées dans un esprit d'hostilité contre l'université de Louvain, toujours est-il qu'elles contiennent des chapitres qui paraissent écrits dans un but d'utilité générale.

L'Université, surtout par rapport à la théologie, prenait pour guide Aristote et S. Thomas; toute la théologie scolastique reposait sur ces deux autorités. Dans les meilleures écoles, elle avait été remplacée par la dogmatique positive, qui se fonde sur l'Écriture-Sainte, les conciles œcuméniqnes, les saints Pères et la tradition, vraies sources de la foi chrétienne. Opstraet dit clairement, dans la première partie de ses Institutions, que c'est là et dans l'histoire ecclésiastique, que se trouve la véritable science du théologien. Il faut, ajoute-t-il, y joindre la science des saints, appelée ainsi, parce qu'elle est dans tous les saints et qu'elle ne se trouve qu'en eux. Opstraet s'étonnait de ce que cette science fût si négligée, pendant que la scolastique était recherchée par un si grand nombre de personnes. *Les raisons qu'on peut apporter de cette différence sont,* dit-il, *que les autres sciences, quoique dépouillées de celle des saints, font honneur dans le monde et donnent de la réputation et de l'éclat; qu'elles flattent la curiosité et contentent l'esprit; qu'elles servent de moyen pour parvenir aux dignités, aux bénéfices, aux grades, aux honneurs; qu'elles peuvent s'acquérir sans gêner beau-*

coup ses mortifications : au lieu que la science des saints ne peut s'obtenir que par la prière, par l'esprit de retraite, par la mortification, par la persévérance au service de Dieu : elle est inutile pour s'élever dans le siècle, et souvent elle nuit à cette élévation ; elle ne flatte pas la cupidité, mais elle la détruit ; elle fait fuir l'approbation des hommes. L'université de Louvain crut ne pas devoir embrasser dans ce temps l'opinion d'un homme aussi remuant que l'était Opstraet. S. Thomas et Aristote se maintinrent jusqu'à Terswaeck, qui, le premier, intronisa la dogmatique.

Après avoir montré que Dieu doit être la fin dernière de l'homme et de ses actions en général, il examine quelle doit être la fin de chacune prise séparément. La plupart des théologiens conviennent qu'afin que les actes humains ne soient point péchés, mais qu'ils soient moralement bons, il est nécessaire et il suffit que leur objet soit bon, et qu'on les fasse à cause de cet objet : par exemple, donner l'aumône pour secourir l'indigent. Les uns pensent que celui qui fait une action bonne dans son objet et dans sa fin, ne pèche point, quoiqu'il ne la rapporte point à Dieu comme à sa fin dernière ; c'est le sentiment de Silvius, de Wiggers et de plusieurs autres. D'autres croient que quiconque ne rapporte pas à Dieu tout acte délibéré, pèche : non que l'acte soit mauvais, mais parce que, quoique bon dans son

objet et dans sa fin, il ne le rapporte point à Dieu : telle est, dit Opstraet, la doctrine que la faculté de Théologie de Louvain a suivie; et c'est aussi la sienne. Il observe que, quant à la règle des actions humaines, il y a deux sentiments; selon l'un, la loi éternelle est la première, la règle éloignée : selon l'autre, c'est la probabilité. La conscience sert à l'une et à l'autre, c'est la règle la plus prochaine. La loi éternelle dans les choses morales, c'est la volonté de Dieu qui commande le bien, et qui défend le mal. Opstraet définit la conscience, *le jugement de la raison qui prononce que quelque chose est commandée ou défendue, bonne ou mauvaise, licite ou illicite.* On dit qu'elle est la règle des actions humaines, non qu'une action soit toujours bonne, parce que la conscience la dit bonne, et qu'on la fait selon ce jugement; car il est certain qu'elle peut prononcer en faveur d'une action contraire à la loi éternelle, et la faire regarder comme bonne : mais parce que toute action que la conscience dit être mauvaise, ou qui se fait contre la conscience, est une action mauvaise.

Silvius et Wiggers, ces deux oracles de l'ancienne université de Louvain, entraînés, dit Opstraet, par le torrent des théologiens de leur temps, ont posé la probabilité comme règle des actions, et l'on sait que bien des auteurs du 16e et du 17e siècle ont soutenu ce sentiment, qui fut suivi malgré les déci-

sions contraires des papes, des évêques, et des facultés de théologie. Mais, observe Opstraet, si une opinion probable peut être la règle des actions humaines, il suffit que celles-ci, pour être droites et justes, soient conformes à une opinion probable; et si cela suffit, il n'est plus nécessaire qu'elles soient conformes à la loi éternelle; elles peuvent même y être contraires, puisqu'une opinion probable peut être contraire à cette loi. Selon Opstraet, le probabilisme est opposé au bon sens et à l'Écriture; et il ne l'est pas moins à la doctrine des Pères, qui n'ont jamais connu pareille opinion.

Opstraet trouve le principe des actes humains dans la grâce et le libre arbitre; il se range, sous ce rapport, parmi les disciples de S. Augustin et de S. Thomas, qui défendaient la doctrine de la grâce efficace par elle-même. Lorsque, durant son exil, il travaillait avec soin sur cette question, un nouveau système sur le principe des actes humains s'introduisit dans l'université de Louvain; il se crut obligé de le réfuter. Selon ce système, que l'on doit à Ghislain Daelman, Dieu offre à tous les hommes, quelque aveuglés et endurcis qu'ils soient, une grâce suffisante pour accomplir un précepte surnaturel dans le temps où il faut l'accomplir; cette grâce s'augmente, se perfectionne et devient efficace par elle-même, si l'homme continue de ne point y apporter d'empêchement. Telle est la première partie de la

doctrine de Daelman; la seconde consistait à dire que, si l'homme était supposé destitué de toute grâce dans le temps où il lui faudrait accomplir un précepte surnaturel, il ne commettrait point, en péchant contre ce précepte, une faute nouvelle et formelle.

Opstraet oppose à ce système l'ancienne doctrine de la faculté de Théologie de Louvain, qui voulait que la grâce n'est point donnée à tous, ni offerte de façon qu'il dépende du consentement du libre arbitre de la recevoir ou de la repousser; il prouve ensuite que ce système approche beaucoup de l'erreur des sémipélagiens, en faisant un parallèle de l'un et de l'autre, et le réfute par les témoignages de l'Écriture et des Pères.

D'abord Opstraet s'était abstenu de nommer celui qu'il réfutait; mais Daelman ayant fait soutenir, le 16 et le 20 janvier 1706, sa doctrine, sans aucun ménagement pour son adversaire, exilé de son pays, celui-ci ne se crut plus obligé aux mêmes égards. Des Dominicains et des Carmes déchaussés lui prêtèrent leur plume, de manière que la dispute s'échauffa de part et d'autre. Toutes ces publications firent du bruit. Daelman irrité prit occasion d'une thèse sur le sacrement de l'Extrême-Onction, qu'il fit soutenir et à laquelle il présida à Louvain, le 27 mars 1706, pour se défendre. Les répliques ne se laissèrent point attendre. Opstraet recueillit toutes ces pièces, et les publia en deux volumes in-12.

Après la bataille de Ramillies (23 mai 1706), le pays étant passé aux puissances alliées, Opstraet revint à Louvain et reprit sa place au collége du Pape, d'où il passa, en 1709, en qualité de principal, à celui du Faucon, qui reçut sous son administration diverses améliorations et embellissements. Il occupa onze ans ce nouvel emploi.

Il prit alors la plume pour venger les rigoristes des accusations de Francolini, qui les signalait comme des hypocrites, ou tout au moins comme des enthousiastes. Selon cet Italien, on les reconnaissait à leur maintien modeste, à leurs yeux baissés et à leur cou penché; leurs gestes étaient composés; leur voix douce et insinuante. Doutant de tout, ils n'osaient émettre leur opinion, et se permettaient d'éternelles questions. Ils vantaient les Pères, estimaient les papes et méprisaient les théologiens modernes. Ce sont des intrigants, s'écrie Francolini. La réponse d'Opstraet est intitulée : *Clericus Belga;* c'est un document très-curieux pour l'histoire du 17e et du 18e siècle : on y trouve ce qui concerne le moine Desirant, Steyaert et Hennebel. L'auteur soutient que si les théologiens belges sont accusés de *rigorisme* par leurs adversaires, c'est parce qu'ils se sont opposés avec zèle aux relâchements des casuistes modernes, et qu'ils ont dénoncé leurs excès à Rome même, où ils ont été condamnés, pendant que la doctrine de Louvain y a été approuvée. Il s'étonne que l'on prenne, sans preuves

et contre toutes les apparences, pour des signes d'hypocrisie, la piété, le zèle, la modestie.

Il refusa, de concert avec plusieurs de ses collègues de la faculté des Arts, de signer la bulle *Unigenitus*. On désigna, jusqu'à la soumission générale, ces opposants sous le surnom de *protestants*. Le refus d'Opstraet devait lui attirer de nouvelles difficultés.

Il mourut à Louvain, le 29 novembre 1720, à l'âge de 69 ans, et fut inhumé à Saint-Michel, paroisse du collége du Faucon.

L'abbé Goujet fait de lui l'éloge suivant : « Tout » le monde, ses adversaires mêmes, demeurent d'ac» cord qu'il avait un génie vif, facile, pénétrant, » une lecture presque immense, un savoir très-pro» fond, surtout dans les matières de théologie et de » morale, et qu'il écrivait fort purement et même » élégamment le latin lorsqu'il le voulait; car sou» vent il s'accommodait au style plus précis, plus sec » des scolastiques. Sa vie fut très-exemplaire, et il » poussa même la pénitence jusqu'à l'austérité. Éloi» gné de toute vue d'ambition, il n'a jamais recher» ché aucun poste, et il a fallu le forcer pour l'obliger » d'accepter ceux qu'il a remplis. On sait qu'il a » refusé l'un des premiers et des plus riches canoni» cats de la cathédrale de Liége. Son désintéresse» ment ne fut pas moins grand : il recevait peu des » autres, toujours avec peine, et donnait aussi abon-

» damment qu'il le pouvait. On le regardait avec » d'autant plus de raison comme un guide sûr, un » directeur excellent, que l'on était persuadé qu'il » joignait à des lumières fort étendues, beaucoup de » sagesse et une grande justesse d'esprit. Les curés » du pays, les plus ardents pour leurs devoirs et les » plus instruits même, le consultèrent sur une infi- » nité de cas difficiles, et il était extrêmement rare » qu'ils ne suivissent pas toutes ses décisions. » Cet éloge d'un janséniste prouverait peu de chose, mais voici ce que Foppens en dit : *Nullum unquam beneficium ecclesiasticum appetiit : tametsi opimas præbendas vel ipso jure nominationis obtinere potuisset. Si tamen vera virtus dici queat quæ cum obedientiâ constitutionibus apostolicis debitâ non cohæret*, etc.

Voici la liste de ses écrits : 1° Des vers latins faits à la licence de Naveus : 1676, in-4° ; anonyme. — 2° *Vulpes capta, seu litteræ R. P. A. De Vos per se ipsas confutatæ à gymnasio SS. Trinitatis*, Louvain, 1681, in-8°, anonyme. — 3° *Bellum poeticum adversùs hydram, pro scholastico exercitio susceptum utiliter, adversùs novas et veteres hydromachiæ et cæcilio-mastygis calumnias resumptum fortiter*, etc., 1685, in-12, satire, en prose et en vers, contre certains casuistes, et principalement contre le carme Alexandre de Sainte-Thérèse, de la famille Van den Berghe. — 4° *Dissertatio theolo-*

gica de Conversione peccatoris contrà librum Tempestatis novaturientis novissimæ P. Alexandri à Sanctâ Theresiâ, carmelitæ, Louvain, 1687, in-4°, et 1705 in-12. Traduit en français par F. Denattes : *Idée de la Conversion du Pécheur, et Traité de la Confiance chrétienne,* 1730, in-12; et puis avec des changements et des additions qui n'appartiennent point au traducteur : 1733, 2 vol. in-12. — 5° *Tempestatis novaturientis novissimæ Discussio et Resolutio in ventos sophismatum,* Malines, 1687, in-4°, dirigé contre la *Tempête* du père Van den Berghe, qui avait attaqué son *Bellum poeticum.* — 6° *Pastor bonus, seu idea, officium et praxis pastorum,* 1689, in-12; Rouen, 1699, in-12; Louvain, 1705, in-12; défendu par décret du saint office du 17 février 1766. Thomas Du Jardin reprit ce sujet à l'usage de l'église catholique de la Belgique. Le *Pastor Bonus* fut traduit en français par Godefroid Hermant, curé de Maltot, en Normandie : Rouen, 1702, 2 vol. in-12. Simon-Michel Treuvé, de Rheims, en a inséré un extrait assez considérable dans son livre intitulé : *Le devoir des Pasteurs :* Paris, 1701, in-12. — 7° *Fides Theologorum Belgarum asserta adversùs mendacium novum quòd nuper ipsis impegit M. Steyaert V. A. accusator fratrum suorum antiquus,* in-4°. — 8° *Supplicatio ad Ill. ac Rev. archi-episcopum Mechliniensem cœterosque Belgii episcopos, quâ juramentum in veritatem facti janseniani eâ, quâ*

par est, reverentiâ deprecantur quidam Belgæ theologi, in-4°. — 9° *Supplicatio altera Supplicationis prioris apologetica ad Ill. ac Rev. Belgii episcopos adversùs varia scripta, sub his titulis : Defensio Formulæ*, etc. *Instructio theologica polemica*, etc. *Nicostrati et Philadelphi contentiones*, etc. *Ad Innocentium XII, pont. max. Disquisitio historico-theologica*, etc., 1692, in-4°. — 10° *Ad supplicationes Appendix prima quâ subvertitur Supplicatio janseniana*, in-4°. — 11° *Dogma novum de Fornicatione inter articulos oblatos eximiis D. Harney et Steyaert denunciatum Summo Pontifici et episcopis, principibus et magistratibus*, 1692, in-4°. — 12° *Dissertatio theologica de Praxi administrandi sacramentum Pœnitentiæ*, Louvain, 1692, in-4°; critique d'une thèse d'Herman Damen, qui ne manqua pas de répondre et de crier victoire. — 13° *Quæstiones variæ super accusatione articulorum XLII. Synopsi, et dissertationibus epistolaribus E. D. Martini Steyarti, orbi catholico expositæ*, Louvain, 1691, in-4°. — 14° *Theologus christianus, sive ratio studii et vitæ instituendæ à theologo qui se ad ordines sacros atque ad directorium animarum disponit*, Louvain, 1692 et 1697, in-8°. L'évêque de Passau fit imprimer, en 1775, cet opuscule à l'usage de son diocèse, sous le titre : *Opstraet, Ratio studiorum ac vitæ theologi christiani, jussu Rev. ac Cels.*

D. Josephi Mariæ, episcopi Passaviensis, etc., *proposita clericis suæ diœcesis*, Bamberg, 1775, in-8°. Le *Theologus* fut traduit ou plutôt imité en français par Saint-André de Beauchesne, de Grenoble (Paris, 1723, in-12), sous le titre : *Le Directeur d'un jeune théologien.* — 15° *Doctrina de Laborioso Baptismo asserta ex Sacris Litteris, Conciliis, sanctis Patribus et theologis*, Liége, 1692 et 1695, in-12. (Voyez les nos 19 et 23.) — 16° *Difficultates breves propositæ Ex. atque Amp. Mart. Steyaert, super declaratione mentis suæ circà doctrinam de tarditate conversionis quam se ad Sanctam Sedem accusare profitetur : ubi et discutitur doctrina ejus de* CONVERSIONE REPENTINA *atque examini sedis apostolicæ subjicitur*, Cologne, 1693, in-4°. — 17° *Difficultates breves continuatæ adversùs thesim de justificatione peccatoris defendendam*, 13 *junii* 1693, *præside Amp. viro M. Steyaert, in-4°.* — 18° *Immanis calumnia quâ Ex. atque Amp. D. M. Steyaert, præsidens thesi de justificatione peccatoris*, 13 *junii* 1693, *coram ingenti theologorum multitudine de infando crimine flagellationis suspectos reddidit eos quos rigoristas appellat, seu qui passim certitudinem moralem et opera in pœnitentibus exigunt*, in-4°. — 19° *Appendix ad Doctrinam de Laborioso Baptismo*, Liége, 1696 et 1697, in-12, contre M. Steyaert; voy. le n° 15. — 20° *Motivum juris, seu conclusio finalis pro licentiato*

Opstraet, rescribente contrà doctorem Steyaert cum suis supplicantem, Louvain, 1695, in-4° de 83 pages. Foppens qualifie cet opuscule de *Præ reliquis famosus et calumniis plenus.* — 21° *Certitudo moralis in administratione sacramenti Pœnitentiæ ab Ex. atque Amp. viro M. Steyaert in suis Aphorismis oppugnata,* Liége, 1694, in-4° de 30 pages. — 22° *Responsio ad articulos de quibus Joannes Opstraet accusatur in libello qui inscribitur :* PROPOSITIONES PER BELGIUM DISSEMINATÆ, JUSSU CONGREGATIONIS S. OFFICII COLLECTÆ, ETC., CORAM EODEM TRIBUNALI EXHIBITÆ, Liége, 1694, in-4°. — 23° *Doctrinæ de Laborioso Baptismo Expositio apologetica, cum triplici disquisitione,* Liége, 1696, in-12. — 24° *Locus concilii Trident.* (*vindicatus adversùs Martinum Steyaert*), ibid., 1697; composé à l'occasion d'une brochure de Liévin De Meyere (voyez *Lect.* t. 1, p. 221, n° 2). — 25° *Via arcta Cœli, et via lata D. Steyaert eversa,* 1696, in-12. — 26° *Responsio brevis ad libellum cui titulus :* PRAXIS ET DOCTRINA COMMUNIS, etc., in-8°; l'auteur du *Praxis* est le jésuite Liévin De Meyere (voy. *Lect.* t. 1, p. 221, n° 3). — 27° *Responsio pro Responsione Brevi adversùs Confutationem Responsionis Brevis pro Steyaert,* 1696, in-8° de 111 pages. L'auteur de la *Confutatio* est encore le jésuite De Meyere. — 28° *Imposturæ libelli anonymi, cui titulus :* ACCUSATIO ET QUERELA POPULI BELGICI, etc., *et eos qui*

accusantur refutatæ, et doctrina accusatorum denuntiata, Liége (Louvain), 1698, in-4° de 108 pages. L'auteur de l'*Accusatio* est le moine Desirant (voy. *Lect.* t. 1, p. 207). — 29° *Disquisitio altera asserta adversùs tertiam partem libelli, cui titulus :* DOCTRINA ET PRAXIS S. CAROLI BORROMÆI, Liége, 1698, in-8° de 96 pages. Opstraet prend ici la défense de S. Charles Borromée, et il le fit encore, avec plus de force, dans son *Clericus Belga*. — 30° *Ecclesia Leodiensis summo pontifici Innocentio XII supplicans pro suo seminario, et doctrinam patrum collegii Anglicani Societatis Jesu Leodii denuntians*, Liége, in-4°; Rouen, in-12. La première dénonciation est datée du 24 août 1699, et la dernière, qui est la 17°, est du 24 juillet 1701. — 31° *Mens et sententia Adriani VI, pontificis quondàm doctoris Lovaniensis de quæstione an Pontifex possit errare etiam in iis quæ tangunt fidem, hæresim per suam determinationem aut decretalem asserendo*, in-8°, attribué à Opstraet par Goyers (voyez le n° 64 et nos *Lectures* t. 2, p. 104). — 32° *Oratio doctoris Steyaert, habita die 27 augusti 1700, confutata per Theologum Lovaniensem*, Louvain, 1700, in-8°. — 33° *Doctrina de Administrando sacramento Pœnitentiæ, collectis tùm eminentissimorum cardinalium, tùm illustr. episcoporum dissertationibus, institutionibus et decretis*, Louvain, 1701, in-4°; Rouen, 1704, in-4°. La pré-

face de ce recueil est d'Opstraet, de même que la traduction latine des instructions pastorales de l'évêque d'Arras. — 34° *Confutatio Memorialis patris Palazol, per Belgas theologos.* — 35° *De Commonitorio ad orthodoxos et Belgas theologos,* Liége, 1702 (voyez *Lect.,* t. 1, p. 214, n° 8). Desirant est l'auteur du *Commonitorium.* — 36° *Amplitudo abbatis Ursini Ardentis, aliàs abbatis Bernardi Desirant,* etc., *detecta et redacta in ordinem FF. Mendicantium Eremitarum S. Augustini pro strenâ ex munificentiâ F. Eliæ à Transfiguratione,* in-12. Cet opuscule, dirigé contre celui du P. Desirant, intitulé : *Strena pro Strenâ,* est encore attribué à De Witte. — 37° *Clericus Belga, clericum Romanum muniens adversùs notam nimii rigoris et calumnias quibus theologos Belgas aspergit Francolinus Jesuita in libro quem inscribit,* CLERICUS ROMANUS CONTRA NIMIUM RIGOREM MUNITUS, etc., Liége, 1706, in-12. — 38° *Ad Tirones in Academiis et episcoporum seminariis theologiæ alumnos Institutiones Theologicæ,* Liége, 1705-1706, 4 parties in-8°. Nous avons parlé de cet ouvrage, dans lequel l'auteur s'élève avec force en faveur de la dogmatique, production importante pour bien apprécier l'esprit de l'ancienne université de Louvain. La quatrième partie est intitulée : *Ad Tirones theologiæ alumnos Institutionis Theologicæ III, adversùs Daelmannum in facultate Theol. Lov. novi de gratiâ systematis auctorem et defensorem, Assertio*

ostendens eum magis ac magis ab antiquâ Facultatis suæ, sanctorumque Augustini ac Thomæ doctrinâ recedere : doctrinam verò novam, quam nuper dictavit, tueri, Liége, 1706, in-8°. Les trois premières parties ont eu au moins trois éditions. — 39° *Systema novum à Daelmanno defensum et per plures theses patrum Dominicanorum et Discalceatorum Lovanii eversum,* Liége, 1706, in-8°. — 40° *Brevis Dissertatio pro innocentiâ oppressâ, quâ variis conquisitis undiquè auctoritatibus è Sacrâ Scripturâ, patribus, philosophis gentilibus, aliisque argumentis, succinctè demonstratur, nefas esse, indictâ causâ in quemquam condemnationis et punitionis præcipitare sententiam,* Liége, 1706, in-8°. — 41° *De quæstione Facti janseniani Variæ Quæstiones juris et Responsa,* in-8°; le recteur magnifique de l'université de Louvain condamna publiquement, aux Halles, cet écrit le 3 avril 1708, et le fit lacérer et brûler. — 42° *Assertio opusculi quod inscribitur :* De quæstione facti, etc., *contrà duos libellos quorum alteri titulus,* Defensio veritatis catholicæ, etc.; *alteri* Dialogi pacifici, etc., *cum Animadversionibus apologeticis in decretum Antonii Parmentier,* 1708, in-8°. L'auteur des *Dialogi pacifici* est le P. Desirant. — 43° *Defensio epistolæ Leodiensis confutata.* L'auteur de la défense est Denys, chanoine de Liége. — 44° *Epistola ad theologum Leodiensem de præsenti statu con-*

troversiarum, deque sententiâ ecclesiæ circà Formularium Alexandri VII, Anvers, 1713, in-8°, brochure dirigée contre le même chanoine Denys. — 45° *Obedientiæ credulæ vana religio : seu silentium religiosum in causâ janseniană explicatum, et salvâ fide et authoritate ecclesiæ vindicatum adversùs theologum Leodiensem aliosque obedientiæ credulæ defensores,* 1708, in-4°. Cette brochure, attribuée à Opstraet, fut prohibée par la congrégation du Saint-Office, le 29 juillet 1722. — 46° *Antiquæ Facultatis Lovaniensis qui adhuc superstites sunt Discipuli, ad eos qui hodiè Lovanii sunt theologi de Declaratione facultatis Theologiæ recentioris circà Constitutionem Unigenitus,* 1717, in-12; Brochure anonyme défendue à Rome par la congrégation de l'Index, le 17 mai 1734. — 47° *Quæstiones de Constitutione Unigenitus,* Anvers, 1719, in-8°. Ces questions sont au nombre de 25; chacune est suivie d'une réfutation. — 48° *Responsio ad Stateram Protestantium expensam, sive advocatus Antonii Parmentier, doctoris in S. Facultate Lovaniensi recentiore, frustrà laborans clientem suum à crimine calumniæ purgare; et ipse de calumniâ per discipulos S. Facultatis Lovaniensis antiquæ convictus atque à judicio repulsus,* in-12 de 16 pages; suivi de deux parties : *Statera secunda Antonii Parmentier,* etc., *appensa in Statera per discipulos S. Facultatis Lov. antiquæ, et inventa*

minus habens, in-12 de 30 pages; *Pars tertia*, 1719, in-12 de 14 pages. Le professeur Du Bois est considéré comme l'auteur de la réponse de la troisième partie, sous le titre : *Epistola ad auctorem scripti cui titulus :* STATERA, etc. On doit avoir soin d'y joindre tous les opuscules d'Opstraet qui sont relatifs au même sujet. — 49° *Advocatus Antonii Parmentier non ità pridem publicâ orbis sententiâ à judicio repulsus, dùm se iterùm judicio ingerit, et nihilo melius ratiocinatur quam antè, è Foro ad logicam detrusus*, in-12 de 17 pages. — 50° *Calumnia erroris quam auctori Stateræ*, etc., *appensæ in Statera palàm impingit F. Guillielmus Poëlman, ord. Præd. S. Theol. licent. et studii generalis Lovaniensis Regens, in quæstione facti quam annectit thesibus theologicis de actibus humanis*, etc., *quibus præsidebit* 1 *aug.* 1719, in-4°, sans nom d'auteur. — 51° *Advocatus Antonii Parmentier non ità pridem è Foro ad logicam detrusus, dùm iterùm circà verba S. Augustini* ROMA RESCRIPTA VENERUNT, CAUSA FINITA EST, *pessimè ratiocinatur (nisi magis in logicâ profecerit), ad Rhetoricam dimittendus*, in-12 de 25 pages. — 52° *S. T. Baccalaureus, è philosopho præmaturè factus advocatus S. T. doctoris, missus paulisper ad dialecticam, sive confutatio epistolæ ad quæsitum nuper conscriptæ per S. T. B. Delft* (Louvain), 1720, in-8°. — 53° *Fraus septuplex libelli sedi-*

tiosi qui inscribitur : DOGMA TRIPLEX, etc., *detecta per discipulos Facultatis Theologiæ Lovaniensis antiquæ et utrique potestati ecclesiasticæ et seculari denuntiata*, in-12 de 27 pages. — 54° *Advocatus Antonii Parmentier qui in exhibendâ causâ S. Cypriani ostendit se nihil profecisse in logicâ, ad docendam rhetoricam dimissus. Accedit Appendix quâ adversùs Appendicem Advocati defenditur scriptum cui titulus*, FRAUS SEPTUPLEX, 1719, in-8° de 53 pages. — 55° *Advocatus Antonii Parmentier rhetoricè in causâ S. Cypriani declamando lassus et ad finem anhelans. Accedit Appendix quâ iterùm vindicatur scriptum* : FRAUS SEPTUPLEX, *adversùs Appendicem, quâ iteratò illud impugnat advocatus*, in-8° de 54 pages. — 56° *Advocatus Antonii Parmentier è logico rhetor, in causâ Liberii et concilii Ariminensis sive logica declamans. Accedit Appendix quâ vindicatur scriptum* ADVOCATUS È FORO AD LOGICAM DETRUSUS. *Monitum ad Advocatum, jam rhetorem*, in-8° de 98 pages. — 57° *Responsionis quæ manuscripta circumfertur Confutatio*, 1720, de 32 pages. — 58° *Petrus Malleus fundere nuper ausus commonitorium ad R. R. D. D. Pastores aliosque*, etc., *nunc ad ejusdem commonitorii incudem revocatus, retunditur et obtunditur. Deft* (Louvain), 1720, in-8° de 52 pages. P. Malleus est le pseudonyme d'Ignace Pien. — 59° *Animadversiones in causam disparem, seu causa episcoporum non acceptan-*

tium constitutionem Clementis XI. Par causæ S. Cypriani non acceptantis rescriptum S. Stephani, in-8° de 126 pages. — 60° *Quæsitum nuper an oratio de Tentatione Hæresium et probatione Fidelium, habita Lovanii in actu licentiæ die* 6 *februarii* 1720, *in scholâ theologicâ per Hermannum Damen, S. Th. doctorem, Regentem,* etc., *valeat aliquid,* 1712, in-8° de 12 pages. — 61° *Confutatio Epistolæ contrà* QUÆSITUM NUPER, etc., in-8° de 42 pages. — 62° *Responsio ad libellum Treviris editum cui titulus,* EPISTOLA ROMANO-CATHOLICI AD ABBATEM AUREÆ VALLIS, 1722, de 159 pages. — 63° *Examen quo excutitur epistola altera S. T. Bacc.,* de 115 pages. — 64° *Pondus novum adjectum ad partem tertiam Stateræ appensæ in Staterâ et contra præscripta Poelmanni, seu quæstio Facti an S. Thomas docuerit Summum Pontificem esse infallibilem in decidendis quæstionibus Fidei et morum ex ipso S. Thomâ et thomistis soluta,* Delft, 1719, in-8° de 126 pages. (Voyez le n° 31.) — 65° *De locis theologicis Dissertationes decem,* Lille, 1737, 3 t. in-12. Ce recueil a été tellement revu et remanié par Ph.-Laur. Verhulst, qu'on peut le considérer comme l'ouvrage de ce dernier.

BAUWENS.

Bauwens (Amand), jurisconsulte, fils de Pierre Bauwens et d'Anne-Marie Segers sa seconde femme, reçut le jour en 1674 à Gavre, commune de l'arrondissement de Gand, autrefois principauté dont son père était bailli.

Ayant achevé ses humanités, il fut envoyé à la pédagogie du Faucon, à Louvain, où il étudia deux ans la philosophie. En 1695, il fut proclamé le premier de sa classe et le quatrième de la première ligne au concours général.

La mort de ses parents dérangea ses plans et l'engagea à embrasser l'état ecclésiastique. Reçu au collége du Pape, il ne tarda point à se concilier la bienveillance du président Gommar Huygens.

Sans autre grade que celui de bachelier en théologie, mais ayant reçu l'ordre de la prêtrise, il fut choisi, en 1699, à l'âge de 25 ans, pour enseigner la

philosophie à la pédagogie du Faucon. Il occupa cette chaire pendant douze ans.

L'esprit de son époque le porta bientôt vers l'étude de la jurisprudence, tant civile que canonique, sans cependant lui faire négliger la théologie. Après avoir soutenu plusieurs thèses sur des points controversés de cette science, il sollicita et obtint, le 20 septembre 1704, le gradè de licencié en droit.

Le magistrat de Louvain, informé de son mérite, le chargea, six ans après, de l'enseignement des Canons, et lui procura une prébende de Saint-Pierre de la même ville, et, le 29 octobre 1710, une autre de l'église Saint-Donat à Bruges, dignités occupées pareillement par son prédécesseur, J.-B. Woucquier.

Dès l'année suivante, il sollicita le bonnet doctoral de la faculté de Jurisprudence. Loin d'y trouver des difficultés, l'Université se proposa d'en entourer la solennité de tout le lustre possible. Le secrétaire, appelé à Gand à l'occasion des prétentions de l'université de Douai, fut chargé d'inviter le conseil de Flandre; et comme le sénat académique avait résolu, le 28 septembre 1711, d'inviter également ceux d'entre les conseillers de Brabant qui avaient rendu des services à l'Université durant l'occupation hollandaise, Amand Bauwens insista auprès du recteur pour qu'on fit cet honneur aux conseillers Orreri et Van den Berghe. Le bonnet doctoral lui fut remis le 21 octobre 1711.

« Jamais homme, dit son panégyriste, ne remplit
» mieux le titre de docteur. Il eut une connaissance
» si profonde du droit civil et canonique et de tout
» ce qui y appartient, qu'il n'y avait aucun endroit
» dans les auteurs anciens et modernes, qu'il ne fût
» en état d'éclaircir sur-le-champ, ou qu'il n'ait
» éclairci en effet; aucune loi, aucun canon, aucune
» décision dont il ne sût le texte, l'origine, l'histoire,
» ses difficultés, comment on devait les résoudre. Il
» n'avait pas moins de connaissance de l'histoire
» sacrée et profane, et l'on était étonné comment il
» avait pu tant lire et plus encore tant retenir, sans que
» rien se confondît presque jamais dans son esprit. Il
» écrivait purement et élégamment en latin : il dis-
» putait avec force, avec clarté : il était net et aisé
» dans ses explications. Il regardait les pauvres, les
» orphelins et les veuves avec ces yeux d'une charité
» vraiment chrétienne, qui ne voient l'affliction que
» pour en tempérer l'amertume, et qui ne cherchent
» la misère qu'afin de la découvrir et de la soulager :
» c'était d'ailleurs le plus affable de tous les hom-
» mes, et le plus ami de la paix. Il ne vit jamais croî-
» tre la plus légère semence de trouble dans son
» université, dans sa famille, entre ses amis, chez
» l'inconnu même, qu'il ne fît tous ses efforts pour
» étouffer le mal dans sa naissance, ou pour prévenir
» même celle-ci. Homme d'un conseil sage, toujours
» prudent, toujours lumineux, on lui remettait les

» affaires les plus difficiles; on le chargeait de tout » ce qu'il y avait d'important; on recourait à lui en » une infinité de rencontres. Et jamais on n'a été » que très-satisfait. »

Tel est le portrait flatteur, mais vrai, de cet habile professeur de Louvain, que le savant Van Espen admit dans sa confiance et dans son amitié. Ces deux jurisconsultes signèrent, le 23 juillet 1714, une consultation au sujet du droit de patronage des souverains acatholiques dans l'affaire d'Ernest Ruth d'Ans (voyez ce nom). Ils estimaient que tous les princes souverains ont le droit d'exiger le serment de fidélité des évêques, et de regarder, en cas de refus, leur église ou la portion qui est soumise à leur domination, comme vacante par droit de régale. *Tellement*, concluent Van Espen et Bauwens, *qu'on ne peut douter que M. l'évêque de Tournay, étant désobéissant contumace à prêter le serment de fidélité à son nouveau souverain, et s'étant retiré auprès du roi de France, ennemi en guerre, ne soit atteint du crime de félonie notoire et de rébellion, qui donne ouverture à la régale.* Leur opinion, partagée par l'Université, avait entraîné les États-Généraux, et les avait portés à nommer aux prébendes vacantes de la cathédrale de Tournay.

Le 29 février 1716, le professeur Bauwens, déjà président des disputes sabbatinales, fut élu recteur

et continué le 29 mai de la même année dans cette charge.

L'année suivante, il eut la présidence du collége de Saint-Donat, qui lui dut toute sa splendeur.

Défenseur de Ruth d'Ans, il le fut pareillement de Van Roost, pléban de Malines (1718).

La mort du célèbre jurisconsulte Herthals, en 1720, ayant laissé vacante une chaire primaire de la faculté de Droit, le magistrat de Louvain s'assembla et la conféra à Bauwens, dont les connaissances profondes méritaient cette promotion. Mais le mérite ne suffisant ordinairement pas, Bauwens éprouva de petits chagrins.

Dès qu'il eut repris, pour la seconde fois, la direction de l'Académie, il se fit un devoir de recommander à la munificence des principales abbayes du Brabant, l'établissement projeté d'une bibliothèque publique (voyez Rega). Après avoir exposé l'historique de ce projet, il dit dans sa circulaire (13 février 1722) : *Sed almæ matris nostræ paupertas cum iis quæ ex se facere conabitur aliquod adjutorium quærere compellatur, ne incidat illud Evangelii : Incipit ædificare et non potuit consummare, quià opus faciendum pulchræ magnæ molis esse debet ; hinc humillimè recurrimus ad Amplissimam Reverentiam Vestram, academiæ nostræ ac studiorum patrem, confidenter supplicantes ut, pro suâ in almam matrem benevolentiâ, pro aliquot*

trabibus succurrere dignetur quas placeret ex sylvis suis concedere, quales pro hoc ædificio maximè nobis deerunt, cum eas quadraginta pedum esse oporteat; aut prout Amplitudinis Vestræ bonitati placuerit pro aliâ fabricâ ligneâ arbores concedere. Easdem preces aliis etiam Amplissimis ac Rev. D., academiæ patribus, eâdem confidentiâ, humiliter offeremus, hanc pro illâ gratiam et fructum sperantes. Tanti beneficii memoriam publicè et singulariter notabimus; et pro benefactoribus vota et preces indeficienter Deo offeremus ut pro publico tali beneficio in hâc et in æternâ vitâ mercedem dignetur concedere, et manemus cum omni veneratione. Cette lettre était adressée aux abbayes de Tongerloo, d'Éverbode, de Postel, de Saint-Michel, de Grimberghe, de Diligem, de Villers, d'Heylissem et de Waulsor. Le motif en était pressant, mais ces communautés, ou plutôt la plupart d'entre elles, n'apprécièrent point assez l'importance d'une bibliothèque auprès d'un établissement d'enseignement supérieur. La mauvaise administration de celle qui avait été formée par Valère André pouvait leur servir d'excuse; elles étaient autorisées dès lors à douter de l'utilité de la nouvelle collection. Si leur refus était puisé dans ces considérations, l'événement n'a que trop prouvé que leurs craintes étaient fondées.

Dans le même temps, Louvain fut entraîné dans

les débats canoniques qui déchiraient l'église d'Utrecht. Bauwens se joignit encore une fois à Van Espen; de concert avec Verschuren, ces docteurs composèrent un examen de la dissertation ayant pour titre : *De misero statu ecclesiæ Ultrajectinæ, mediisque quibus illi succurrendum est*; et en approuvèrent les cinq principales propositions, savoir : 1° la nécessité extraordinaire où se trouvait l'église d'Utrecht d'avoir un évêque; 2° le droit du chapitre d'en faire l'élection; 3° l'obligation solidaire de tous les évêques catholiques de venir à son secours; 4° la légitimité de la consécration d'un pareil évêque, soit sans la confirmation du pape, soit sans l'assistance d'évêques. La dissertation rédigée dans la forme d'une consultation rencontra des difficultés dans sa publication, telle du moins que les examinateurs eurent d'abord l'intention de la jeter dans le public. L'approbation porte la date du 12 décembre 1722.

Ces difficultés n'étaient pas sans importance pour le pays encore agité des derniers troubles. En outre, l'opposition que rencontrait le commerce maritime d'Ostende faisait sentir aux Belges combien il leur importait de connaître le droit public en général, et les principes particuliers qui devraient ou pourraient régir le pays. Les États de Brabant, prenant l'initiative, demandèrent au nouveau souverain l'érection d'une chaire de droit public à Louvain. L'empereur

accueillit cette demande, dès qu'il le put sans trop grever sa caisse. Il arriva alors ce qui a ordinairement lieu toutes les fois que l'église s'adresse de bonne foi à un pouvoir insidieux : elle fut menacée à son tour. Le professeur à qui la cour de Vienne voulut bien confier cette chaire, était le défenseur de l'église d'Utrecht, et le partisan de Van Espen. Voici comment le marquis de Prié annonça, le 8 octobre 1723, cette importante nouvelle au collége académique :

« Vénérables, chers et bien amés, à l'occasion de » la vacance de la leçon de mathématiques, nous » ayant été représenté de la part des Etats de la pro» vince de Brabant, qu'il serait plus important pour » le bien et avantage du public, et pour la splendeur » de l'université de Louvain, d'y ériger une nouvelle » leçon du droit public, que de continuer celle de » ladite mathématique, qui serait peu fréquentée, à » raison qu'on l'enseigne dans les quatre pédagogies » de la philosophie, nous vous faisons la présente, » pour vous dire que nous avons commis provision» nellement le docteur Amand Bauwens, professeur » primaire du droit civil en ladite université, pour y » enseigner publiquement, par forme d'essai, ladite » science du droit public aux mêmes lieu, jour et » heure qu'il a enseigné sa leçon pour le droit civil, » et que nous avons représenté à S. M. l'avantage » qu'il résultera de l'établissement de ladite nouvelle

» leçon, et le profit que ses vassaux et sujets en peu-
» vent tirer, si elle veut bien témoigner avoir plaisir
» qu'ils fassent leurs études à Louvain, préférable-
» ment aux autres universités étrangères. » Sa nomination est du trois du même mois (octobre); j'en rapporterai les considérants, afin d'exposer, sous son véritable jour, un événement si important, et pour ainsi dire ignoré. « Son Excellence étant in-
» formée des intentions royales et soins paternels de
» S. M. I. et C. de faire fleurir dans ses royaumes et
» états, les arts et les sciences, et qu'il est convena-
» ble à son royal service, et avantageux au bien
» commun de ses peuples, que la noblesse et ses
» autres vassaux et sujets, qui voudront se détenir
» au ministère du gouvernement et aux principaux
» emplois de ses états, soient instruits de la science
» du droit public, qui pourra être enseigné très-uti-
» lement dans la célèbre université établie dans la
» ville de Louvain; à l'occasion qu'Amand Bauwens,
» docteur et professeur primaire en droit civil dans
» ladite université, s'est offert d'y enseigner publi-
» quement ladite leçon, Son Excellence ayant rap-
» port de la capacité et de la suffisance dudit docteur
» Bauwens, l'a, par avis du conseil d'État, etc. »

Cette nomination caractéristique effraya. Le crédit de ceux qui avaient fait la demande de cette leçon avait considérablement gagné depuis quelques années; faisant alors un retour sur eux-mêmes, ils voyaient

avec inquiétude, et peut-être avec regret, le précipice au bord duquel ils s'étaient placés. On trouve des traces de leurs préoccupations dans une supplique envoyée directement à Vienne par le collége académique.

« Sire,.... cependant nous croyons aussi être de » même devoir de remontrer qu'il ne convient aucu- » nement, mais qu'il est contraire au bien commun » de vouloir supprimer la leçon de mathématiques, » parce que cette science est très-utile et curieuse, » également recherchée par la noblesse et chevaliers » étrangers, et que dans les pédagogies de la philo- » sophie elle n'est enseignée que préliminairement » et privativement pour les philosophes, ce pour- » quoy nous prions très-humblement de vouloir con- » férer ladite leçon de mathématique à quelque » personne capable de cette université, avec préala- » ble avis d'icelle, comme nous avons eu l'honneur » de rendre les mois d'avril et mai passés, sur les » requêtes des professeurs Le Sage, Du Bois, Coc- » quette et Lambert, qui ont été présentées à V. M. » et renvoyées audit avis, conformément à l'ancien » usage et visitation de nos Sérénisq. archiducs, » art. 150 : *Ordinamus ut nunquàm ad aliquam* » *lectionem conferendam magistratus procedat,* » *nisi priùs (quod et nos observamus) petito et* » *habito de qualitatibus promovendorum judicio* » *ejus facultatis, ad cujus lectionem sunt promo-*

» *vendi. Ce que nous souhaiterions aussi avoir été*
» *observé au regard de la susdite commission pour*
» *le droit public,* parce que nous jugeons, sous très-
» humble correction, que ledit droit peut être
» enseigné publiquement, sans aucun préjudice ou
» omission de la mathématique, car cette dernière
» leçon étant gagée plus avantageusement qu'aucune
» autre, les docteurs primaires ou autres en droit
» seraient toujours ravis d'enseigner le droit public,
» comme nous assure même le susdit docteur Bau-
» wens; et les susdits prétendants ou autres, seront
» également contents d'enseigner la mathèse avec la
» moitié du gage restant, du moins provisionnelle-
» ment, et si longtemps qu'il aura plu à V. M. d'établir
» et de doter pareille leçon journalière en droit public,
» en forme et sans altération de l'ordre établi par nos
» Sérén. princes au regard des leçons des droits ca-
» nonique ou civil; dans cette confiance, etc., etc. »
» Le recteur Hony. Louvain, le 10 novembre 1723.

Nonobstant ces réclamations, le docteur Bauwens prit possession de la nouvelle chaire. Outre les gages et émoluments de la leçon primaire de droit civil dont il était pourvu, il toucha encore les appointements alloués à la chaire des mathématiques.

Il ne tarda point à être utile au gouvernement qui semblait avoir mis sa confiance en lui, principalement au sujet de la compagnie d'Ostende : il vint en aide au procureur fiscal Marc Mac-Neny.

Cependant une maladie de poitrine, qui le minait depuis plusieurs années, l'accablait de plus en plus. La violence de l'asthme occasionna enfin une fièvre qui l'emporta le 7 décembre 1724, n'étant encore âgé que de 50 ans. Il fut inhumé dans l'église Saint-Pierre.

Depuis sa mort, jusqu'en 1753, la chaire de droit public qui avait inspiré tant de soucis ne fut pas occupée. Les difficultés qu'essuya le docteur Bauwens à ce sujet, n'ont pas peu contribué à engager le gouvernement à la laisser vaquer.

Sa devise était : *Sapiens ædificat domum suam.*

Nous avons de lui : 1° *Dissertatio de Concordiâ sacerdotii et imperii, habita in almâ universitate Lovaniensi V idus novembris anni* 1723, *cum juris publici Cæsareus ac Regius professor eligeretur,* Louvain, 1723, in-4°, mis à l'index de Rome en 1725. — 2° *Réponse au discours répandu dans le public, intitulé :* DISSERTATION SUR LE DROIT QU'A LA COMPAGNIE PRIVILÉGIÉE DES PROVINCES-UNIES A LA NAVIGATION ET AU COMMERCE DES INDES-ORIENTALES, CONTRE LES HABITANTS DES PAYS-BAS ESPAGNOLS, AUJOURD'HUI AUTRICHIENS, in-4°. Cette dernière brochure ou dissertation, due à Westerveen, eut au moins deux contradicteurs, savoir : le jurisconsulte Bauwens, dont nous venons de faire connaître l'opuscule, et Mac-Neny, père du célèbre président du Conseil Privé. La brochure de Mac-Neny porte pour titre : *Réfuta-*

tion des argumens avancés de la part de MM. les directeurs des compagnies d'Orient et d'Occident des Provinces-Unies, contre la liberté du commerce des habitants des Pays-Bas autrichiens, dans les climats éloignés, à prétexte des articles 5 *et* 6 *du traité de Munster,* Bruxelles, 1723, in-4°; traduite en latin : ibid., 1724, in-8°. Les Lettres Historiques, tome 67, page 119, en annonçant la mort du professeur de Louvain, ajoutent : *Le docteur Bauwens, professeur en droit à Louvain, auteur de la dernière déduction en faveur de la Compagnie des Indes d'Ostende.* M. Blommaert, de Gand, a publié un mémoire sur cette compagnie. Je conseille aux amis de la bonne histoire de consulter le *Système maritime et politique des Européens,* par Arnould, et l'*Histoire Universelle* traduite de l'anglais dans la seconde moitié du dernier siècle. — 3° *Institutiones Juris publici universi, Pars I,* Louvain, 1725, in-4° de 274 pages; la seconde partie n'a pas paru.

Foppens lui attribue encore : *Dissertatio de origine rerum publicarum et triplici earum formâ, sub præsidio A. Bauwens defensa Lovanii à D. Francisco de Villana-Perlas, marchione de Rialp, Barcinonense, die 25 augusti 1723.*

NOËL.

Noël (François), célèbre missionnaire, naquit le 18 août 1651, à Hestrud, village du Hainaut compris dans le département du Nord; ses parents, Sébastien Noël et Anne Droyer, étaient d'honnêtes cultivateurs qui donnèrent à leurs enfants une éducation religieuse et littéraire.

A peine François Noël eut-il fini ses humanités, qu'il fut admis dans la compagnie de Jésus : le 30 septembre 1670, il commença à Tournay son noviciat.

Les premières années qui suivirent le temps de cette épreuve, furent consacrées à l'enseignement du latin. Loin de se tenir rigoureusement aux devoirs de sa chaire, il ne cessait de se vouer lui-même aux études les plus sérieuses et principalement aux sciences exactes, dont l'importance, bien que réelle, était probablement exagérée. Enfin, il se livra avec beaucoup de zèle à la théologie à Douai.

Il prononça le troisième vœu à Armentières.

La mort de son frère, Barthélemi Noël, qui venait de mériter les palmes du martyre, fortifia en lui le désir qu'il n'avait cessé de témoigner, d'être employé à la mission des Indes. Le père général lui accorda la permission de s'y consacrer. Jamais il n'éprouva de joie plus grande; lorsqu'il en reçut la nouvelle, il lut la lettre à genoux devant ses frères, qui l'estimaient trop pour ne pas partager son bonheur. Au commencement de janvier, de l'année 1684, il quitta sa maison.

Peu de mois suffirent à François Noël pour connaître la langue chinoise, qui offre tant de difficultés, et pour être à même de comprendre les principaux ouvrages de cette littérature. Dès qu'il eut émis les quatre vœux à Macao, le 2 février 1686, il fut envoyé dans différentes provinces de l'empire céleste. La bibliothèque publique de la ville de Bruxelles possède une carte de ce pays en chinois, qui a appartenu au père Noël et qui semble lui avoir servi dans ses excursions apostoliques; elle porte des routes tracées au crayon dans des contrées sauvages. Noël fut choisi pour vicaire de l'évêque de Nan'ngam, dans la province de Kiamsi; cette qualité lui donnait dans tout ce territoire la supériorité sur les autres missionnaires de la compagnie.

Les ennemis qui entouraient les Jésuites, firent circuler les bruits les plus étranges sur les moyens

qu'ils mettaient en pratique pour gagner les infidèles. Le père Ph. Grimaldi, président du tribunal des mathématiques, présenta, de concert avec ses collègues, à l'empereur, un placet conçu en ces termes : « Nous, vos » fidèles sujets, quoiqu'originaires des pays éloignés, » supplions, avec respect, V. M. de nous donner des » instructions positives sur les points suivants : Les » lettrés d'Europe ont appris qu'on pratique en Chine » des cérémonies établies pour honorer Confucius ; » qu'on y offre des sacrifices au ciel et qu'on observe » des rites particuliers à l'égard des ancêtres ; persuadés que ces cérémonies, ces sacrifices, ces rites » sont fondés, ces lettrés européens, qui en ignorent » le véritable sens, nous prient très-instamment de » le leur faire connaître. » Ce fut surtout en Europe que les ennemis de la compagnie étendirent leurs machinations ; il importait aux évêques de se justifier à Rome. Noël fut un de leurs députés. Après avoir entendu les deux parties, le pontife Clément XI rendit un décret solennel, le 20 novembre 1704, dont l'exécution fut confiée à Tournon, vicaire apostolique, depuis élevé au cardinalat.

A peine de retour en Chine, il fut député une seconde fois à Rome pour les mêmes motifs. La question semblait suffisamment éclaircie, et d'ailleurs elle était jugée. Le père général envoya Noël au couvent de Prague. C'est durant cette espèce d'exil qu'il a composé ses meilleurs ouvrages.

Nous donnerons, dans la partie bibliographique de cet article, l'opinion d'Abel Remusat sur le mérite des travaux du père Noël. Mais pour que le lecteur soit à même de fixer, à cet égard, la sienne, il lui importe de comparer le jugement de Remusat avec ce que dit De Guignes des traductions des missionaires, et particulièrement de celles de Noël; or celui-ci s'exprime, en 1779, en ces termes : « Les missionnaires » trop prévenus en faveur des annales de la Chine, » ont fait tous leurs efforts pour nous inspirer leurs » préjugés; mais ils paraissent avoir eu recours à des » moyens que la critique ne permet pas d'employer. » — D'après la traduction que le P. Noël a donnée » des ouvrages de Confucius et de ceux de Meng-tse, » traduction imprimée à Prague, M. Freret a em- » ployé un passage de Meng-tse, qu'il regarde » comme une des plus fortes preuves de l'authenti- » cité de la chronologie chinoise. — Comme il n'en- » tendait pas la langue chinoise, et qu'il n'a jamais » travaillé que d'après les missionnaires, il était » obligé de s'en rapporter à la traduction du P. Noël. » J'ai donc pensé qu'il était nécessaire de recourir au » texte, et j'ai vu que tout ce qui concerne le calen- » drier n'était qu'une note d'un commentateur du » 12e siècle de J.-C.; que cette note ne fait pas partie » du texte de Meng-tse. — Le P. Noël a fait entrer » dans ce texte les notes du commentateur moderne, » sans les distinguer comme elles le sont dans l'ou-

» vrage chinois, et sans en avertir. Toute sa traduc-
» tion est remplie d'additions semblables, de manière
» que nous ne pouvons plus les distinguer du texte.
» Le P. Couplet, dans celle qu'il a donnée des ouvra-
» ges de Confucius, a suivi la même méthode, et si
» l'on s'en rapporte à ces traductions, on y trouvera
» une foule de preuves en faveur de l'ancienne chro-
» nologie chinoise ; mais elles n'existent pas dans les
» textes originaux. — Que devons-nous penser de
» l'exactitude de ce missionnaire, et que devient tout
» le travail de Freret? Le P. Noël n'est pas le seul
» qui, pour établir l'ancienneté des Chinois, ait em-
» ployé de semblables moyens. — En effet, ces mis-
» sionnaires suppriment souvent des faits, parce
» qu'ils seraient désavantageux à cette histoire, quoi-
» qu'ils se trouvent dans les ouvrages chinois. » L'opinion de De Guignes a le mérite d'être plus claire et plus nettement formulée que celle d'Abel Remusat. C'est aux savants à examiner leur critique. Nous devions nous borner à constater les faits.

Après un assez long séjour à Prague, le père Noël vint à Lille. N'ayant obtenu aucun emploi dans toute la province Gallo-Belgique, il se livrait, de temps à autre, aux travaux de la mission, bien différents de ceux de la Chine, mais aussi moins périlleux.

Cependant il brûlait du désir de retourner, pour la troisième fois, dans ce pays : en 1716, il partit, du consentement de ses supérieurs, pour Lisbonne,

où il attendit des nouvelles favorables pour se mettre en mer ; mais elles étaient de jour en jour plus alarmantes. Le christianisme fut même proscrit.

Après avoir demeuré un an à Lisbonne, il revint à Lille. Il y mena la vie apostolique à laquelle il s'était voué. Il se livra plus particulièrement, comme au temps de son professorat, à la poésie latine et française. L'élégie fut son genre. Trois semaines avant sa mort, il fit sur la naissance du dauphin un poëme qui fût traduit en vers français par un poëte lillois.

Le P. Noël mourut tranquillement le 17 septembre 1729, à l'âge de 78 ans.

Après avoir redressé tous les faits historiques de la notice consacrée à F. Noël par la Biographie Universelle, nous en empruntons la partie bibliographique, qui est bien traitée par Abel Remusat. « On a » de lui, dit ce savant : 1° *Observationes Mathematicæ et Physicæ in Indiâ et Chinâ factæ, ab anno* 1684 *usquè ad annum* 1708, Prague, 1710, » in-4°. Cet important recueil renferme des observa- » tions d'éclipses du soleil, de la lune et des satel- » lites de Jupiter, faites en divers lieux de la Chine » et des Indes, et notamment dans la ville de » Hoaï-an, dans la province de Kiang-nan, avec la » table des latitudes et des longitudes d'un grand » nombre de villes de la Chine. On y trouve aussi le » catalogue des étoiles australes, beaucoup de détails » curieux sur l'astronomie chinoise, sur les années,

» les mois, les jours et les heures de la Chine; la liste
» des noms chinois des étoiles, avec leur synonymie,
» établie par la comparaison des planisphères des
» PP. Verbiest et Grimaldi, et ceux des PP. Riccioli
» et Pardies; une notice sur les poids et mesures des
» Chinois, et des observations sur la déclinaison de
» l'aiguille aimantée. L'ouvrage chinois du P. Gri-
» maldi, intitulé : *Fang sing thou kiaï*, ou planis-
» phères célestes, en 6 feuilles, sur le modèle de
» ceux du P. Pardies avec des explications, n'a paru
» qu'en 1711; mais je suppose que le P. Noël avait
» pu en avoir communication avant son départ de la
» Chine. De tous les morceaux qui se trouvaient
» dans le recueil du P. Noël, le plus précieux est le
» catalogue des noms chinois des étoiles et des con-
» stellations, qui a été copié et donné comme nou-
» veau en 1781, par M. De Guignes fils (tome 10 des
» *Mémoires des Savants étrangers*, publiés par
» l'Académie des Sciences), et auquel les Tables de
» M. J. Reeves n'ont rien ajouté d'essentiel (voyez le
» *Journal des Savants*, de juillet 1821, p. 391). —
» 2° *Sinensis imperii libri classici sex; nimirum*
» *Adultorum Schola; Immutabile Medium; Liber*
» *Sententiarum; Memcius; Filialis Observantia;*
» *Parvulorum Schola seu Doctrina; quos omnes è*
» *sinico idiomate in latinum traduxit P. Noël,*
» *S. J. missionarius*, Prague, 1711, in-4°; six livres
» classiques des Chinois, pris parmi ceux du second

» ordre, qui sont placés dans leur estime immédiate-
» ment après les cinq King, et que doivent appren-
» dre par cœur tous ceux qui courent la carrière des
» lettres et de l'administration. Trois de ces livres
» avaient déjà été traduits par les PP. Intorcetta,
» Costa, Couplet, etc.; mais le P. Noël n'a pas repro-
» duit leur version : il a travaillé immédiatement sur
» les originaux, en s'aidant, pour la plus grande
» intelligence du texte, du secours des meilleurs in-
» terprètes et des plus célèbres commentateurs.
» Aussi peut-on assurer que jamais les livres de Con-
» fucius et de ses disciples n'ont été aussi bien enten-
» dus, et aussi complétement expliqués qu'ils le sont
» dans l'ouvrage du P. Noël. Mais ce mérite est
» balancé par un défaut grave. Le missionnaire at-
» tentif à saisir le sens de son auteur, et à l'éclaircir
» quand il est obscur, à développer des pensées
» exposées avec une concision excessive, à supprimer
» des ellipses, à expliquer les allusions, n'a pu se
» garantir de l'excès précisément opposé à celui qui
» rend les ouvrages anciens difficiles à entendre. En
» voulant être partout clair et intelligible, il devient
» le plus souvent diffus, prolixe et embarrassé. Il a
» presque toujours mêlé aux phrases courtes et sub-
» stantielles du texte, les gloses ou les définitions des
» commentateurs; tandis qu'il eût dû les rejeter en
» notes. Aussi le mérite du style original a-t-il com-
» plétement disparu dans sa version. Ce n'est plus ni

» la gravité énergique de Confucius, ni la spirituelle
» malignité de Mencius; c'est la lourde et indigeste
» latinité d'un scolastique du moyen-âge. En lisant
» cette paraphrase, on est certain de ne pas s'écarter
» du sens reçu des paroles de Confucius; mais on
» s'écarte beaucoup de l'esprit qui les anime et du
» tour d'expression, qui seul, dans notre siècle, peut
» donner du prix à des moralités. De Pauw, l'ennemi
» déclaré des Chinois, parce que c'étaient des mis-
» sionnaires qui nous les faisaient connaître, a parlé
» avec une injuste sévérité des livres classiques de la
» Chine; mais on ne saurait nier qu'il ait été fondé à
» reprocher au P. Noël, d'en avoir noyé le texte dans
» des phrases latines qui ne finissent pas, et dans un
» jargon qui ressemble à celui des mauvais prédica-
» teurs; et l'on peut douter avec lui qu'il se soit
» trouvé dans toute l'Europe trente personnes qui
» aient eu le courage de lire sa traduction. Aussi
» s'est-on étrangement trompé, quand on a cru
» qu'une traduction française, faite sur la périphrase
» latine par Pluquet, qui n'avait pas les moyens de
» recourir au texte, pourrait faire connaître et appré-
» cier en Europe les moralistes chinois. — 3° *Philo-*
» *sophia sinica, Cognitionem primi Entis, Ceremo-*
» *nias ergà Defunctos et Ethicam juxtà Sinarum*
» *mentem complectens*, Prague, 1711, in-4°. Cet
» ouvrage, décrit ainsi dans le catalogue de La
» Serna, est probablement le même que celui qui

» porte le titre de *Memoriale,* ou bien il en pourrait
» être une seconde édition. La *Philosophia sinica,*
» est un recueil d'extraits des plus célèbres philoso-
» phes de la Chine, distribués en trois traités, sur les
» notions que les Chinois ont eues du premier être, et
» leur connaissance du vrai Dieu; sur l'esprit et le
» sens des cérémonies par lesquelles ils honorent les
» morts; et sur la morale et les devoirs de l'homme
» considéré en lui-même, et dans ses rapports avec
» sa famille et avec la société. Cet ouvrage trop peu
» lu, parce qu'il est entaché du même défaut que le
» précédent, contient pourtant un fort grand nom-
» bre de principes remarquables et de particularités
» intéressantes; mais l'auteur s'est surtout attaché à
» traiter les questions qui, de son temps, occupaient
» les missionnaires de la Chine, et à fixer le sens des
» expressions relatives au culte du ciel et des ancê-
» tres, aux cérémonies en l'honneur de Confu-
» cius, etc. De même que la plupart de ses confrères
» dans la compagnie des Jésuites, il a présenté ces
» objets sous le jour le plus favorable aux Chinois,
» et comme ne pouvant en aucune manière opposer
» d'obstacles à l'adoption franche et complète des
» vérités du christianisme. On croit que cette ma-
» nière de voir attira quelques disgrâces au P. Noël,
» et nuisit même aux ouvrages où il l'avait exposée,
» lesquels furent supprimés par autorité supérieure,
» ou retirés, autant que possible, par l'auteur, peu

» de temps après la publication. Cette supposition » expliquerait l'extrême rareté des deux ouvrages du » P. Noël, que Bülfinger (*Specim. doct. Sinar.*, p. 17), » et Bayer (*Mus. Sin.*, préf., p. 18), assurent n'avoir » pu se procurer ni à Leipzig, ni à Francfort. — » 4° *Memoriale circà veritatem et subsistentiam* » *Facti, cui innititur Decretum sanctæ Mem.* » *Alexandri III, editum die* 23 *martii* 1656, *et* » *permissivum rituum sinensium. Itemque circà* » *usum vocum* Tien *et* Xamti *ac Tabellæ* Kim, Tien » *Sanct. D. N. Clementi papæ XI oblatum à* » *PP. Noël et Gasp. Castner, S. J. procuratoribus* » *Ill. et Rev. episcoporum Macaensis, Nankinensis,* » *Ascalonensis et electi Andrevellensis et pro mis-* » *sionibus S. J. in imperio Chinæ et adjacentibus* » *regnis, die* 27 *martii* 1703; in-4°. Une note iné- » dite d'un jésuite de Lille fait supposer que cet » ouvrage a été proscrit par le Saint-Siége. — 5° *Opus-* » *cula poetica,* Francfort, 1717, in-12 de 500 pages. » Ce sont les poésies que le P. Noël avait composées » dans sa jeunesse et avant ses voyages. La première » partie comprend la vie de J.-C.; la deuxième, des » épîtres à la Vierge, lesquelles ont été souvent réim- » primées en Allemagne; la troisième décrit les actes » de S. Ignace en vers élégiaques. La quatrième et » dernière se compose de six tragédies et d'une co- » médie. — 6° *Mémoire sur l'état des missions de* » *la Chine, présenté à Rome au R. P. Général de*

» *la Compagnie de Jésus l'an* 1703, et traduit de-
» puis en français, publié dans les *Lettres édifian-*
» *tes et curieuses.* Paris, 1723, in-12, t. 6, p. 68; et
» Paris, 1781, t. 17, p. 160. — 7° *Theologiæ R. P.*
» *Francis. Suarez S. J. Summa seu compendium*
» *à*, etc., *concinnatum et in duas partes divisum*,
» Cologne, 1732, 2 v. in-fol. C'est un abrégé des
» traités du P. Suarez, dont le recueil formait 23 vo-
» lumes in-fol. Pour en faire un cours complet de
» théologie, l'abréviateur y a joint, sous le titre d'*Ap-*
» *pendix*, un extrait du traité de Lessius, *De Justitiâ*
» *et Jure*, et de celui de Sanchez, *De Matrimonio.*
» L'approbation est datée de 1725. On ne trouve
» aucune mention du P. Noël, ni dans les biographes
» allemands, ni dans les suppléments à la *Biblio-*
» *theca Scriptorum Soc. Jesus*, publiés par le
» P. Caballero, en 1814 et 1816.

La Bibliothèque de la ville de Bruxelles possède deux manuscrits du P. Noël, avec le texte chinois en regard, savoir : 1° le *Memcius*, et 2° *L'immutabile Medium*; ces traductions ont été faites à Nan'ngam en 1700.

DE GRUPELLO.

De Grupello (Gabriel), statuaire, naquit à Grammont le 23 mai 1644, de Bernard de Grupello, originaire de Milan, et de Cornélie Lynck. Son père était venu prendre du service dans l'armée espagnole aux Pays-Bas, et il y obtint le grade de capitaine de cavalerie.

On ne sait rien de positif sur la jeunesse ni sur l'éducation de Grupello. Suivant des traditions domestiques, dans la confusion qui serait résultée d'un incendie, on aurait confié un écrin à Grupello, alors très-jeune, pour qu'il le mît en lieu de sûreté, et ce précieux objet se serait égaré. Cet accident l'aurait fait fuir jusqu'en Suisse, où il serait entré, comme apprenti, chez un menuisier qui, remarquant ses dispositions pour les arts, l'aurait engagé chez un sculpteur. D'un autre côté, Volkman, assez inexact du reste, soutient qu'il eut pour maître Artus Quellinus, sculpteur d'Anvers. Ce qui est peu probable.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en 1674, à l'âge de 20 ans, Gabriel de Grupello fut reçu maître dans le métier des sculpteurs à Bruxelles.

Un de ses premiers ouvrages est la fontaine en marbre blanc qui se trouve au Musée de Bruxelles. Elle fut faite originairement pour la corporation des Poissonniers, en vertu d'une convention conclue le 22 mai 1675, entre le doyen et le jeune sculpteur. Elle ornait la salle de leurs réunions, et jetait du vin du Rhin lors de leurs fêtes.

Selon toute apparence, les statues en marbre de Diane et de Narcisse, qui sont au Parc de la même ville, sont d'une époque antérieure. Il travailla beaucoup tant en bois qu'en ivoire.

C'est encore dans les premiers temps de sa carrière qu'il travailla pour le mausolée que la douairière La Tour et Tassis éleva dans l'église du Sablon, à Bruxelles, à son mari décédé en 1677. Comme les auteurs varient singulièrement sur la part de chaque artiste dans ce monument, je pense pouvoir rectifier, au moyen de documents domestiques de la famille Grupello, l'histoire et la description qu'en donne Durival dans son *Voyageur dans les Pays-Bas*.

La chapelle sépulcrale de la maison de La Tour et Tassis, à l'église de Notre-Dame de la Victoire, ne peut être comparée ni à la chapelle du même genre des Médicis à Florence, ni à celle de la *Superga*, près de Turin; mais si l'une et l'autre étonnent

par la beauté des marbres, la quantité des bronzes, la profusion des pierres précieuses et surtout par la beauté des tombeaux exécutés tous par l'incomparable Michel-Ange, celle de la maison de La Tour plaît par sa noble simplicité, et les vrais amateurs de l'art applaudissent cette composition unique en son genre, qui appartient à Grupello. Cette chapelle est en marbre noir et ses ornements en marbre blanc. Ce mélange produit un très-bon effet et caractérise l'usage auquel elle a été destinée. Cette chapelle, ainsi que le vestibule qui la précède, sont éclairés en lanternes.

On regrette que l'une et l'autre n'aient pas plus d'étendue, et plus encore que le monument funèbre à la mémoire de Lamoral, prince de La Tour, dû au sculpteur Van Beveren, soit d'une proportion si gigantesque relativement à la place qu'il occupe. S'il était certain que les artistes se sont entendus, tant pour le dessin que pour l'exécution, le manque de proportion entre le monument funèbre et les places de la chapelle ne ferait pas l'éloge du génie de l'artiste à qui on doit le plan, et certes il ne fait pas honneur à celui qui a été chargé de cette composition. Le sarcophage qui sert de base au groupe est du plus mauvais goût; c'est véritablement un bas d'armoire sur lequel est écrit en lettres d'or : *virtus non tempus*; ce qui veut dire que le temps ne peut rien sur la vertu, et c'est ce que l'artiste a voulu exprimer en plaçant sur le sar-

cophage la Vertu sous la figure d'une femme tenant en main une chaîne d'or dont le Temps s'est saisi : il la tire à lui avec violence, mais sans succès, pour forcer la Vertu à le suivre. Si le sarcophage est de mauvais goût, l'idée de cette composition, bien que triviale, est ingénieuse; il y a beaucoup d'expression, de caractère et de vérité dans la figure du Temps, il y a moins d'action dans la figure de la Vertu, parce que la vertu ne perd rien de sa tranquillité, quelle que soit la position où elle se trouve. L'artiste aurait pu cependant animer davantage le visage de la Vertu et lui donner une position moins raide. Entre ces deux figures est un écusson enrichi d'un petit bas-relief assez mal pensé, mais touché avec une finesse peu commune. Toute cette composition est couronnée par une Renommée qui en est sûrement le morceau le plus estimable; son action est sentie et bien rendue. Le sculpteur Van Beveren exécuta ce monument en l'année 1678.

La petitesse de la chapelle ne peut être excusée que par celle de son vestibule. Il faut, pour que l'autel du fond ait de l'effet, ne le considérer que de l'entrée. Il est décoré de la statue de sainte Ursule, un des beaux morceaux de Duquesnoy; cette statue est sagement pensée, et drapée avec goût. Le moelleux des chairs est d'une belle vérité; les bras et les mains supportent le plus sévère examen : tout le faire décèle un ciseau ferme et exercé. La tête de

la Sainte serait parfaite, si l'artiste lui avait donné plus d'expression. C'est au moment où elle reçoit dans le sein le dard qui lui va donner la mort, que l'artiste l'a représentée; elle devrait donc éprouver, dans cet instant, le sentiment de la douleur que le coup lui occasionne, et celui de la joie que lui fait éprouver la certitude d'aller jouir de la félicité éternelle. On attribue encore au même sculpteur deux petits génies en demi-relief qu'on a placés dans la voussure de la chapelle; ils sont si monotones, si maniérés, si mauvais enfin, qu'il est impossible de le croire.

Dans quatre petites niches, on plaça la Vérité, l'Espérance, la Foi et la Charité, en marbre et de proportion appelée de petit modèle. La première et la dernière figure sont de Grupello et les deux autres de Jean Van Delen, beau-fils du célèbre Fay d'Herbe. La Vérité et la Foi sont composées et exécutées froidement. La Foi est représentée tenant un calice et les yeux voilés; l'artiste a travaillé ce voile avec assez d'art pour qu'il paraisse transparent, au point de laisser apercevoir les yeux. L'Espérance est spirituellement pensée, mais bien inférieure à la Charité, la plus parfaite des quatre. Celle-ci est d'un beau caractère : pensée, exécution, tout y est digne d'éloge; l'ensemble est admirable, et les détails sont intéressants; l'expression est vraie, c'est celle de la nature même. Deux petits génies placés à droite de la cha-

pelle, l'un en regard de l'autre, sont ravissants : l'un tient un flambeau allumé, l'autre une torche éteinte : tous deux sont du même sculpteur, de l'artiste de la Charité, enfin de Grupello.

Malheureusement ce monument est devenu incomplet.

Dans le différend de Fay d'Herbe avec le cloître d'Hanswyck à Malines, Grupello fut choisi, le 16 avril 1681, par l'architecte pour expertiser ses ouvrages de sculpture. Il se rendit avec empressement à l'invitation de son ami. Si l'expertise traîna en longueur, la cause doit en être attribuée à l'absence prolongée d'Arnoud Quellinus-le-Jeune, choisi à cet effet par le prieur. Fay d'Herbe, absolu dans ses idées, consulta moins le désir ou tout autre motif de ses clientes, que son propre goût. Cette conduite lui valut ce procès qui devint ruineux pour les deux parties.

Charles II, roi d'Espagne, et la ville de Bruxelles donnèrent à Grupello le titre de leur statuaire; à ce titre, il jouissait de prérogatives considérables.

En 1695, lorsque la Belgique, décimée par les partis, était disputée par les puissances, Grupello quitta sa patrie pour se fixer à Dusseldorf auprès du prince-électeur Jean-Guillaume, ami et protecteur des beaux-arts. Il y occupa l'emploi de statuaire de la cour. Sa patente, du 3 mai 1695, lui donne le titre de chevalier du Saint-Empire Romain, lequel, bien que le capitaine Bernard de Grupello ne l'ait point

porté, etait héréditaire dans sa famille. Il n'est donc pas exact de soutenir que l'électeur créa son fils chevalier, et il ne l'autorisa point non plus, comme on le dit quelquefois, à ajouter ses armes à celles de la famille Grupello.

Grupello, comme la plupart des artistes, décelait des goûts très-inconstants et voulait aller tantôt ici, tantôt là; le prince-électeur résolut de l'enchaîner dans les liens du mariage, pour le retenir plus sûrement à Dusseldorf. Grupello y consentit et épousa, le 26 août 1698, à l'âge de 54 ans, Marie-Anne Dauhenberg, fille unique de Gaspar Dauhenberg, avocat fiscal, et d'Élisabeth Bourscheidt. Cette demoiselle n'avait qu'une vingtaine d'années.

La statue équestre, en bronze, de Jean-Guillaume, qui s'élève sur la place du marché de Dusseldorf, est la plus célèbre des nombreuses statues, en marbre et en bronze, de Grupello. Suivant une médaille, frappée à cette occasion, elle fut érigée en 1711.

Grupello avait d'abord eu la pensée de représenter le cheval se cabrant, si l'on en juge par quelques esquisses au crayon, qui sont à l'Académie de Peinture de Dusseldorf. Comme il avait un grand nombre d'envieux, la statue trouva des détracteurs. Voyant cela, il l'entoura d'un haut échafaudage et la frappa, à tour de bras, à coups de marteau, comme si cela devait en faire disparaître les défauts. Les détracteurs se déclarèrent alors satisfaits; Grupello disait que,

de cette façon, la statue coulée devait avoir perdu entièrement sa physionomie primitive.

Rien de plus connu que la tradition de cet élève qui jeta à la fonte un morceau de bronze, sans lequel la statue eût été défectueuse. Le maître reconnaissant aurait coulé en bronze l'image de cet intelligent jeune homme et l'aurait fait placer sur l'hôtel du gouvernement, en face de la statue même. Il y eut, en effet, jusque dans ces derniers temps, sur le toit de cette maison, une statue de jeune garçon, en bronze, qui passait pour le symbole de la ville de Dusseldorf, et sur l'origine de laquelle on n'a rien pu découvrir, non plus que sur son sort. Mais, afin que la ville ne manque pas de symbole, un hôtelier qui occupe actuellement cette maison, a fait couronner la façade par une statue en bois semblable à l'ancienne.

L'opinion populaire applique aussi à Grupello une tradition fréquente dans l'histoire de l'art : on aurait arraché les yeux à l'artiste, après l'achèvement de son ouvrage le plus remarquable.

La statue en marbre du même prince-électeur, que l'on voit dans la cour du château de Dusseldorf, est également de Grupello, ainsi que plusieurs statues en marbre placées sur l'escalier qui conduit à la galerie des tableaux. Trois statues colossales en marbre, dues à son ciseau, Minerve, Junon et Vénus, longtemps cachées derrière une cloison, dans le parloir du couvent des Carmélites à Dusseldorf, où vécut

une fille de Grupello, donnèrent lieu, il n'y a pas longtemps, à un procès entre le fisc et leur possesseur, en faveur de qui se prononcèrent les tribunaux. On voit dans un jardin une statue de Mercure qui appartenait au groupe dont nous venons de parler, deux Minerves et une Galatée sortant du bain ; cette dernière est une des statues les plus remarquables qui se soient formées sous son ciseau.

Suivant une autre tradition qui s'est conservée à Dusseldorf, le prince-électeur, charmé de posséder tant de chefs-d'œuvre, aurait fait présent à l'artiste d'une maison de campagne située tout près de la ville.

Dans plusieurs circonstances le prince le protégea contre ses envieux. Ceux-ci ayant appris que Grupello avait l'intention de faire à Aix-la-Chapelle un voyage d'agrément avec sa femme et ses enfants, louèrent aussitôt, pour le jour de son départ, tout ce qu'on pouvait trouver de voitures et de chevaux dans la ville. A peine le prince-électeur fut-il instruit de cette intrigue, qu'il mit à la disposition de l'artiste sa voiture de voyage avec ses six chevaux isabelle et deux hommes à cheval pour le précéder, et c'est ainsi que Grupello sortit de Dusseldorf et fit son entrée à Aix-la-Chapelle.

Les désagréments qu'il éprouvait, la crainte de perdre le prince, ami généreux des arts, qui le couvrait de son égide, et peut-être les événements qui se passaient en Belgique, lui firent désirer de retour-

ner dans ce pays. La municipalité de Bruxelles lui délivra, le 4 février 1715, un certificat dans lequel elle déclare que Grupello a joui de la franchise des impôts sur les vins, bières et autres objets de consommation, en qualité de premier statuaire de S. M. et de la ville, en considération des beaux et excellents ouvrages qui lui avaient valu l'estime de tout le monde.

L'électeur mourut en 1716; la cour transféra alors sa résidence à Heidelberg, et les artistes quittèrent peu à peu Dusseldorf. Grupello ne resta pas longtemps dans un endroit dont la solitude lui rappelait trop vivement la splendeur dont naguère il jouissait et la perte de son Mécène. On conserve un livre dont la veuve du prince fit présent à l'artiste, peu de temps après la mort de son mari; il a pour titre : *La vie heureuse ou l'homme content, enseignant l'art de bien vivre,* etc., Paris, 1713. Grupello y a écrit de sa propre main : *J'ai reçu ce livre de la générosité de S. A. S. madame l'électrice douairière Palatine à Dusseldorf. Le* 1er *novembre* 1716, Chevalier de Grupello. La bible portative de Grupello, de l'édition de Mayence, de 1705, en 4 volumes, était probablement aussi un présent fait à l'artiste par une main auguste.

En 1719, Grupello, de retour à Bruxelles, fut confirmé par l'empereur Charles VI, souverain du pays, le 15 mars de cette année, dans son emploi de pre-

mier statuaire des Pays-Bas. On lit entre autres, dans le diplôme rédigé à Vienne et signé de la main de l'empereur : *Par la connaissance que nous-mêmes avons de sa grande expérience et habileté qu'il possède en perfection, dans l'art de statuaire.....il jouira de l'honoraire pour louage de son quartier, de deux cents florins par an.* Ce second ou troisième séjour à Bruxelles n'a pas été de longue durée; septuagénaire, il ne mania guère plus le ciseau, à moins que les bustes des Césars qui décorent la partie du Parc, dite le *Bassin-Vert,* ne datent de cette époque. En effet, il est très-probable qu'ils n'ont pas été faits pour le roi d'Espagne. Ils ont singulièrement souffert tant par la malveillance que par le temps.

Il quitta cette ville en 1724, pour se retirer auprès d'une de ses filles, Aldegonde-Jacqueline, qui avait épousé Pierre-Gaspard Poyck, seigneur d'Érenstein et lieutenant des fiefs de l'empereur dans le Rolduc autrichien : elle habitait le château d'Érenstein, près de Kirchrath, à deux lieues d'Aix-la-Chapelle, et y accueillit ses parents avec une extrême bienveillance. Grupello y passa dans la retraite ses dernières années. La flûte était un de ses plaisirs favoris; quand il ne souffrait pas de la goutte, il gravissait de son mieux une colline assez élevée non loin du château, et là, au sommet, malgré son grand âge, il se mettait à jouer de son instrument.

Son fils, encore enfant, décelait déjà beaucoup de talent, et montrait une vocation décidée pour l'ordre des Jésuites; le vieillard d'ailleurs très-bon catholique aurait préféré le voir embrasser la carrière militaire. Comme il présumait que les Jésuites n'avaient pas peu contribué à cette résolution, il s'exprimait quelquefois avec amertume sur leur compte, et disait : *Ils seront expulsés comme les Templiers!* Il avait toujours été fort sur l'escrime, et quand son fils venait à la campagne pendant les vacances, et que, souffrant, il était contraint de garder le lit, il se faisait cependant apporter des rapières, et l'aspirant jésuite était obligé de prendre, tant bien que mal, des leçons d'escrime.

Grupello ne devait pas jouir longtemps de ce beau soir de la vie, durant lequel il ne fût pas privé un seul instant de la plénitude de ses facultés intellectuelles. Affaibli par les années, il mourut le 20 juin 1730, à l'âge de 87 ans. Ses restes furent déposés dans la tombe des seigneurs d'Érenstein, au chœur de l'église paroissiale de Kirchrath, où le suivit sa femme, morte le 25 août 1735, âgée seulement de 51 ans.

Grupello était un homme d'une haute stature et d'un noble maintien; il avait de grands yeux expressifs et des traits fortement prononcés, agréables pourtant et inspirant la confiance. Sa manière de vivre était sobre et pleine de simplicité. Il ne parlait

que le français et le flamand, et le prince-électeur aimait à s'entretenir avec lui dans cette dernière langue.

On l'a souvent peint, et dans les portraits où il n'est pas représenté en costume d'apparat, avec la magnifique perruque et la médaille du prince-électeur, garnie de brillants et suspendue à un large ruban, il a le chapeau sur la tête : il avait l'habitude de dire, qu'*on ne doit ôter son chapeau que devant Dieu, devant son souverain et devant la dame de son cœur*. Comme il jouissait constamment d'une bonne santé, et n'avait pas besoin du ministère des médecins, il ne prisait pas fort haut leur art. Il était son propre médecin.

Affable envers les artistes, il était quelquefois naïf, mais toujours sans blesser leur amour-propre. Il occupait volontiers ceux qui étaient sans fortune et avait tous les égards pour leurs caprices. Ayant chargé un ébéniste, qui était en même temps peintre, de l'ameublement d'un cabinet dans le goût de l'époque, avec des incrustations en nacre de perle et d'étranges peintures en or, représentant des Chinois, des dragons, des oiseaux de paradis, des palmiers, etc., il supporta, en considération de ses talents, ses nombreuses interruptions et ses boutades pendant sept ans qu'il travailla à cet ouvrage : dès qu'il avait touché de l'argent, il ne reparaissait à la maison de Grupello que lorsque le besoin l'y ramenait.

Ses ouvrages assez nombreux sont, la plupart, en Allemagne; et pour comble de regret, ce sont, au jugement de ses panégyristes, précisément ses meilleures productions. Le comte d'Hagedorn, amateur judicieux, quoique sous l'influence des académies, semble ne pas partager leurs éloges : en parlant des sculpteurs Donner et Permoser, il se permet même une insinuation assez maligne : *L'un et l'autre étaient, ce me semble,* dit-il, *fort supérieurs à un sculpteur étranger* (Grupello), *d'ailleurs assez habile, qui eut autrefois le bonheur de faire agréer ses talents à la cour Palatine.*

Grupello a laissé à sa famille deux crucifix en ivoire, d'une seule pièce; l'un est actuellement au trésor impérial à Vienne; l'autre, qui se trouvait parmi les effets d'un capitaine de sa famille, tué à Mantoue, fut vendu à vil prix à Vienne, et l'on ne sait ce qu'il est devenu. Ces deux crucifix étaient considérés comme des ouvrages de haut prix. Le grand crucifix que l'on voit dans la chapelle Saint-Nicolas de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, est probablement aussi de Grupello; il serait facile de s'en assurer, l'artiste ayant l'habitude de mettre sous un des talons du Christ son monogramme, composé des initiales de ses nom et prénom.

Voici la liste de ses ouvrages d'après Baert, biographe des sculpteurs belges :

Chez l'électeur palatin, *Un groupe en marbre,*

la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean, figures de grandeur naturelle; le piédestal est orné de quatre bas-reliefs qui représentent le massacre des Innocents, l'ange qui ordonne à Joseph la fuite en Égypte, cette même fuite, et la chute des idoles lors du passage de la Sainte-Famille.—La Madelaine expirante, en marbre, de grandeur naturelle. — Un Christ, en bronze, attaché à la colonne. — Un groupe, en bronze, qui représente un ange tutélaire, accompagnant un enfant. — Une Notre-Dame de pitié, en bronze.—Un groupe, en marbre, représentant un dieu marin, accompagné d'une nymphe.—Les statues, en marbre, de l'électeur et de l'électrice.—Les bustes, en marbre, des mêmes souverains. — Les portraits en médaillon des mêmes princes. — Les bustes, en marbre, de l'empereur Joseph et de l'impératrice.— Le buste, en marbre, du roi de Prusse.— Le buste de Marc d'Aviano, capucin.

A Dusseldorf : *La statue équestre, en bronze, de Jean-Guillaume, électeur palatin, érigée au milieu de la Grande Place. Il est représenté cuirassé, avec une couronne électorale sur la tête, et portant le collier de Saint-Hubert. — Une statue pédestre, du même prince, en marbre, dans la cour de la galerie électorale.*

A Bruxelles, dans l'église du Sablon, chapelle de Sainte-Ursule : *Un groupe, en marbre, qui repré-*

sente la Foi accompagnée d'un enfant.—Dans la ci-devant cour, aux salons des tableaux : *La décoration, en marbre, d'une fontaine, composée d'une arcade, ornée de différents attributs de la pêche, ayant pour amortissement un génie, assis sur un cheval marin; au bas de l'arcade est un bassin dans lequel on voit un dieu marin accompagné d'une syrène.* — Chez M. De Cuypers : *Une statue de Mars, en marbre, de grandeur naturelle.*

Au château d'Érenstein : *Un crucifix en ivoire de* 18 *pouces de hauteur, et trois figures en marbre, de grandeur naturelle, qui représentent Junon, Vénus et Pâris.*

DU SOLLIER.

Du Sollier (Jean-Baptiste), hagiographe, successeur et émule du célèbre Daniel Papebroch, naquit, le 28 février 1669, dans un petit village du Courtraisis, nommé Herseau, situé entre Courtrai et Tournay.

Ses parents, qui l'avaient élevé chrétiennement, l'envoyèrent à Courtrai pour commencer ses études sous les Jésuites. Ses progrès donnèrent de grandes espérances, que son génie et son application surpassèrent dans la suite.

Le 28 septembre 1687, il entra au noviciat de la compagnie de Jésus à Malines. Deux ans après, il fût envoyé à Anvers pour y étudier la philosophie, et passa les six années suivantes à professer les humanités et la rhétorique. Il fournit cette carrière avec capacité, zèle et talent. Il employait ses moments de loisir à catéchiser; exercice si propre à son état, et si recommandé par S. Ignace à ses enfants.

En 1697, il alla étudier à Rome la théologie. D'Alsace, qui devint archevêque de Malines et cardinal, fut son condisciple; dès lors ils contractèrent une amitié intime que la mort seule fut capable de dissoudre. Du Sollier reçut les ordres sacrés le 28 octobre 1700, et l'année suivante il soutint avec applaudissement, dans l'église du collége romain, des thèses publiques sur toute la théologie.

A son retour en Belgique, en 1701, il se rendit dans la maison de son ordre à Lierre, où il passa sa troisième année d'épreuve.

Sur ces entrefaites, la mort de Verhoeven était venue augmenter l'embarras des Bollandistes, Janning et Baert, qui succombaient sous le poids du travail, depuis l'affaiblissement de la vue du père Papebroch. On jeta d'abord les yeux sur Du Sollier, dont le savoir et le caractère avaient tant de rapports avec l'érudition et le génie de ce célèbre critique; mais dans ce premier moment on ne pouvait compter que sur les connaissances qu'il avait des langues savantes. Du Sollier arriva à Anvers et fut installé dans le Musée le 7 mars 1702. Il avait alors trente-quatre ans. Il n'émit les quatre voeux que le 2 février 1705.

Loin de tromper l'attente de ses supérieurs, il la surpassa. Daniel Papebroch mit tant de soin à former sa critique, qu'on peut soutenir, sans crainte de démenti, que s'il n'égale pas tout à fait son maître, et il est difficile de l'égaler, il le suit de bien près.

Après la publication de son traité sur les patriarches de Jérusalem, Papebroch, pour contenter les savants, s'était promis d'en composer un sur les patriarches d'Alexandrie. Ces ouvrages étaient urgents, à cause de la facilité qu'ils donneraient de fixer le temps de beaucoup de saints qui ont gouverné les églises d'Antioche et de Constantinople, ou qui sont connus par leurs liaisons avec ceux qui les gouvernaient. Il s'aperçut bientôt que ni les manuscrits abyssins ni les historiens arabes ne pouvaient lui fournir les lumières nécessaires sur l'église d'Alexandrie. Peu soigneux de la vérité, qui est pour eux sans intérêt et sans prix, les historiens arabes ne daignent pas se donner la peine de la rechercher, ni de choisir les faits dont ils composent leurs narrations. Le possible et le vraisemblable leur suffisent; l'imagination leur tient lieu de mémoire et d'étude. L'*Histoire de l'église d'Alexandrie* (Paris, 1677, in-12), par le père Jean-Michel Wansleben, dominicain, fit encore mieux connaître au père Papebroch l'impossibilité de réussir, par les contradictions palpables où Abul-Bacaracat, guide unique du père Wansleben, l'avait engagé. La nécessité de défendre ses propres ouvrages, et le mal qui lui ôta l'usage de la vue retardèrent l'exécution de son dessein, que tant de difficultés ne lui avaient point fait abandonner; enfin les instances des hommes les plus honorables de la ville d'Anvers, qui le pressèrent de mettre la

dernière main aux annales de sa patrie, entreprises il y avait plus de vingt ans et toujours continuées avec zèle, le déterminèrent à se décharger sur son digne élève, le père Du Sollier, du soin de la dissertation sur les patriarches d'Alexandrie.

Ce père, après quelques efforts pour concilier les historiens arabes, coptes, abyssins, prit le parti de travailler sur d'autres mémoires. Il examina avec soin les écrits des pères Pagi, Quesnel, Dupin, Lenain de Tillemont, et à l'exemple de son maître, il ne ménage point le plus savant d'entre les Bénédictins, le laborieux Montfaucon. On voit que la méthode introduite par Henschenius se maintenait dans le Musée, et que Du Sollier était un bon élève de Papebroch. Les plus habiles hagiographes se servaient, à chaque occasion, des anciens documents pour réfuter les jansénistes et les philosophes qui ne cessaient d'attaquer l'Église. Du Sollier s'en prenait souvent à Tillemont, qui poussait la témérité jusqu'à vouloir répandre du ridicule sur un ouvrage généralement admiré, même de ceux qui ne croient aucunement aux miracles.

Le projet de Papebroch souriait à Du Sollier. C'était, en effet, une belle thèse que l'histoire des patriarches d'Alexandrie et de la secte des Coptes. Le Bollandiste y trouvait l'occasion d'enregistrer le commencement du christianisme, et de faire connaître tout l'enseignement de la jeune église élevée sur les

autels des idolâtres. Dès qu'il était établi que l'église copte a exactement conservé la même croyance que l'église romaine, il était évident qu'avant le concile de Chalcédoine et le schisme de Dioscore, cette croyance était celle de l'église universelle. C'était une manière polie de détruire les insultes des ennemis du christianisme, et de répondre aux protestants qui ont soutenu que cette doctrine a été inventée dans les siècles postérieurs. Loin de là, nous la trouvons chez les Grecs schismatiques, chez les Syriens jacobites, chez les Nestoriens, dans la Perse et dans les Indes, aussi bien que chez les Égyptiens et les Éthiopiens. Ces différentes églises ne se sont pas concertées entre elles, ni avec l'église romaine, pour changer leur foi, leur liturgie, leur discipline. Dieu semble les avoir conservées pour attester l'antiquité des dogmes dont les protestants ont pris prétexte pour faire leur schisme. Ces derniers sont les seuls dans l'univers qui professent la doctrine qu'ils soutiennent être la croyance ancienne et primitive. Dès lors, il est facile d'apprécier l'importance d'une dissertation sur l'église copte, et la manière savante et profitable des hagiographes du Musée d'Anvers.

Du Sollier écrivit au jésuite Bernat, missionnaire en Égypte, et tira de ce pays, par son moyen, beaucoup de lumières. Il aurait voulu donner la suite des patriarches attachés au concile de Chalcédoine, car un petit nombre de chrétiens, exempts des erreurs d'Eu-

tychès, composait en Égypte, sous le nom de Melchites, une église différente de l'église des Coptes. Mais le père Bernat ne put rien apprendre du patriarche ni des moines melchites, touchant la suite de leurs pasteurs, depuis que les jacobites se sont emparés du patriarcat d'Alexandrie.

Ce n'est pas ce qu'il y a de moins curieux dans cette savante dissertation, que l'histoire des Coptes que l'auteur a la gloire d'avoir parfaitement débrouillée. Il prouve que Jacques Tzanzale, hérétique sévérien et non disciple de Sévère même, réunit par ses intrigues toutes les sectes eutychiennes., vers le commencement du VI[e] siècle, sous l'empire d'Héraclius. L'autorité de Du Sollier est Anastase Sinaïte; et pour prévenir l'objection qu'on tire du livre d'un Anastase intitulé *le Guide,* il a soin de distinguer trois auteurs de ce nom, confondus mal à propos, deux patriarches d'Antioche et un moine du mont Sinaï. Ce dernier est l'auteur qu'il oppose à Eutychius, qui assure que Tzanzale florissait sous Sévère. Un peu plus d'attention chez les critiques aurait fait découvrir dans le livre d'Anastase Sinaïte, ce que Henschenius y a découvert, les marques du temps où il a vécu; elles détruisent absolument l'objection, puisqu'elles prouvent qu'Anastase, le sinaïte, n'a écrit le livre dont il s'agit qu'après l'an 630. Le père Du Sollier s'arrête un peu à défendre l'ouvrage de ce saint moine contre le téméraire Aubertin, et ses rai-

sonnements toujours pressants le mettent au rang des critiques les plus habiles. S'il distingue trois Anastase, il reconnaît aussi que les préfaces du moine sinaïté sont ajoutées après coup, et au moyen de cette preuve, il fait tomber à faux tous les reproches d'Aubertin.

La circoncision usitée chez les Coptes, et dont les ennemis du christianisme pensaient pouvoir tirer avantage, perd de son importance devant l'érudition de Du Sollier; ce père prouve qu'elle n'a point été pratiquée en Égypte depuis qu'elle eut reçu le christianisme, jusqu'au temps où les Sarrasins la soumirent : ces nouveaux maîtres introduisirent parmi les Coptes cette coutume.

Du Sollier fit d'abord imprimer ces deux écrits en un volume séparé qui parut en 1708, avec une dédicace au baron de Grysperre, chancelier de Brabant.

L'abbé Renaudot, dans sa préface de l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie,* après avoir donné de grands éloges à l'ouvrage du Bollandiste, ajoute : *On se trompe, si on s'imagine que les monuments orientaux peuvent répandre quelque jour dans les obscurités de cette chronologie.* Cet abbé fait à Du Sollier le reproche de n'avoir pas vu toutes les pièces qui pouvaient donner des connaissances utiles : il est à remarquer que ce père n'avait pas entrepris l'histoire d'Alexandrie, mais seulement celle des patriarches; et d'ailleurs ce reproche peut être adressé aux écrivains les plus érudits.

La même année (1708), Du Sollier publia aussi séparément les actes du bienheureux Raymond Lulle, qui est honoré comme martyr dans l'île de Majorque; et il les dédia aux principaux habitants de cette île. Ces actes sont précédés d'un ample commentaire et d'une dissertation où l'auteur justifie le saint martyr de tout ce qu'on a avancé contre la pureté de sa doctrine. Cet ouvrage qui a été inséré, avec les dissertations précédentes, dans le 5e tome des *Acta Sanctorum* de juin, fut fort applaudi par les savants. Jean-Guillaume, électeur palatin, voulut connaître l'auteur, l'invita à sa cour, lui donna de grandes marques d'estime et de bienveillance, et le renvoya chargé de présents.

Du Sollier entreprit ensuite une édition du martyrologe d'Usuard. Bollandus eut le premier cette idée; mais n'ayant point les secours nécessaires pour donner le texte dans toute sa pureté, son projet n'eut point de suite. Du Sollier, plus heureux, entreprit pour ce martyrologe ce qu'Héribert Rosweyde (voy. *Lect.* t. 3, p. 146) avait fait en 1613 pour celui d'Adon.

L'entreprise était hardie : il s'agissait de démêler, dans quatorze éditions différentes, dix-sept manuscrits entiers, et environ cinquante mutilés, ce qui était d'Usuard, ce qui était altéré, ajouté, retranché par les copistes, soit pour le style, soit pour les faits : il fallait séparer ce qui était propre à l'auteur de ce

qui pouvait appartenir aux martyrologes de S. Jérôme, du vénérable Bède, de S. Adon.

Du Sollier avoue qu'il a employé des années entières à examiner seulement les caractères des manuscrits; ce n'est qu'après avoir surmonté des difficultés capables de rebuter tout autre que lui, qu'il vint à bout de connaître en quoi Usuard avait profité de ceux qui l'avaient précédé dans ce travail et en quoi ceux, qui ont travaillé après lui, l'ont abandonné ou suivi.

Cette édition fut généralement estimée, et le temps ne lui a rien fait perdre dans l'opinion des savants; le docteur Binterim, auteur d'une dissertation sur les martyrologes, nous l'assure de la manière la plus positive : *Nous devons,* dit-il, *la meilleure édition du martyrologe d'Usuard, revue d'après les règles de la plus sévère critique, collationnée avec tous les martyrologes antérieurs et postérieurs et avec les meilleurs manuscrits, au Bollandiste Du Sollier, qui le plaça à la fin des tomes* 6 et 7 *de juin et le fit aussi imprimer séparément.* Cette édition se trouve en effet dans les endroits indiqués; et il résulte de là que le prince des bibliophiles, M. Brunet, s'est trompé lorsqu'il a assuré que le volume imprimé séparément du martyrologe d'Usuard, se joignait aux *Acta Sanctorum.* Le traducteur de Binterim ajoute : *Après toutes les recherches dont la sagacité humaine est capable en pareille occasion, Du Sol-*

lier donne une édition aussi belle que savante. Ce travail long et fastidieux lui coûta six années d'application. Le texte d'Usuard est tiré d'un manuscrit du XI[e] siècle ou environ, qui appartenait aux Chartreux de Hérines. Après le texte de chaque jour viennent les principales variantes, qui se trouvent dans les manuscrits et les anciennes éditions. Ces variantes sont suivies de doctes observations sur chaque saint annoncé dans le texte. Ensuite l'éditeur donne les additions et augmentations dont le texte se trouve grossi dans les manuscrits et les imprimés.

Nous ne craignons point qu'on nous taxe d'exagération, si nous disons que personne n'a plus contribué que Du Sollier à la perfection des *Acta Sanctorum*, soit par ses laborieuses recherches, soit par ses heureuses découvertes; par la justesse et la profondeur de sa critique; par sa vigilance et son attention pendant les vingt années qu'il en a eu la direction; enfin par le secours et la protection qu'il a obtenus de l'empereur Charles VI. Thomas d'Alsace, désigné pour l'archevêché de Malines (voy. *Hist.* t. 1, p. 338), le mena avec lui à Vienne, en 1715; il ne crut pas devoir négliger une occasion si favorable de prendre de bonnes mesures pour lever quelques obstacles, qui retardaient souvent l'impression des Actes des Saints. Il demanda une audience à l'empereur, qui la lui accorda sans peine, et il réussit par-

faitement à intéresser ce prince à une entreprise si utile à l'église, et dont la maison d'Autriche s'était, de tout temps, déclarée la protectrice. Du Sollier fut l'agent du Musée, au nom de Conrad Janning, l'ancien des Bollandistes. De manière que ce que nous avons rapporté à la page 207, du tome 4e de nos *Lectures,* concerne aussi, et plus particulièrement peut-être, le premier: du moins celui-ci fit toutes les démarches, avec la puissante coopération de Thomas d'Alsace, son intime ami.

De retour en Belgique, il fit sentir à ses collègues la nécessité d'établir quelques réformes dans le personnel et le travail, nécessité vivement sentie depuis la maladie de Baert. D'abord Du Sollier s'adressa, en 1717, au Conseil de Brabant, au nom de Janning, à l'effet d'avoir le privilége d'être libre dans le choix d'un imprimeur, de crainte d'être encore exposé à en chercher un jusqu'en Hollande, comme il était arrivé plus d'une fois au père Papebroch. Du Sollier représenta, dans le même temps, aux supérieurs de sa compagnie que, pour ne point faire attendre les volumes, et avoir toujours de quoi occuper la presse, il était nécessaire que les auteurs ne fussent distraits par aucun emploi, et eussent toutes les facilités et les aisances que leur état pouvait permettre. Il appuya ses représentations de raisons si justes et si sensées, qu'on lui accorda tout ce qu'il demandait. Ce changement a été attribué à tort au père Papebroch,

qui était décédé avant le voyage de Du Sollier à Vienne.

Son amitié pour le cardinal d'Alsace, le porta à augmenter la vie de S. Rombaut de mille choses qui n'y tiennent pas, tels que les éloges des archevêques, des prévôts et des doyens de la métropole, ainsi que beaucoup de particularités sur les anciens seigneurs de Malines. Ces liaisons, et son goût tout particulier pour la controverse historique, lui attirèrent quelques difficultés. Déjà, depuis plusieurs années, on se plaisait à répéter qu'il était l'auteur de l'Histoire des Congrégations *de Auxiliis*, imprimée sous le nom d'*Eleutherius*, laquelle est du père Liévin De Meyere, dont nous avons donné la biographie dans le tome 1er de nos *Lectures*.

Ludewig l'attaqua plus ouvertement, et épancha sa mauvaise humeur sur toute la Compagnie. Schannat, qui avait des relations amicales avec le Musée, s'empressa d'envoyer à Du Sollier le volume des *Reliquæ*, où il était ainsi maltraité. Selon Ludewig, les Bénédictins et les Jésuites étaient en guerre, parce que ceux-ci s'attaquaient aux chartes et à tout ce qui porte le caractère de l'antiquité. Le Bollandiste s'empressa de répondre à son ami que, quand même les deux Jésuites dénoncés par Ludewig auraient donné dans cette extrémité, il ne devait pas accuser de complicité la congrégation entière, dans laquelle il reconnaissait lui-même pour antiquaires fidèles, Chif-

flet, Balbinus, Fisen et Malebrancq. Néanmoins Ludewig, insistant sur sa conjecture, ajouta que c'est apparemment dans la vue de porter la désolation dans tout le genre historique que les Jésuites ont entrepris l'ouvrage des Actes des Saints, et qu'ils n'ont choisi un champ si vaste, qu'afin d'avoir plus d'occasions de faire valoir les faux titres, et de combattre les monuments certains par les monuments supposés, ou d'entraîner les uns et les autres dans une même ruine. Tel est le naturel de ces historiens, sans critique, qui prétendent marcher sûrement à l'aide de leurs documents authentiques; la moindre observation les effarouche. Pour l'homme de goût, les diplômes et les pièces officielles sont les matériaux de l'histoire; pour les nullités, c'est l'histoire même. A la honte de notre époque, jamais la manie des archives n'a été plus générale; déjà plus d'une fois, l'histoire en a été faussée, et si le gouvernement ne se hâte d'apporter une autre direction à l'impulsion donnée tout récemment, avec une aveugle pertinacité, aux études historiques, l'histoire ressemblera à des contes de fées, sans cependant avoir le mérite de l'instruction morale que ces contes renferment ordinairement. Ludewig était grandement dans son tort à l'égard des Bollandistes, qui ont laissé des preuves fréquentes de leur amour pour la vérité. Du Sollier lui opposa le traité des trois Dagobert d'Henschenius, et le *Propylæum Antiquarium* de Pape-

broch; il assure encore que très-souvent il a ouï dire à ce même père, qu'il avait obligation à Dom Mabillon, qu'il appelait son ami, d'un avantage qu'il avait espéré de ses propres soins, qui était d'avoir enfin des règles pour discerner les chartes véritables d'avec les fausses. Enfin le père Du Sollier renvoya Ludewig à Ludewig, qui, dans la même préface, page 110, louant les travaux hagiographiques, ne fait nulle difficulté de dire que *l'ouvrage immortel de Bollandus, d'Henschenius, de Papebroch et de leurs collègues, transmettra à la postérité la plus reculée un nombre immense de monuments irréprochables.*

Dom Bouillard, religieux de Saint-Germain-des-Près à Paris, piqué par les reproches de Du Sollier aux Bénédictins, de ne pas avoir publié leur manuscrit d'Usuard, le fit imprimer et en envoya un exemplaire au père Bollandiste. Celui-ci, qui ne voyait dans cette lettre que des injures, sans preuves, ne répondit pas aux attaques et aux insinuations dont le livre abonde, mais il crut devoir écrire à son correspondant anonyme de Saint-Germain-des-Prés; voici sa lettre : *M. R. P., je vous pardonne de m'avoir écrit sans date, mais je trouve assez peu de bienséance à m'envoyer des étoiles au lieu de votre nom. La lettre m'a été rendue le 3 novembre dernier, le livre n'est suivi que le 18 décembre. Je réponds par le premier ordinaire, pour témoigner la*

parfaite reconnaissance que je conserverai toute ma vie pour un tel présent. Soyez persuadé que je prends toutes vos réponses et toutes les douceurs que vous me dites, dans le sens que votre lettre m'explique, sans prétendre aucune satisfaction, ni de vous, ni de ceux qui liront votre livre, que celle de vouloir bien confronter ensemble les endroits que vous tâchez de réfuter par lambeaux détachés, de confronter, dis-je, passages avec passages, ce qui me déchargera de vous suivre pour servir de réplique, à laquelle vous ne devez pas vous attendre, M. R. P., puisque vous ne pouvez ignorer que j'ai bien autre chose à faire que de relever une poignée de minuties, qui ne feront jamais aucun préjudice au dessein de tout mon ouvrage. Je me sais bon gré de vous avoir contraint à publier votre Codex, *et j'ai toujours été dans la vraie disposition de vous épargner cette peine, si vos Pères eussent voulu user envers moi de la même complaisance qu'avait eue autrefois pour eux le père Papebroch, en leur envoyant l'autographe vrai ou prétendu de Thomas à Kempis, dans un temps aussi dangereux que celui auquel je les ai fait prier tant de fois de m'accorder cette grâce, plus pour leur intérêt que pour le mien. On est assez convaincu par ce que j'ai dit dans ma préface et ailleurs, que je n'ai pu agir plus honnê-*

tement, et que tout autre que moi, avec les secours dont j'ai dû me servir, ne pouvait se former un jugement plus sensé de votre Usuard que celui que j'ai porté, avec un peu plus de modération, que vous avez la bonté de faire par rapport à mon édition, qui est cependant à l'abri de toute votre critique, et qui saura se maintenir sans aucune apologie. Encore un coup, M. R. P., je vous serai toujours très-obligé, et pour votre édition et pour votre présent; avec un contentement entier, libre et volontaire, qu'un chacun redresse dans mon Usuard toutes les annonces que je pourrais avoir effacé trop librement; on verra par la collation de l'année quelle perte l'église allait souffrir, si votre édition ne fût pas venue fort à propos, pour réparer le grand tort que j'avais fait à toute la république des martyrologes. Si cela ne vous suffit pas, je passerai encore condamnation sur le titre de votre manuscrit, et je permettrai bonnement qu'on l'appelle autographe, de la main propre d'Usuard. Voilà toute la réparation d'honneur que vous souhaitez, et que je vous accorde de tout mon cœur, très-content d'avoir obtenu ce que j'avais en vue, qui était uniquement la recherche de la vérité, par la publication de votre manuscrit qui nous manquait. Je suis avec toute la sincérité possible, etc. *Anvers, ce* 20 *décembre* 1718. »

Dans le même temps, un moine de S[t]-Dominique, le père Graveson, préparait une autre attaque contre l'ordre des Jésuites. Dans le tome 8[e] de son *Histoire Ecclésiastique,* ce moine n'a pas fait difficulté de s'inscrire en faux contre une lettre au P. Lessius, attribuée à S. François de Sales. Ce prélat s'y déclare en faveur de la prédestination au bonheur éternel, fondée sur les mérites prévus. Une telle lettre paraît à Graveson une pièce apocryphe: *Tanquàm spuriam sancto huic antistiti suppositam et adulterinæ fœturæ partum.*

Du Sollier ne put s'empêcher de relever une critique où sans hésiter, sans examiner, on compte pour rien la notoriété publique et une religieuse unanimité de tous les savants. Voulant donc rendre hommage, non pas à Lessius, mais à la vérité, au saint évêque de Genève, et venger la société d'une accusation de fausseté, le Jésuite d'Anvers se détermina à faire graver un fac-simile de cette lettre. L'approbation que donna, de son propre mouvement, saint François de Sales à la doctrine de Lessius, est d'autant plus respectable et décisive, que le savant évêque, dans l'examen des deux sentiments sur la prédestination, avait confronté les pélagiens avec S. Augustin, les principes de l'école avec S. Thomas, et l'avait de plus envisagé au point de vue des calvinistes, avec lesquels il était continuellement aux prises, et sous le rapport essentiel et capital qu'a le dogme en cette matière avec les

mœurs et la conduite; genre dans lequel S. François de Sales s'est montré un si grand maître qu'il n'eut peut-être jamais d'égal.

Un autre Dominicain, le père Matthieu, attaqua non moins vivement Du Sollier au sujet de la Vie du B. Barthélemy de Bragance, évêque de Vicence, patriarche de Jérusalem. La réponse de Du Sollier mérite d'être consignée, surtout parce qu'elle fait connaître la sévère critique de son auteur, critique que la plupart des Bollandistes ont observée dans leurs investigations. *M. T. R. P., dès que j'eus appris que l'on avait inséré dans le* MERCURE DE FRANCE *du mois de juin, une dissertation qui regardait notre ouvrage des Actes des Saints, et nommément la Vie du B. Barthélemy, de votre ordre, je n'omis rien pour me procurer incessamment la lecture d'une pièce qui devait me payer des peines que nous a coûtées la recherche de ce qui pouvait contribuer à la gloire du saint homme. Mes espérances et mes empressements redoublèrent, lorsque je connus que c'était un révérend père Dominicain qui se proposait de nous donner ces instructions. Quelle joie en effet pour un auteur, qui, malgré des soins infinis, n'a pu rencontrer sur une histoire particulière que des connaissances obscures et incertaines, de voir venir à lui de si bon endroit et s'offrir comme d'eux-mêmes des éclaircissements, qui vont mettre une partie, quoique petite,*

de son ouvrage dans un point de perfection, dont il désespérait. Je me suis donc promis de vos remarques, M. R. P., un fonds dont je pourrais enrichir nos additions et suppléments au mois de juillet, suivant la loi que nous nous sommes faite, à l'exemple de S. Augustin, de retoucher, réformer, rétracter tout ce que nous écrivons, lorsque de meilleurs mémoires que ceux que nous aurions consultés, nous mettraient en état de le faire au profit de la vérité. J'ai trouvé dans vos Remarques, *M. R. P., ce que j'avais lu dans la Bibliothèque récente des écrivains de votre ordre, et ce qui m'aurait sans doute été de la plus grande utilité, si cet ouvrage du père Échard m'eût été connu avant l'impression de la Vie que j'ai donnée de Barthélemy. A cela près, vos remarques ne me fournissent aucune lumière pour l'histoire du bienheureux. Encore, M. R. P., si ayant attaché, comme vous avez fait, la gloire de votre bienheureux à des titres dont la perte pourtant n'intéresserait ni sa réputation, ni sa sainteté, ni son culte, vous nous aviez rapporté les preuves de cette haute naissance, de cette dignité de confesseur de roi, de ce patriarcat de Jérusalem : ce serait toujours un gain pour l'histoire. Il vous paraît de la plus grande importance que Barthélemy ait été de la famille de Bragance, lui qui, selon les apparences, n'a point su qu'il en fût, puisqu'en beaucoup d'occasions où il a pu, et*

où il aurait dû le dire, il n'en fait nulle mention : pour le prouver, vous nous citez un passage d'auteur, dont vous dites ensuite, « cela est précis et me dispense d'alléguer d'autres autorités. » C'est sur ce passage, M. R. P., que je vais vous donner un essai de notre manière de critiquer, qui vous a paru insuffisante. Voici vos termes : « L'auteur » contemporain dont je veux parler, est Antoine » Gode, noble Vicentin, qui a écrit une chroni- » que de la ville de Vicence, depuis 1194 *jus- » qu'à* 1260, *imprimée dans le* 8e *tome du grand » recueil intitulé :* Rerum Italicarum Scriptores. » *On trouve dans cette chronique, page* 92 *de ce volume, les paroles qui suivent : « In civitate nostrâ » familiæ nobiles,* etc., *comites Bragantiarum in » quibus fuit Bartholomæus episcopus, Vicentinus, » de ordine Prædicatorum. » Cela est précis, ajoutez-vous, et me dispense d'alléguer d'autres autorités. Il n'en faudrait pas davantage en effet, M. R. P., pour vous donner gain de cause, si ces paroles étaient de Godius à qui vous les attribuez. Mais notre façon de critiquer nous fait découvrir qu'elles ne sont pas de cet auteur. Jamais Godius, dans toute sa chronique, n'a prononcé le nom du B. Barthélemy : ces paroles ne sont pas même de Smeregus, qui est à la suite de Godius. Il parle plusieurs fois de Barthélemy, mais jamais il ne l'appelle de Bragantiâ. Il est simplement chez cet auteur,*

D. EPISCOPUS BARTHOLOMÆUS DE VICENTIA, *comme chez Leander il est* BARTHOLOMÆUS VICENTINUS *tout court. De quel auteur sont donc ces paroles, que vous mettez, M. R. P., sur le compte d'Antoine Gode? Ouvrez vous-même le livre où on les a lues pour vous, et remarquez qu'elles sont dans un catalogue de familles, ajouté à l'ouvrage de Godius. La bonne critique vous apprendra de plus que dans ce catalogue même, le passage dont vous vous appuyez uniquement est interpolé. Le nom de notre bienheureux y est inséré après coup; et ce texte a encore d'autres caractères de faux : en voici un :* QUI CORONAM SPINEAM DONATUS A REGE FRANCORUM PORTAVIT VICENTIAM : *ce* CORONAM SPINEAM *est là une fausseté ou une falsification : il aurait fallu dire* SPINAM DE CORONA : *encore Barthélemy ne l'apporta-t-il pas entière cette épine : son compagnon Asculanus la partagea avec lui également. Ce texte donc n'est point de Godius; on ne sait de qui il est: de qui qu'il soit, c'est un texte corrompu. Dans tout ce catalogue les familles seulement sont nommées; on n'y nomme nulle part aucune personne en particulier, que dans l'endroit où Barthélemy est cité : ce qui prouve que la citation est faite exprès pour lui et par interpolation. Nous n'avons donc contre nous, M. R. P., qu'un texte menteur et dépravé, et laissant là Barthélemy de Bragance, il en faut revenir à Barthélemy de Vicence.*

Vous nous renvoyez à Paris, M. R. P., pour y trouver le B. Barthélemy dans la place de confesseur du roi S. Louis. Mais, de grâce (et voici une autre règle de critique), donnez-nous d'abord un système chronologique du cours de sa vie, auquel nous puissions ajouter tous les emplois dont vous la chargez. Vous le faites confesseur du roi à Paris en 1240. *C'est justement le temps auquel le père Échard, après Ughellus, le fait maître du Sacré Palais à Rome, sous Grégoire IX, depuis* 1235 *jusqu'en* 1241. *D'ailleurs, que S. Louis ait choisi pour son confesseur un étranger italien, c'est ce qui paraîtra un peu paradoxe à d'autres encore qu'à moi. Vous ne vous mettez pas même en devoir, M. R. P., d'affermir Barthélemy sur le trône patriarcal de Jérusalem où vous le placez, et où le père Échard, dominicain, n'a pas cru, non plus que moi, qu'il ait été assis. Plutôt donc que de nous administrer, au sujet du B. Barthélemy, des mémoires indignes de créance et des titres faux, fournissez-nous-en de véritables et de certains sur les saints de votre ordre qui doivent entrer dans les* Actes *du mois d'août, auxquels nous mettons la dernière main. Donnez-nous la généalogie de S. Dominique et de S. Hyacinthe, et de bonnes instructions sur leurs qualités, leurs emplois, et leurs offices. Car ces circonstances extérieures de l'histoire sont, dans la vie de vos saints, le principal*

objet de votre attention, si nous en jugeons par vos REMARQUES. *Pour nous, M. R. P., nous continuerons de prendre un soin tout particulier pour que rien ne nous échappe de tout ce qui pourra contribuer à leur solide et véritable gloire. Je suis, etc. Anvers, ce* 16 *août* 1729.

En jetant les yeux sur tout ce qui est sorti de la plume du père Du Sollier, on aura peine à comprendre qu'un seul homme ait pu y suffire, surtout quand on fera attention aux heures qu'il lui a fallu employer à des correspondances avec tous les pays d'où il pouvait tirer des mémoires. Les lettres, pour cela seul, montent à douze mille environ.

Il s'en faut cependant beaucoup qu'il ait donné tout son temps à ses occupations littéraires, comme il en avait la faculté. Il avait un talent rare pour la conduite des âmes, et il se garda bien de l'enfouir. Il se prêta sans peine à toutes les personnes qui avaient mis en lui leur confiance. Ecclésiastiques, magistrats et quantité de personnes choisies de tout état et de tout sexe, trouvèrent en lui un directeur sage, éclairé, vigilant, et toujours disposé à les écouter. Il donna même par écrit des règles de conduite, que plusieurs conservèrent précieusement.

Il faut convenir que pour soutenir une vie si laborieuse, il était nécessaire d'avoir une santé inaltérable : aussi était-il d'une complexion forte et robuste, et d'un tempérament à toute épreuve; sa mémoire

était prodigieuse, et son esprit le rendait propre à toutes les sciences. Il saisissait d'abord le vrai. Les matières les plus embrouillées se trouvaient éclaircies et digérées presque du premier coup d'œil, et son premier jugement paraissait le fruit de la plus longue discussion.

Un homme aussi studieux et aussi attentif ne pouvait pas manquer d'être un excellent religieux. S'il n'avait étudié que pour se faire un nom, il aurait trouvé des prétextes pour se soustraire aux fonctions obscures de la prêtrise : s'il avait naturellement du goût pour ces mêmes fonctions, ou s'il s'était laissé flatter par la confiance que lui témoignaient quantité de personnes de marque, il aurait pu prendre davantage, pour suivre son penchant, sur des travaux littéraires qui ne pouvaient rien ajouter à sa réputation : mais c'était par des vues supérieures à tout amour-propre, qu'il partageait son temps et ses forces entre l'étude et le service du prochain. Son zèle le soutint assez longtemps, et il ne renonça à ses occupations, que quand il ne lui fut plus possible de les continuer.

Il ne se relâcha jamais de la règle de son ordre. Cette régularité dans un commençant est le plus sûr chemin pour arriver à la perfection religieuse : dans un homme qui l'a constamment pratiquée jusqu'au dernier jour de sa vie, c'est la preuve la moins équivoque d'une éminente sainteté. Le père Stilting

n'ajoute rien à son éloge, en disant que Du Sollier se distingua toujours par l'humilité la plus profonde, l'obéissance la plus aveugle, l'égalité d'âme la plus inaltérable, une charité sans bornes, l'amour de Dieu le plus ardent, et que ces vertus n'avaient pas moins contribué à lui attacher les personnes les plus éminentes en doctrine et en dignité, que son érudition même, célébrée par tous les littérateurs de son temps, et par la plume du savant Pontife qui gouvernait, à sa mort, l'église universelle.

En 1737, il fut réduit à l'extrémité par un asthme qui l'incommodait depuis quelque temps. On lui administra le viatique et l'extrême-onction, et quoiqu'il n'ait pas succombé à cette attaque, ce fut le dernier effort d'un tempérament qu'on vit s'altérer de jour en jour d'une manière sensible. Il sut mettre à profit cet état d'infirmité et il employa les trois années qu'il vécut encore dans les souffrances, à ajouter aux mérites de ses services et de ses bonnes œuvres, celui d'une patience inébranlable, d'une résignation parfaite, et d'une tendre et solide piété dont les exercices n'étaient point interrompus.

Enfin le 17 juin 1740, il mourut à Anvers, âgé de 71 ans, plein de l'espérance de jouir bientôt de la société des saints, après avoir employé la meilleure partie de sa vie à les faire connaître sur la terre.

Ses dissertations se trouvent dans les tomes du 5 juin au 3 août; et l'on distingue les suivantes:

1° *Tractatus historico-chronologicus de Patriarchis Alexandrinis, in quo, præter primos sanctos aliosque verè catholicos antistites, etiam hæretici et schismatici copti, continuâ serie, ad nostra usquè tempora deducuntur, immixtis Parergis ad res illius ecclesiæ illustrandas accommodatis. Subjungitur Appendix de Initiis, Erroribus et Institutis Copto-Jacobiticis,* Anvers, 1708, in-fol., et en tête du tome 5e du mois de juin des *Acta Sanctorum.* Comme le but de l'auteur était de fixer d'une manière certaine l'établissement du christianisme, nous pensons qu'il peut être utile de donner un court résumé de ses preuves. Il commence par déterminer l'année du martyre de S. Marc, apôtre de l'Égypte, et premier patriarche d'Alexandrie, bien différent du cousin de S. Barnabé; il regarde cette année comme l'époque ou le point fixe, d'où doit dépendre la suite chronologique de tous les patriarches qui ont succédé à ce saint. Si l'année de sa mort était demeurée fort incertaine, celle de sa venue en Égypte ne l'était pas moins. Il est étonnant de voir combien les historiens varient sur ce fait, qu'ils placent sous Tibère, sous Caligula, sous Claude et même sous Néron. Les auteurs égyptiens, bien loin de répandre quelque lumière sur cet événement, ne font que l'obscurcir par le mélange de plusieurs fables mal imaginées. Selon Du Sollier, saint Marc entra en Égypte, sous Tibère, l'an 37 de Jésus-Christ; n'établit son siége

à Alexandrie que l'an 40; revint joindre saint Pierre à Jérusalem l'an 44, et le suivit à Rome où il écrivit son évangile et d'où il ne retourna que l'an 49 à Alexandrie; il couronna ses travaux par un glorieux martyre l'an 72. Ce point étant établi, chaque observation du père Du Sollier sur les mœurs et usages de ces nouveaux chrétiens, venge l'église romaine des préventions des partisans de la réforme. —2° *Martyrologium Usuardi monachi*, etc., *ab additamentis expurgatum, castigatum, quotidianis observationibus illustratum*, etc., Anvers, 1714, in-fol., et à la fin des tomes 6 et 7 de juin, des *Acta Sanct.* Bollandus et ses premiers associés ont cru que le martyrologe d'Usuard était plus ancien que celui d'Adon, archevêque de Vienne. Du Sollier renverse ce système : il prétend, avec Mabillon, qu'Adon composa son martyrologe (860) avant qu'il n'occupât son siége archiépiscopal, tandis qu'Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés, dédia le sien en 875 à Charles-le-Chauve. La publication de Dom Bouillard, dont nous avons fait mention plus haut, est intitulée : *Usuardi, San-Germanensis monachi, Martyrologium sincerum, ad autographi in San-Germanensi abbatiâ servati fidem editum et ab observationibus R. P. Sollerii, Societatis Jesu, vindicatum*, Paris, 1718, in-fol. C'est ce volume qui doit se joindre aux *Acta Sanctorum*, et non celui de Du Sollier qui en fait partie. — 3° *De S. Aarone,*

primo legis Mosaicæ sacerdote, in monte Hor, Commentarius, dans le tome 1er de juillet. — 4° *De sancto Rumoldo, episcopo et martyre Mechliniæ in Belgio,* Anvers, 1718, in-fol.; et dans le tome 1er de juillet. (Voyez à ce sujet notre deuxième volume, page 11.) — 5° *De S. Godelevâ, virg. et mart. Ghistellæ, diœcesis Brugensis in Flandriâ,* dans le tom. 2e, p. 359 de juillet; et séparément: Anvers, 1720, in-4°. — 6° *De Amalbergâ virgine, Gandavi, Tamisiæ et Maternæ in Belgio. Commentarius prævius,* dans le tome 3e, p. 72 de juillet (voyez le tome 2e, page 12). — 7° *De Henrico imperatore Bambergæ in Germaniâ, Commentarius prævius,* dans le même volume de juillet. (Voyez *Lectures*, tome 1er, page 13.)

LEFEBURE.

Lefebure (Jacques), philosophe, naquit à Glageon, village du département du Nord, de l'arrondissement d'Avesnes, le 1er novembre 1694. Ses parents Jean Lefebure et Jeanne Herbeq, étaient de simples ouvriers.

Les Jésuites de Cambrai, ses maîtres, le distinguèrent sans peine parmi ses condisciples; et ses juvéniles compositions méritèrent l'attention du grand Fénélon. Cette circonstance aurait pu lui procurer d'immenses avantages dans l'état ecclésiastique; mais ayant achevé sa rhétorique, il n'écouta que sa vocation et sollicita la faveur d'être reçu dans l'ordre de ses professeurs. Il commença son noviciat à Tournay, le 28 septembre 1714.

Après avoir étudié la philosophie à Lille, il se livra à l'enseignement des humanités, sans négliger de cultiver les Muses. Ses pièces de vers, dont quelques-

unes ont été publiées, obtinrent les applaudissements des littérateurs de sa province.

Le collége de Douai fut témoin des principales époques de sa carrière religieuse : là, il étudia la théologie pendant quatre ans : là, il enseigna sept ans la philosophie, et là encore, il émit, le 2 février 1732, les quatre vœux.

L'archevêque de Cambrai, De Saint-Albin, lui confia, à la même époque, la direction de sa bibliothèque qu'il avait mise dans le collége de Cambrai. Pendant son séjour en cette ville, il eut un démêlé littéraire assez vif avec un officier français, De Montmaur, au sujet de la question des idées innées. Les Jésuites conservèrent leur correspondance. Il eut une autre querelle avec l'auteur des *Lettres Chinoises*, le marquis d'Argens ; cette dernière contestation se trouve à la fin de *ses Entretiens sur la Raison.* L'archevêque lui remit dans ce temps son séminaire de Beuvray, près de Valenciennes. Le nouveau président apporta à cet important emploi toute la vigilance et le zèle dont il était capable.

Abîmé par la fatigue, et déjà sérieusement malade, il demanda à être transporté à Valenciennes, où il décéda, le 29 avril 1755, âgé de 61 ans.

On lui doit plusieurs ouvrages estimés, qui tous ont été publiés sous le voile de l'anonyme, savoir : 1° *Bayle en petit, ou Anatomie de ses ouvrages. Entretien d'un docteur avec un bibliothécaire et*

un abbé (Douai), 1737, in-12; (Paris), 1738, in-12.— *Entretiens sur la Raison; suite de la critique des ouvrages de Bayle,* Amsterdam, 1747, in-12. Ces deux volumes de la première édition, rarement réunis, ont été publiés par un libraire hollandais: *Examen critique des ouvrages de Bayle,* Amsterdam, 1747, 2 p. in-12. L'auteur entreprit le *Bayle en petit,* pour détourner un de ses amis de la lecture du dictionnaire de Bayle, et ruiner dans son esprit l'estime qu'il avait conçue pour ce philosophe. Il garda l'anonyme, persuadé que certaines gens se rendent avec moins de peine aux raisons d'un inconnu, qu'aux plus solides arguments proposés dans la conversation où l'on a honte de céder à son adversaire. — 2° *La seule Religion véritable, démontrée contre les athées, les déistes et tous les sectaires,* Paris, 1744, in-12.

LE VAILLANT DE LA BASSARDRIE.

Le Vaillant de la Bassardrie (Guillaume), poëte français et mathématicien, natif de Tournay, vit le jour le 3 décembre 1667.

Il fit ses humanités à Anvers et dans sa ville natale, et fut ensuite envoyé à l'université de Douai, où il étudiait la philosophie, lorsqu'il forma le projet d'embrasser la vie religieuse selon la règle de saint Ignace.

Il entra, le 10 février 1685, au collége de Tournay; après le temps du noviciat, il fut chargé de l'enseignement : il professa à Douai la figure et la grammaire, à Saint-Omer la syntaxe et la poésie, et la rhétorique à Cambrai.

Enfin ses supérieurs l'autorisèrent à s'appliquer à la théologie scolastique, qu'il étudia à Douai; ce fut encore dans la même ville qu'il émit les quatre vœux, le 2 février 1691.

Il reprit alors l'enseignement; il occupa successi-

vement à Douai et à Saint-Omer, pendant plusieurs années, les chaires de philosophie et de théologie morale.

Il habita aussi Namur, où il se borna à remplir les devoirs sacerdotaux, avant d'être chargé du rectorat du Collége, comme il le fut depuis de la maison de son ordre à Valenciennes, à Cambrai et enfin à Tournay, à deux reprises. Il fit encore un assez long séjour à Paris, dans l'intérêt de l'ordre.

L'évêque de Tournay, comte de Salm, le pria de donner des leçons de théologie dans son séminaire, dont il lui confia même la présidence; et lui accordant un large part dans sa confiance, il le choisit en outre pour examinateur synodal.

Le père Le Vaillant n'était pas indigne de tant de bontés, sous le rapport tant de son attachement à la discipline que de son amour pour le travail. Il aimait beaucoup la littérature française et consacrait à la poésie tous ses moments de loisir. Si sa versification est facile, sa poésie foncièrement didactique est dépourvue d'images et de fictions : elle ne se recommande que par l'intention. Mais l'auteur obtint des succès moins équivoques dans les sciences exactes, comme nous le voyons dans le rapport de l'Académie des Sciences à Paris (1740, p. 112 et suiv.), sur son traité d'arithmétique, intitulé : *La nouvelle Science des Nombres,* qu'il lui avait envoyé.

Il avait formé un recueil de médailles rares, qu'il

expliquait à ses amis et aux étrangers avec une sagacité surprenante.

Le Vaillant mourut à Tournay le 3 mai 1746, à l'âge de 80 ans.

On cite de lui : 1° *Ode sur la victoire remportée près de la ville de Belgrade, et la prise de la même ville, présentée à S. A. S. le prince Eugène de Savoye,* Namur, 1717, in-8° et in-4°. — 2° *L'Accord de la Grâce et de la Liberté : poëme accompagné de remarques critiques et historiques,* Tournay, 1740, in-4°. Cet ouvrage est plus commun en manuscrits qu'imprimé. Les manuscrits offrent d'innombrables variantes; plusieurs n'ont point de notes. L'auteur semble avoir opposé ce poëme à celui de Louis Racine, qui se prononçait franchement contre les Jésuites. — 3° *La nouvelle Science des Nombres, ou Traité des grandeurs constantes différentielles qui fixent les caractères des nombres;* qui ne m'est connu que par le rapport de l'Académie des Sciences de Paris.

Le Vaillant laissa en manuscrit : 1° *Les endroits les plus élevés de Job,* mis en vers français. — 2° Quelques traités d'algèbre et de géométrie.

PLUMYOEN.

Plumyoen (Josse-Joseph), historien et littérateur, né à Ypres le 2 février 1692, reçut avec la naissance le goût des lettres; car son père, Pierre-Augustin Plumyoen, greffier de cette ville, cultivait la poésie française avec assez de bonheur. Sa mère se nommait Marie-Christine Looten.

Josse Plumyoen acheva à Douai ses études latines, qu'il avait commencées dans sa ville natale, et fit ensuite un cours de philosophie chez les Jésuites. Au concours de 1708, il obtint la deuxième place. Le chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, Cremers, l'avait pris chez lui.

Lorsqu'il fut bien résolu d'embrasser l'état ecclésiastique, il entra au collége d'Anchin, où il fit un cours de théologie.

Le 20 mars 1713, l'université de Douai lui accorda le grade de licencié de cette faculté, et quelques années après, le 19 février 1718, celle de

Louvain le proclama licencié de la faculté de Jurisprudence.

Dans ces premiers temps de sa carrière il se livrait, à l'exemple de son père, à la poésie française. Les victoires d'Eugène de Savoye sur les Turcs lui fournirent le sujet d'un long poëme épique, dont on ne trouva, à sa mort, que la première partie composée de 1329 vers. Il abandonna bientôt ce genre pour des travaux historiques et des études sérieuses, sans toutefois pouvoir mettre un frein à son ardente imagination.

Par la protection de l'évêque De Smet, il obtint, le 17 mai 1721, un canonicat de la cathédrale d'Ypres, qu'il résigna, le 5 octobre 1726, pour un autre de la même église du rang des gradués.

L'évêque d'Ypres, Delvaux, l'éleva, le 19 novembre 1732, à la dignité de pénitencier, lui confia la charge de censeur des livres, et après lui avoir donné place dans son consistoire, en qualité d'examinateur, l'adopta aussi pour son juge synodal. Ce digne prélat lui confia encore la charge de pro-proviseur de son séminaire épiscopal.

En 1736, Plumyoen parvint à la dignité de doyen de la même cathédrale, l'évêque s'étant empressé de confirmer, le 19 octobre de cette année, l'élection capitulaire faite six jours auparavant. Il présida fort assidument le chapitre, durant les absences fréquentes de l'évêque. Les chanoines gardèrent

longtemps le souvenir de ses discours pleins des observations les plus sages, des conseils les plus judicieux et exprimés avec autant d'élégance que de précision.

Le monde littéraire le considérait comme un homme foncièrement instruit. Ses premières productions furent bien accueillies à l'étranger : avant de faire l'analyse de ses dissertations sur l'Histoire Sacrée, les auteurs des *Mémoires pour servir à l'Histoire des Sciences*, disent, Année 1741, page 1351 : *Partout on sent un homme maître de sa matière ; savant sans affectation, critique sans amertume, s'attachant aux idées communes, sans trop contraindre les siennes.* On parlait non moins avantageusement des ouvrages qu'il avait sur le métier. Si ses *Dissertationes Selectæ* étaient de nature à soutenir sa réputation de savant judicieux, il la justifia encore par son *Histoire des anciens Empires.*

Ce livre parut en 1746, avec une dédicace à Louis XV, roi de France, qui venait de faire la conquête du pays. L'auteur persuadé que les histoires des monarchies de l'Asie étaient trop étroitement liées entre elles, pour qu'il fût possible de les traiter séparément, arrangea tellement les faits, qu'ils parurent naître les uns des autres. S'il use souvent de Ctésias, il ne néglige point Hérodote: prenant toujours le récit le plus conforme à l'Écriture, ou du moins le plus vraisemblable, son ouvrage

offre moins une histoire qu'une suite chronologique d'observations. Plumyoen suivit malheureusement le père Berruyer, d'une hardiesse le plus souvent impardonnable ; la vogue de cet auteur l'aura séduit. Il dit lui-même : *Je me suis proposé de suivre, quoique bien loin, les traces du savant et élégant auteur de l'*HISTOIRE DU PEUPLE DE DIEU. *Si je l'ai imité cependant, c'est sans paraître le copier, ni sans adopter non plus tous ses sentiments, sachant que sur ces questions indécises, il est libre à chacun d'abonder en son sens.*

Ainsi qu'il l'observe lui-même, il a cru, dans ce qui regarde l'origine de l'idolâtrie, devoir s'éloigner de S. Thomas, qui enseigne que dans le premier âge, c'est-à-dire depuis Adam jusqu'à Noé, il n'y eut point d'idolâtrie ; parce que, suivant ce docteur, la mémoire encore récente de la création dut conserver longtemps la connaissance d'un seul Dieu. Plumyoen est persuadé, au contraire, qu'elle s'affaiblit dans la postérité de Caïn, au point qu'il lui paraît vraisemblable qu'ils ont été les premiers idolâtres.

Parmi ces divinités nouvelles, dit l'auteur, *que se formèrent les enfants des hommes, hasarderai-je de compter Tubalcaïn et Noëma, qu'on aura adorés ensuite sous le nom de Vulcain et de Vénus? Vénus, on la dit sœur et femme de Vulcain : Noëma était sœur de Tubalcaïn, et pourquoi n'en aurait-elle pu être la femme? Ces noces inces-*

tueuses ne doivent pas étonner dans une race aussi corrompue que celle des Caïnites. Or, ne pourrait-on pas croire que les enfants de Tubalcaïn et de Noëma auront, après la mort de leurs parents, institué des fêtes en leur honneur, lesquelles dégénérèrent bientôt en culte idolâtrique? que pour rendre ces assemblées plus fréquentées, on y mêla des danses qui se faisaient au son des instruments de musique, que Jubal, frère de Tubalcaïn, avait inventés? Ces fêtes, où ne se rendaient que des gens corrompus, ne pouvaient manquer d'être fort dissolues : et je me persuade que ce fut là l'écueil fatal, contre lequel échoua toute la vertu des enfants de Seth, lorsqu'ils se laissèrent aller à fréquenter ces assemblées de Caïnites, attirés sans doute par le son harmonieux des instruments, qui frappait agréablement leurs oreilles. Engagés de la sorte dans la compagnie des filles des hommes, les enfants de Dieu se familiarisèrent bientôt avec elles, et séduits par les charmes de leur beauté, ils s'allièrent enfin avec celles qui leur avaient plu davantage : alliance funeste qui les rendit corrompus et idolâtres comme elles.

En vain le vieux patriarche Enos, qui vivait encore alors, interposa-t-il son autorité et ses remontrances pour étouffer le mal dans sa naissance : il n'en put arrêter la contagion, qui se communiqua de proche en proche, et infecta les

parties mêmes qui étaient demeurées saines jusque là.

L'auteur procède toujours de la même manière : il n'imite que trop son modèle. Quoique son style soit communément assez pur et assez coulant, cependant dans les endroits où il veut être sublime, comme par exemple dans la description du déluge, il se livre à un enthousiasme éloigné de la sublime et majestueuse simplicité des livres saints.

La fréquentation de l'office divin était pour lui un devoir. On ne le voyait guère absent des matines. Tous les jours il célébrait le sacrifice de la messe avec une telle onction que les assistants en étaient pénétrés et touchés. Partout ailleurs, dans ses discours, dans ses habillements, dans ses meubles, dans sa manière de vivre, les mêmes sentiments de religion, de modestie et de simplicité l'accompagnaient. Homme de cabinet autant que prêtre vertueux, il était si assidu à l'étude qu'il ne connaissait presque d'autre chemin que ceux de la cathédrale et de sa bibliothèque. Il fut plusieurs années sans sortir des portes de la ville.

Nonobstant sa vie sobre et frugale, il fut atteint, dans ses dernières années, de différentes maladies, et un coup d'apoplexie termina brusquement sa carrière, le 10 janvier 1757, à l'âge de 64 ans. Ses restes ont été inhumés dans le caveau de sa famille à l'église des Récollets.

L'évêque Delvaux composa lui-même l'inscription funéraire en l'honneur de son doyen et de son ami, laquelle fut gravée en lettres d'or sur le mur de la cathédrale, aux frais de la famille Plumyoen; voici l'épitaphe :

D. O. M. et memoriæ Rev. adm. ac Amp. Domini D. Judoci Josephi Plumyoen, S. T. et J. U. L., hujus ecclesiæ canonici graduati et decani, judicis et examinatoris synodalis. Vir fuit virtute exemplaris, eruditione clarus, qui cum vivens chorum dilexerit, eum voluit post mortem hoc monumento decorari. Obiit X jan. MDCCLVII, ætatis LXIV.

On connaît de lui : 1° *Examen du différend de S. Cyprien avec le pape S. Étienne, au sujet de la rébaptisation des hérétiques : où l'on montre la fausseté de la comparaison prétendue, entre la cause de ce saint et celle des appelants de la bulle Unigenitus*, Ypres, 1720, in-4°; anonyme, attribué à Jean-François Foppens. — 2° *Dissertationes Selectæ in Scripturam Sacram, nimirum de Tempore quo historia Judith contigit; de Situ Bethuliæ; de Babyloniorum, Assyriorum, Medorum regibus; de LXX annis servitutis Babyloniæ ubi et de postremis Chaldæorum regibus, hebdomadibus Danielis, annis nativitatis, baptismi et mortis Christi; de ultimo Christi Passchate*, etc., Ypres, 1735, in-8°. La dernière dissertation, dirigée contre Calmet, a été traduite en français et publiée dans

le tome II, page 81, de *La Bible en latin et en français, avec des Préfaces, des Dissertations et des Notes littérales, critiques et historiques*, Paris, 1748, in-4°. On trouve une longue analyse de ces *Dissertationes Selectæ* dans les *Mémoires* cités plus haut, laquelle peut suffire aux personnes qui n'ont pas le livre même; et la plupart sont résumées dans l'*Histoire des anciens Empires.* — 3° *Réflexions adressées à Mons. Joly de Fleury, avocat-général au parlement de Paris, sur son plaidoyer du* 22 *avril* 1739, *pour la suppression d'un écrit intitulé :* LETTRE DE PLUSIEURS ÉVÊQUES SUR L'OBLIGATION DE PRIVER DU SACRIFICE DE LA MESSE LES APPELANTS, Ypres, 1739, in-4°. — 4° *Oratio funebris habita in exequiis solemnibus Caroli VI Imp., celebratis in ecclesiâ cathedr. Iprensi XI jan.* 1741. *Subnectitur brevis Descriptio Pompæ funebris cum Chronicis, Emblematibus,* etc., Ypres, 1741, in-4°. — 5° *Histoire des anciens Empires de l'Asie jusqu'à la mort de Cyrus, précédée de l'Histoire du Monde, depuis la création jusqu'à la dispersion des peuples, servant d'introduction,* Ypres, 1745, in-8°.

Voici la liste de ses manuscrits : 1° *Dissertatio in historiam ante diluvianam : item in historiam post diluvianam, de dispersione gentium ad caput decimum Geneseos,* in-4° de 272 pages. — 2° *Dissertatio de chronologiâ Josephi*, de 11 pages. —

3° *Chronologia generalis Historiæ Sacræ a creatione mundi ad captivitatem Babylonicam*, de 40 pages. — 4° *Dissertatio posthuma de Babyloniorum, Assyriorum et Medorum regibus*, de 42 pages. — 5° *Dissertatio de antiquis Ægyptiorum regibus cum tabulâ chronologicâ historiæ regum Ægypti indigenarum*, de 182 pages. — 6° *Histoire des Pharaons ou des anciens rois d'Égypte, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à sa ruine par Cambyse, avec des dissertations préliminaires*, de 150 pages. Ce volume contient encore plusieurs autres dissertations, tant sacrées que profanes. — 7° *Histoire des Pharaons*, de 161 pages. — 8° *Sur Céphas, repris par S. Paul*, de 63 pages. — 9° *Sur la quatrième Monarchie, selon la prophétie de Daniel et l'Apocalypse de S. Jean*, de 34 pages. — 10° *Dissertations chronologiques et critiques sur l'Écriture Sainte, avec une dissertation préliminaire sur la version des Septante*, de 196 pages. — 11° *Explication sur la prophétie de Jacob, Gen.* 49, *v.* 10, de 12 pages.— 12° *Histoire du peuple Hébreu depuis la vocation d'Abraham*, de 500 pages. — 13° *Quæstiones et dissertationes quædam apologeticæ gallicè scriptæ pro suo opere impresso* 1735, contre l'éditeur de la sainte Bible, édition de Paris, in-4°; 1749, de 47 p. — 14° *Poëme héroïque en l'honneur du prince Eugène de Savoye, au sujet de ses victoires rem-*

portées sur les Turcs, pendant la première campagne de la guerre de l'an 1716, précédé de la trève rompue de la part du sultan Achmet III, et des premiers avantages de sa part remportés sur la république de Venise, dès l'année précédente.

DES ROCHES.

Des Roches (Jean), un de nos historiens les plus érudits et de nos écrivains les plus recommandables du 18e siècle, reçut la naissance à La Haye en 1740, et fut baptisé le 1er mars de la même année à Voorburg, village aux environs de cette ville.

Ses parents ne sont pas bien connus : les uns soutiennent qu'il est fils de l'éditeur de la Gazette de La Haye, nommé Des Roches, chez qui sa mère était cuisinière; d'autres se bornent, non sans arrière-pensée, à désigner pour sa mère Louise Rottevel, qui aurait été lingère chez l'ambassadeur d'Espagne.

Sa mère le plaça successivement, comme apprenti, chez un peintre, chez un tailleur, chez un brodeur, chez un confiseur. Ces changements font supposer que le jeune Des Roches était tourmenté d'une imagination inquiète. Si sa mère se trouva dans l'impossibilité de lui donner de l'instruction, du moins elle l'éleva dans les sentiments de la religion qu'elle pro-

fessait. Les chapelains de l'ambassadeur d'Espagne lui furent en cela très-utiles.

Courant de boutique en boutique, la brosse ou l'aiguille à la main, il n'avait guère le temps d'apprendre à lire et à écrire; mais il était vivement animé de l'amour de la science.

Ayant lu dans une gazette de Hollande qu'un instituteur de Belgique demandait un sous-maître capable d'enseigner le flamand, il hasarda de lui écrire; et, sur sa réponse, il s'empressa de se rendre, par eau, à Anvers, où il espérait trouver le maître. Des Roches n'avait alors que dix-sept ans. Bien grand fut son désespoir, lorsqu'à son arrivée à Anvers, personne ne le réclama. Un maître d'école, passant par hasard, lui proposa de le prendre chez lui. Des Roches accepta cette offre avec joie : il en savait assez pour imposer silence à des enfants. Ce fut chez cet instituteur qu'il se perfectionna dans la langue flamande, et qu'il apprit le latin et l'italien. Avide d'instruction, doué d'une mémoire excellente, et d'une intelligence peu commune, il lui suffisait de voir pour comprendre. Chaque jour signalait chez lui un progrès plus ou moins surprenant. Le moine qui avait fait son bonheur, en le recevant chez lui, ayant dû abandonner son école et sa pension, parce qu'il fut rappelé par son supérieur, lui céda son établissement.

A l'instar des instituteurs, à Anvers et dans d'autres villes flamandes, il entreprit une grammaire de

cette langue. On l'accuse aujourd'hui d'avoir introduit l'accentuation, mais c'est une erreur : Des Roches n'a fait que suivre un usage qu'il trouvait établi. Au reste, les années qu'il avait passées en Hollande ne furent pas sans influence.

Des Roches qui avait fait de bonne heure une étude très-approfondie des annales et des antiquités du pays, remporta, les trois premières années, le prix d'histoire proposé par la Société Littéraire de Bruxelles. Ce triple triomphe fit murmurer; et comme la société n'inspirait ni confiance ni estime, on la soupçonna d'une indélicatesse, d'ailleurs assez ordinaire dans les académies qui sont abandonnées à elles-mêmes. A l'effet de calmer le mécontentement et de dissiper les craintes, elle exclut désormais du concours tout auteur qui aurait remporté trois prix. Les mémoires de Des Roches devinrent la pierre angulaire de la réputation à laquelle il parvint. Sa grammaire flamande, publiée en 1761, n'était pas de nature à attirer l'attention, surtout de la part d'une cour qui n'était que trop sous l'influence des idées françaises.

Cette Société Littéraire, tant désirée par le parti philosophique, ne semblait pas viable. Privée, à chaque séance, de son président, elle était abandonnée au secrétaire Gerard, à qui ses talents n'assuraient aucune autorité. Sans direction, elle marcha péniblement : le découragement s'empara bientôt des plus

zélés. L'amour-propre chercha alors des excuses. Loin d'avouer leurs petites faiblesses, tantôt les académiciens réclamèrent des gratifications, tantôt ils représentèrent qu'une bibliothèque d'ouvrages utiles leur était indispensable; ils obsédèrent le gouvernement pour en obtenir une qui, par compensation, serait publique certains jours de la semaine. *Sans bibliothèque, il ne serait guère possible,* disaient-ils, *d'exciter le goût des belles-lettres, et il faudrait en confier la direction à un savant,* c'est-à-dire à un confrère.

La place de bibliothécaire fut avidement convoitée. Comme il n'est pas possible d'être vraiment encyclopédique, celui qu'une académie gratifierait, à bon droit, du titre honorable, mais souvent peu mérité, de savant, pourrait bien être très-déplacé dans une bibliothèque publique où l'on recherche moins, dans le conservateur, la véritable science que la mémoire: le bibliothécaire le plus utile est celui qui, assidu à son poste et dévoué au service du public, se forme, dans la mémoire, un répertoire des besoins usuels de l'époque. Celui-ci vient au-devant des goûts, des caprices, des besoins; tandis que l'autre, honteux, cache son impuissance au public, qui est en droit de l'accuser au moins d'insouciance. Dès lors le gouvernement était convaincu que la Société Littéraire avait besoin de bien autre chose que d'une bibliothèque. Au reste, il reconnaissait que la capitale réclamait

à juste titre. Le comte de Neny jeta d'abord les yeux sur Des Roches, à qui il fit proposer la place de bibliothécaire. Mais ses conditions ne purent être acceptées, et d'ailleurs toutes les petites passions s'éveillèrent à ce sujet.

Tandis que Des Roches recevait de la part du chef et président du Conseil Privé ces propositions aussi avantageuses qu'honorables, il éprouvait à Anvers des difficultés. Sur une accusation portée à l'écolâtre, il fut obligé de fermer son école.

Gerard devait avoir à Anvers un bon employé pour dresser le catalogue des livres des Jésuites; après en avoir fait le triage, il s'adressa à Des Roches qui fut charmé d'utiliser son temps. Il était loin de penser aux désagréments qu'il éprouva de son protégé sur qui le Gouvernement avait dès lors les yeux, attendant l'occasion de récompenser les services et le zèle de Gerard, parce qu'il ne voulait en aucune manière encourir des reproches d'ingratitude.

Dans cette position, après avoir refusé les offres du Gouvernement et terminé le catalogue, Des Roches, qui ne se doutait de rien, forma le projet d'ouvrir à Louvain une salle de lecture, pour laquelle il sollicita un octroi. Le chancelier consulté sur sa requête convint: « qu'il est sans doute indispensable pour les » jeunes gens, après avoir rempli la tâche que leur » devoir ou leur genre d'étude imposent, qu'ils aient » quelques heures de délassements par jour : mais il

» serait bien à désirer que ces délassements fussent » moins dangereux et plus propres à former le cœur » et l'esprit, que ne le sont généralement ceux qu'of- » fre le séjour de Louvain. » L'abbé de Nelis, qui avait voulu former dans la même ville une *académie*, souriait de voir son plan rencontrer moins d'opposition. Le prévôt Marci et le docteur primaire Nelis étaient bien disposés, et si la Cour intervenait, on pouvait compter sur Wellens, Goessens, Brenart et Van Rossum. Consulté à son tour, le chanoine de Tournay déclara, le 9 février 1776, que « *le projet de » Des Roches non-seulement était bon, mais qu'on » pouvait le dire excellent et digne de toutes sortes » d'encouragements ;* mais, ajouta-t-il, il fallait user » de prudence et n'accorder son appui qu'après s'être » assuré des moyens d'exécution. » Des Roches ne se montrait point ouvertement hostile aux scrupules de la faculté de Théologie : il consentait à soumettre à la censure tous les livres dont il ferait emploi. Son projet, bien que plus sage que celui de l'abbé De Nelis, n'eut pas un meilleur sort.

La Société Littéraire, tombée dans l'inaction, avait été reconstituée sous le titre d'Académie Impériale et Royale de Belles-Lettres. Le vice principal de cet institut ne fut pas enlevé au moyen de son nouveau réglement : une direction plus active et plus bienveillante était nécessaire.

Déjà on avait senti qu'en partie la faute en était

au secrétaire; on avait même mis en avant le nom de Des Roches qui avait encore été proposé au Gouvernement, lors de la formation de la Bibliothèque publique de Bruxelles. Sous prétexte de la promotion de Gerard à la place d'auditeur à la Chambre des Comptes, celle de secrétaire perpétuel fut considérée comme vacante; et le Gouvernement, sans consulter l'Académie, se souvint de l'historien lauréat qu'elle avait admis dans son sein le 13 mai 1773, et que, tant pour ses talents que pour son caractère, le ministre jugeait capable de conduire tout le troupeau académique. Sa nomination eut lieu en mars 1776.

Pour que l'Académie ne fût point offensée, le ministre plénipotentiaire lui écrivit à ce sujet le 27 mai 1776 : « S. M. a désigné le sieur Des Roches pour successeur du sieur Gerard, dans la place de secrétaire perpétuel, *en dérogeant pour cette fois et sans conséquence pour l'avenir à la disposition de l'article 26 du règlement de l'Académie.* »

Aucun traitement n'était joint à cette place; mais le Gouvernement lui alloua une pension de 400 florins, et lui donna en outre une place d'attaché, c'est-à-dire de commis, au département des Archives, avec les appointements de 1300 florins.

Dès la première séance, qui eut lieu le 20 mai 1776 dans la salle de la Bibliothèque publique, on prit les mesures nécessaires pour donner de la publi-

cité à l'Académie : on arrêta l'impression des mémoires; et l'actuaire fut chargé de composer l'introduction au premier volume. Son début dessina son caractère : Des Roches ne cachait point son antipathie contre le clergé. Que ne fit-il pas pour éloigner les quatre Bollandistes (voyez *Lectures*, tome 3, p. 249), De Bye, De Bue, Ghesquiere et Hubens, qui sollicitaient un fauteuil académique? On aurait bien voulu s'emparer de la double dotation des hagiographes et des historiographes, mais on affectait de redouter de les avoir pour collègues. Le président Crumpipen partageait les vues de Des Roches. Comme l'Académie aurait pu ne pas leur être défavorable, ces deux dignitaires académiques s'adressèrent au gouverneur pour empêcher leur élection. « En laissant à part leur mérite personnel, leur » érudition, les connaissances qu'ils peuvent avoir » dans l'histoire belgique, je crois, dit le président, » qu'il ne convient dans aucun cas de les agréger » tous les quatre et à la fois, à un corps où il n'y a » déjà que trop d'ecclésiastiques; je doute même, si » dans les circonstances présentes, et jusqu'à ce » qu'on ait pris une résolution définitive, par rap» port aux affaires de l'Académie en général, et par » rapport à celle des ex-Jésuites Bollandistes en par» ticulier, il ne conviendrait pas mieux de n'en » admettre aucun. Je serais d'autant plus de cet » avis, que je ne vois nulle nécessité de presser la

» réception de pareils sujets, qui ne peuvent jamais » nous manquer; et qu'il se pourrait aisément qu'en » les admettant, avant que leur sort et la continua- » tion du grand ouvrage dont ils s'occupent, ne soient » décidés, on fît chose contraire aux vues et aux » intentions de S. M. »

La cour de Bruxelles était divisée à cet égard, et à cause de la puissance de la coterie philosophique, les intentions bienveillantes de la cour de Vienne étaient comme non avenues. Non-seulement les Bollandistes ne furent point académiciens, mais encore leur sort demeura incertain; les déterminations de la cour de Vienne ne purent obtenir un commencement d'exécution : les historiographes ne furent guère plus heureux. On aurait tort d'attribuer ce retard aux nombreuses occupations du prince de Starhemberg, qui, en désespoir de cause, cherchait à éliminer les ex-Jésuites, soit en les faisant académiciens, soit en appelant le concours de tout le monde studieux, ecclésiastique ou non, pour la publication des hagiographies et des documents historiques. La jalousie de Des Roches contre les Jésuites était profondément enracinée en lui.

Il lut, le 5 février 1777, dans le but de leur enlever l'historiographie, une dissertation sur l'histoire diplomatique de Thymo; elle eut du moins pour effet de faire renouveler, le mois suivant, les vœux de l'Académie pour la publication de cette histoire. Le secrétaire eut ordre de rédiger une note pour le ministre

plénipotentiaire, qu'on supplierait d'engager le magistrat de la ville de Bruxelles, à qui appartient le manuscrit, à le déposer quelque temps à la Bibliothèque Royale. A la même époque, Des Roches fut chargé par l'Académie de défendre le mémoire de Verhoeven sur le commerce, moins cependant dans l'intérêt du lauréat que du corps savant dont la gloire était compromise. Nous compléterons ici ce que nous avons rapporté dans nos *Lectures*, t. 3, p. 302 : « Le 12 octobre 1778, le président informa l'assemblée que » dans les feuilles hebdomadaires de Malines et de » Louvain, on avait lancé plusieurs traits d'une critique aussi outrée qu'injuste contre les mémoires des » académies en général et particulièrement contre » celui de Verhoeven, couronné l'an passé par celle » de Bruxelles. Ces misérables feuilles faisaient un » tort infini à la réputation de M. Verhoeven et de » l'Académie même, par les sarcasmes continuels » d'une certaine classe de citoyens, qui, d'autant » plus téméraires et injustes, qu'ils sont plus ignorants, ne jugent que d'après cette critique et ne » cessent de tourner en ridicule l'auteur couronné et » le corps qui lui a décerné la palme ; que surtout à » Malines l'insolence de ces gens était montée à un » tel excès, que M. Verhoeven n'osait plus se montrer en public. Il était temps d'arrêter le cours » de ces mauvaises critiques, et le meilleur moyen » en était de porter l'affaire à la connaissance de S. A.

» le ministre, afin que l'autorité du Gouvernement » imposât silence. » Toute l'assemblée embrassa l'avis du président; mais quelques membres remarquèrent qu'il paraissait nécessaire de signaler la mauvaise foi et l'ignorance des critiques, de peur que l'injonction du Gouvernement ne fournît l'occasion d'insinuer que, dans l'impuissance de répondre, l'Académie s'était vue obligée d'implorer le secours de l'autorité; il fut en conséquence résolu qu'on joindrait au rapport un projet d'avis à insérer dans les feuilles de Malines et de Louvain. La rédaction de l'une et de l'autre pièce fut commise au secrétaire, et le président se chargea de les présenter au ministre.

L'auteur de l'*Histoire des Bibliothèques publiques de la Belgique* a jeté une certaine défaveur sur Des Roches, au sujet d'un rapport sur les acquisitions à faire par l'Académie, à la vente des livres de Verdussen; « M. Des Roches a cru devoir hasarder, » dit-il, quelques observations que nous avons été » étonné de voir sortir de la plume de l'auteur des » *Nouvelles Recherches sur l'Origine de l'Imprimerie*. Il faut convenir, continue cet auteur, que » le choix des citations de M. Des Roches, à l'appui » des observations, n'a pas été heureux; car le *Speculum humanæ Salvationis*, l'*Historia veteris* » *et novi Testamenti*, et d'autres de ce genre, ne » peuvent-ils pas être regardés comme des chefs-

» d'œuvre de l'art, pour l'époque où ces ouvrages » xylographiques ont vu le jour : leur antiquité ne » les rend-elle pas recommandables aussi ? Les con» servateurs des bibliothèques publiques, qui possè» dent ces livres, sont fiers de les montrer aux » curieux qui viennent visiter leur dépôt littéraire. » Des Roches connaissait le mérite de ces ouvrages xylographiques, et appréciait toute la célébrité qu'ils donnent aux établissements qui les possèdent; mais il s'agissait d'employer utilement et convenablement une petite somme. Toutes les idées, tant chez les littérateurs que chez les personnages haut placés, se portaient vers l'histoire du pays : on ne parlait qu'annales; on ne rêvait que chroniques. D'ailleurs la bibliothèque publique devait plutôt servir aux besoins de l'Académie que satisfaire la curiosité et le plaisir des voyageurs. Des Roches ne dépensa à la vente de Verdussen que la somme de 1814 florins 16 sous.

La citation que je viens de faire rappelle une fameuse dispute de Des Roches avec divers savants au sujet de l'invention de l'imprimerie, que nous renvoyons à l'article de Gerard, à cause de la longueur de celui-ci.

Ce n'était pas tant en vue du bien-être de l'Académie que pour d'autres considérations plus importantes, que le Gouvernement avait appelé Des Roches à Bruxelles : on lui destinait la place d'actuaire de la Commission Royale des Études, qui devait succéder

au Comité dont les prétentions philosophiques et haineuses étaient trop notoires.

Au moyen du secrétaire, le Gouvernement pouvait compter sur le concours de l'Académie, s'il en avait besoin pour la réforme des humanités. Le chancelier de Kaunitz s'exprima à cet égard, le 11 décembre 1776, en des termes positifs : « Les » académiciens, en général, peuvent aussi contri- » buer, par de bons mémoires, à l'introduction de » bonnes études, et il est juste qu'on récompense les » auteurs; mais je ne vois nulle nécessité, nulle con- » venance même, de donner à la compagnie en » corps une influence quelconque dans la direction » de cette partie. »

Mais à côté de la réforme des écoles, gisait depuis longtemps, dans les cartons du ministère, le projet de remanier l'Université de Louvain. Pour cette œuvre, on avait surtout compté sur la jeune Académie. Dans la lettre précitée, Kaunitz insista sur ce projet : « Après » avoir établi les écoles des humanités, ou, si cela est » possible, dans le même temps, il faut réformer la » discipline et l'enseignement de l'Université de Lou- » vain. Le tableau que Votre Altesse a tracé elle-même » de l'état actuel des choses, suffit pour démontrer la » nécessité d'entreprendre au plus tôt cette réforme. »

Le Gouvernement croyait pouvoir entreprendre, en toute sûreté, des réformes radicales, assuré, comme il l'était, du concours du haut clergé. En 1774,

l'Université de Louvain avait insisté pour l'érection d'un séminaire royal, et d'un séminaire pratique de théologiens prêtres. Ce dernier devait servir de lieu de retraite aux prêtres infirmes; l'autre, vivement protégé par les docteurs Wellens et Terswaeck, aurait été établi au collége des Jésuites à Louvain, où les élèves de la faculté de Théologie auraient pu, après avoir achevé le cours de leurs études, s'exercer aux fonctions du ministère, en attendant qu'ils fussent placés. En général, les évêques étaient bien disposés. C'est dans de telles circonstances, que le Comité des Études fut remplacé par la Commission Royale, dont Des Roches, secrétaire de l'Académie, devint pareillement secrétaire ou greffier, actuaire plutôt.

On avait une bibliothèque. Les académiciens mieux traités et mieux dirigés auraient dû être satisfaits. Mais les passions rongent ordinairement le bonheur, et ceux qui prêchent le plus haut ne sont pas les premiers à donner le bon exemple. La bibliothèque avait besoin d'un autre local que celui affecté à celle du Gouvernement, dite *Bibliothèque Royale* ou *de Bourgogne*. Nelis, Des Roches et d'autres encore avaient jeté les yeux sur l'église des Jésuites. Des Roches souhaitait de toute son âme, c'est-à-dire bien sincèrement, de voir une bonne bibliothèque publique s'ériger à Bruxelles. Il écrivit en janvier au ministre plénipotentiaire : *Une bibliothèque pu-*

blique décorée d'un nom auguste, érigée dans une ville superbe, doit respirer la magnificence du souverain et attirer les regards des étrangers. Dans une ville ordinaire, on pourrait se passer de tant d'éclat : dans Bruxelles, c'est une espèce de nécessité. Les embellissements de cette capitale, qui font tant d'honneur au ministère du prince de Starhemberg, ne permettent pas que la bibliothèque soit un ouvrage médiocre. Ces beaux projets ne purent être convenablement réalisés, à cause des embarras suscités et renouvelés sans cesse par l'intérêt individuel. En 1782, pressé par le Gouvernement de rendre compte des livres des Jésuites, Gerard fit l'étonnante proposition de brûler une bonne partie *de livres théologiques et d'ouvrages défendus*; les catalogues, témoins précieux, devaient être compris dans cet autodafé. Des Roches s'indigna, comme de raison, de cette sotte proposition qui eut le sort assez remarquable de n'être appuyée par personne.

Il faut bien l'avouer, puisque la chose est évidente : l'Académie était travaillée d'un singulier esprit. Quelques membres se contentaient d'avoir satisfait leur vanité; mais la plupart avaient d'autres prétentions : ils voulaient grossir le salaire de leurs travaux. Voilà pourquoi elle réclamait sans cesse la direction et la surveillance des travaux des hagiographes et des historiographes, et une part

dans la réforme des études. Les académiciens plaidaient pour obtenir indirectement la pension accordée autrefois aux membres de la Société Littéraire, et que le gouvernement de Vienne s'obstinait à ne pas leur allouer. Particulièrement protégé par ce Gouvernement, Des Roches insistait moins sur ce chapitre que l'abbé de Nelis et quelques-uns de ses collègues, amis de la science, mais plus intéressés qu'avides de savoir.

Pour qu'on n'ait pas de doutes sur l'exactitude de mes assertions, je citerai encore ici un fragment de la dépêche du chancelier de Marie-Thérèse : « Après qu'on aura rempli ces objets (la réforme des études), qui intéressent incontestablement l'administration supérieure et le bien public, beaucoup plus qu'une illustration ultérieure de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, qui, après tout, n'est dans l'enseignement public que d'une utilité du second ordre, on pourra, ainsi que je l'ai remarqué plus haut, songer aussi aux moyens d'améliorer la dotation de ce corps ; mais nous nous exposerions à la critique de tout le public, si, pour favoriser cet établissement, nous négligions et faisions languir ceux qui sont indispensablement nécessaires pour former des citoyens utiles à l'Église et à l'État, et pour enseigner les sciences que les Académies ont pour objet d'orner et d'étendre. »

L'abbé Mann suggéra l'idée de donner un jeton

aux académiciens à chaque séance; le secrétaire accueillit cette proposition avec empressement. C'était une fiche de consolation; selon Des Roches, *c'était une idée tellement utile, qu'on ne craint pas de dire qu'elle fera plus d'effet que si on leur donnait, d'une autre manière, ou sous quelqu'autre dénomination, des honoraires bien plus considérables.* Il pensait même, *qu'un académicien non résidant à Bruxelles, qui ferait quatre fois par an le voyage pour assister aux séances de l'Académie, aux termes des statuts, devrait gagner les neuf jetons destinés pour les neuf assemblées ordinaires du mois. Ce n'est pas une trop grande récompense,* disait-il, *pour les voyages que ces messieurs sont obligés de faire et qu'ils font de bon cœur.* Le président Crumpipen partageait cette opinion. La gravure du jeton fut confiée à Théodore Van Berckel.

La coterie philosophique de la cour de Bruxelles, en formant l'Académie, avait trop écouté sa haine contre tout ce qui tenait au catholicisme. Bien des pièces officielles nous ont autorisé à soutenir que l'Académie avait été érigée en opposition à l'Université de Louvain, (voy. *Lect.*, t. 3, p. 246); mais de toutes ces pièces, aucune n'est plus positive qu'un mémoire du Conseil d'État; j'y lis : « Indépendamment de ces circon-
» stances, tous les motifs qui ont déterminé S. M. à
» l'érection de l'Académie subsistent encore actuel-

» lement dans toute leur force; cet établissement,
» *qui était nécessaire pour son temps sera toujours*
» *vis-à-vis de l'Université une rivalité, dont les*
» *suites ne peuvent manquer d'être favorables et*
» *avantageuses*, est d'ailleurs d'une très-grande im-
» portance relativement au nouveau plan d'études, à
» l'introduction et au soutien duquel on regarde le
» concours de l'Académie et d'une bonne partie de
» ses membres, comme aussi utile qu'indispensable,
» comme devant y influer essentiellement et comme
» présentant, pour cet effet, des ressources dont on
» pourra le plus se promettre. »

Il était urgent d'apporter d'immenses réformes dans l'enseignement; la liberté dont il jouissait était la cause principale de sa décadence. Trop longtemps l'enseignement avait été abandonné aux écolâtres. La plupart des petites écoles, qui préparent la jeunesse pour le collége, étaient mauvaises. En sortant de là, les enfants ne savaient ni l'orthographe de leur langue maternelle, ni rien de ce qui sert d'introduction aux humanités. Quant aux colléges dont les pères Augustins avaient le monopole depuis la suppression de leurs rivaux, leur indépendance était non moins tranchée, et l'enseignement y était tout aussi défectueux. La belle langue des Romains était devenue barbare; le grec était négligé; il en était de même des mathématiques, de la géographie et de l'histoire. Confiant dans le bon sens des pères de famille et

dans les assurances du haut clergé, le gouvernement décréta l'établissement de colléges royaux. La commission préposée à l'organisation des études arrêta d'abord son programme, dont la rédaction fut confiée à l'abbé Nelis qui en a obtenu tout l'honneur. Reconnaissant que les trois races qui peuplent le pays avaient chacune conservé son idiome primitif, et qu'ainsi, à proprement parler, il n'existait pas de langue nationale, la commission rendit l'enseignement de chacun de ces idiomes obligatoire, se servant pour le français de l'*Abrégé de Restaut ;* pour le flamand, du livre intitulé : *Nederduytsche Spraekkonst door Des Roches,* et enfin de l'*Abrégé de la Grammaire de Gotsched* pour les colléges où l'allemand est en usage. Aucune autre distinction n'aurait été ni sage ni opportune ; le temps et le progrès qu'il amène avec lui, peuvent seuls déterminer la prédominance d'une langue sur tous les idiomes usités dans le même pays.

Dès les premières séances de la commission, le caractère de Des Roches, qui tendait à la domination, se laissa deviner, à l'occasion de la rédaction des livres à l'usage des écoles. Ces livres étaient élémentaires ou scolastiques, classiques, ou enfin de doctrine. Des Roches s'était proposé de faire, lui seul, les deux premiers genres pour toutes les classes ; selon lui, l'unité des principes et l'uniformité de la méthode eussent été le fruit de ce projet. Mais

la plupart des membres ; tout en rendant justice à son zèle, objectèrent qu'il fallait aller vite et qu'une seule personne déjà fortement occupée ne pouvait suffire. L'actuaire céda, se promettant de chercher par une voie indirecte ce qui venait de lui être si nettement refusé. Nonobstant cette décision, il entreprit un traité de géographie, une traduction flamande des *Éléments de la langue grecque* par Le Roy, ainsi qu'un abrégé de l'histoire de la Belgique : et pour parvenir au monopole tant désiré, il eut soin d'écarter tous les professeurs qui venaient offrir leur collaboration, et de se montrer excessivement sévère à l'égard de ceux qui présentaient leurs travaux, sans jamais oublier de faire sonner bien haut les siens. Lorsque la *Syntaxe latine* de Baudewyns parut, il observa *qu'elle ne contenait et ne pouvait contenir que la répétition des principes exposés par lui dans son livre :* GROND REGELS DER LATYNSCHE TAELE ; *quant à lui, s'il avait pu faire cet ouvrage, il l'eût divisé en trois parties ; dans la première, on eût trouvé une répétition des principales règles de la construction ; dans la seconde l'utile traité d'Érasme,* DE COPIA VERBORUM, *avec quelques modifications ; dans la troisième, un traité sur les différents âges de la langue latine : les étudiants y eussent appris à quelle locution on peut reconnaître le latin du siècle d'Auguste : celles qui caractérisent le siècle d'argent : celles qui n'appartiennent qu'au*

siècle où la latinité était déjà déchue de sa pureté. C'est ainsi qu'à chaque occasion, Des Roches cherchait à se faire considérer comme indispensable.

Quant aux livres classiques, le ministre plénipotentiaire avait cru devoir en accorder le soin à l'Académie. Il avait d'abord désigné l'abbé Paquot, qui était pareillement chargé de la révision de quelques petits ouvrages de doctrine; ce qui dérangeait les calculs du secrétaire. Le chancelier, qui accordait à celui-ci son amitié, prit fait et cause pour lui et demanda qu'au moins on adjoignît à Paquot Nelis, Marci et Des Roches. « Considérant Paquot comme » un savant, dans toute l'étendue du mot, c'est-à-dire » un homme rempli de bonnes connaissances, amas» sées par un travail infatigable et conservées à » l'aide d'une mémoire fort heureuse, mais ayant » aussi les défauts ordinaires à des gens de cette » classe, beaucoup d'entêtement, peu d'ordre et de » méthode dans le choix des pensées, supportant » difficilement la contradiction. Je lui dois cepen» dant, continue Crumpipen, la justice d'avouer que, » malgré cela, il me paraît très-propre à s'acquitter » avec succès de la tâche que V. A. lui destine; mais » outre que je ne vois, je la supplie de me pardonner » cette réflexion, aucune sorte de nécessité, ni même » de convenance, que des livres classiques soient » ornés de préfaces et de notes savantes, il faudra à » l'abbé Paquot beaucoup de temps pour les rédiger,

» surtout s'il veut y mettre des recherches et de » l'érudition. Il n'en faudra pas moins pour examiner » son travail : un mot, une phrase, qu'on croira » devoir corriger ou omettre, amèneront des discus- » sions désagréables, et tout cela, comme de raison, » retardera infiniment le débit des livres classiques » dont plusieurs, tels que Phèdre, Nepos et César, » sont déjà imprimés et demandés partout.

» Il me semble d'ailleurs que le sieur Des Roches » est tout aussi en état que l'abbé Paquot de rem- » plir en ce point les vues de V. A., et l'on doit être » assuré qu'il les exécutera avec une sagacité et un » zèle qui ne laisseront rien à désirer.

» Au reste, si V. A., malgré les considérations que » je viens d'avoir eu l'honneur de lui exposer d'office, » mais avec cette confiance que ses bontés m'inspirent, » penchait à préférer que l'abbé Paquot fût chargé » de ce travail, j'ose au moins la supplier, dans ce » cas, de permettre que ce ne soit que pour les livres » classiques à imprimer dans la suite, dont on pour- » rait, dès à présent, lui remettre une note, et qu'on » laisse au sieur Des Roches le soin de s'acquitter du » même travail, par rapport aux ouvrages déjà » imprimés que le public est pressé d'avoir, et dont » l'existence infructueuse en magasin ne peut, » comme je l'ai dit ci-dessus, que causer beaucoup » de perte au nouvel établissement typographique. » Bruxelles, le 28 avril 1778. » Le prince de Starhem-

berg se rendit aux sollicitations du chancelier Crumpipen. C'était envie de la part de Des Roches, et pas autre chose. Tandis qu'il intriguait pour écarter Paquot, qui le gênait tout autant que Verhoeven, il était obligé, tant il était accablé de travaux, de se faire aider, surtout pour la correction des livres grecs, d'un malheureux littérateur, nommé Neel, qui passa ensuite, en qualité de secrétaire, chez le comte de Saint-Genois.

Je dois cependant avouer que Des Roches n'était intéressé que lorsqu'il était tourmenté par ses créanciers : il avait le défaut commun à tout ce qu'on appelait savant; c'est-à-dire plein des objets de son travail, il ne connaissait ni l'économie, ni la valeur de l'argent. Plus d'une fois le gouvernement vint à son secours.

Sa position et son caractère se trouvent dépeints dans une lettre adressée par lui au chancelier de Brabant; quoiqu'elle se rapporte à une époque moins éloignée, il me semble convenable de la transcrire ici, ne voulant laisser aucun doute sur tout ce qui concerne un homme qui intéresse si vivement la Belgique : « J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à
» M. le chancelier de Brabant, dit Des Roches, la
» représentation de S. A. le ministre, à l'effet d'ob-
» tenir la quittance de ce que je dois à Suys. Je dois
» tout espérer de l'intervention des deux illustres
» frères qui appuieront ma demande qui au fond

» est juste. Qui sait si le succès ne surpassera pas
» mes espérances, et si, profitant de l'occasion qui
» est favorable, ils ne parviendront pas à persuader
» S. A. de quelques vérités que j'ai osé dire, savoir,
» que j'ai publié en six ans un nombre de volumes
» qui semblait demander la vie d'un homme, qu'ils
» ont été reçus avec applaudissement malgré les
» circonstances les plus fâcheuses; que les savants
» étrangers en ont conçu une haute opinion, point
» que je pourrai démontrer par plusieurs lettres
» qu'ils m'ont écrites; que ces livres ont produit de
» très-bons effets dans la réforme des études; que
» quand le tout aurait coûté au gouvernement
» 2000 écus, de manière qu'outre la quittance il y
» eût quelque chose de reste pour le maigre secré-
» taire qui est toujours brouillé avec la fortune, cela
» ne serait nullement exorbitant. Un travail excessif,
» d'assez grands succès, un ministre qui favorise les
» lettres, un chancelier et un secrétaire d'État qui
» sont mes protecteurs déclarés, que de circonstan-
» ces réunies qui autorisent les plus belles espéran-
» ces ! Souffrez, Monsieur, que je me jette entre vos
» bras et que ma confiance soit toujours égale au
» profond respect et à l'éternelle reconnaissance, etc.
» 13 juin 1783. »

Les livres élémentaires et classiques échurent, sinon en totalité du moins en partie, à Des Roches; mais ceux de doctrine, auxquels il attachait probable-

ment moins d'importance lui échappèrent entièrement : ils furent réservés à l'abbé Mann.

La plupart des professeurs ne pouvaient répondre convenablement au désir du gouvernement : il s'éleva une forte opposition contre eux dans les petites villes. Des Roches se rendit sur les lieux, tant pour examiner les colléges que pour imposer silence aux moines. Ceux-ci couraient la campagne, insinuant dans leurs sermons que les parents ne pouvaient envoyer leurs enfants que chez eux, s'ils avaient l'intention de les voir entrer un jour dans l'état ecclésiastique, parce que ce n'était plus que chez eux qu'on enseignait le latin. *Dans les colléges royaux,* disaient-ils, *on n'apprend rien du tout, ou du moins on s'y borne à des bagatelles.* On peut penser quel effet ces discours, répétés sans cesse par des bouches accréditées, devaient produire. A Bruxelles même, on entendit ce langage, et bien des gens qui se seraient offensés d'être compris parmi le peuple, ne raisonnaient pas mieux. Ceux qui n'osaient se permettre ces objections, s'élevaient du moins contre la multitude d'objets et de livres introduits dans les écoles réformées. La Commission des Études devait aller bride en main, procéder avec circonspection, ne hasarder l'introduction d'une nouvelle connaissance accessoire, que lorsque les points les plus essentiels de son plan étaient bien consolidés, ménager l'opinion publique qui regardait le grand nombre des matières du nou-

veau plan comme nuisible à l'étude de la langue latine, et comme une charge sous laquelle le courage et l'esprit de la jeunesse étaient étouffés.

Il est vrai qu'alors s'élevait la secte des économistes, qui osaient soutenir bien sérieusement que le nombre des médecins et des avocats était trop grand, et qu'il était du bien public de le diminuer. « L'agri» culture, les arts, les métiers, le commerce, dit Des » Roches, gagneront autant de sujets. Tant que les » professions d'avocat, de médecin seront lucratives, » tant que la magistrature et l'église présenteront » des places avantageuses, il n'est point à craindre » qu'on manque d'étudiants. Les chaires dans les col» léges seront entourées de moins d'auditeurs : peu » importe, pourvu que ceux qui les entourent, » reçoivent la meilleure instruction possible : on ne » doit pas se proposer d'autre but. » Partant de ce principe, il observait avec satisfaction la diminution graduelle des étudiants.

Les membres de la Commission des Études ne connaissant pas suffisamment la plupart des sujets qui se présentaient pour des chaires, on avait imaginé, dès le principe, d'ouvrir un concours annuel, où devaient paraître tous ceux qui se destinaient à la profession littéraire, munis de certificats de conduite. Ce concours se tint à Bruxelles, et l'actuaire y exerça la fonction d'examinateur. C'était une des mesures les plus sages. L'actuaire ne borna pas là ses soins, il

étendit son zèle jusqu'à demander les thèmes des élèves, afin de juger, par leurs travaux, le mérite des maîtres.

A l'Académie, c'est surtout sur la classe des littérateurs qu'il exerçait son omnipotence. Dès lors, on peut se faire une idée de la peine qu'il dut éprouver en voyant, en 1779, une nouvelle société s'ériger à Bruxelles; c'était élever autel contre autel.

Le chancelier informé des murmures de l'Académie, s'adressa à Des Roches pour apprendre confidentiellement les motifs du mécontentement de ses collègues. Des Roches répondit : « Ce qui blesse » l'Académie, c'est la rivalité des Jésuites. L'entre» prise de ceux-ci est entièrement du ressort de » l'Académie; elle la regarde comme le premier » point de son institution; pour l'exécuter elle a fait » des plans; elle a fait acheter des manuscrits; elle a » rassemblé des matériaux; elle a fait copier les trois » volumes de Pierre à Thymo. Elle se proposait de » les publier, d'y joindre la chronique de Dinter et » de faire paraître successivement tout ce qu'elle » pourrait découvrir de plus intéressant. Qu'est-ce » qui a pu arrêter cette entreprise poussée vivement » en 1776 et partie de l'année suivante ? l'établisse» ment de M. Ghesquiere à Caudenberg ! Ce fatal » établissement a éteint tout le zèle de l'Académie; » elle n'a pu voir d'un œil indifférent qu'on lui ôtât » ainsi tout moyen de se distinguer; elle n'a pu se

» sentée plus d'une fois à l'esprit des rédacteurs. La
» voici, comme je l'imagine : les membres de la
» classe historique ne feront jamais rien qui vaille ;
» soit paresse, soit incapacité, soit chagrin de n'avoir
» point de pensions, on ne peut espérer qu'ils se
» livrent à un travail considérable et de longue
» haleine, ou même, quand ils s'y livreraient, que
» leurs productions seront dignes du public, dignes
» d'une Académie. Je ne veux point déguiser cette
» terrible objection : elle est vraie à l'égard de quel-
» ques-uns ; elle est fausse à l'égard de tous. Il y a
» des membres qui depuis longues années ont
» recueilli plus de matériaux, plus de faits, plus de
» notes que tous les Jésuites des Pays-Bas. Voilà les
» membres qu'il eût fallu employer et ne pas s'em-
» barrasser des autres ; car enfin, pour l'ouvrage
» dont il s'agit, un ou deux savants qui travaillent
» en chef, c'est tout ce qu'il faut. Les originaux
» qu'on publie font toujours les dix-neuf vingtièmes
» du volume, et pour ces dix-neuf parties, il ne
» s'agit que d'avoir des copistes habiles et qui sachent
» bien déchiffrer les anciennes écritures. Ainsi la
» grande objection se réduit à rien.

» Après avoir vu le grand sujet de mécontente-
» ment de l'Académie, il me reste à voir s'il est levé
» entièrement par le nouveau mémoire. Que dirai-je
» à M. le chancelier ? Ne sait-il pas, aussi bien que
» moi, que tout ce mémoire ne sera regardé que

» comme un palliatif, comme une dorure autour de » la pilule qu'on veut faire avaler? Le sujet des » plaintes subsiste toujours : c'est toujours M. Ghes- » quiere qui travaille en chef à l'ouvrage qui n'est » pas de sa compétence : les membres de l'Académie » ne viennent qu'en second. Que M. Ghesquiere ait » un conseiller commissaire pour les Actes des Saints, » à la bonne heure; mais l'Académie qu'a-t-elle be- » soin d'un commissaire? Si c'est elle qui publie les » historiens des Pays-Bas, ne peut-elle pas faire » cette besogne sans les lumières de M. De Kulberg? » Si les occupations jésuitiques n'étaient pas confon- » dues mal à propos avec celles de l'Académie, ne » suffirait-il pas à celle-ci d'avoir son digne prési- » dent et, en cas de besoin, une communication » immédiate avec le protecteur.

» Au reste, si les mesures déjà prises ne permet- » tent plus qu'on fasse le changement réclamé par la » raison, par l'équité et par tous les motifs possibles, » je crois qu'on pourrait écrire une lettre à l'Acadé- » mie, conformément aux remarques touchées plus » haut. Les membres habitués à critiquer tout jette- » ront les hauts cris, dont on ne se souciera guère; les » membres paisibles et attachés au gouvernement » garderont le silence et se contenteront d'être neu- » tres et simples spectateurs : mais ils ne contribue- » ront point à l'entreprise projetée par M. Ghes- » quiere, parce qu'assez ambitieux pour aspirer au

» premier rang, ils ne pourront se résoudre que
» difficilement à paraître après lui. »

La personne désignée par Des Roches, sous le titre de *faiseur de mémoires,* est l'abbé de Nelis, qui en effet n'en était point avare. Des Roches n'avait pas tout à fait tort : quoique l'ombre même de rivalité ne fût pas venue dans l'esprit des personnes qui avaient eu part au plan, on était obligé de convenir que les appréhensions de l'Académie, à certains égards du moins, n'étaient pas sans fondement.

On soutenait que trois de ses membres l'étaient également de l'association-Caudenberg ; mais on devait avouer que ces trois membres ne faisaient pas la pluralité des académiciens, en ne comptant même que ceux qui s'occupaient de l'histoire. Il se trouva qu'un d'eux avait des raisons particulières pour désirer de n'y être pas compris. D'ailleurs, ni l'abbé Ghesquiere, qui devait jouer un si grand rôle dans l'entreprise, ni son collègue, l'abbé Lenssens, qui devait demeurer également à Caudenberg, n'étant de l'Académie, et le dépôt des documents et des actes étant établi à l'abbaye, tout cela avait assez, en effet, un petit air de schisme, dans ce temps où l'Académie n'avait pas encore jeté des racines profondes.

En présence de cette conspiration contre l'Académie, Gerard, Du Chasteler et Des Roches se concertèrent dans un intérêt commun, et ils avisèrent de

former à leur tour un comité historique dont les membres seraient choisis parmi ceux de l'Académie. C'est dans de telles circonstances que fut publiée la lettre de Des Roches à l'abbé De Bye, l'ancien des Bollandistes, au sujet du testament de S. Remy. (Voyez *Lectures*, t. 1, p. 351.)

Des Roches gagna en partie son procès contre l'association-Caudenberg, comme nous l'avons fait voir dans l'article consacré à Corneille de Nelis, et comme nous le ferons voir plus minutieusement dans celui que nous comptons donner sur Ghesquiere.

Le grand talent d'un administrateur est de ménager l'amour-propre des personnes qu'il emploie, et de faire servir leurs défauts comme leurs capacités au bien général de la société. A l'époque dont nous parlons, comme Des Roches l'avait fort bien observé, il y avait parmi les littérateurs et les savants une anarchie déplorable, qui prenait sa source dans un amour trop ardent de la célébrité. L'Académie enviait aux Jésuites les faveurs dont ils jouissaient; et quelques académiciens ne partagèrent pas seulement cette envie commune envers les Jésuites, mais jaloux du crédit et de la considération dont Des Roches était parvenu à s'entourer tant au pays qu'à l'étranger, ils poussèrent la faiblesse jusqu'à prétendre qu'au point où l'Académie était parvenue, il était urgent de nommer un second secrétaire. Cette idée avait d'abord été émise dans le Conseil d'État, uni-

quement pour effrayer la cour de Vienne au sujet des dépenses que pouvaient réclamer et l'Académie et le musée historique qu'on avait l'intention de former dans une abbaye. De Nelis, que la vanité aiguillonnait, ressuscita cette idée malencontreuse : « A » Bruxelles, dit-il à ce sujet au ministre, il fau» drait que son secrétaire sût parler également bien » le langage de toutes les parties de la physique, de » l'astronomie, de la botanique, de la géométrie, de » l'algèbre, en même temps que celui de chaque » branche d'érudition, d'histoire, d'antiquités. » Le Conseil Privé ne se laissa pas entraîner par de si faibles raisonnements ; il était convaincu que le projet de nommer un second secrétaire ne touchait aucunement à des causes qui auraient dû faire regretter la nomination de Des Roches ; ces intrigues d'une coterie impuissante furent considérées comme elles méritaient de l'être.

Quant à l'enseignement de la langue flamande, question tant controversée et si délicate, il est à remarquer que le gouvernement ne pouvait exercer son influence, d'une manière directe, que sur les colléges royaux. Les écoles primaires et la plupart des établissements religieux avaient conservé leur indépendance. Dans l'espoir de gagner les directeurs de ceux-ci, la Commission des Études avait eu l'heureuse idée de leur remettre des médailles et des livres, pour les distributions de prix. Ces faveurs en

enchaînèrent plusieurs aux réformes du Gouvernement. Quant aux écoles primaires, sous l'influence d'un écolâtre ou d'un échevin, il était difficile de les atteindre. L'occasion s'en présenta à Bruxelles en 1779, lors de la vacature de l'écolâtrie de Sainte-Gudule. Le Conseil Privé montra que c'était une erreur de croire que cette charge appartenait, de droit et de rigueur, au clergé. Néanmoins la Cour donna provisoirement, le 23 mai 1780, cette écolâtrie au professeur Beaurepaire, qui était ecclésiastique, et à l'actuaire Des Roches. Ceux-ci s'empressèrent de visiter les écoles de Bruxelles et de sa banlieue, qu'ils trouvèrent dans un état déplorable. Ce qui désolait surtout Des Roches, c'est qu'on y négligeait la langue flamande, c'est-à-dire la langue maternelle des Brabançons. Ses premiers soins furent de la rendre obligatoire; de faire enseigner l'arithmétique et de réintroduire l'usage de la lecture des anciennes écritures. Enfin il s'efforça d'organiser ces écoles de manière qu'elles pussent fournir des élèves capables de fréquenter avec succès les leçons des colléges et des pensionnats. Puisque de nos jours on a avancé que Des Roches n'a rien fait pour la langue flamande, je dois à la vérité de certifier que c'est là une erreur : de peur que le Gouvernement y prêtât moins d'attention, il lui fit sentir *combien il importe à un peuple de cultiver sa langue maternelle* ou nationale, si l'on veut.

L'opposition qui se manifesta, dès son institution,

contre la Commission des Études, attaqua aussi les livres élémentaires recommandés par elle. Bien des maîtres, soit par conviction, soit pour se recommander aux pères de famille, publièrent des traités sur la langue flamande, dans lesquels la grammaire de l'actuaire était critiquée. L'opposition devint si vive que celui-ci crut devoir, dans l'intérêt des études, abandonner quelquefois son système grammatical, s'enveloppant alors dans le voile de l'anonyme. Il n'est que trop vrai que la plupart des colléges royaux méritaient les reproches qu'on leur adressait. La Commission fut bienveillante, mais elle ne fut pas loyalement secondée par son secrétaire, trop entiché de la philosophie voltairienne. Je trouve une preuve irrécusable de l'état moral de plusieurs colléges, dans la circulaire envoyée par Des Roches aux directeurs, le 4 janvier 1783 : « Monsieur, dit-il, » plusieurs pensionnats ne jouissent pas de la con- » fiance publique. Parmi les causes différentes, on a » reconnu que quelques-unes pouvaient prendre » leur origine ou leur aliment non dans l'inconduite » des maîtres, ce qu'à Dieu ne plaise, mais dans le » peu de soins que l'on avait de cette régularité exté- » rieure et sévère, que des supérieurs, préposés à » l'éducation, doivent montrer constamment aux » jeunes gens, à leurs parents et au public, en quoi » excellaient notamment les devanciers de ceux qui » tiennent aujourd'hui les écoles royales. »

Quant aux intentions malveillantes qui paralysaient occultement les efforts de la Commission, l'existence en est certifiée par Van Beughem, le vénérable directeur du collége de Gand : « Je ne sais,
» dit-il, ni ne veux savoir *quelles sont en particu-*
» *lier toutes les forces motrices qui font jouer les*
» *ressorts des études dans les Pays-Bas.* Les pen-
» sionnats doivent être perfectionnés; cela est évi-
» dent : il s'y mêle trop d'économie pour qu'ils
» réussissent; cette chose est encore évidente : mais
» d'où cela vient-il ? je n'en sais rien : le mal existe,
» je le vois, il m'afflige, mais je m'arrête là sans me
» donner l'air d'examiner *si quelque instrument*
» *dont se sert l'autorité supérieure en est la cause.*
» Je me tiens à la porte de ce sanctuaire, les yeux
» baissés : mais comme il est de mon devoir de les
» tenir ouverts sur l'état de mon pensionnat, je dis,
» *sans taxer personne*, que j'ai l'âme consternée en
» voyant les dangers, les redoutables dangers aux-
» quels seront exposés les droits de la bonne éduca-
» tion dans ce pays. J'applaudis à l'objet de la partie
» scolastique, tel qu'il est rédigé; mais est-il un
» seul pensionnat dans cette riche contrée où un
» père de famille puisse confier sans inquiétude ce
» qu'il a de plus cher, ses enfants ? Hélas! les bons
» colléges n'existent encore que dans de vains mé-
» moires; Patrie! que je verserai de larmes sur ton
» sort, si à cette occasion tu n'es pas secourue! En

» effet, ceux qui dans quarante ans auront le manie-
» ment des affaires, qui seront conseillers, magis-
» trats, chefs de communauté, pasteurs, évêques,
» sont aujourd'hui au nombre des écoliers; leur
» manière de voir et d'agir tiendra certainement
» beaucoup de celle à laquelle ils auront été formés
» pendant leur cours d'humanités. Si de tels person-
» nages manquent alors de probité, de mœurs, de
» subordination, de bonne foi, quelle digue oppo-
» sera-t-on à l'irréligion et aux autres maux qui
» menacent évidemment ces provinces ? Ne crai-
» gnons pas d'en faire l'application, le silence aurait
» ici des suites trop sérieuses; osons exposer notre
» fortune pour prévenir un fléau. — Encore un
» coup, mon intention n'est pas de lutter contre
» l'autorité; *je m'incline, je me prosterne devant*
» *ceux qui ont de l'influence sur les colléges, je*
» *révère tout ce qui vient d'eux, je ne leur impute*
» *rien.* Je les supplie seulement de remarquer la
» chose avec ses suites. La pitié s'emparera de leurs
» cœurs. Ils aviseront aux moyens les plus efficaces
» pour repousser les maux qui inonderont ces pro-
» vinces, si l'on ne va à la source. »

Les soins de la Commission, que du reste on ne peut trop louer, et ceux réclamés par Van Beughem, étaient inutiles. Le coup mortel était porté. D'ailleurs le gouvernement de Vienne méditait des réformes hardies et irritantes. Le 3 septembre 1783, la Com-

mission des Études, qui avait tâché de faire le bien, fut supprimée : les gouverneurs déclarèrent qu'ils s'en rapporteraient désormais à l'actuaire qui, malheureusement, avait porté tout le poids de l'administration. Le conseiller des finances, Limpens, convoqua immédiatement chez lui l'auditeur Van der Dilft et Des Roches pour convenir du partage des papiers. La direction des études passa donc à celuici, et son bureau prit le nom de Département Scolastique.

La première mesure que le gouvernement de Vienne se proposa, était d'envoyer à Luxembourg tous les maîtres, tous les curés ou vicaires. Des Roches eut le courage de soutenir que cette mesure était impraticable, et au cas que le Gouvernement persistât à n'avoir pour tout le pays qu'une école normale, il proposa de l'envoyer lui-même et de lui donner ensuite la commission et les pouvoirs de réformer, conformément au modèle, toutes les écoles du Brabant : une autre personne intelligente aurait pu se charger de la même opération en Flandre, et l'on aurait suivi la même marche dans les autres provinces. Des Roches aurait préféré voir trois écoles normales, une à Luxembourg, une autre en Hainaut, et enfin la troisième en Flandre ou en Brabant. A l'avenir on aurait prescrit aux écolâtres de n'admettre que les candidats qui auraient fréquenté avec succès l'une ou l'autre de ces écoles.

Nous avons souvent fait l'éloge de la Commission des Études. Nous avons dit que ses réglements étaient conçus avec sagesse, et qu'elle procédait avec prudence. Tout ce que nous avons rapporté à ce sujet confirme pleinement nos assertions. Mais sur la foi d'une circulaire écrite par Des Roches, quand il dirigeait seul le département scolastique, nous pouvons nous permettre de révoquer en doute son influence sur la Commission et de soutenir qu'il savait bien récupérer dans la pratique ce qu'il n'avait pu gagner au Conseil. Portant l'empreinte de la philosophie voltairienne, cette lettre intéresse trop l'histoire de la civilisation en Belgique pour que je néglige de la transcrire ici.

« La religion et la morale chrétiennes font partie » de l'enseignement. On a recommandé à tous les » professeurs, au moment de leur admission, et on » ne cesse de leur inculquer, dans toutes les occa- » sions, la nécessité de faire les instructions de ce » genre avec toute la sagesse qu'elles demandent; *de* » *ne point gâter les vérités de l'Évangile par le* » *mélange de contes fabuleux ; de faire consister* » *la religion en ce qu'elle enseigne effectivement ;* » *la morale en ce qu'elle ordonne ou ce qu'elle dé-* » *fend, sans se permettre jamais de faire grimacer* » *ces grands objets, ou de les réduire à de petites* » *pratiques, à de petites bigotteries qui, quand* » *elles seraient innocentes de leur nature, au-*

» *raient toujours l'inconvénient de produire des*
» *illusions nuisibles, de rétrécir l'esprit, de mettre le fantôme de la vertu à la place de la vertu même.* Ces instructions que des *circonstances*
» *locales* rendaient absolument nécessaires, ont eu
» plus ou moins d'effet à mesure des dispositions des
» personnes à qui on les donnait. En général on a
» gagné beaucoup, elles ne peuvent que fructifier
» davantage *quand tout le monde sera convaincu*
» *que le Gouvernement persévère dans l'établisse-*
» *ment de ces principes et s'applique à les propa-*
» *ger.* Les nouvelles institutions normales par rap-
» port au catéchisme, si elles sont animées par le
» même esprit, contribueront infiniment à rectifier,
» à ces égards, les idées de la nation. Peut-être
» serait-il bon d'expliquer ici ce qu'on entend par
» les *circonstances locales* qui nécessitaient ces in-
» structions. Sans charger le tableau, sans entrer
» dans l'infinité de détails que présentent ces matiè-
» res, on se contentera de dire en peu de mots, *qu'a-*
» *vant l'époque de la réforme des études, la reli-*
» *gion et la morale étaient aussi mal enseignées*
» *que tout le reste; que tandis que tout était plein*
» *de fausses légendes, de faux miracles, de fausses*
» *indulgences, les instituteurs, masquant cette*
» *mauvaise marchandise pour ne rien dire de*
» *plus, n'avaient aucun soin de donner sur ces*
» *objets à la jeunesse des idées nettes et conformes*

» *à la véritable doctrine et à l'esprit de l'Église;*
» *que ces instituteurs, selon l'ordre auquel ils ap-*
» *partiennent, parlaient beaucoup de S. François,*
» *de Ste Apollonie, de S. Ignace, et rarement du*
» *Dieu de l'Univers; que sachant par cœur et*
» *machinalement des catéchismes trop secs et trop*
» *scolastiques, les enfants ignoraient l'historique*
» *de la religion et les solides fondements de la*
» *morale; que parfaitement imbus du respect et*
» *de la soumission qu'ils devaient aux prêtres et*
» *aux religieux, ils n'étaient pas également in-*
» *struits de la soumission due au souverain, aux*
» *lois, aux magistrats, ni des devoirs du citoyen,*
» *ni des vertus sociales.* Voilà les défauts auxquels
» on a tenté de porter remède, non par des ordon-
» nances ou des dépêches qui eussent fait trop de
» bruit, mais par des instructions particulières et
» par une surveillance continuellement soutenue
» jusqu'aujourd'hui (1786). »

Quant aux instructions particulières dont parle Des Roches, il les a données sans autorisation de la Commission, chez laquelle je n'ai jamais reconnu de semblables principes aussi contraires à l'opinion publique.

A cette époque, de nouveaux projets de réforme pour les études étaient arrivés de Vienne. Bien des branches allaient être négligées : le grec et le flamand étaient considérés comme inutiles. Nous verrons à

l'article de Du Chasteler, ce qui est relatif à la guerre faite, à cette époque, à la langue grecque. Quant au flamand, Des Roches se désolait à l'idée de le voir entièrement abandonné, comme autrefois, dans les colléges. Il eut le courage de le défendre. *Cette langue riche et originale, comme toutes les langues du monde,* disait-il, *ne demandait, en ce siècle, qu'un homme de génie.* Ces suppressions et d'autres encore se faisaient en faveur des idées nouvelles, sur l'importance des spéculations philosophiques. Dès lors, les mathématiques devaient prendre dans l'enseignement une importance qu'elles n'avaient pas eue encore. Je transcrirai ici les réflexions curieuses que Des Roches s'est permises à ce sujet; elles méritent d'être enregistrées.

« Au moyen des mathématiques, les bons esprits » perfectionnent leurs facultés naturelles, car pour » les esprits médiocres le fruit serait à peu près » nul, une longue expérience ayant démontré évi» demment que les sciences du calcul et toute la » logique mathématique ne peuvent redresser une » tête mal organisée; qu'elles ne donnent point le » génie, mais qu'elles le développent; que c'est une » semence qui ne fructifie point dans toutes sortes » de terres; qu'à certains esprits elles font plus de » mal que de bien. Tel étudiant, avec une mémoire » cultivée, eût été un homme ordinaire et supporta» ble, si, négligeant cette culture et s'enfonçant dans

» des abstractions pour lesquelles il n'était point né,
» il n'eût pas perdu la faculté que lui avait donnée
» la nature, sans avoir pu tirer de celle qu'elle lui
» avait refusée autre chose qu'une insupportable
» présomption. On ne fait point ici cette remarque
» dans la vue de détourner S. M. du projet d'encou-
» rager l'étude des mathématiques dont on reconnaît
» l'utilité; mais simplement dans la vue d'examiner
» s'il convient de donner à cette étude, dans les col-
» léges des Pays-Bas, une étendue plus grande que
» celle qu'on y donne actuellement. »

Le 11 septembre 1786, Des Roches partit pour Vienne, où il était appelé avec son jeune ami, Engels, qu'il avait élevé chez lui et qu'il avait eu soin d'introduire dans l'administration de son département.

Au milieu de ces circonstances critiques dans lesquelles se trouvait le pays, et surtout depuis le départ du secrétaire de l'Académie, le crédit de Verhoeven croissait de jour en jour. Soit sympathie, soit opposition, son élection au fauteuil académique devenait probable. Des Roches en fut contrarié, et son ami, le président, agit secrètement auprès du ministre plénipotentiaire pour empêcher l'approbation de sa nomination, si elle avait lieu. Crumpipen disait, le 9 octobre 1786 : « L'Académie est divisée
» sur le mérite de ce candidat : le vrai est qu'il a
» obtenu plusieurs prix académiques; et qu'à la ré-
» serve de ses connaissances diplomatiques, il n'a

» d'ailleurs ni langage, ni style, ni méthode, ni
» même éducation.

» Quoi qu'il en soit, sans vouloir exclure un sujet
» que quelques académiciens, plus instruits que moi
» dans la partie des belles-lettres, désirent agréger à
» la compagnie, il me semble que ce n'est pas au-
» jourd'hui le moment propre à augmenter le nom-
» bre des académiciens, puisqu'il est probable que
» le même système de réforme que S. M. a adopté
» pour toutes les parties de l'administration publique,
» et particulièrement celui qu'on est à la veille d'in-
» troduire dans l'université de Louvain, s'étendra
» également à l'Académie dont l'état actuel exige
» peut-être, plus que tout autre établissement, qu'elle
» soit mise sur un meilleur pied.

» D'ailleurs, il y a un nombre suffisant de sujets,
» et certainement l'acquisition du sieur Verhoeven,
» dans les conjonctures présentes, ne servirait qu'à
» ajouter un embarras de plus aux nouveaux arran-
» gements que l'empereur pourrait trouver à propos
» de faire pour l'Académie.

» Cependant comme malgré ces raisons pressées,
» il se pourrait que la pluralité l'emportât, et que le
» sieur Verhoeven fût choisi, je pense qu'il convien-
» drait de prévenir cet événement au moyen d'une
» lettre, qu'il pourrait plaire à S. E. le ministre plé-
» nipotentiaire d'adresser à l'Académie, en confor-
» mité du projet ci-joint. » Les hommes de coterie se

trahissent si facilement dans leur langage qui dans tous les temps a été le même : la forme ! la forme! Tel est le langage des petits tyrans académiques qui redoutent la discussion et l'examen.

Comme tout ce qui concerne l'enseignement à cette époque est du plus haut intérêt, même pour l'intelligence des événements qui ont éclaté plus tard, nous pensons devoir intercaler ici le rapport de Des Roches au gouvernement de Bruxelles : « Samedi » dernier, 4 de ce mois, l'empereur me fit appeler à » la secrétairerie du cabinet où je fus tête à tête avec » ce monarque pendant une heure. Comme j'avais » déjà fréquenté assidument l'école normale depuis » le 9 octobre, je pouvais parler avec connaissance » de cause. Je répétai à S. M. ce que j'avais déjà dit » à M. le baron Van Swieten, à M. le baron de Lede- » rer, à plusieurs conseillers auliques, savoir : que la » méthode me paraissait conçue par des hommes de » génie, et singulièrement adaptée aux facultés de » l'enfance et à la marche de la nature; qu'il n'y » avait nulle comparaison à faire entre cette école » normale et les chétives écoles des Pays-Bas qui, à » l'exception d'un petit nombre, étaient dans un état » déplorable ; qu'enfin si S. M. voulait porter ses » soins paternels sur cet objet dans les Pays-Bas, on » pouvait espérer que la réforme y produirait les » mêmes fruits qu'en Autriche. Là-dessus l'empereur » me dit *qu'il était bien aise de me voir dans ce*

» *sentiment, que cela n'était pas ordinaire aux*
» *gens des Pays-Bas, qui croyaient toujours qu'il*
» *n'y avait rien de bon que chez eux, et que ce*
» *qu'on avait trouvé ailleurs ne pouvait être rai-*
» *sonnable. Combien,* ajouta-t-il, *n'ai-je pas essuyé*
» *de contradictions dans la réforme de la Cham-*
» *bre des Comptes, dans celle des procédures de*
» *Justice, dans celle de l'Université? et cependant*
» *dans les opérations de la première, il était im-*
» *possible de s'y reconnaître; dans la seconde,*
» *vous conviendrez qu'on n'a pas besoin de soixante*
» *écritures quand il n'en faut que quatre; dans la*
» *troisième, vous savez aussi bien que moi que les*
» *études étaient mauvaises.* Ma réponse fut, qu'un
» prince qui portait la réforme dans toutes les bran-
» ches de l'administration devait s'attendre à des
» difficultés, et qu'il ne pouvait compter sur le suf-
» frage de la nation qu'après un certain temps, lors-
» qu'une expérience heureuse a convaincu celle-ci de
» l'utilité et de la sagesse de la réforme. *C'est ainsi*
» *que je compte,* répliqua l'empereur; *la nation me*
» *rendra justice quand elle aura trouvé que mes*
» *vues sont celles que j'annonce; que je n'ai point*
» *de vues secondaires, point de motifs cachés. Je*
» *dois croire,* ajouta-t-il, *que M. le comte de Bel-*
» *giojoso s'empressera de faire réussir l'établisse-*
» *ment des écoles normales, car dans les lettres*
» *qu'il m'écrit, il en a paru sentir la nécessité!*

» Ensuite S. M. me fit plusieurs questions sur l'état » des écoles dans les Pays-Bas, sur la manière de » former les nouveaux établissements, sur l'état de » nos colléges latins; elle me dit à ce sujet, *qu'elle » aimait les bonnes études, les bons colléges, mais » qu'elle n'aimait point les pensionnats.* Elle me » demanda ce que je pensais des écoles que j'avais » vues à Vienne, et me chargea de me rendre à la » campagne pour examiner quelques écoles de vil- » lage. Elle m'ordonna surtout de lire avec soin tous » les livres publiés à l'usage des écoles normales et » d'indiquer librement en quoi on pourrait les corri- » ger ou les perfectionner. Pardon, Monseigneur, ma » lettre est longue; mais le moyen d'être court » quand on a parlé une heure à un monarque tel que » le nôtre? D'ailleurs, je dois à Votre Excellence un » compte exact de cet entretien intéressant.

» Il me reste à vous supplier encore une fois de » m'être favorable. Sans doute le moment approche » où l'on décidera de mon sort et de celui de mon » élève. Il n'est point probable qu'on dispose sans » avoir consulté Votre Excellence. Daignez, Monsei- » gneur, encourager deux sujets à qui le seul motif » de la reconnaissance fera faire les plus grands » efforts pour répondre à vos intentions. Vienne, le » 7 novembre 1786. » Le même jour Des Roches écrivit à son intime ami, Crumpipen. Sa lettre commence en ces termes : « Une lettre de votre main !

» une lettre qui respire l'amitié ! Ah ! je vous en » remercie ! Ah ! que cela est doux à 300 lieues de » chez soi ! La distance m'en fait plus vivement sentir » le mérite. Éloigné de ce qui m'est cher, je suis tout » consolé quand je vois que M. de Lederer, à Vienne, » M. Crumpipen, à Bruxelles, conspirent à me ren- » dre cet éloignement plus supportable.

» Dans une lettre que j'écris aujourd'hui à S. E. le » ministre plénipotentiaire, je lui rends compte » d'une longue conférence que j'ai eue, le 4 de ce » mois, avec notre grand monarque. Comme selon » toutes les apparences vous verrez cette lettre, il » serait inutile de la répéter ici. S'il en arrivait au- » trement, je serai toujours en état de reproduire » la conversation. Un entretien comme celui-là ne » sort point aisément de ma mémoire. Au reste, » S. M. m'a ordonné bien expressément de me ren- » dre auprès d'elle très-souvent et toutes les fois » que j'aurais fait quelques nouvelles observations, » et cela sans attendre qu'on m'appelle. Ces obser- » vations rouleront d'abord sur les livres déjà pu- » bliés à l'usage des écoles normales. J'ai été chargé » de les examiner et d'indiquer librement en quoi » l'on pourrait les corriger ou les perfectionner. » M. Van Swieten m'a dit que c'est là une des prin- » cipales raisons pour lesquelles j'ai été appelé à » Vienne.

» M. de Lederer continue comme il a commencé. Je

» ne parle pas seulement de l'accueil charmant qu'il » me fait; il m'est utile de plus d'une manière. Il me » donne des conseils, il me sert de père. Priez M. de » Lederer de mettre un terme à ses bontés pour » moi, sans quoi je l'aimerai encore plus que vous; » cependant il me paraît que cela serait impossible. »

Des Roches et Engels parcoururent ensemble toutes les principales écoles non-seulement de Vienne, mais encore des villes peu éloignées de là; en peu de temps, ils furent si bien au fait de la nouvelle méthode, qu'ils osèrent promettre de la montrer aux écoles normales des Pays-Bas. Des Roches reçut de l'empereur sa nomination d'inspecteur général des écoles, aux appointements de 2800 florins, qui, joints à ses traitements d'écolâtre de Bruxelles, de secrétaire perpétuel de l'Académie Royale et de directeur des écoles latines, lui procuraient un très-joli revenu. Il quitta la capitale de l'Autriche au commencement du mois de mars 1787, pour revenir dans son pays, que tant de réformes, brusquement imposées, mettaient déjà dans un violent état d'agitation. Mais il eut du moins le bonheur de ne pas voir les folles extravagances d'un amour inconsidéré pour des usages vieillis.

Il mourut à Bruxelles, le 20 mai 1787, à la fleur de l'âge. L'Académie fit les frais d'un service funèbre qui fut célébré le 16 juin dans l'église du Petit-Béguinage, rue Royale. Le fisc réclama sa succession, au nom de la loi qui donnait à l'État les biens délais-

sés par les bâtards; mais le gouvernement usa de considérations autorisées par l'humanité. A cause de la lutte des partis, à cette époque, Des Roches quitta la scène du monde, sans exciter le moindre regret. A peine l'Académie, qu'il avait dirigée pendant plusieurs années, daigna-t-elle consacrer quelques lignes à sa mémoire.

L'abbé Mann, philosophe chrétien, mais trop courtisan, fut son froid panégyriste. Son discours a, du reste, l'avantage si rare de pouvoir être considéré comme l'expression de la vérité. « L'on ne peut refuser, dit-il dans la séance du 13 mai 1787, à » M. Des Roches un grand fond d'érudition et une » connaissance peu commune des langues anciennes » et modernes, de celles surtout des pays septentrionaux de l'Europe. Il était doué d'un jugement » ferme et éclairé, de beaucoup de pénétration et » d'esprit d'analyse, qui le mettaient en état de » saisir le fort et le faible de tant d'écrits dont il a » dû rendre compte, et d'exposer avec clarté et précision ce qu'il y avait de plus saillant. Son style » était pur, mâle, souvent énergique et toujours » clair. En un mot, la postérité ne refusera pas de » reconnaître M. Des-Roches comme un des ornements de l'Académie de Bruxelles. »

Bien longtemps après, M. Dewez lui rendit un juste tribut: « Une mort prématurée, dit-il, ayant » enlevé Des Roches au milieu de son important tra-

» vail relatif à l'histoire générale du pays, a privé la
» patrie et les lettres d'un ouvrage qui serait devenu
» sans doute un des plus beaux monuments de la
» littérature nationale et de l'amour patriotique.
» Mais si le temps lui a manqué pour exécuter cette
» belle entreprise, qu'il n'a pu, pour ainsi dire,
» qu'entamer, de combien d'excellents morceaux
» n'a-t-il pas enrichi le recueil académique? La reli-
» gion des peuples de l'ancienne Belgique, ainsi que
» leur langue, devinrent l'objet de ses recherches, et
» il en présenta le résultat dans trois mémoires fort
» lumineux. Mais il ne les a pas bornées à l'origine,
» à la nature de cette langue, et à l'analogie qu'elle
» peut avoir avec d'autres idiomes : il les a étendues
» à la poésie des anciens Belges, et l'on sent que
» cette matière a de quoi piquer la curiosité, surtout
» par la manière dont l'auteur a développé ses idées.
» L'origine de l'imprimerie a également fixé son
» attention; il prétend que la première idée en est
» due aux Brabançons : je sais que cette matière est
» vivement controversée; mais enfin son opinion
» n'est pas moins développée avec le plus grand in-
» térêt dans cet ouvrage. L'histoire des comtes de
» Louvain était un des points les plus obscurs de
» notre histoire : il sut débrouiller le chaos dans
» lequel il était comme enveloppé. L'état militaire
» dans le moyen-âge ne pouvait être connu que très-
» confusément, en saisissant et recueillant, comme

» par hasard, quelques traits épars dans les vieilles » chroniques. M. Des Roches a rassemblé dans une » dissertation très-curieuse, tous ceux qui ont rap» port à cet objet sous le gouvernement des ducs et » des comtes, depuis le commencement du onzième » siècle jusqu'à la fin du seizième. »

Tels sont les principaux mérites des travaux historiques ou académiques de Des Roches.

De nos jours, nous avons vu des hommes former la prétention de changer la grammaire flamande! une commission se crut autorisée à faire prédominer, dans l'enseignement et dans l'usage, l'esprit et la forme de la langue hollandaise! on voulut oublier que, si les règles sont peut-être arbitraires, une langue est l'ouvrage du temps, et qu'il appartient seul au génie d'y exercer de l'influence sur elle.

Le conseil de régence de la ville de Bruxelles, dans la crainte qu'on n'amusât les élèves au lieu de les occuper utilement, eut la prudence de nommer, à son tour, une commission à l'effet d'examiner les nouveautés que le ministre s'efforçait d'introduire dans l'enseignement. Cette commission partit du principe incontestable que la langue flamande est conforme aux usages et au génie de la nation; que ce serait une injustice que de vouloir arracher la jeunesse à la langue de ses pères, pour lui en imposer une qui ne répondrait pas à l'échange; et elle con-

clut que l'orthographe flamande de Des Roches, modifiée selon les progrès, est la seule qu'il convienne d'enseigner tant à l'Athénée royal qu'aux écoles communales de Bruxelles. Cet avis fut adopté par la régence de cette ville. En vain les partisans de la Commission Royale se sont-ils écriés que la grammaire de Des Roches avait été mal accueillie de son temps. Nous avons répondu à cette objection, en faisant connaître toutes les circonstances qui ont donné lieu à cette opposition, et nous avons fait voir surtout que cette grammaire fut introduite dans les écoles de l'écolâtrie de Sainte-Gudule. C'était la grammaire la plus conforme aux habitudes populaires, c'était donc la seule qui convînt en Brabant.

Nous devons à Des Roches les ouvrages dont voici les titres : 1° *Nieuwe Nederduytsche Spraek-Konst,* Anvers, 1761, in-8°. Anvers, 1812, in-12. — 2° *Nieuwe Fransche Spraek-Konst,* Anvers, 1763, in-8°, et 1774, in-8°, 3° éd.; ibid., 1780, in-8°, 5° éd. On y trouve des thèmes qui roulent tous sur l'histoire du pays. Les raisonnements de l'auteur, les tableaux qu'il trace sont en général bien pensés et bien écrits. — 3° *Nouveau Dictionnaire français-flamand,* Anvers, 1769, 1777 et 1786, 2 v. in-8°; ibid. (considérablement amélioré par A. Grangé), 1816, 2 v. in-8°. Ce livre, devenu classique dans toutes les provinces, a été souvent réimprimé par différents éditeurs qui n'ont pas fait difficulté de

donner à leurs éditions le titre de la plus recherchée, celle de Grangé. — 4° *Quels étaient les endroits compris dans l'étendue des contrées qui composent aujourd'hui les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége, qui pouvaient passer pour villes avant le VIIe siècle?* Bruxelles, 1771, in-4°; couronné en 1769, par l'Académie de Bruxelles. — 5° *Quels ont été depuis le commencement du VIIe siècle jusqu'au IXe siècle exclusivement, les limites des différentes contrées, cantons, pays, comtés et états renfermés dans l'étendue qui compose aujourd'hui les dix-sept provinces des Pays-Bas et la principauté de Liége?* in-4°; couronné en 1770 par la même académie. — 6° *Quel a été l'état civil et ecclésiastique des dix-sept provinces des Pays-Bas et de la principauté de Liége, pendant les Ve et VIe siècles,* in-4°; couronné par la même académie. — 7° *Grond-Regels der Griekscho Taele benevens eene verzaemeling van de voornaemste Fabels van Æsopus in dry deelen, met aenteekeningen op iedere Fabel, in welke alle de grieksche woorden zyn uytgelegt en de eygenschap der twee taelen tegen malkander vergeleken. Tot gebruyck der Nederlandsche schoolen,* Bruxelles, 1779 et 1783, in-8°. Destinant son ouvrage à toutes les écoles flamandes, l'auteur y abandonna son système d'accentuation et garda soigneusement l'anonyme. Il avoue dans la préface qu'il n'a fait que traduire ou imiter Le Roi, qui

était admis dans les provinces françaises. — 8° *De Grond-Regels der Latynsche taele,* Bruxelles, 1779, in-8° et sous le titre de : *Institutiones Grammaticæ, in usum scholarum.* « La richesse de la langue fla-
» mande, dit la Commission des Études dans un
» mémoire manuscrit, a mis l'auteur en état d'em-
» ployer une nouvelle méthode dont la concision et
» la clarté ont facilité beaucoup les études, et au
» moyen de laquelle il a su renfermer dans 60 pages
» toutes les constructions de la langue latine, accom-
» pagnées d'une abondante explication et d'une mul-
» titude d'exemples tirés des meilleurs écrivains.
» L'auteur de ce livre est l'actuaire. Il a été traduit
» en allemand par le professeur Weiser, à l'usage du
» collége de Luxembourg. Si la langue française eût
» été susceptible d'autant de méthode, l'actuaire eût
» fait un pareil ouvrage pour les colléges français ; à
» ce défaut il s'est contenté de donner en faveur de
» ces colléges une nouvelle édition des *Rudiments*
» *de la langue latine*, par M. Tricot (Bruxelles,
» imp. académique, 1778, in-8°); rudiments dont on
» se sert à l'université de Paris. » — 9° *Lettre du secrétaire de l'Académie de Bruxelles à l'abbé De Bye, l'ancien des Bollandistes, au sujet de la réponse faite par ce dernier à un Mémoire sur le Testament de saint Remi,* Bruxelles, 1780, in-8° ; De Bye répliqua : ibid., 1781, in-8°. — 10° *Epitome Historiæ Belgicæ, lib. VII,* Bruxelles, 1782, 2 vol.

in-12. « Malgré le défaut d'ordre et de plan, l'*Epi-*
» *tome* de Des Roches ne laisse pas, dit avec raison
» M. Serrure, de Gand, que d'avoir du mérite. Les
» digressions de l'auteur sont déplacées, mais elles
» sont ordinairement le fruit de laborieuses recher-
» ches. Ensuite, ses vues sur l'état ancien de la Bel-
» gique en général, et sur celui du Brabant en
» particulier, étaient souvent neuves et témoignent
» d'une critique éclairée. Enfin à Des Roches appar-
» tiendra toujours l'honneur d'avoir entrepris le pre-
» mier une histoire générale de notre pays. » Le professeur du Collége royal de Bruxelles, De la Haye, traduisit cet abrégé en français; Lesbroussart, à qui il envoya sa traduction en 1788, la trouva fidèle, exacte et correctement écrite. Le gouvernement avait l'intention de faire les frais de la publication, mais les événements qui survinrent l'en empêchèrent. J'ignore ce que cette traduction est devenue. — 11° *Dictionarium latino-gallicum, primùm confectum ab J. Boudot, nunc post secundam editionem auctum et emendatum, studio*, etc., Bruxelles, 1785, in-8°. — 12° *Histoire générale des Pays-Bas autrichiens*, Anvers, 1787, in-4° ou 2 vol. in-8°, avec fig. Cet ouvrage devait avoir 4 ou 5 volumes in-4°.

Les travaux académiques insérés dans la collection des mémoires sont les suivants : 1° *Discours préliminaire sur l'état des Lettres dans les Pays-*

Bas, et sur l'érection de l'Académie Impériale et Royale des Sciences et des Belles-Lettres de Bruxelles, en tête du premier volume. Ce discours préliminaire est bien réellement l'ouvrage du secrétaire Des Roches et non de son prédécesseur, comme on l'a cru jusqu'à ce jour, sur la foi de deux de nos bibliothécaires. La connaissance des anonymes, si précieuse dans les personnes de notre profession, est, je puis le dire, totalement ignorée en Belgique; elle est cependant le flambeau avec lequel les conservateurs devraient éclairer les hommes studieux sur le mérite et l'importance des documents qu'ils veulent consulter. Maintenant que le caractère et le voltairianisme méprisant de Des Roches sont connus, on ne doit pas être étonné des diatribes de ce discours sur l'état littéraire et moral du pays au 18e siècle, que de nos jours des académiciens et plus d'un écrivain, pour leur plaire, ont prises au sérieux. Il m'importe, je ne le sens que trop, de prouver aux savants, qui me font presque toujours la faveur de douter de l'exactitude de mes assertions, que cet ouvrage appartient à Des Roches et qu'il n'est que de lui. Une lettre du chancelier Crumpipen nous apprend, à cet égard, ce que nous pouvons désirer : « J'ai l'hon-
» neur de présenter à V. A. le cahier ci-joint *rédigé*
» *par M. Des Roches,* et contenant : 1° l'*Histoire*
» *de l'Académie sur l'état des Lettres dans les Pays-*
» *Bas et sur l'érection de l'Académie Impériale et*

» *Royale des Sciences et des Belles-Lettres de*
» *Bruxelles.* — 2° Le Journal de toutes les séances
» tenues d'abord par la Société Littéraire et ensuite
» par l'Académie, depuis le 5 mai 1769, jusqu'au
» 4 décembre 1776. *Cette pièce lue à l'Académie et*
» *approuvée par elle, a été relue et discutée de nou-*
» *veau dans un comité tenu chez moi, et auquel,*
» *outre le rédacteur, MM. de Nelis et Marci ont*
» *assisté.* Il s'agit de voir à présent si cette produc-
» tion, destinée à servir de préface, d'avertissement
» ou d'avant-propos, au premier volume des mémoi-
» res de l'Académie, dont l'impression sera achevée
» dans peu de semaines, méritera également l'ap-
» probation de V. A. Voilà sur quoi je la supplie de
» me faire connaître ses intentions. V. A. trouvera à
» la tête du discours préliminaire la gravure qui ser-
» vira de frontispice au premier volume des mémoi-
» res. C'est aux ci-devant Jésuites qu'on en est rede-
» vable. Ils en avaient fait graver la planche par le
» sieur Cardon, demeurant à Bruxelles, et connu
» déjà par plusieurs ouvrages de ce genre, dans la
» vue d'en orner le *Analecta Belgica,* dont quelques
» membres de leur compagnie se proposaient d'être
» les éditeurs; mais l'anéantissement de la société
» ayant empêché l'exécution de leur projet, on a cru
» que l'Académie pouvait s'approprier cette planche
» qui, au moyen de quelques légers changements
» que le même artiste y a faits, présente d'une ma-

» nière exacte et très-bien dessinée, les différents » attributs des sciences et des arts qui font l'objet » des travaux de l'Académie. »

Dans le même tome, page 415 : *Mémoire sur la religion des peuples de l'ancienne Belgique.*

Dans le même tome, page 489 : *Examen de la question si la langue des Étrusques a eu du rapport avec celle des peuples belgiques.*

Dans le même tome, page 499 : *Explication d'une lettre difficile qui se trouve dans la collection de celles de saint Boniface, avec des réflexions sur l'ancienne poésie des peuples belgiques.*

Dans le même tome, page 515 : *Nouvelles recherches sur l'origine de l'imprimerie, dans lesquelles on fait voir que la première idée en est due aux Brabançons.*

Dans le tome 2e, page 601 : *Dissertation sur les comtes de Louvain.*

Dans le même tome, page 633 : *Réflexions critiques sur les diplômes de Miræus. Premier mémoire contenant l'Examen du Testament de S. Remi.*

Dans le tome 4e, page 505 : *Dissertation sur l'état militaire dans les Pays-Bas, sous le gouvernement des ducs et des comtes, depuis l'an* 1100, *jusqu'au règne de la maison d'Autriche.*

L'abbé Mann observe que M. Des Roches a lu à l'Académie, en différents temps, les trois mémoires

suivants, qui n'ont pas été imprimés et que l'on n'a pu trouver après sa mort :

1° *Dissertation sur l'Histoire diplomatique de Brabant, de Pierre Van der Heyde, connu sous le nom de Petrus à Thymo, et sur une chronique en rimes flamandes qui lui est faussement attribuée, avec quelques remarques sur celle de Clericus.*

2° *Dissertation sur la langue belgique ancienne et du moyen-âge.*

3° *Mémoire sur les premiers habitants de la Belgique et sur l'origine des Belges.*

DUMONT.

Dumont (Guillaume-Joseph), voyageur, né à Bruxelles le 17 juillet 1780, était fils de Jean-Joseph, natif de la même ville, et de Marie-Adrienne Delvigne, originaire de Fayt, village du Hainaut.

Guillaume Dumont reçut une instruction bourgeoise. Dès l'âge de 18 ans, quoiqu'employé dans une maison de commerce, il se mit, par goût, dans une société dramatique.

Il ne prit le parti de changer d'état qu'après un an ou deux de mariage, et il choisit celui d'ébéniste. Quoiqu'il n'en eût pas la moindre idée, il réussit si bien qu'au bout de six ou huit mois, il était un excellent ouvrier.

Cet état ne lui convenait point. Dumont, né avec les plus heureuses dispositions et doué, en outre, de la volonté de s'instruire, avait le malheur de ne pouvoir régler son génie ni son imagination. Tout à coup l'envie de se faire militaire le prend; il quitte sa femme

et sa famille, malgré leurs représentations, et se dirige sur Lorient où se trouvait le dépôt du régiment d'artillerie de marine dans lequel il s'engagea.

Il fut placé à bord de la *Cybelle* comme canonnier ; mais il fut bientôt promu au grade de sergent.

Le 31 octobre 1805, vers huit heures du matin, toute l'escadre, composée de cinq bâtiments, appareilla. « Je » ne pourrais décrire, dit Dumont dans son journal, » l'effet que firent sur moi le tumulte et le bruit que » j'entendais pour la première fois, et dont mon » oreille étonnée avait peine à se détacher. J'éprou» vais tout à la fois plaisir et peine : j'étais satisfait » d'entreprendre un voyage sur un élément dont je » n'avais connaissance que par la lecture de quel» ques voyageurs que j'avais parcourus avant mon » entrée au service ; et, d'un autre côté, j'envi» sageais avec peine les dangers auxquels j'allais » me trouver exposé, éloigné de ce qui m'était » cher. Après avoir été contrarié de bien des maniè» res, je commençais à m'accoutumer au régime » étrange du bord. Des choses qui m'eussent paru » incroyables, deux mois auparavant, ne m'éton» naient plus. Je sentais cependant bien la différence » qu'il y a d'être au milieu de sa famille ou à bord » d'un navire ; mais, comme dit le matelot, j'étais » amariné. »

Le 12 novembre la *Cybelle* arriva aux îles Açores; elle gagna ensuite Sant-Yago, où l'équipage resta trois

jours. Dumont donne de l'un et de l'autre endroit une description courte, mais spirituelle. Il en fait de même à l'égard des caps des Palmes et du Cos. Voici la dernière : « Nous remontâmes la côte, et » tous les jours nous contemplions avec un plaisir » nouveau les beautés que la nature semble avoir » réunies dans un climat où ceux qui l'habitent » n'ont pas la faculté de les apprécier ; ici c'est » un morne superbe et couvert d'une verdure riante » et toujours fraîche ; une forêt de cocotiers l'om- » brage, et leur hauteur est prodigieuse. Aux deux » côtés de ce morne s'allongent des collines de ro- » chers. La mer, à l'aide du temps, s'y creuse des » passages. C'est là où les vagues, venant du large, se » brisent avec fracas, s'élèvent et se perdent en pous- » sière dans un autre élément. Plus bas se forme une » baie où l'on découvre au loin les habitations des » noirs ; une plage superbe s'offre alors aux yeux de » l'homme curieux. Leurs pirogues sont éparses, çà et » là, sur un sable plus blanc que la neige : plus loin » on découvre leurs cases ombragées par des bana- » niers et des palmiers ! C'est de ces arbres précieux » qu'ils tirent tout ce qui leur est nécessaire à la vie, » une nourriture saine et de bons rafraîchissements. » Je puis certifier que si dans le courant de la cam- » pagne j'éprouvai une satisfaction réelle, c'est au mo- » ment où ma vue jouissait de toutes ces variétés. »

Il fut soumis à une tempête affreuse dont il fait la

description : « Vers 5 heures du soir, le vent étant » encore augmenté, la mer devint grosse et les lames » se déployaient avec un fracas terrible ; on pouvait » à peine tenir sur le pont, tant le tangage était vif. » Le *Commandant* fit signal de prendre la cape, » tribord, armures ; il serra ses huniers et ne tint » que sa misaine et sa voile d'étai ; nous imitâmes sa » manœuvre ainsi que le *Président* qui était au vent » à lui. Vers six heures il se forma un grain noir dans » l'E. si grand qu'il couvrait tout l'horizon ; la mer » était furieuse !.... l'eau embarquait par dessus les » gaillards, et on fut obligé d'amarrer des manœu- » vres aux deux côtés du navire, pour s'y tenir » au roulis. . . . .

» Je vis en un instant la majeure partie des figu- » res perdre cet air de tranquillité qui ne les avait » pas quitté pendant dix mois de mer que nous ve- » nions de faire. Le *Commandant*, voyant la tempête » assurée, fit serrer sa misaine et sa voile d'étai de » cape ; nous en fîmes autant, et malgré le vent qui » soufflait avec une violence terrible, nous parvînmes » à nous mettre à sec de voiles. On amarra la barre » du gouvernail sous le vent, attendant que le grain » nous atteignît ; en moins de rien il fut sur nous ; on » voyait fuir devant lui la mer épouvantée et fu- » rieuse de ne pouvoir lui opposer de résistance ; des » vagues plus hautes que la mâture venaient se dé- » ployer à nos yeux et nous menacer du sort le plus

» terrible. Le capitaine donna ordre de rentrer la » batterie et de fermer les sabords, on la mit à la » serre et on ferma toutes les écoutilles. Il était » alors sept heures ; nous tenions toujours le vais- » seau qu'on n'apercevait que par moment, tant la » mer était grosse et rugissante. Le vent augmen- » tait et soufflait avec tant d'impétuosité que l'on » ne s'entendait pas parler ; malgré l'obscurité pro- » fonde qui nous couvrait, nous apercevions encore » de temps à autre le feu de poupe que le *Comman-* » *dant* avait allumé !... Chaque lame qui venait se » briser le long de notre bord, semblait fracasser le » navire et vouloir nous engloutir !... En voyant le » vent s'irriter contre l'onde, on eût pensé en voir » sortir des météores qui, semblables à des feux et » obéissant aux deux forces réunies, portaient au » loin une clarté mille fois plus pénible à supporter » que l'obscurité la plus profonde ; tout en un mot » faisait frémir.

» Le ciel et l'onde semblaient en ce moment con- » spirer notre perte ainsi que celle des malheureux » qui, comme nous, se trouvaient à la merci de » leurs terribles révolutions. Quel spectacle, grand » Dieu !... voir en un instant le ciel le plus pur !... » la mer la plus belle !... transformés en éléments » les plus terribles ! et être contraints de lutter sans » espoir contre une mort presque certaine, pleins de » santé et de courage. Quelle situation !

» Huit heures sonnent! Nous tenions toujours la » cape; on n'apercevait plus ni le *Commandant* ni » la frégate; on brûle des amorces, on envoie des » fusées, point de réponse! Tout était dans la per- » plexité la plus cruelle; personne ne disait mot.... » L'équipage, dans la plus grande consternation, était » sur le pont à chercher quelque coin ou quelque » bout de manœuvre pour se tenir et ne pas être » enlevé par les lames qui passaient à plus de dix » pieds par dessus nous.

» Dans cette triste situation on ceintre les hau- » bans; on prépare toutes les haches et on grée toutes » les pompes, opérations bien tristes et que ceux qui » en connaissent les suites n'envisagent jamais d'un » bon œil! Huit heures et demie sonnent, on croit » entendre un coup de canon d'assistance!... On » écoute, mais rien n'en donne la certitude, et tout » retombe dans le silence.

» Il était près de neuf heures quand, à travers » l'obscurité, un nuage semble s'ouvrir et nous lais- » ser entrevoir un ciel courroucé; les vents, furieux » de voir une frêle barque résister à leur puissance, » se portent en foule à cette ouverture et fondent » avec rage sur l'onde qui n'agit point assez cruelle- » ment à leur gré.

» Dès ce moment, tout se croit perdu! le ciel et » l'eau se confondent! Une vague affreuse fait bais- » ser les yeux à quiconque a la hardiesse de la con-

» templer! et vient, à l'aide de ces mêmes aquilons, se » déployer à bord, nous emplit la batterie d'un bout » à l'autre et couche la frégate sur le côté.

» Quel instant, grand Dieu! un cri presque général » et arraché par la vue du péril se fait entendre et se » prolonge d'une extrémité du navire à l'autre; la » majeure partie des matelots se mettent en prières; » d'autres, qu'aucun péril n'étonne, travaillent avec » un courage digne d'admiration et sacrifient le peu » d'instants qu'ils ont à vivre au salut de leurs » camarades.

» Nous passons cinq minutes aux portes du trépas; » le vent soufflant toujours avec plus de vivacité et » la frégate ne gouvernant plus, on essaya de border » le petit foc afin d'arriver et de fuir vent arrière, » mais à peine fut-il à demi hissé que le vent l'em- » porte en plus de vingt morceaux. Une lame vint se » déployer sur le gaillard d'avant et enleva un ma- » telot qui fut jeté à plus de dix brasses du bord et » disparut aussitôt, etc. »

Même au milieu des dangers les plus grands, le sergent Dumont, qui connaissait le dessin, conservait assez de sang froid pour se graver dans la mémoire les positions les plus terribles dans lesquelles le bâtiment se trouvait, et le temps redevenu calme, il en faisait le croquis qu'il peignait dans ses moments de loisir.

La relation du sergent Dumont a un mérite histo-

rique, en ce qu'elle fournit des renseignements curieux et peu connus à l'histoire de la marine française sous l'empire. Voici le récit du sergent :

« Le 18 février (1806) vers quatre heures du soir,
» le *Surveillant* nous signala deux navires, courant
» le même bord que nous; nous fîmes le même
» signal au *Commandant* qui était resté de l'arrière
» avec le *Président;* il nous donna ordre de chasser.
» Vers sept heures du soir nous prîmes connaissance
» des susdits navires qui avaient alors changé de
» route et couraient à l'E. Nous laissâmes arriver sur
» eux, mais peu de temps après, la nuit nous empêcha
» de les garder en vue; pour ne pas les perdre nous
» continuâmes notre bordée toujours leur coupant la
» terre. Notre manœuvre nous réussit. Vers dix heu-
» res nous en aperçûmes distinctement un, un peu
» au vent à nous; lorsque nous fûmes par son tra-
» vers, nous lui envoyâmes un coup de canon pour
» le faire diminuer de voile et le faire arriver sur
» nous; il resta sans répondre, ni faire aucun signal;
» nous crûmes alors qu'il mettait en travers et nous
» attendait pour parler; point du tout, un instant
» après, il envoya quatre ou cinq coups de canon et
» un boulet me passa près des oreilles. Notre capi-
» taine s'imaginant que c'était quelque corvette et
» se sentant supérieur en force, l'approcha à portée
» du pistolet et le héla d'amener pour une frégate de
» quarante canons, ou qu'il le coulerait; on répondit

» en mauvais français qu'on n'entendait pas ce que » nous disions et qu'on n'avait qu'à parler anglais; le » capitaine répartit alors qu'il ne parlait pas anglais » et que s'il n'amenait pas de suite, il lui parlerait à » coups de canon; langage un peu brutal, à la vérité, » mais très-intelligible et qu'on ne comprend souvent » que trop bien.

» Le capitaine voyant qu'ils s'entêtaient et ne vou- » laient pas répondre, fit envoyer toute la bordée de » tribord et se disposa tout à fait au combat; les » boulets sifflèrent quelque temps, mais aucun ne » nous atteignit. Nous reconnûmes qu'il était mal » armé; le capitaine eut la bonté de faire cesser » le feu et lui héla de nouveau d'amener. Ils s'obsti- » nèrent alors à savoir comment se nommait notre » frégate. Le capitaine impatienté fit recommencer le » feu; nous entendions nos boulets qui faisaient un » fracas du diable dans leurs voiles et dans leurs » mâts. Il ne tirait plus et n'amenait pas. Nous ne » savions que penser d'un tel entêtement; enfin » nous le vîmes mettre son grand hunier sur le mât » et on cessa encore le feu. Le capitaine lui fit parler » par le major qui entendait un peu l'anglais; on lui » répondit par des injures. Le bâtiment se trou- » vait alors par notre derrière, et nous craignions » qu'il ne nous envoyât sa bordée en poupe. Il de- » meura quelque temps dans cette situation, et fit » ensuite éventer son grand hunier, cherchant à nous

» aborder à babord. On fit de suite changer l'armement et l'équipage passa de ce côté ; sa manœuvre » étant bien combinée, il réussit et vint mettre son » beaupré dans nos haubans de misaine. Il restait à » chacune de nos pièces le chef et deux servants; » tout le monde était passé aux armes blanches, et » nous attendions dans cette situation que le capitaine donnât l'ordre du combat. Quand il le vit » bien élongé contre nous, il envoya toute la volée » en grand : elle fit un effet terrible; nous le » vîmes culer à plus de vingt pieds au large. Des cris » affreux se firent entendre et le feu prit dans sa » voile d'artimon. Je montai dans les grands haubans » pour voir s'il avait beaucoup de monde sur le » pont; mais personne ne paraissait. Le gouvernail » même était abandonné et il allait en dérive. Le capitaine fit de suite armer la chaloupe et envoya un » officier et quinze hommes bien armés à son bord; » ils y furent reçus par deux ou trois matelots qui les » attendaient une bouteille de rhum à la main, et » que la peur avait fait monter en haut quand ils » entendirent le bruit des avirons. On visita le bâtiment; on y trouva environ deux cents esclaves, » quelques-uns étaient armés tant bien que mal. Le » capitaine eut les deux jambes coupées dans sa » chambre; le second fut trouvé assis contre le » bord, où un boulet l'avait collé, en le traversant » au milieu de la poitrine. Il y eut quatre ou cinq

» matelots de tués et quantité de blessés. Quand les » nègres entendirent la volée et virent quantité de » leurs camarades tomber à leurs côtés, ils se précipitèrent en foule dans la cale d'où on eut toute la » peine du monde à les faire sortir. On visita la cale » pour s'assurer qu'aucun boulet n'avait pénétré ; » tout était en bon état, il n'y avait que la dunette, » la chambre et les voiles qui étaient criblés de mi- » traille.

» Nous fîmes donner au capitaine tous les secours » que sa situation exigeait, et essayâmes d'apprendre » de lui comment il avait pu se porter à une résis- » tance aussi opiniâtre, voyant toute notre batterie » illuminée de bout en bout et quatorze sabords ou- » verts à son service, sans compter les gaillards ; » mais il était trop affaibli par la perte de son sang » et ne put nous répondre. Il se contenta de faire » signe à un matelot de lui donner à boire d'une » gamelle qui était sur une table à côté de son lit, et » nous fûmes bien étonnés, l'ayant regardée, de la » trouver pleine de rhum. Il en but jusqu'à l'instant » où, épuisé par la douleur, il expira. Il était alors » trois heures du matin. »

Après une campagne de vingt-cinq mois, la *Cybelle* rentra à Lorient où, dit Dumont, *j'ai eu le temps de me persuader que l'état de marin n'est pas des plus agréables.*

Peu de temps après, il obtint le grade de lieutenant.

En 1812, tous les canonniers d'artillerie de marine durent se réunir à Mayence pour faire partie de l'armée de terre; ils firent la campagne de Saxe sous les ordres du colonel Aimon. Dumont fut blessé à la bataille de Lutzen, le 2 mai 1813.

Il fut ensuite envoyé à Lorient au dépôt de son régiment; puis, peu de temps après sa guérison, à Flessingue, et de là au camp de Berg-op-Zoom.

Il eut seulement alors l'occasion de revoir son épouse, à qui il remit la relation de son voyage avec un petit volume contenant quatre peintures des situations les plus dangereuses de *la Cybelle,* dont nous avons parlé. Elles étaient destinées à être jointes à sa relation; mais elles sont égarées.

Invité par le fils du maire de Berg-op-Zoom, lieutenant d'artillerie comme lui, à dîner chez son père, Dumont s'amusa assez tard dans la soirée. A peine de retour au camp, le bruit de l'arrivée des Anglais dans Berg-op-Zoom se répandit; il ne put résister au désir de secourir son ami qu'il avait laissé chez son père; oubliant ses devoirs, il vola à Berg-op-Zoom. La maison du maire était envahie; son ami venait d'expirer. Il voulut venger sa mort, mais seul contre cinquante, après avoir lutté quelque temps, il tomba percé de dix-sept coups de baïonnettes et rendit le dernier soupir, le 8 mars 1814.

Peu de temps après, le bourgmestre de Berg-op-

Zoom vint à Bruxelles trouver le père Dumont, et lui donna les détails de la mort de son malheureux fils.

L'ouvrage de Dumont porte pour titre : *Mémoires de*, etc., *contenant ses voyages au Sénégal, au Brésil et à la Louisiane pendant les années* 1805, 1806 *et* 1807, manuscrit in-fol.

VERVIER.

Vervier (Jean-Baptiste), médecin et l'un des innombrables écrivains de la fin du 18e siècle, naquit à Gand le 8 mars 1750. Il eut le malheur de perdre, fort jeune, son père, Philippe Vervier, procureur au Conseil de Flandre (19 avril 1751). Enfant encore, il commença en 1761 ses humanités à Gheel d'où il s'esquiva, pour prendre du service dans le régiment d'infanterie du marquis de Deynze, commandé par le colonel d'Arberg. Il s'en retira en 1770, et reprit ses études : depuis lors il s'appliqua sérieusement à la médecine. L'université de Louvain lui accorda, le 22 avril 1777, le grade de licencié de cette faculté.

Après le traité de Teschen, qui mit fin à la guerre de la succession de Bavière, le Gouvernement le nomma médecin d'une expédition en Afrique et dans les Antilles pour la traite des nègres, et avec la mission secrète de chercher une île éloignée où l'on pourrait descendre cette masse d'hommes devenus

bons à consulter aujourd'hui, dont nous donnerons les titres plus bas.

Lorsqu'au mois de septembre 1793, le duc d'York perdit contre le général Houchard la bataille d'Hondschoote, un nombre si considérable de blessés anglais fut dirigé sur Gand, qu'il devint nécessaire de former en hôpital la salle d'infirmerie de la maison de détention; Vervier se chargea, avec empressement et zèle, de ce service. Le défaut d'objets de première nécessité, l'encombrement des malades, amenèrent une fièvre maligne qui attaqua la plupart des employés et conduisit le médecin aux portes de la tombe. Il eût succombé, sans les secours de deux Anglais, Macdonald et Webster, envoyés exprès par le duc d'York, dont ce dernier était le médecin personnel. A peine convalescent, Vervier reçut de la part du duc une lettre de remerciements, et en témoignage de sa reconnaissance un mandat de 200 guinées.

Plus tard, sous l'empire de la révolution française, il montra à des membres des ordres monastiques, si souvent ridiculisés par lui, toute la sympathie que leurs malheurs inspiraient à tout cœur honnête. Plus d'un d'entre eux échappa par sa bonté à la déportation et à la mort.

Lors de la réorganisation de l'instruction publique, en vertu de la loi du 3 brumaire an IV, il fut membre du jury chargé de la formation d'une école centrale à Gand.

Le sculpteur, dont le buste en plâtre de Jean Van Eyck n'obtint pas la palme au concours de l'Académie de Gand, en 1802, s'imagina qu'il était victime d'une injustice; il en conçut un vif chagrin qu'il confia à ses amis Vervier et l'avocat Hellebaut. Ceux-ci, au lieu de lui fournir des moyens de consolation, l'excitèrent davantage afin de se procurer l'occasion de mystifier quelques amateurs de la ville de Gand. Calloigne avait fait un buste en marbre, et son concurrent prétendait qu'il représentait Hubert Van Eyck plutôt que Jean, dont l'Académie avait demandé le portrait. Vervier et Hellebaut poussèrent le sculpteur malheureux à faire une protestation par le ministère du notaire De Clercq, et lui promirent de faire en sa faveur un mémoire ou *factum,* où l'on espérait prouver qu'une ancienne inimitié entre deux villes rivales entrait pour beaucoup dans cette décision. Ce *factum* fut rédigé dans un jardin où des amis, qui se ressemblaient sous tant de rapports, se réunissaient assez régulièrement. Vervier n'a pas eu d'autre part à cette œuvre moins satirique que moqueuse, moins spirituelle que méchante, sur laquelle nous nous étendrons davantage dans la biographie de son principal auteur, Jean-Baptiste Hellebaut.

Au milieu de la conflagration politique, et à l'occasion des désordres domestiques qu'elle amenait sans cesse, Vervier avait un œil attentif sur les objets

d'art, tableaux et antiquités; il augmenta journellement son cabinet, qui mérita bientôt l'attention générale. Le 16 juillet 1803, Joséphine Beauharnais, épouse du premier consul, accompagnée du général Moncey, visita sa collection.

Le curé De Bast ayant lancé quelques invectives contre le pensionnaire Dierickx, ami intime de M. Vervier, ce dernier se chargea du soin d'en tirer vengeance. A cet effet, il s'adressa à un distillateur de la commune de Merelbeke où le curé faisait des fouilles, et avec l'autorisation de ce particulier, il déposa dans la terre, à proximité des fondations de sa distillerie, une cruche qui fut découverte en présence du curé de l'endroit; celui-ci s'empressa de l'envoyer à son collègue de l'église de Saint-Nicolas à Gand. Cette cruche conservait encore les restes des mots suivants: MARTI AST MYST MER IV. Dans son enthousiasme M. De Bast annonça le lendemain cette trouvaille; selon l'antiquaire, la cruche aurait été l'urne cinéraire d'un guerrier romain; et il en expliqua l'inscription de cette manière : *Marti hastato mystæ merentes,* à Mars, porteur de javelots, les prêtres romains éplorés. L'antiquaire demanda humblement pardon de ne pouvoir préciser la date. L'explication était bien trouvée, ingénieuse; dès lors son auteur ne devait point rougir de la mystification. Cependant Vervier déclara que le savant curé s'était trompé, et que l'inscription signifiait seulement : *Martin De*

Bast mystifié à Merelbeke en 1804. Cette anecdote a en outre l'avantage de faire connaître le genre d'esprit du médecin gantois qui se permit à l'égard d'un pharmacien de cette ville une autre plaisanterie moins pardonnable. Elle donna lieu au *Paralipomenon*. Ces sortes de mystifications peuvent amuser certains plaisants, mais sous quelque pseudonyme et avec quelque soin qu'on se cache, tendre des piéges à la crédulité et à la bonne foi est toujours un indice de méchanceté. L'esprit déployé par l'auteur, loin de l'excuser, aggrave au contraire sa faute.

Quelques années plus tard, lorsqu'il fut question de donner une direction utile aux études artistiques et littéraires, il porta aide et assistance, sans pouvoir se flatter d'en recueillir lui-même les avantages.

La mort l'enleva, le 15 décembre 1817, à l'âge de 67 ans, laissant une veuve et deux fils, dont l'un, docteur en médecine de la Faculté de Paris, est établi en France, et l'autre, Charles-Auguste, ancien receveur particulier de l'arrondissement d'Eecloo, réside actuellement à Gand.

Il a publié : 1° *Dits die excellente Print Cronike van Vlaenderen, beginnende van Marten Bast eersten forestier van de Republique dezer Provintie, en behelzende alle de vroome feyten die aldaer ende in de geunieerde Provincien begaen zyn, tot ende met de regeeringe van onzen doorlugtigsten hoochgeboren verlosser den keyzer en*

graef Leopoldus II, altyd vermeerder des Ryckx, door Júdocus Bottelgier, gepensionneerden historie schryver van wylend Hunne Hoogmogende, t'Hantwerpen (Gand) 1791, in-8°. L'auteur fut aidé pour la rédaction de cette histoire satirique de la révolution dite Brabançonne, par ses amis le pensionnaire Diericx et l'avocat Van Toers. Je tenais d'un autre ami de M. Vervier ce renseignement, confirmé par Ch. Van Hulthem, qui fut en position d'être non moins bien informé. Vervier grava même les planches. — 2° *Aphorismen of kortbondige Spreuken van Hippocrates, benevens deszelfs wet en onderrichtingen. Met een bekwaem Register en Woorden-Boeksken voorzien. Nevens d'Aenmaeninge van den heer Tulp. Vertuelt door S. Blankaart, M. D. tot Amsterdam. Midsgaders de Regels van Pareus,* Gand, 1792, in-12. On apprend dans la préface que la traduction du médecin hollandais servit seulement de guide au traducteur gantois. Le prospectus avait annoncé deux volumes in-8°; le second qui devait contenir des commentaires n'a point paru. — 3° *De Paralipomenon of Zendbrïef tot die van Gandavum, St-Nicolas Gift.* enz.

Bien d'autres écrits sont dus à sa plume, mais il m'est impossible de les désigner avec certitude : les personnes les mieux informées n'aiment pas à s'expliquer au sujet de semblables productions littéraires. Après la mort de Vervier, tous ses documents,

imprimés et manuscrits, furent anéantis par sa veuve, de peur de laisser des traces des travaux de son mari durant la courte et cependant trop longue époque de la révolution brabançonne.

On doit à la société qu'il fréquentait les ouvrages désignés ci-après, auxquels il a coopéré :

1° *Le Livre Blanc ou la Révolution Gordune,* 1790, in-8°. — 2° *Premier Supplément au Livre Blanc,* Lille, 1791, in-8°. Ces deux volumes sont toujours attribués exclusivement au pensionnaire Diericx, qui se chargeait de la rédaction française des écrits de la société, comme Vervier l'était de ceux en langue nationale, avec laquelle il était plus familiarisé. — 3° *Histoire politique de la Révolution flamande des années* 1789 *et* 1790, *par le marquis de Bruges,* Londres, in-8°. L'auteur de cette histoire avoue, dans différents endroits, qu'il a également publié le *Livre Blanc* et son *Supplément.* L'article des Hôpitaux, à la page 50, est probablement de Vervier : mieux que tout autre, et seul peut-être, il pouvait connaître ces détails historiques dont nous avons profité pour sa biographie.

LENS.

Lens (André-Corneille), peintre d'histoire, naquit à Anvers le 31 mars 1739, de Corneille Lens, originaire de Tilff, et de Madelaine Slaes.

Son père fut très-loin de vouloir contraindre ses goûts pour les arts; mais les arts étaient, en Belgique, dans une fâcheuse position. Peintre de fleurs, il s'était vu lui-même forcé de peindre les voitures. Un des premiers à employer le faux or pour la dorure, il réussit si bien dans cette industrie qu'il s'attira la jalousie des membres du métier des Doreurs. A tout événement, il conseilla à son fils de faire un cours d'humanités; cette étude ne pouvait qu'être utile.

Tout en suivant le collége des Augustins, il prenait de temps à autre des leçons de dessin chez Charles Eykens. L'amour de la peinture l'emporta bientôt sur le latin; et il quitta les classiques, sans les

abandonner entièrement, pour se livrer à la peinture que lui enseigna Balthasar Beschey.

Ses progrès furent remarquables : le 28 février 1756, âgé seulement de 16 ans, il remporta le premier prix à l'Académie Royale d'Anvers.

Dès lors se manifesta en lui le sentiment du beau, une carnation naturelle et une composition simple et sage à la fois : mais que ne peuvent l'exemple et l'habitude ! Il sut cependant se préserver du goût faux et maniéré que François Boucher et Carle Vanloo avaient introduit dans la peinture, et à la contagion duquel peu d'artistes échappèrent.

Il ne tarda point à être nommé professeur à l'Académie Royale d'Anvers dont il devint même directeur, le 11 janvier 1763, en remplacement de Gaspar Moens. Cette place était purement honorifique. Alors on pensait que l'absence d'une rétribution quelconque était le seul moyen de prévenir l'importunité de la faveur et les prétentions de la médiocrité. *Pour être bien servi, il faut bien payer,* est un axiome de ce siècle de mensonge. *L'expérience a malheureusement appris trop souvent,* disait le magistrat d'Anvers, en 1784, au sujet de la prétention nouvelle des directeurs, *que dès qu'on a attaché des pensions à des places honorifiques, l'établissement en est toujours détérioré.* Le 10 septembre 1764, Charles de Lorraine nomma Lens son peintre ordinaire. Ce bon prince qui s'efforçait de

faire refleurir les arts, dans l'espoir que Lens se perfectionnerait, lui permit d'entreprendre le voyage d'Italie où les artistes avaient encore l'habitude de se rendre, sans cependant en recueillir le moindre avantage.

Le 21 octobre 1764, André Lens quitta sa ville natale avec son frère, Jacques-Joseph Lens, qui pratiquait comme lui la peinture.

Le voyage d'Italie, sans perfectionner ses dispositions, les modifia du moins. A Rome, il s'attacha presque exclusivement à l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, ainsi que de Raphaël, qu'il s'efforça d'imiter. Si sa couleur y gagna, son dessin ne changea point.

A Rome, en parcourant la galerie Farnèse, il vit pour la première fois Julien de Parme, qui lui voua l'amitié la plus sincère. Malgré la prévention qu'avait Lens contre les Français, il fut assez heureux pour distinguer Julien de la foule. Une façon de penser semblable, une conformité de tempérament; estimant tous deux la vertu; un amour excessif pour la gloire, voilà les liens qui unirent ces deux amis. Ils visitèrent ensemble les principales galeries et les musées, faisant de chaque objet une étude particulière. Dévoués sincèrement aux arts, ils en étaient sans cesse préoccupés; leurs promenades mêmes se ressentaient de cette passion dominante dont rien ne pouvait les distraire, pas même la mélancolie,

cette triste maladie des artistes et des littérateurs qui ne peuvent se soumettre aux caprices de la mode et aux vices de leur époque. Tristes ou gais, ces deux fidèles amis terminaient ordinairement leurs discours dans une guinguette. La position des artistes et l'état des arts, ou mille autres considérations, ne venaient que trop souvent répandre dans leur âme vertueuse les sentiments les plus pénibles dont le temps seul était capable de corriger toute l'amertume.

Alors la fureur d'étudier la peinture s'était emparée de toutes les têtes, même de celles qui y avaient le moins de dispositions, avec une ardeur qui tenait de l'extravagance. Lens et Julien étaient désolés de voir Rome pleine de barbares qui, sous prétexte d'étudier les beaux-arts, achevaient d'éteindre, jusque dans l'âme des Romains, les restes de leur antique splendeur. *Quel crime a donc commis,* s'écria Julien, *cette ville malheureuse pour se voir toujours la proie des barbares? Privée de l'empire du monde, il lui restait l'empire des arts. Tout le nord a conjuré sa perte! Sans employer les violences dont usèrent leurs prédécesseurs, sans briser les statues, sans renverser les monuments de la grandeur romaine, ces barbares modernes ont fait tout autant de mal, en étouffant, dans les Romains, cette grandeur d'âme qui leur fut si naturelle et qui est si nécessaire dans les arts.* Ces barbares étaient des artistes sans goût, mais à la mode, qui attiraient la

jeunesse à leur école et propageaient leurs détestables idées. Ils étaient parvenus à se faire considérer à Rome comme les chefs des arts. Il y avait aussi dans cette ville une classe d'amateurs qui, dans tous les temps et dans tous les lieux, se font gloire de protéger les artistes dont ils sont réellement le fléau, espèce d'hommes ignorants, présomptueux, orgueilleux, avares, artistes manqués qu'on appelle antiquaires, affluant par troupeaux de la Grande-Bretagne. Quiconque n'avait pas la bassesse de leur faire la cour ne devait pas espérer d'obtenir du travail. Ce sont eux qui distribuaient durement un morceau de pain à un tas d'artistes, heureux de rencontrer de tels protecteurs.

Après avoir passé deux hivers à Rome, Lens dirigea ses pas vers le royaume de Naples. Son désir était de voir les antiquités d'Herculanum et l'ancienne ville de Pompéia : théâtres, temples, autels, tout fut examiné avec un soin scrupuleux et avec son discernement naturel, joint aux lumières qu'il avait puisées à Rome. Il étudia les Michel-Ange, les André Delsarto et les Baccio Bandinelli, dont il apprécia le mérite et sentit les défauts. Quelque savants qu'ils soient, ils laissent trop à désirer aux yeux de ceux qui connaissent Raphaël. Cependant ils méritent une grande considération, surtout les deux premiers. On ne pourra jamais refuser à Michel-Ange cette grandeur de génie, qui lui a fait tirer la sculpture du sein

de la barbarie pour l'approcher de bien près de l'art grec. Nous sommes redevables à lui et à Léonard de Vinci du renouvellement des arts : et c'est à ces grands hommes que Raphaël lui-même doit une grande partie des beautés qui nous le font admirer. André Delsarto mérite aussi des éloges pour avoir été un des plus sages peintres de l'école florentine : il consultait la nature, et l'on voit chez lui plus de vérité et de simplicité que dans aucun maître de cette école.

Bien des motifs attiraient donc Lens à Florence; un plus grand nombre de chefs-d'œuvre et une cour généreuse et protectrice des arts étaient les plus puissants. Lens fut présenté au duc de Toscane, Léopold II, fils de Marie-Thérèse, qui, enchanté d'abord de sa manière, lui permit de faire son portrait et ceux de toute sa famille.

Le duc ne le récompensa point selon son attente; ce qui occasionna à Lens une peine d'autant plus vive qu'il se crut méprisé. Il regretta d'avoir embrassé, malgré son père, un art qui était loin de lui procurer du bonheur. Qui veut être heureux, ne doit se livrer ni aux arts ni aux lettres; la carrière en est hérissée d'épines. Ceux qui la parcourent sont en butte à l'indifférence et à l'envie; mais que n'ont point à craindre ceux qui y mettent le pied pour la première fois! Souvent, il est vrai, ce n'est point à l'art que ceux-ci doivent reprocher leurs dégoûts, leur mélancolie; mais bien plutôt à eux-mêmes. Leur

tempérament, une ambition démesurée, les circonstances extérieures, dont ils ne sont pas les maîtres, font tous leurs malheurs : ils voudraient, à trente ans, non-seulement être les premiers hommes de leur siècle, mais égaler même ceux des siècles passés ! Ils voudraient que tous les honneurs, toutes les récompenses fussent pour eux ! enfin que l'univers entier ne fût occupé qu'à leur plaire et à les louer ! Consentons de n'être pas les derniers, après avoir fait tous nos efforts pour être les premiers. L'étude fait les hommes médiocres, la nature et les circonstances font les grands hommes.

Lens retourna en toute hâte à Rome, où il avait laissé une sainte Thérèse que l'impératrice, sa souveraine, lui permit de lui offrir. Il s'empressa de présenter lui-même ce tableau.

Il reprit ensuite le voyage d'Italie et regagna la Belgique par la France. Il vit avec étonnement à Paris tout ce que la magnificence d'un roi et du régent avait pu rassembler des beautés de l'art : il admira le Poussin et le Sueur, dont il souhaita que les Français eussent fait l'objet de leur étude.

Il arriva avec son frère à Anvers, le 9 novembre 1768. La maladie et puis la mort de son père avaient hâté leur retour.

Lens n'eut rien de si empressé que d'aller offrir à son bienfaiteur, le prince Charles, un tableau qu'il avait apporté d'Italie et qu'il avait composé en face

des chefs-d'œuvre capables d'inspirer les moins habiles. Il éprouva ici le même sort qu'à Florence et à Vienne. Lens s'écartait trop de la manière en vogue et était, par conséquent, dans le cas de blesser trop souvent l'amour-propre, sans offrir lui-même des objets parfaits, pour oser compter sur la recommandation des courtisans. Le prince, pour toute récompense, le gratifia d'une tabatière en or! « Ne perdez » point courage, lui écrivit à ce sujet son ami Julien, » le 21 décembre 1768, faites tête au mauvais goût; » vous savez qu'il ne faut quelquefois qu'un homme » de génie pour changer tout le goût d'une nation. » D'ailleurs les cours ont à peu près partout la même » façon de penser sur les arts. Le grand et le noble » seront toujours sûrs d'y plaire toutes les fois qu'ils » s'y montreront; si des artistes médiocres y ont la » vogue, c'est au défaut de plus grands artistes ou » par quelques cabales qui ne sont pas de longue » durée, et qui ne tiennent guère quand le vrai mé» rite s'y montre. »

Dès son retour, Lens ne négligea aucun moyen d'arracher l'école flamande à l'influence française, qui maintenait la méthode académique malgré les avis les plus sages. Là, comme en Belgique, l'art du dessin était tout à fait mécanique, au point que le paysage se faisait avec la même régularité que la figure. A l'Académie d'Anvers les élèves étaient astreints à dessiner de simples contours d'après nature

et le plus souvent d'après les modèles les plus médiocres. Le trait qu'on faisait pratiquer, produisait la sécheresse, la raideur, les formes maniérées et toujours les mêmes. On contractait une habitude de faire, par exemple, une rotule, une malléole au trait; d'indiquer un muscle et le passage d'un tendon ou d'une veine. Le plus adroit était cité avec honneur. On aurait eu pitié de l'artiste dont la main craintive, incertaine, comme celle de Raphaël dans le carton de l'école d'Athènes, comme celle de tout homme véritablement persuadé de la difficulté et timide devant la nature, n'eût point avec jactance dessiné son Apollon, son Gladiateur ou son Hercule à main levée, sans faire le moindre faux trait.

Les premiers soins de Lens se portèrent sur l'enseignement qui se ressentait de ces habitudes. Selon lui, les diverses perfections du beau recherché par l'artiste, ne se trouvant jamais dans un seul modèle, il fallait l'étudier sur plusieurs et le plus souvent sur l'antique. Pour faire concevoir la justesse de ses observations et de ses conseils, il indiqua à ses élèves les défauts du modèle posé devant eux, et le vrai beau dans le peu d'antiques qu'il trouva à Anvers. Mais comme il fallait plus de temps pour travailler de la sorte que pour rendre simplement le modèle, il fit observer aux directeurs, ses collègues, l'insuffisance des trois séances, de deux heures chacune, qu'on accordait aux élèves. Dans un si court espace

de temps les modeleurs pouvaient à peine ébaucher, et les dessinateurs n'avaient pas le loisir de perfectionner : les séances étaient écoulées avant que Lens pût communiquer ses observations sur le moyen d'embellir les figures, en y ajoutant des beautés tirées de l'antique qui manquaient au modèle. Ces raisons furent goûtées, et le magistrat doubla les heures des séances.

Bientôt cette nouveauté déplut à quelques-uns des directeurs trop attachés aux anciens usages; soit erreur, soit envie, le plan de Lens fut trouvé mauvais : on blâma les élèves qui osèrent corriger le modèle.

Le jeune artiste n'avait d'autre intérêt que le bien de l'Académie; se trouvant paralysé, il prit son recours vers le ministre; après avoir fait observer que son zèle semait la discorde parmi les directeurs, il demanda sa démission. Cette lettre mérite d'être consignée ici : « L'amour et le zèle de V. E. pour les arts, la protec-
» tion qu'elle accorde aux artistes, dont j'ai plusieurs
» fois senti les effets, me font prendre la liberté de
» me mettre à vos pieds pour vous montrer très-
» humblement que l'amour que j'ai pour l'avance-
» ment de notre académie, m'a porté, d'abord après
» mon retour, à introduire ce que j'ai vu pratiquer
» dans les académies les plus fameuses et les mieux
» réglées, surtout pour faire connaître le beau, con-
» naissance nécessaire pour augmenter le progrès de

» la jeunesse; j'ai proposé de donner quatre soirs au
» lieu de trois, afin que les élèves pussent mieux
» perfectionner leurs dessins. Ce qu'on trouva rai-
» sonnable l'année passée. Je me fis une loi de faire
» imiter la beauté de l'antique par le moyen des peu
» de statues que nous avons; je me flatte même que
» cela commençait à produire de bons effets. Mais
» au lieu de me voir seconder par les autres profes-
» seurs, mes confrères, il est arrivé tout le contraire :
» ils blâment ouvertement ceux qui tâchent de sui-
» vre l'antique et de corriger les défauts de la na-
» ture; et ils ont jugé présentement que trois soirs
» étaient plus que suffisants, par la seule raison que
» c'est leur ancien usage. A Rome, à Boulogne et
» dans tous les endroits où l'on dessine le mieux, on
» donne six soirs pour chaque figure. Tous ceux qui
» ont étudié, savent que trois soirs, dans lesquels je
» peux démontrer qu'on n'a pas cinq heures com-
» plètes, ne sont pas suffisants pour achever, en
» étudiant, une académie, surtout quand on veut
» conduire la jeunesse à un degré plus parfait et
» enseigner la beauté et la vraie forme des muscles.
» V. E. sait mieux que personne que, quand on est
» borné à un temps insuffisant, il est impossible
» d'étudier. Le scandale que produit cette diversité
» de sentiments est certainement très-nuisible à l'Aca-
» démie, et tout mon zèle pour son avancement ne
» produisant que discorde, je prie V. E., pour le bien

» de l'Académie, que ce soit avec votre agrément
» que je la quitte. Je ne puis y faire le moindre bien,
» étant en tout contredit par mes confrères. Je me
» soumets pourtant toujours aux ordres de V. E. qui
» fait tant d'honneur aux arts par sa protection, etc.
» Anvers, ce 5 septembre 1769. »

Les amateurs des beaux-arts avaient plus d'une fois fait remarquer la méthode fautive de l'enseignement et l'influence qu'elle avait sur les artistes les mieux favorisés de la nature. Il fallait de la hardiesse pour toucher à cette méthode. Les amateurs les plus judicieux en avaient témoigné le souhait, surtout qu'il s'élevait en pays étrangers quelques hommes qui osaient raisonner sur le beau et sur les moyens d'y parvenir. Le 20 décembre 1769, Jacques-Nicolas Diercxsens, d'Anvers, écrivit de Rome à son ami Lens : « Je loue votre zèle pour notre académie et
» approuve vos projets. S'il était possible de mettre
» l'étude sur un bon pied, il serait nécessaire d'avoir
» au moins trois modèles : un vieillard, un homme
» fait et un jeune homme. Ce dernier est une étude
» inconnue chez nous et contribuerait peut-être à y
» former le goût. Pour pousser la chose encore plus
» loin et faire connaître le vrai beau, il serait à sou-
» haiter qu'un homme capable de l'entreprise et qui
» n'eût personne à craindre, ni rien à ménager, se
» donnât la peine de faire, à jours marqués, une dé-
» monstration publique de dessin, faisant sur un

» grand champ noir le contour d'une jambe de » femme de Rubens avec une autre de Raphaël, à » côté dans la même proportion. Pour faire voir le » grand goût d'une épaule, un bras de Carrache avec » un semblable de Van Dyck; une noble poitrine » antique, pour compagne une de Jordaens, et ainsi » de suite jusqu'au caractère des têtes. Il pourrait » profiter de la même occasion pour donner de pe- » tites leçons d'anatomie. Cette méthode, tout à fait » nouvelle, serait insultante, mais elle devrait être » adoucie par de continuelles louanges des parties » dans lesquelles notre école a excellé, c'est-à-dire le » coloris, l'effet et le maniement du pinceau. » Comme Diercxsens l'observe très-bien, cette méthode était irritante, et elle l'était trop pour être réalisée dans les premiers moments d'une réforme.

Le premier ministre avait le sentiment du vrai beau : il appréciait toute l'influence que pouvaient exercer les essais de Lens. Il importait à l'école flamande d'être arrachée à une routine aussi aveugle qu'opiniâtre. Combien de temps n'a-t-on pas fait perdre à des hommes nés avec les plus heureuses dispositions, en les forçant, pendant des années, à dessiner ce qu'on appelle des académies? Combien d'hommes, qui à peine ont pu produire un seul ouvrage, auraient créé peut-être d'ingénieuses compositions, sans le funeste système auquel les astreignait un préjugé d'école? A quoi pouvaient servir ces

amas de figures minutieusement finies d'après des modèles posés presque toujours sans naturel et d'une manière forcée ? On en remplissait d'énormes portefeuilles, et l'homme, qui, produisant ces inutiles dessins, avait oiseusement consumé sa jeunesse, savait souvent à peine saisir un mouvement juste que la nature seule lui offrait. Le ministre ne tarda point à être informé que l'entêtement d'un des directeurs de l'Académie d'Anvers, le sculpteur Schobbens, jaloux du peintre Lens et du graveur Martinasie, son ami, causait ce désordre. Cet homme avait entraîné vers son bord deux de ses collègues. Mais à peine le bruit courut-il que le Gouvernement interviendrait dans l'intérêt des arts, que le magistrat d'Anvers rétablit en hâte la quatrième séance, *sauf qu'en cas d'inconvénient les directeurs pourraient en informer le commissaire du magistrat, afin qu'il y soit disposé par le collége.* Cette réserve donna au ministre et au Conseil-Privé de sérieuses inquiétudes sur la sincérité des intentions du magistrat, qui s'était montré plus d'une fois partisan du système académique. Le Conseil-Privé estima *qu'il suffira de mettre un frein à la cabale et d'en prévenir les effets pour le futur, en chargeant ceux du magistrat, de ne point diminuer le nombre ni la durée des séances, sans avoir au préalable porté à la connaissance de S. A. R. les inconvénients réels qu'on prétendrait résulter de l'état actuel des choses.*

Quel triomphe pour Lens! « Si vous pouvez triom-
» pher du mauvais goût de vos compatriotes, lui
» écrivit Julien, de Rome, le 10 mars 1770, et si
» après avoir fait tout ce qu'un bon citoyen doit faire
» pour l'avantage de sa patrie, vous n'en retirez que
» la haine et la jalousie de vos confrères, consolez-
» vous; c'est la marque certaine du mérite d'être
» persécuté et de rencontrer à chaque pas l'igno-
» rance, la malice, l'envie. Réformer le goût de toute
» une nation est certainement un projet qui flatte
» l'ambition humaine, et si l'on était sûr d'y réussir,
» il n'y a point de peine qu'on ne se donnât pour
» cela. Mais quel ouvrage! quelle entreprise, et com-
» bien peu y ont-ils réussi! Diercxsens est un de ceux
» sur qui vous devez compter pour l'exécution de ce
» projet : amateur éclairé du beau, zélé citoyen, il
» n'aspire qu'à la gloire d'être utile. »

Non content de réformer l'enseignement à l'Académie d'Anvers, Lens s'efforça encore de le relever, en procurant à ses élèves d'immenses avantages. Il présenta dans ces circonstances au Gouvernement un mémoire par lequel il demande *qu'il soit accordé à ceux de l'Académie la permission de s'agréger les élèves qui se distingueront soit dans la peinture, soit dans la sculpture, dans la gravure ou dans l'architecture, et qui d'après un ouvrage de leur invention en seraient trouvés dignes par les professeurs, et qu'en vertu de cette admission dans l'Aca-*

démie il leur serait permis d'exercer leur art sans être obligés de se faire membres d'un corps de métier quelconque. Cette proposition ne plut point au magistrat d'Anvers, entiché de la vieille routine. Mais ses instances ne purent rien devant la volonté du gouverneur, sagement inspiré par ses conseillers : « Nous observerons, disaient ceux-ci, qu'on ne » saurait disconvenir qu'il y ait de l'indécence à con» fondre les arts libéraux avec les arts mécaniques, » le pinceau le plus savant avec la brosse grossière » de l'ouvrier qui pose des couleurs sur un mur ou » sur une porte. Que les barbouilleurs et les maçons » fassent partie du corps des métiers, la chose est » raisonnable ; ce sont des artisans, des ouvriers. » Mais c'est avilir les peintres et les architectes que » de les obliger à se faire inscrire dans un corps de » métier quelconque. Si l'on veut faire fleurir les arts, » on doit les mettre en honneur. Si l'on veut former » des architectes, des peintres, des statuaires et des » graveurs de la première classe, il faut qu'on remue » à la fois les deux ressorts qui portent les hommes » à se surpasser, l'honneur et l'intérêt. » En vertu de ces considérations, le Conseil-Privé engagea le ministre à adopter le projet d'émancipation tel qu'il avait été présenté par Lens : « Pour exclure de cette » faveur ceux que leur peu de talents rendrait indi» gnes de cette distinction, on pourrait, au surplus, » requérir qu'ils soient avant tout agrégés à l'Aca-

» démie d'Anvers, ensuite d'une résolution des
» deux tiers des professeurs régents, qui devraient
» fixer leur jugement d'après un ouvrage de l'inven-
» tion du peintre, du sculpteur, du graveur ou de
» l'architecte qui se présenterait. Nous ne parlons
» point de l'Académie nouvellement rétablie à
» Bruxelles, qui jusqu'ici n'a point de consistance
» solide et qu'on peut dire encore dans cet état
» de faiblesse qui est propre à tout établissement
» naissant. »

L'émancipation proclamée en 1773, fut reçue avec beaucoup de satisfaction : tout le monde considérait cette mesure comme avantageuse ; mais l'effet ne répondit pas à l'attente. Le mal gisait ailleurs. Ici, comme en France, le désœuvrement des artistes paraissait tenir à d'autres causes, le mauvais goût, le grand nombre d'ouvrages médiocres et les ventes publiques (voyez t. 1, page 301), qui ressemblaient à un spectacle par l'appareil qu'on y avait introduit ; là on étalait des ouvrages de toute espèce magnifiquement embordurés et couverts d'un vernis éblouissant. Qui cherche à captiver les suffrages choisit des sujets frivoles et tâche d'éblouir par la vivacité. Le goût se perd, se corrompt, et avec lui l'art.

Je n'ose m'exprimer trop ouvertement sur la déplorable manie des expositions publiques de tableaux. Je crains de voir tout un essaim d'artistes médiocres s'élever contre moi. Lens et son ami Julien ne feraient

point autorité auprès d'hommes intéressés à maintenir ce pernicieux usage. *C'était une er eur,* diraient-ils; *Lens et Julien n'avaient pas entrevu ce qui manquait précisément pour faire refleurir les arts.* Aussi je n'invoquerai point leur témoignage, mais bien celui d'un peintre tout à fait contemporain qui s'est acquis, au pays, une bonne réputation pour ses connaissances en peinture et en littérature. « Il faut d'abord examiner, dit-il, si l'exposition publique est un bien ou un mal. Autrefois, lorsque la peinture avait un but déterminé, lorsqu'elle servait soit à l'ornement des temples, soit à celui des palais, les places et les sujets des tableaux étaient déterminés; l'artiste en commençant son ouvrage n'avait donc d'autre pensée à former qu'à le rendre d'un aussi bon effet que possible pour l'endroit auquel il était destiné : il combinait son clair-obscur; choisissait la grandeur de ses figures, convenablement avec la lumière que recevait la salle ou la galerie, et en raison de la distance à laquelle on devait voir son tableau. Il cherchait donc, autant qu'il le pouvait, de le mettre en harmonie avec ce qui déjà existait et avec l'architecture et la décoration générale : soit qu'il s'entendît avec l'architecte dans le cas où le monument s'élevait sous ses yeux, soit qu'il lui fût permis de faire les changements que nécessitait sa peinture, toujours est-il certain que le but qu'avant tout il se proposait, était de donner à l'ensemble un

caractère d'unité sans lequel aucun monument, aucune production d'art ou de littérature ne sauraient plaire aux vrais connaisseurs.

» Ce sont donc ces conditions rigoureusement observées, qui font le charme de presque tout ce qu'on admire en Italie; l'effet général commence toujours par s'emparer de l'attention et la captive à tel point qu'on serait presque honteux de relever quelques détails plus ou moins purs, plus ou moins corrects qui semblent plutôt être des inadvertances que des défauts réels : cela est si vrai que les stances du Vatican, déjà bâties longtemps avant que Raphaël y exécutât ses diverses peintures, et dont la disposition architecturale n'est pas sans inconvénients, paraissent être à l'abri de tout reproche à la première vue; tant Raphaël a su se conformer à ce qui existait avant lui et en tirer le meilleur parti possible; ainsi l'ensemble paraît conçu par le même génie et exécuté par la même main; je prends cet exemple entre mille.

» Mais, au contraire, qu'arrive-t-il aujourd'hui? On commande beaucoup d'ouvrages sans avoir préalablement déterminé le lieu où sera mis le tableau ou la statue, souvent même sans avoir arrêté la dimension de l'un ni de l'autre. L'artiste, maître de choisir la grandeur de son ouvrage et n'ayant rien qui puisse lui servir de base, rien avec quoi il importe de mettre son tableau ou sa statue en proportion et

en harmonie, ne pense plus qu'au salon d'exposition : il lui suffit que par la taille exagérée de ses figures, et, s'il est peintre, par le ton de la couleur, par l'effet général de son tableau, il éclipse les ouvrages de ses rivaux, les surpasse, ou réussisse simplement à ne point décheoir à côté d'eux ; s'il brille au salon, toute son ambition est satisfaite et peu lui importe ce que deviendra son ouvrage après l'exposition ; c'est là, et uniquement là qu'il doit produire de l'effet, c'est là qu'il veut frapper fort, plutôt que frapper juste, et c'est enfin de là qu'il attend sa renommée et sa récompense.

» Combien de productions d'art, en effet, ne voit-on pas disparaître pour toujours après avoir excité l'enthousiasme au salon? Les changements même de la politique, si ce sont des sujets de circonstance, ne sont pas toujours la cause de leur disparition ; mais dans leur nouveauté, leurs auteurs n'ayant pensé qu'à paraître à côté de leurs rivaux, qu'à les *terrasser,* ont outrepassé les mesures dans toute la machine pittoresque, trop colossale, trop magnifiquement exécutée pour pouvoir trouver quelque place convenable et pour ses dimensions, et pour son effet.

» Le second inconvénient du salon, c'est que presque chaque artiste qui expose force ses moyens ; tel appelé à la grâce, aux effets suaves d'un Corrége se transforme tout à coup, et malgré la nature, en Caravage ; il a remarqué que certains artistes, grâce

à une manière outrée, grâce à une couleur plutôt éclatante que vraie, ont attiré les yeux du vulgaire et *écrasé* leurs concurrents; tout à coup il laisse là les impulsions de la nature, il abandonne la véritable route des succès qu'elle lui avait tracée; en s'en écartant il perd tous ses moyens et oublie la vérité de ces vers :

Ne forçons pas notre talent,
Nous ne ferions rien avec grâce.

Ce n'est donc plus à produire des ouvrages destinés à passer aux siècles futurs que pense l'artiste, il ne songe qu'à éblouir momentanément. De là une couleur factice et des effets cherchés, qui indubitablement finiront par perdre l'école, si bientôt une main habile, un meilleur système dans la distribution des travaux ne la retiennent au bord du précipice. Le temps est venu où les Raphaël et les Corrége seraient appréciés sans doute par quelques vrais connaisseurs, mais ne seraient pas remarqués par la foule des curieux et des amateurs; je dis plus, par l'élève habitué au fracas des couleurs éclatantes et à l'exécution trop soignée et trop recherchée des accessoires. Ces soins affectés absorbent souvent le principal et paraissent y atteindre par la patience minutieuse qu'on prend à finir les accessoires. On les rend alors d'un effet faux puisqu'ils attirent les yeux avant tout le reste. »

Telles sont les réflexions qu'Odevaere s'est permises au sujet des expositions publiques d'objets d'art. Elles méritent de faire l'objet des méditations des administrateurs qui cherchent moins à contenter leur vanité, qu'à remplir dignement leurs devoirs les plus sacrés.

Bien que peintre du prince Charles de Lorraine, Lens n'était que rarement employé; La cour de Bruxelles, sous l'empire de la mode française, avait ses artistes de prédilection. Enfin ses doléances furent entendues à Vienne : le 18 juillet 1773, le prince de Kaunitz lui fit écrire qu'informé de ses talents, il désirait avoir un tableau de sa main, lui laissant le choix du sujet. Lens avait précisément alors dans son atelier une pièce dont il était satisfait. Il s'empressa de l'envoyer au secrétaire Crumpipen avec prière de la faire parvenir au prince. Le sujet en était Régulus qui part de Rome, après avoir déconseillé la paix et l'échange des prisonniers, écarte ses parents, refuse les embrassements de sa femme et de ses enfants. Le prince feignant d'être satisfait, fit compter à l'artiste les soixante louis qu'il avait demandés, mais on ne fut pas aussi content à Vienne où Verhaegen était dans ce moment. « Au sujet de la » nouvelle de votre Régulus que vous avez envoyé » à la cour de Vienne, lui écrivit Julien de Parme, » je conviens avec vous que cet événement renferme » quelque chose de désagréable et de mortifiant, et

» qu'un honnête homme doit y être sensible. Il me » fait une véritable peine, à cause de l'estime et de » l'amitié que j'ai pour vous. Cependant cela ne fait » aucun tort à vos talents. Souvenez-vous ce qui est » arrivé au Dominichino et à Rome et à Naples. » jamais artiste ne fut moins goûté. La jalousie » de ses confrères le traversa continuellement. Les » grands et les petits lui étaient également con- » traires. Je suis surpris qu'il n'ait pas perdu la tête » au milieu de tant de contradictions. Toutefois il » eut des amis qui surent estimer ses talents et le » dédommager par des suffrages de l'injustice de ses » ennemis. La seule approbation du Poussin dut lui » faire mépriser, et l'indécente critique de l'Espagno- » letto, la basse jalousie de Lanfranco et l'ignorance » crasse du vice-roi de Naples. Ses ouvrages, tant cri- » tiqués de son temps, sont aujourd'hui l'objet de » l'admiration de tout le monde. Ainsi, cher ami, » consolez-vous. Il vous est arrivé ce qui arrive à tous » ceux qui envoient des ouvrages dans des pays » étrangers où ils n'ont point de Mécène qui prenne » soin de leur réputation. L'absence de l'auteur, le » défaut de protection envers l'ouvrage, délie la lan- » gue des ignorants et des envieux; et l'ouvrage, sans » défenseur, est mis au rebut. »

Lors de l'arrivée de l'archiduc Maximilien à Anvers, en 1774, les professeurs de l'Académie et d'autres artistes furent priés par le magistrat d'expo-

ser dans les salles de l'Académie les tableaux qu'ils avaient dans leur atelier; presque tous répondirent à l'appel. Martin Geeraerts, Balthasar Beschey, Henri Antonissen, Henri De Cort et enfin André-Corneille Lens étaient des principaux exposants. Mais il faut bien l'avouer, tout l'honneur de la journée fut réservé à De Cort, qu'on mettait à l'égal de Van der Heyden.

Lens avait beaucoup fait pour l'enseignement; il fit plus encore pour l'instruction des peintres d'histoire : il s'efforça de réunir dans un volume tout ce qu'il leur importe de savoir sur le costume des anciens.

Le succès de Verhaegen et d'autres artistes de son temps lui avait fait sentir que, pour réussir, il faut quelquefois céder à la mode et aux caprices. On en était venu jusqu'à prétendre qu'il n'y a de beau que ce qui plaît. Les Léonard de Vinci, les Michel-Ange, les Raphaël, tous ces maîtres immortels que Lens mettait au-dessus des autres, s'ils s'étaient avisés de revenir, auraient dû non-seulement s'habiller à la française, mais encore suivre le goût de cette fameuse école, s'ils ne voulaient se voir préférer en Belgique les Verhaegen, les Herreyns, les De Cort, et en France les Boucher, les Fragonard, les Le Prince. Lens abandonnait quelquefois les sujets graves et sévères de l'histoire ancienne; il cédait alors à l'empire de la mode : il consentait à devenir peintre galant, sans jamais cependant vouloir flatter les vices

de son siècle. Dans ce temps on aimait peu les tableaux qui représentaient les vertus ou les actions héroïques des grands hommes ; mais on admirait ceux qui montraient les faiblesses ou les vices des hommes vulgaires : l'innocence corrompue, un mari dupé, les leçons du vice présentées sous cent formes différentes. Tels étaient les fruits des mœurs de la Cour et du siècle ! Je ne sais lequel est le plus méprisable ou celui qui a le cœur assez corrompu pour aimer de pareils ouvrages, ou l'artiste qui a l'âme assez avilie pour se prêter à cet infâme ministère. Mais ce que je sais, c'est que jamais l'immortalité ne fut le prix de ces productions méprisables. Si de grands artistes ont eu la faiblesse de s'oublier, on admire leur talent, mais on rougit et on baisse les yeux dès qu'on les voit blesser les mœurs. On voudrait pouvoir anéantir ce qui déshonore ces grands génies. Ainsi, bien loin que leur exemple puisse justifier ceux qui les suivent dans leurs écrits, il ne fait, au contraire, qu'augmenter leur confusion. C'est une grande marque de dépravation, de ne voir dans les grands hommes que leurs défauts ou leurs vices et de s'en faire un objet d'imitation.

Bien loin de se ranger du côté de ces artistes qui ne travaillaient que pour flatter les vices du siècle, Lens suivait avec patience la route tracée depuis longtemps par les Grecs et par les restaurateurs des arts, leurs imitateurs : et ceci ne forme point la page

la moins honorable de son histoire. C'est aussi avec beaucoup de raison que le peintre Odevaere fait l'observation suivante sur l'état des arts vers la fin du 18e siècle. « Les productions des arts sont destinées à » instruire et à toucher, c'est ainsi que les envisageaient les Grecs; c'est la cause de la supériorité » et du haut point de splendeur où ils les ont portés. » Le moyen de les faire tomber est de les regarder » plutôt comme objets d'agrément et de luxe, et de » méconnaître le but sublime qu'ils doivent se proposer; c'est ce qui est arrivé aux modernes vers la » fin du règne de Louis XIV; l'art déjà était déchu » en Italie; mais en France, l'immoralité de la cour » du Régent corrompit tout; son luxe et sa frivolité » ne pouvaient plus se complaire dans la représentation des sujets sévères de l'histoire; il lui fallait » une peinture digne de ses mœurs relâchées, et » bientôt les écoles des Watteau, des Boucher prirent naissance. Les arts alors se corrompirent à tel » point que l'on mit en question le mérite non-seulement de tout ce qui jusqu'alors avait été regardé » comme classique depuis la renaissance, mais même » celui des anciens dont les sublimes productions » essuyèrent plus d'insulte de ceux qui tenaient » le sceptre des arts et que, par leurs dignités académiques, le vulgaire et, qui pis est, les élèves devaient regarder comme les oracles du goût. C'est » dans ce siècle que les tableaux de Raphaël et ceux

» du Poussin étaient relégués dans les magasins; que
» l'Apollon du Belvédère passa pour un ouvrage
» froid et plein de raideur auquel on préférait, pour
» l'étude, les sculptures du Bernin. On se rappelle
» le mot trivial d'un académicien qui l'appelait un
» *navet ratissé*. En allant à Rome, on proposait pour
» étude d'architecture les palais et les églises du
» Borromini; en sculpture, le David de la villa Bor-
» ghèse et les pères de l'Église qui sont dans la tri-
» bune de Saint-Pierre, du Bernin, et en peinture
» Carlo Maratti et Solimène, etc. »

Depuis la décadence, c'était la touche qui faisait l'étude des amateurs; une peinture pour plaire ne devait avoir que ce talisman. Cette touche, ce dévergondage d'une fausse facilité, ils la voulaient même en sculpture, et l'ébauchoir alors donnait ce qu'ils appelaient des *réveillons*. *Cela est bien touché,* était le premier éloge d'un tableau. On ne se demandait point quelle était la touche des ouvrages des anciens et de Raphaël, puisque les Grecs et Raphaël furent très-peu estimés. Le style, l'imitation choisie de la nature, la vérité des mouvements, une couleur toujours vraie et harmonieuse, des ajustements et des plis d'un bon choix, rien enfin de ce qui constitue un excellent tableau n'était apprécié, si, avant tout, le peintre n'avait pour ainsi dire cherché à écrire son mérite dans son ouvrage par des touches larges et hardies qu'on apercevait de près, mais qui n'empê-

chaient pas souvent l'ouvrage d'être, à distance, froid et monotone, parce que la chaleur qu'exigent les arts, est une chaleur de cœur et non point une vaine facilité qui usurpe ce nom. Cette manière de voir et de raisonner n'était pas celle de Lens, et c'était, au milieu de sa carrière, le tort qui lui fut reproché. Il ne s'agit pas de savoir s'il avait la force de suivre victorieusement son penchant, mais de le bien constater, puisqu'il est si honorable de surpasser son siècle. Selon lui la chaleur véritable consiste à choisir, à copier la nature, à rendre avec justesse l'expression des passions, à modeler avec force la forme et à conserver cette véritable chaleur de cœur qui empêche de se contenter *d'à peu près* et fait chercher l'effet et la vérité de la nature jusqu'à la perfection, sans se raidir et sans que l'ouvrage sente la peine. Voilà la véritable touche, voilà la chaleur des Léonard de Vinci, des Raphaël.

Honneur à Lens d'avoir senti, comme son ami Julien, qu'il fallait abandonner la méthode académique pour l'antique et la nature qui, par une sage combinaison, donnent seuls le beau idéal. L'école flamande, sous son heureuse influence, abandonna peu à peu la routine, fille de l'impuissance, tandis que la France, qui se pavane à l'idée d'avoir donné le mouvement de la réforme, persistait obstinément dans ses vicieuses habitudes. Non, ce n'est point à elle que la Belgique doit sa régénération

artistique que préparèrent réellement Lens et ses élèves. Dans ce cas, comme toutes les fois que je m'écarte de la manière ordinaire de voir, je n'énonce mon idée que lorsqu'elle est appuyée par des hommes habiles et expérimentés. Un auteur, déjà cité plusieurs fois, nous prête encore à cet égard son autorité. « Il ne serait pas difficile aussi, dit-il, » de trouver pourquoi l'école française, depuis les » dernières années du règne de Louis XIV jusqu'à » David, a trop souvent mérité le reproche de rem- » placer l'expression par la grimace, les grâces par » l'affectation, et la simplicité d'une composition na- » turelle par les recherches d'une disposition théâ- » trale. Le Brun et Mignard, quoique le premier fût » de beaucoup supérieur au second, étaient en pein- » ture ce qu'on nomme classiques dans la mauvaise » acception du mot, c'est-à-dire qu'ils ne compo- » saient que d'après des règles académiques.

» En jetant leurs idées sur la toile, ils pensaient » avant tout aux lignes qui, suivant certaines con- » ventions, devaient affecter des poses pyramidales » ou autres, et dans lesquelles leurs groupes devaient » être formés.

» Ils étaient persuadés qu'il fallait placer la figure » principale dans le milieu du tableau ou dans l'en- » droit le plus apparent, quelque sacrifice que cela » dût entraîner dans la disposition générale du sujet; » ils ne manquaient presque jamais de jeter une

» masse d'ombre sur le devant du tableau, soit à » droite soit à gauche, afin qu'elle servît de cé qu'on » nommait repoussoir.

» Leurs personnages distingués étaient toujours » éclairés par un soleil qui semblait n'avoir de clarté » que pour eux, presque jamais le ciel, ni le paysage, » ni le lointain ne participaient à ses rayons. C'eût » été manquer aux règles que d'oser, comme Paul » Véronèse, détacher les figures brillantes de lumière » sur le ciel azuré d'Italie, sans ce qu'on nomme » sacrifices ni d'une ni d'autre part; c'est-à-dire, sans » atténuer la lumière des têtes pour les enlever de » dessus le fond, ou bien sans obscurcir celui-ci pour » faire saillir les figures.

» Le Brun alla même jusqu'à tracer des règles pour » l'expression, ouvrage ridicule s'il en fut jamais. » Est-il possible, en effet, de déterminer par des lois » fixes, des mouvements instantanés de l'âme qui » ont un caractère particulier dans chaque individu, » et que le génie doit retenir pour les produire à » l'occasion sur la toile ou sur le marbre? L'observa- » tion de la nature démontre la fausseté de ce sys- » tème soi-disant classique et explique la froideur » qu'on éprouve devant les ouvrages de ce maître.

» Quant aux Boucher et aux Van Loo (j'entends » parler de Carle Van Loo, car le premier de ce nom, » originaire de l'Écluse, eut beaucoup de talent), il » faut les compter comme les coryphées de l'école

» corrompue; ceux qui les suivirent n'étaient déjà
» plus imitateurs de Le Brun ou de Mignard; ils ap-
» partenaient, comme les premiers, à l'école dégé-
» nérée des imitateurs des Jouvenet, des Coypel. Les
» peintres et les sculpteurs de cette malheureuse
» époque ne se souciaient ni de la nature, ni de la
» vérité; ils avaient réduit l'art à n'être plus qu'un
» ouvrage de main : ils ne visaient qu'à la facilité de
» la touche, et un tableau hardiment brossé et d'une
» touche légère avait, selon l'Académie d'alors,
» atteint son but.

» Fragonard père paya aussi tribut au mauvais goût
» dans son Coresus, mais dans ses petits tableaux
» de genre il y a quelquefois de la finesse et de la
» vérité d'expression, quoique la couleur soit factice.

» L'homme de ce temps qui eut un vrai talent et
» qui ne fut pas senti, c'était Greuse; il y a de la phi-
» losophie dans ses tableaux. Il chercha ses modèles
» au village, plutôt que de faire des Grecs et des Ro-
» mains comme l'Académie. Il ne commit cette faute
» qu'une fois; ce fut pour devenir membre de cette
» même académie, qui ne voulut cependant l'ad-
» mettre que comme peintre de genre. Le temps a
» vengé Greuse : à peine y a-t-il au Musée un seul
» tableau de ses collègues, les siens y ont été placés
» et n'en sortiront plus, parce que la plupart donnent
» à penser au spectateur; parce qu'en un mot ils sont
» pleins de vérité.

» Quant à David, qui d'un coup de massue anéan-
» tit toutes les fausses doctrines, sa tâche n'était pas
» d'innover, mais de faire d'abord revenir au vérita-
» ble classique, même à la correction extrême. Mais
» obéissant à l'impulsion de son siècle qui ramenait
» tout à la Grèce et à Rome, c'est chez les Grecs
» qu'il choisit ses modèles; il apprit d'eux à recon-
» naître la beauté dans la nature : il lui fallait d'a-
» bord guérir le mal, puis indiquer le remède pour
» n'y plus retomber. Avant lui on mettait dans les
» figures des muscles qui n'ont jamais existé dans le
» corps humain; et l'on se rappelle le mot de l'aca-
» démicien Dandré Bardon, à qui l'on fit apercevoir
» que dans un bras il en avait mis deux ou trois in-
» connus aux anatomistes, et qui répondit plaisam-
» ment : *Je le sais bien, mais ils font un bon effet;*
» *je les ai laissés.* Il a donc fallu que David portât
» d'abord la correction à un peu d'exagération, afin
» de ramener la peinture à la vérité et aux anciens
» qui ne s'en sont jamais écartés. Ce n'était pas là le
» classique des artistes sous Louis XIV; dans leurs
» ouvrages comme dans mainte tragédie de ce temps,
» la cour du grand roi perçait partout.

» Ce n'étaient ni des Grecs, ni des Romains, ni des
» Perses qu'ils représentaient, qu'ils faisaient agir; ils
» ne s'identifiaient pas assez avec les différents peu-
» ples pour offrir leurs mœurs, leurs coutumes et
» même leur pantomime; ils mettaient dans leurs

» tableaux des seigneurs, des acteurs de leur temps,
» agissant comme des Français sous les noms de Da-
» rius, d'Alexandre, de Porus, et si leurs figures
» pouvaient parler, je crois qu'elles se serviraient
» dans leur conversation du majestueux alexandrin.

» Il est donc absurde de croire que par des lignes
» données comme règles, on produira la beauté ou
» l'expression des passions sans plus s'occuper des
» innombrables variétés de la nature; c'est pour
» avoir cru à ces systèmes, à d'autres plus perni-
» cieux encore, que l'école française a donné, dans
» le siècle dernier, l'affligeant spectacle d'une dégra-
» dation qui ne fut surpassée dans aucun temps que
» par celle des mœurs.

» Regardez le portrait d'une Française peint par
» un Français de l'ancienne école, vous y trouverez
» souvent, pour toute expression, un sourire com-
» mandé, que le front et les yeux ne partagent pas
» et qui ne vous indique aucune affection de l'âme.
» Pourquoi? c'est que dans l'éducation tout était
» affecté, que la mignardise était appelé grâce et
» l'affectation naturel; que l'artiste, pour plaire et
» faire fortune, prenant souvent ses modèles au
» théâtre, copiait ces fausses expressions et s'habi-
» tuait même, à force de les voir, à les trouver natu-
» relles; craignant, si même il sentait ce qu'il fallait
» pour être vrai et gracieux, d'être accusé ou de froi-
» deur ou de trivialité.

» Je vois dans les portraits de Van Dyck et des
» grands maîtres italiens des hommes qui se mon-
» traient au peintre avec l'habitude, la manière d'être
» que leur a données la nature ; je vois dans ceux
» de Rigaud, souvent dans ceux de Mignard, que
» les hommes qu'ils peignaient s'efforçaient de faire
» les importants, et les femmes de faire les belles.

» Mignard eut de son temps une grande réputation
» pour les portraits. Si l'on veut se convaincre com-
» bien elle était usurpée, qu'on regarde ceux qui exis-
» tent de lui au Musée de Paris, et qu'on dise s'il est
» rien de plus faux de ton et de pose, et rien de plus
» lourdement exécuté. Si les hommes et les femmes
» qui se faisaient peindre par Mignard et par quel-
» ques autres artistes cherchaient des poses mani-
» rées, il faut s'en prendre aux peintres ; ils devaient
» attendre que la nature donnât les attitudes dans
» ces moments d'abandon où elle est à elle-même.
» Mais, pour plaire, ils aimaient mieux copier les poses
» affectées de leurs modèles ou, pour mieux dire,
» ils étaient eux-mêmes trop loin de la nature.

» Ce qui contribuait à l'avilissement de l'ancienne
» école en France, et ce qui a préparé, avant sa
» chute, la ruine de l'art en Italie même après les
» beaux temps des Raphaël et des Michel-Ange, c'est
» d'abord l'esprit académique, ensuite c'est que les
» artistes ont été trop expéditifs et trop sensibles
» peut-être à l'empressement du public et à l'amour

» du gain : ils aimaient mieux faire un grand nombre
» d'ouvrages qu'un petit nombre de chefs-d'œuvre.

» Pourquoi, même de nos jours, que l'école a été » régénérée et que le maître et quelques-uns de ses » élèves l'ont portée à un si haut point de splendeur, » craint-on que de nouveau l'art de la peinture ne » soit voisin de décliner ? C'est une question qu'on » peut développer de différentes manières et qui » mérite qu'on s'y arrête. »

Il résulte clairement de cette citation que, jusqu'au temps de David, l'école française persévéra dans ses habitudes académiques, tandis que les meilleurs artistes de Belgique, surtout de l'école d'Anvers, avaient secoué les leurs. Si l'école de David a influé sur les arts, en Belgique, nous devons reconnaître que cette influence a été plus perfide que profitable. Nous examinerons ce point dans le prochain volume. En ce moment, il importait de constater avec précision l'émancipation de l'école flamande, et nous pensons l'avoir fait d'une manière convaincante.

Le temps fit beaucoup pour Lens. Chaque jour signalait les efforts des Winkelman, des Mengs et des Webb : on voyait dans tous les pays, les hommes les plus honorables signaler les mêmes vices et réclamer les mêmes réformes. Aussi chaque jour apportait à Lens quelque nouveau partisan. Sa position avait été d'autant plus difficile que, non content de blâmer les maîtres de son temps, il ne témoignait pas en général

beaucoup d'estime pour l'école même, parce que, selon lui, elle était trop triviale, et qu'elle s'écartait presque toujours du noble but que se proposaient les artistes grecs. « L'expression de douleur et de joie, dit-il, qu'on » remarque sur le visage de la reine, à la galerie du » Luxembourg, a fait plus d'honneur à Rubens que » toutes les expressions fortes qu'on trouve dans ses » tableaux. On doit ménager les cœurs sensibles » quand on a des martyres à peindre : les cruautés » si souvent représentées dans nos temples ne me » paraissent ni utiles ni instructives. J'aime bien » mieux voir S. André qui, approchant du lieu de » son martyre, se jette à genoux pour prier l'Éter- » nel, comme Le Guide l'a représenté : je crois » même que cette expression est plus utile pour le » spectateur, moins capable de suivre l'exemple des » souffrances que celui de la résignation. Il me paraît » encore qu'au-dessus de nos autels on ne devrait » voir ni tyran, ni bourreau, ni cheval, ni chien, etc., » c'est un endroit qui ne devrait offrir que des figu- » res vénérables et des actions saintes. » C'était assez désigner les peintres d'histoire de l'école flamande, qui se distinguent par ce genre de trivialité; et parlant ainsi en Belgique, n'était-ce pas critiquer les peintres de son époque? Il ajoutait : « N'étant pas en notre » pouvoir de faire renaître cette simplicité antique, » cette ignorance supposée heureuse, ni ces vertus » sauvages que le philosophe a tant à cœur, évitons

» du moins de produire des ouvrages dangereux ;
» tâchons de plaire, mais d'instruire en même temps :
» représentons les vertus si belles que tout le monde
» doive les aimer. »

Les cours de Vienne et de Bruxelles perdaient insensiblement de leur enthousiasme pour les Rubens modernes, sans dessin ni couleur. Vers la fin du règne de Marie-Thérèse, le charme avait cessé et la réforme, tant désirée par Lens, allait s'opérer. Le prince de Kaunitz fut un des premiers à lui faire justice au milieu de ses contemporains : dès le 20 octobre 1774, Crumpipen lui avait demandé, au nom de Kaunitz, le pendant du Régulus qui avait causé à son auteur tant de chagrins. Le prince choisit le sujet de Coriolan, et entièrement satisfait, il fit compter à l'artiste, le 12 juillet 1775, cent ducats. Depuis lors la position de Lens vis-à-vis de ses souverains était entièrement changée, et cet heureux changement ne fut pas sans effet au pays.

Son traité sur les costumes des anciens, qui obtenait les suffrages unanimes des savants et des hommes de goût, contribua beaucoup à raffermir ses bonnes relations avec la cour de Vienne ; il vint surtout ajouter à la considération dont ses qualités morales et ses efforts pour améliorer un art qu'il aimait réellement, l'avaient entouré auprès des gens du monde. Le pays, s'il avait alors compté des artistes capables d'apprécier l'immense intérêt de cet ouvrage,

aurait pu s'en glorifier. Avidement recherché à l'étranger, qui s'empressa de le contrefaire et de le traduire, ce livre n'obtint au pays qu'un médiocre succès.

Pour bien apprécier l'importance de l'ouvrage de Lens, on doit se rappeler l'ignorance où presque tout le 18e siècle fut plongé pour ce qui regarde le costume des anciens : on voyait sur le théâtre, sans murmurer, Orosmane en robe de velours et les cheveux à la conseillère ; Zaïre et Mérope en paniers. Jamais cette ignorance ne fut mieux constatée qu'au moment où les tableaux d'Herculanum étaient pour l'Europe une chose nouvelle. Il y eut dans ce temps à Rome un peintre vénitien, Joseph Guerra ; cet homme avec un talent peu remarquable, mais doué de cette facilité propre à faire des pastiches, n'ayant d'ailleurs point de fortune, réussit à s'en procurer une, en contrefaisant avec adresse les tableaux anciens nouvellement trouvés : il loua une maison délabrée hors de Rome sur le chemin d'Albano ; là, dans le plus grand secret, il faisait mettre de vieux pans de mur dans des caisses, de la même manière qu'on avait employée pour ceux d'Herculanum, et prenant le même genre de sujet, il peignait en détrempe sur ces vieux fragments. Ces tableaux, envoyés en secret à Naples, revenaient à Rome et passaient pour avoir été soustraits par l'adresse du directeur des fouilles et des ouvriers. Aussitôt les amateurs se les disputaient, et l'on était si peu instruit du costume que l'ignorance

de Guerra, qui avait représenté Épaminondas dans l'armure d'un guerrier du bas-empire, ne fut point remarquée ; ses pastiches furent chèrement payés par des Anglais. Le savant père Contucci, directeur du Musée romain, s'y laissa tellement tromper, qu'il en acheta plus de quarante pour la collection des Jésuites ; et le comte de Caylus, le grand Lama de ce temps, contribua à enrichir Guerra ! Telle était l'époque où Lens publia son traité des costumes.

Peu de mois après la publication de son ouvrage, Lens reçut des témoignages peu équivoques de l'estime de la cour de Vienne pour sa personne : les tableaux que la Cour venait d'acheter à l'abbaye de Caudenberg furent confiés à ses soins ; et lors de la vente des tableaux des Jésuites, c'est encore en lui qu'on eut confiance pour éclairer la cour des Comptes sur leur valeur. Le conseiller Limpens lui écrivit à ce sujet, le 16 mai 1777 : « Comme vous êtes, à » tous égards, digne de la confiance que je suis » chargé de vous témoigner en cette occasion, on se » persuade ici que vous vous ferez plaisir d'y répon- » dre et de mettre M. de Lannoy dans le cas d'ajou- » ter un éloge à ceux que M. de Rosa a déjà faits sur » votre compte au gouvernement des Pays-Bas et à » Vienne même. »

A mesure que sa position s'améliorait et que ses productions devenaient d'un placement moins difficile, il songeait à s'établir. Julien avait entrevu en

lui cette disposition; admirateur des anciens jusqu'à vouloir prendre au sérieux leur stoïcisme apparent, il en éprouvait une peine réelle. Souvent il se permettait des remontrances à cet égard, surtout lorsque son ami lui en offrait lui-même l'occasion; et alors il disait toute son idée avec cette franchise, dont l'amitié seule peut s'autoriser. Un jour, il lui écrivit : « Hier même, un artiste de mérite, qui » aimait les femmes un peu trop, m'en fit la con- » fession; il m'avoua qu'il sentait tous les jours di- » minuer l'amour pour son art, et, qui pis est, qu'il » croyait s'apercevoir que son talent même avait » baissé. Je n'avais pas besoin de son témoignage » pour en être persuadé, mais toutefois, je ne fus » pas fâché de lui en entendre faire l'aveu. La force » de la vérité l'emporta, à ce coup, sur la politique » et la dissimulation, etc. » Julien s'expliqua plus ouvertement, le 1er novembre 1777, à l'occasion d'une confidence :

« L'union d'une femme savante avec un homme de » même trempe m'a toujours paru un accouplement » monstrueux. Il faut à des hommes de notre carac- » tère, une femme de bon sens sans prétention; gaie » sans extravagance; complaisante sans affectation, et » qui ignore entièrement les arts et les livres. Elles » en aiment mieux leur mari, ont plus de tendresse » pour leurs enfants et en sont plus attachées à leur » ménage. Voilà, cher ami, comme j'aimerais une

» par le chagrin, les autres les ont même abrégés.
» Les arts aiment la simplicité, la liberté, la paix,
» le silence, et tout cela ne se trouve point dans les
» cours. Et puis s'expatrier pour s'aller mettre à la
» tête d'une troupe de séditieux qu'on appelle acadé-
» miciens, je ne vois point de plus grande sottise.
» C'est se charger du plus affreux fardeau qui soit
» sur la terre. Quoi! se mettre à la tête d'une troupe
» d'orgueilleux ignorants dont chaque individu se
» croit digne de gouverner! Hé! mon ami, Dieu vous
» préserve d'un pareil emploi. S'il s'agissait de fon-
» der une académie dans un pays où il n'y en aurait
» jamais eu, où les âmes seraient neuves, par rap-
» port aux arts, peut-être vous conseillerais-je de
» tenter l'aventure. Il y a quelque chose de flatteur à
» introduire les arts chez un peuple qui les ignore
» entièrement. Mais s'aller mettre à la tête d'une
» académie, remplie d'hommes qui se croient faits
» pour faire la loi, je le répète, c'est la plus forte im-
» prudence qu'un homme puisse commettre. Aussi
» je crois que vous ne vous repentez pas d'avoir ré-
» sisté à la tentation. Cette modération ne peut
» qu'augmenter l'estime de l'empereur pour vous. Si
» par hasard elle produisait un effet contraire, votre
» réputation n'en souffrirait aucune atteinte. Il est
» toujours plus glorieux de refuser les honneurs que
» de les rechercher. Celui qui les refuse, les a déjà
» mérités; celui qui les recherche ne les obtiendra

» jamais, ou n'en obtiendra que l'ombre. Voilà ma
» façon de penser, je ne crains pas de vous la dire,
» parce que je sais que c'est la vôtre. Adieu, cher
» ami, donnez-moi de vos nouvelles et croyez que
» vous n'aurez jamais d'ami plus sincère que, etc.
» Paris, ce 30 juillet 1781. »

Peu de temps après, il vint se fixer à Bruxelles, à l'occasion de son mariage avec Pétronille-Joséphine De Seumoy, fille du physicien de ce nom, membre de l'Académie des Sciences de cette ville. Son instruction était variée. Son goût pour l'histoire naturelle l'avait portée à étudier le dessin et la peinture. Elle parvint à donner à ses enluminures et à ses aquarelles le fini le plus précieux. Tous ses contemporains étaient unanimes lorsqu'il s'agissait de reconnaître son mérite artistique et la variété de ses connaissances.

Laborieux autant que passionné pour son art, Lens fit à cette époque un grand nombre de tableaux de chevalet. Parmi ses principales productions nous citerons les tableaux qu'il fit pour le salon de compagnie du château de Laeken, à la demande du duc Albert de Saxe-Teschen, gouverneur des Pays-Bas.

Enchaîné par la reconnaissance, Lens ne cacha point son estime pour la cour de Bruxelles, ni son dévouement à Joseph II. Ses amis partageaient ses sentiments; c'étaient La Serna, et Des Roches qu'il avait connu à Anvers et qui avait bien voulu revoir la partie littéraire de son ouvrage sur les costumes.

tous noms dont la Belgique se faisait honneur et dont elle se glorifiera longtemps encore.

La ville de Gand qui voyait son commerce et son industrie renaître, n'avait encore rien fait pour les lettres et les arts. On commençait cependant à apprécier toute l'influence d'une société sur les arts et combien une semblable association pouvait être favorable aux artistes eux-mêmes. Le 22 septembre 1808, se réunirent Louis Roelandt, Liévin et J.-B. De Bast, Goedtghebuer, P. De Broe, etc. La première séance eut lieu le 18 octobre, jour de S. Luc, avant l'adoption des statuts sur lesquels on consulta Lens; et cet artiste fut même élu le 23 octobre 1808, préalablement à l'organisation définitive; son nom généralement considéré fut proclamé, parmi les membres honoraires, dans la séance solennelle d'installation, le premier dimanche de décembre (voy. *Lect.,* t. 2, page 288). L'Institut d'Amsterdam suivit cet exemple et donna à Lens, le 9 août de l'année suivante, la qualité de membre correspondant de la 4e classe. La plupart des académies s'empressèrent de lui offrir un semblable honneur.

Si à cette époque de sa vie il fut accablé d'honneurs académiques, c'était aussi la plus languissante. Le placement de ses tableaux était de nouveau très-lourd. Au reste, jouissant d'une fortune assez indépendante et du caractère le plus heureux, il avait encore le bonheur d'avoir un intérieur très-agréable.

Lors de la chute du colosse impérial, l'administration provisoire de la Belgique essaya quelques réformes qui, pour la plupart, étaient autant d'améliorations; et elle seconda de tout son pouvoir le baron Van der Linden d'Hooghvorst. C'est à ce magistrat que l'Académie Royale de Peinture de Bruxelles doit sa réorganisation, et que Lens dut d'en être nommé membre du Conseil. Voici la lettre par laquelle Lens remercia le maire :

J'accepte volontiers l'honneur que vous me faites en me nommant membre du Conseil d'administration de l'Académie de Peinture, etc. *J'ai toujours communiqué avec plaisir les lumières que mes études m'ont pu procurer. Ce sera encore une jouissance pour moi de contribuer, autant que mes mauvaises jambes le permettront, à perfectionner l'instruction d'une académie qui vous devra une amélioration très-nécessaire et trop longtemps négligée. Permettez-moi, Monsieur, que je vous félicite d'être le restaurateur d'une école dont le résultat, outre le perfectionnement de plusieurs arts et métiers, est encore la source de sommes immenses que la peinture a fait entrer dans le pays.* 2 janvier 1815.

Le duc d'Ursel, commissaire-général, vint également au secours des arts : dans sa courte administration, il s'efforça d'en répandre le goût et d'exciter parmi les artistes un esprit d'émulation. Il encouragea

ceux qui faisaient preuve de bonnes dispositions et n'oublia point d'accorder des marques d'estime et de reconnaissance à ceux qui avaient parcouru avec honneur leur carrière. Il est rare de trouver chez les administrateurs autant de sagesse et de bienveillance. Accorder utilement des faveurs n'est pas un art si facile qu'on le pense. Le 23 mai 1815, la commission de l'intérieur décerna à Lens une médaille qui devait lui être remise le 11 juin à la mairie, après la distribution des prix de l'Académie; les infirmités dont il était accablé ne lui ayant pas permis d'assister à cette solennité, le duc d'Ursel, en sa qualité de président de la Société Royale des Beaux-Arts, lui envoya la médaille le 12 juin avec la lettre suivante :

« J'ai regretté que votre état ne vous ait pas per-
» mis d'assister à la cérémonie de la distribution des
» médailles. J'aurais été charmé de vous présenter
» celle qui vous était destinée comme un faible tri-
» but de la reconnaissance publique envers un maî-
» tre qui a soutenu l'école belge dans les temps les
» plus malheureux. C'est à vos talents, c'est aux
» soins que vous avez mis à former de nombreux et
» excellents élèves que nos expositions doivent une
» partie de leur éclat, et cette médaille que j'ai
» l'honneur de vous adresser, Monsieur, est un hom-
» mage que la Société des Beaux-Arts rend à votre
» mérite.

» Je suis flatté d'être l'organe de ses sentiments en-
» vers vous, sentiments que je partage entièrement. »

Le nouveau roi confirma en quelque sorte tout ce qui avait été fait en faveur de Lens, en le créant chevalier le 18 novembre 1815.

Si la ville de Bruxelles, pour lui laisser une nouvelle preuve de reconnaissance et d'estime, le nomma, le 18 du mois suivant, premier professeur ordinaire de l'Académie Royale, il témoigna de son côté qu'il n'était point insensible aux honneurs qu'on ne cessait de lui faire. Pour donner à la ville une marque de sa gratitude, il lui offrit, pour son Musée, son tableau de Dalila coupant les cheveux de Samson, qui fait encore partie de cette collection.

Lors de son voyage en Belgique, le célèbre Talma vint visiter Lens, et témoigner à ce vieillard toute sa reconnaissance pour les services que lui avait rendus son ouvrage sur le costume des anciens. Il avoua qu'il lui devait ses premières découvertes sur la toge des Romains. L'éditeur liégeois des œuvres complètes de Walter-Scott avait déjà fait connaître, dans le tome 13[e], cette particularité si honorable pour le peintre Lens : *Talma se plaisait,* dit-il, *à reconnaître les obligations qu'il avait aux recherches de l'artiste belge, qui lui avaient servi de guide pour la fidélité des costumes antiques.*

Dans l'espoir d'encourager l'étude des beaux-arts, l'Institut royal des Pays-Bas conçut le projet de dis-

tribuer des médailles d'honneur à des vainqueurs des concours académiques. Elle nomma, en 1818, deux artistes belges, André Lens et Matthieu Van Brée, pour examiner ce projet conjointement avec des artistes hollandais. Les deux Belges s'excusèrent; le premier allégua son âge et ses infirmités, et l'autre ses occupations multipliées.

Lens mourut le 30 mars 1822, à l'âge de 83 ans. Ses élèves et ses amis firent élever à sa mémoire un monument qu'ils confièrent au ciseau de Godecharles. Il se trouve dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle et occupe la gauche du bas de l'église.

Nous empruntons à la Galerie des Contemporains la notice sur ses tableaux :

Parmi ses principales productions, nous citerons les tableaux qui embellissaient le salon de compagnie du château de Laeken; ces divers ouvrages tirés de sujets mythologiques, et faits à la demande du duc Albert de Saxe-Teschen, alors gouverneur des Pays-Bas, et connaisseur très-distingué, ont été transportés à Vienne. — Plusieurs tableaux dont les sujets sont tirés du Nouveau-Testament, pour l'église des Alexiens à Lierre. — Une Annonciation pour l'église de Saint-Michel à Gand. Il donna, à la demande de l'évêque, des ailes à l'ange. — A Lille, pour l'église de la Madeleine, plusieurs grands tableaux dont les sujets sont tirés de l'histoire de la sainte de ce nom. — A Bruxelles, un Salon chez

M. Stevens, travail dans lequel il a été secondé par son élève M. François, et qui retrace les principaux traits de la fable de Bacchus.

Ses productions littéraires lui assurent l'immortalité. Le temps ne leur a rien enlevé. Voici leurs titres : 1° *Le Costume ou Essai sur les Habillements et les Usages de plusieurs peuples de l'antiquité, prouvés par les monuments*, Liége, 1776, in-4° avec 51 pl., contrefait la même année à Dresde; les planches de cette contrefaçon sont médiocres. Item, *Nouvelle édition*, augmentée d'après la traduction allemande de C. S. Walther, par G.-H. Martin : Dresde, 1785, in-4°. On donne la préférence à cette édition qui a 57 planches. L'ouvrage de Lens a été reproduit dans celui intitulé : *Recherches sur les Costumes et les Théâtres de toutes les Nations tant anciennes que modernes* : Paris, 1790, 2 vol. in-4°. La traduction allemande parut dans le format in-4° à Dresde la même année de la publication du texte original. J'ai rencontré une lettre de Julien de Parme au sujet de cet ouvrage qu'il importe d'intercaler ici :

« Dès que votre ouvrage me fut remis, j'en parlai à un artiste de mérite et qui a beaucoup d'érudition, qui, sur ma parole, en acheta deux exemplaires; c'est M. Gibelin. Je le priai en même temps, de me faire part de ses observations, en l'assurant qu'il vous ferait autant de plaisir qu'à moi-même. Il me le promit; mais Paris est si grand, les distractions si mul-

tipliées, les goûts si changeants, qu'on ne peut compter sur rien. On est souvent des années entières sans se voir, quoiqu'on habite la même ville et souvent le même quartier. Ce n'est que depuis peu de jours que l'ayant enfin trouvé chez lui, je lui demandai s'il avait lu le Traité du Costume et ce qu'il en pensait. Il me répondit qu'en général c'était le meilleur ouvrage qui eût encore paru sur cette matière, qu'il était d'accord avec vous presque partout, à quelques endroits près. Je le pressai de me faire part de ses difficultés, mais je vous avoue que je n'en pus pas tirer grand'chose. Toutefois, telles qu'elles sont, je vous les fais passer autant que je puis me les rappeler d'après une conversation très-rapide, et par là même peu approfondie.

» La première remarque fut sur l'Isis du Capitole, qu'il aurait voulu que vous eussiez aussi fait graver par derrière, parce qu'il croit que cette omission est cause que vous distinguez la draperie de devant d'avec le manteau qui tombe par derrière, quoique réellement, dit-il, ce ne soit qu'une seule et même draperie. Sur cela il me montra un croquis de cette figure vue par derrière, qu'il a fait à Rome, qui paraissait confirmer sa remarque.

» Il fut très-content de ce que vous aviez fait connaître la toge des Romains, d'une manière si claire qu'il ne pouvait plus y avoir de difficulté raisonnable là-dessus. Mais il ajouta qu'il aurait voulu que vous

eussiez indiqué les changements divers que cet habillement a subis depuis son origine jusqu'à la suppression totale. Je lui représentai qu'outre la difficulté de ce travail, il ne me paraissait d'aucune utilité, parce que l'époque que vous avez saisie pour décrire la toge, est la seule qui fournisse des tableaux dignes d'être traités par les peintres ; et quand même les siècles postérieurs en fourniraient quelques-uns, ce ne serait pas un grand anachronisme de se servir de la toge du temps d'Auguste pour représenter des événements arrivés du temps de Constantin ; car ça été de tous les temps l'habit caractéristique des Romains, et le seul moyen qu'aient les peintres de faire connaître ce peuple fameux. Malgré cela il me paraît qu'il ne se rendait pas et qu'il fallait passer à d'autres objets. Mais tout ce qu'il dit ensuite est de si peu d'importance et si incertain que je ne l'ai pas même retenu. Il ajouta qu'il y avait des fautes de langage.

» Voilà, cher ami, le résultat d'une conversation d'environ un quart d'heure. Vous jugez bien qu'on ne doit pas y faire grand fond et que je ne vous en fais part que parce que je ne veux rien vous laisser ignorer de ce qui viendra à ma connaissance, relativement à votre ouvrage.

» Quant à mes observations, elles se bornent à très-peu de chose ; les voici : je crois qu'il serait à propos que toutes les figures qui en sont susceptibles fus-

sont représentées par devant et par derrière, et même quelquefois de profil, si cela peut contribuer à éclaircir la chose dont il est question. Peut-être aussi serait-il à propos qu'il y eut quelques planches de plus, par exemple, une planche ou deux de figures d'amazones tirées de la belle urne sépulcrale du Capitole que vous citez. Quelques Muses de plus et même toutes celles qui sont sur l'urne qui est vis-à-vis de celle des Amazones, parce que ce sont des figures que l'on a souvent occasion de représenter. J'y désirerais aussi, au moins, le buste de l'Apollon du Vatican, pour montrer comment on doit, à peu près, disposer la chlamyde sur les figures nues des divinités. Par la même raison, je voudrais aussi y trouver les deux colosses qui se voient sur la place du Capitole, parce qu'ils offrent quelques différences dans la disposition de cet habillement, différence qui servirait de règle pour les demi-dieux et les héros. Enfin je désirerais que le nom de chaque figure, ustensile, arme, etc., fût marqué sur la planche où ces choses se trouvent représentées, parce qu'ayant alors la facilité de les trouver tout de suite à la table, on sait où les chercher dans le corps de l'ouvrage, lorsqu'on en a besoin. Ajoutez que la plupart des artistes ignorent le nom de la chose représentée, ils ne savent sous quelle dénomination la chercher dans la table, et sont forcés en conséquence de feuilleter tout l'ouvrage et souvent en vain. Quand je dis le

nom, j'entends, si c'est une figure, si elle est égyptienne, étrusque, grecque, romaine, etc.; si c'est un bouclier, si c'est le pelta, l'ancile, le scutum, etc., ainsi du reste. Voilà mes réflexions. Faites-en l'usage que vous jugerez à propos, mais surtout ne les suivez pas aveuglément, parce qu'il faudrait être à Rome, votre ouvrage à la main, et le confronter avec les monuments, pour pouvoir faire des observations qui eussent quelque poids, la mémoire ne pouvant qu'égarer dans les choses qui dépendent des yeux.

» Quant aux deux sentiments opposés que votre ouvrage a fait naître parmi les savants, je vais vous dire ce que j'en pense, sans prétendre décider la question.

» Ceux de ces savants qui croient qu'il serait à propos de supprimer toutes les citations qui se contredisent, me paraissent plus raisonnables et plus amis de la précision et de la clarté. A quoi sert d'accumuler un tas d'opinions contradictoires qui s'entredétruisent et qui, sans rien apprendre, fatiguent l'esprit, embrouillent les idées et laissent dans une incertitude rebutante? Cela peut amuser des savants de profession, mais cela n'est d'aucune utilité pour les artistes, pour l'instruction desquels vous avez principalement travaillé. Ceux-ci vous en croiront aisément sur votre parole. Les monuments que vous produisez, sont pour eux d'une autorité incontestable; les citations des auteurs n'y ajoutent rien. Per-

suadés que vous les avez examinés, et que vous en avez tiré tout ce qui était nécessaire à leur instruction, ils vous dispensent volontiers de leur en fournir les preuves.

» A l'égard des savants de profession, vous aurez beau accumuler citation sur citation, vous n'en direz jamais assez pour eux, puisque 45 volumes in-folio publiés par Grævius, Gronovius, etc., les laissent encore dans la disette. Il eût été flatteur, sans doute, de mériter l'approbation des savants, mais la reconnaissance des artistes doit vous en dédommager. C'est pour eux que vous avez écrit; leur suffrage est donc celui que vous devez le plus ambitionner. Ainsi, bien loin d'augmenter votre livre de citations nouvelles, vous pourriez supprimer toutes celles qui ne montrent que de l'érudition, sans rien éclaircir, et les remplacer par un plus grand nombre de planches, infiniment plus instructives que toutes les autorités des savants. Vous demandez mon avis, le voilà; c'est à vous qu'il appartient de décider. 5 avril 1777. »

2° *Du bon Goût ou de la Beauté de la Peinture, considérée dans toutes ses parties*, Bruxelles, 1801, in-8°, fig.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

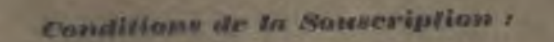
NOTICES CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02008 3856









Conditions de la Souscription :

L'HISTOIRE DES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS, formera quatre beaux volumes in-8°, ornés d'environ 50 portraits gravés. Le quatrième est sous presse.

Ces quatre volumes forment la seconde série des publications de l'Auteur relatives à la vie des *Belges illustres*.

La première série porte le titre de : **LECTURES HISTORIQUES.** La Société ayant racheté quelques exemplaires de cette série, peut en offrir dix, *sans figures*, au prix de [illegible] fr. 50 c. les quatre volumes in-8°.

Lors de la publication du quatrième volume de l'HISTOIRE DES LETTRES, le prix des *deux séries* sera considérablement augmenté.

Ouvrage du même Auteur,

DONT LE PROSPECTUS SERA INCESSAMMENT DISTRIBUÉ :

HISTOIRE DES FAMILLES EN BELGIQUE ; leur Origine, leur Grandeur et leur Décadence. 8 vol. in-8°.